

Saint Thomas d'Aquin
Commentaire de la lettre de saint Paul
aux Ephésiens

PROLOGUE 2

CHAPITRE I 5

Ephésiens I, 1 à 6: Salutations	5
Ephésiens II, 6 et 7: La gratuité de la grâce	12
Ephésiens III, 8 à 10: La grâce des Apôtres.....	14
Ephésiens I, 11 et 12: L'appel gratuit de Dieu	18
Ephésiens I, 13 et 14: Les grâce des Ephésiens	21
Ephésiens I, 15 à 19: Action de grâce.....	24
Ephésiens I, 19 à 21: Le Christ, modèle de notre glorification.....	28
Ephésiens I, 22 et 23: La gloire du Christ.....	32

CHAPITRE II 35

Ephésiens II, 1 à 3: le bienfait de la vie spirituelle	35
Ephésiens II, 4 à 7: La grâce: son origine et son effet ultime	40
Ephésiens II, 8 à 10: Le rôle de la foi dans le salut.....	43
Ephésiens II, 11 à 15: L'état des paiens avant la grâce	46
Ephésiens II, 14 à 18: Les éphésiens après la grâce.....	49
Ephésiens II, 19 à 21: La grâce est pour tous.....	55

CHAPITRE III: 61

Ephésiens III, 1 à 6: Soufrances et grâces de saint Paul	61
Ephésiens III, 7 à 9: La grâce du ministère.....	66
Ephésiens III, 10 à 12: Le grand ministère de l'Apôtre.....	70
Ephésiens III, 13 à 17: La constance	74
Ephésiens III, 18 à 21: L'objet essentiel de la foi	78

CHAPITRE IV 84

Ephésiens IV, 1 à 4: L'unité de l'Eglise	84
Ephésiens IV, 5 et 6: L'unité de l'Eglise	88
Ephésiens IV, 11 à 13: L'unité des grâces	94
Ephésiens IV, 14 à 16: la méchanceté et la faiblesse.....	98
Ephésiens IV, 17 à 19: Demeurer dans l'unité de l'Eglise.....	102
Ephésiens IV, 20 à 24: L'Evangile s'oppose à la vie dissolue.....	106
Ephésiens IV, 25 et 26: Les péchés	110
Ephésiens IV, 27 et 28: Rejeter le péché	113
Ephésiens IV, 29 à 31: Ne pas contrister l'Esprit.....	116

CHAPITRE V 118

Ephésiens V, 1 et 2: L'imitation de Jésus Christ.....	118
Ephésiens V, 3 et 4: Le péché de la chair	120
Ephésiens V, 5 à 7: La damnation	122
Ephésiens V, 8 à 11: Ne pas retourner au péché.....	125
Ephésiens V, 12 à 14: Les oeuvres des païens.....	128
Ephésiens V, 15 à 17: Veiller	130
Ephésiens V, 18 à 21: L'usage du vin	132
Ephésiens V, 22 à 28: Analogie du couple et du Christ-Eglise	136
Ephésiens V, 28 à 30: Analogie Eglise et corps humain.....	139
Ephésiens V, 31 à 33: Jésus et l'Eglise: image du mariage.....	141

CHAPITRE VI 144

Ephésiens VI, 1 à 4: parents et enfants	144
Ephésiens VI, 5 à 9: Maîtres et serviteurs.....	147
Ephésiens VI, 10 à 12: se revêtir des armes de Dieu	150
Ephésiens VI, 13 à 17: Les armes de Dieu	153
Ephésiens VI, 1 à 24: Confiance en Dieu	157

PROLOGUE

"J'ai affermi ses colonnes."

(Psaume LXXIV, 4)

Comme dit le sage: Ce n'est pas une moindre vertu de conserver ce que l'on possède que de l'acquérir. On loue donc avec raison l'Apôtre de ce que, s'il n'a point établi les Ephésiens dans la foi, il les y a toutefois confirmés en sorte que parlant lui-même de leur Eglise, il a pu dire avec vérité: "J'ai affermi ses colonnes;" à savoir, moi Paul, Israélite d'origine, chrétien de religion, apôtre par ma dignité, Israélite, c'est-à-dire: d'origine, car "moi-même je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin (Rom., xi, 1); ensuite, chrétien de religion (Galates II, 19): "Car je suis mort à la Loi par la Loi même afin de vivre pour Dieu; je suis attaché avec le Christ à la croix, et je vis ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, Jésus-Christ vit en moi. En effet, si je vis dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu." Apôtre enfin par ma dignité (I Corinth., xv, 9): "Je suis le moindre des Apôtres." Il est dit de ces trois titres (2 Corinth., xi, 22): "Sont-ils Israélites? Je le suis aussi; sont-ils de la race d'Abraham? J'en suis aussi; sont-ils ministres de Jésus-Christ? Je le suis aussi; et quand je devrais passer pour imprudent, j'ose dire que je le suis plus qu'eux." Tel doit être le prédicateur de la science du salut: Israélite, pour la contemplation de Dieu; chrétien quant à la religion de la foi; apôtre par l'autorité du ministère. Moi donc Paul, Juif d'origine, cherchant Dieu par la foi, apôtre de Dieu en m'efforçant de l'imiter, "j'ai affermi etc." Je les ai affermies, pour qu'elles ne vinssent point à s'écarter de la foi, ainsi que l'architecte consolide l'édifice pour en prévenir la chute. C'est de là qu'il a été dit à Pierre (Luc, xxii, 52): "Et vous, lorsque vous aurez été converti, ayez soin d'affermir vos frères;" et c'est ce qu'a fait saint Paul. Aussi on peut lui appliquer cette parole de Job (iv, 4): "Vos paroles ont affermi ceux qui chancelaient. Il les a encore affermis, afin qu'ils n'eussent aucune crainte des faux docteurs. C'est ainsi que l'évêque affermit l'enfant, en lui donnant, contre la pusillanimité, l'Esprit de foi. Il est dit de David, dans ce même sens (Psaume 1, 21): "J'ai trouvé David, mon serviteur; je l'ai oint de mon huile sainte, car ma main l'assistera, et mon bras le fortifiera, et le méchant ne pourra lui nuire, etc."; et (Psaume xxxii, 6): "Par la parole de Dieu," écrite par saint Paul, "les cieux," c'est-à-dire les Ephésiens, "ont été affermis, etc.", à savoir, de peur qu'ils ne vinssent à perdre la couronne de la gloire. C'est ainsi que le supérieur ou le prince confirme le don qu'il a fait, pour que dans la suite il ne soit point enlevé (Psaume XL, 15): "Vous m'avez pris sous votre protection, à cause de mon innocence, et vous m'avez affermi pour toujours, en votre présence." Le prophète demandait à être ainsi affermi (Psaume LXV, 29) lors qu'il disait: "Affermissez, ô mon Dieu, ce que vous avez fait en nous" et l'Apôtre le

promettait, en disant (II Thessal., III, 3): "Dieu est fidèle; il vous affermira et vous gardera du mal."

"Moi" donc "Paul," "j'ai affermi ses colonnes," c'est-à-dire, les fidèles de l'Eglise d'Ephèse; car les fidèles sont appelés les colonnes de l'Eglise, parce qu'ils sont tenus d'être droits, élevés et forts. Droits par la foi, élevés par l'espérance, forts par la charité. Droits, c'est-à-dire: par la foi, car la foi montre la voie droite pour arriver à la patrie: aussi est-elle figurée par la colonne de nuée, dont il est dit dans l'Exode (x, 21): "Et le Seigneur marchait devant eux, pour leur montrer le chemin, paraissant durant le jour en une colonne de nuée. La foi, en effet, a, comme la nuée, son obscurité, parce qu'elle ne voit encore que comme en énigme; la ténuité, parce qu'elle a son terme, et la fraîcheur, parce qu'elle provoque la dévotion. Elevés par l'espérance, car cette vertu porte aux choses d'en haut; c'est pourquoi elle est figurée par la colonne de fumée, d'il est dit (Juges xx, 40): "On vit comme une colonne de fumée qui s'élevait, de la ville." L'espérance, en effet, a cette ressemblance avec la fumée, qu'elle s'élève du feu, c'est-à-dire de la charité, monte en haut et s'évanouit à la fin, c'est-à-dire, dans la gloire. Forts par la charité, car L'amour est fort comme la mort," ainsi qu'il est dit (Cantiq., VIII, 6); elle est donc marquée par la Colonne de feu qui consume toutes choses. C'est de là qu'il est dit (Sagesse, xviii, 5): "Ils ont eu une colonne ardente pour guide dans un chemin inconnu." De même, en effet, que le feu illumine les corps transparents, épure les métaux, dévore les combustibles, ainsi la charité fait resplendir les oeuvres, purifie l'intention et détruit les vices.

Ainsi se manifestent hi cause efficiente de cette épître: c'est Paul, ce qui est indiqué par ce mot: "Moi" Paul; sa cause finale: c'est l'affermissement dans la foi, ce qui est marqué par cet autre: "J'ai affermi;" la cause matérielle: elle s'adresse aux Ephésiens, dont il est dit: "Ses colonnes;" enfin la cause formelle se reconnaît dans la division de l'épître, et dans la méthode de l'Apôtre.

L'auteur de la Glose met en tête de celte épître un prologue sommaire, dans lequel il se propose principalement deux choses. D'abord il dépeint les Ephésiens; ensuite il explique le raisonnement et la méthode de l'Apôtre, à ces mots: l'Apôtre les loue, etc." Il dépeint les Ephésiens, auxquels saint Paul écrit, par trois circonstances. D'abord leur pays: ils sont asiatiques, et de l'Asie mineure; ensuite leur religion: ils ont reçu la parole de la vérité chrétienne; enfin leur stabilité en ce qu'ils sont demeurés fermes dans la foi. La première regarde donc la patrie; la seconde, la grâce; la troisième, la persévérance. L'Apôtre les loue etc." Il indique à la suite et la raison et la méthode de cet épître, ce qui implique quatre choses: 1° le motif de la lettre; 2° son auteur, l'Apôtre qui écrit; 3° le lieu d'où il écrit: c'est de Rome et du fond d'une prison; 4° le messenger chargé de la lettre: c'est le diacre Tychique. Le sens littéral est sans difficulté.

CHAPITRE I

Ephésiens I, 1 à 6: Salutations

SOMMAIRE: saint Paul, saluant les Ephésiens, manifeste son affection pour eux, et entre en matière en les affermissant dans le bien qui est déjà en eux.

- 1. Paul, Apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu; à tous les saints et fidèles dans le Christ Jésus qui sont à Ephèse.**
- 2. Que Dieu notre Père, et le Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix.**
- 3. Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus qui nous a comblés dans le Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel;**
- 4. Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté afin que nous fussions sains et irrépréhensibles devant ses yeux;**
- 5. Nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ**
- 6. Afin que la louange et la gloire en soient données à sa grâce...**

Saint Paul adresse cette épître aux Ephésiens, asiatiques, de l'Asie Mineure, qui fait partie de la Grèce. Ils ne furent pas établis dans la foi par l'Apôtre, mais seulement affermis. Ils étaient, en effet, déjà convertis avant son arrivée au milieu d'eux, comme on peut le constater par les Actes (xix, 1): "Pendant qu'Apollon était à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes provinces, vint à Ephèse. Depuis leur conversion et après avoir reçu l'enseignement de l'Apôtre, ils demeurèrent stables dans la foi et ne reçurent point les faux docteurs. Ils ne méritaient donc aucune réprimande, mais des encouragements aussi la lettre que saint Paul leur écrit ne contient-elle point de reproches, mais des consolations.

L'Apôtre leur écrit de Rome, par le Diacre Tychique, et son intention est de les affermir dans le bien qu'ils ont fait déjà, et de les porter à quelque chose de plus parfait. Sa manière de procéder se manifeste dans la division de cette épître. D'abord il leur adresse une salutation, dans laquelle il leur donne des preuves de son affection. En second lieu, il commence sa narration, où il les affermit dans le bien qu'ils ont déjà pratiqué (verset 5): "Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ jusqu'au chapitre quatrième. Troisièmement, il les exhorte, en les excitant à acquérir des biens plus élevés, du chapitre quatrième jusqu'à ces mots du chapitre sixième (verset 10): "Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans

le Seigneur, etc." Quatrièmement il conclut sa lettre en les encourageant dans la lutte spirituelle, depuis cet endroit jusqu'à la fin de l'épître.

I° Dans la salutation, nous trouvons **I.** la personne qui salue; **II.** Les personnes saluées (verset 1): "À tous les saints, etc; **III.** La forme de la salutation (verset 2): "Que la grâce et la paix, etc."

I. Dans la première partie, saint Paul désigne **1°** la personne qui salue par son nom: "Paul;" **2°** l'autorité de cette personne. (verset 1): "Apôtre de Jésus-Christ;" **3°** le principe de l'autorité (verset 1): "Par la volonté de Dieu, etc."

1° L'Apôtre dit donc: "Paul, apôtre." Paul est le nom de son humilité, apôtre celui de sa dignité, parce que "celui qui s'humilie, sera exalté" (Luc, xiv, 11 et xviii, 14).

2° "Apôtre," dis-je "de Jésus-Christ," et non pas de Satan, comme le sont les faux apôtres (II Corinth., xi, 14): "Il n'est donc pas étonnant que les ministres," c'est-à-dire, les ministres de Satan, se transfigurent en ministres de la justice, etc." –

3° Apôtre, c'est-à-dire: non par mes mérites, mais "par la volonté de Dieu," tandis qu'au contraire il est dit de plusieurs (Osée, viii, 4): "Ils ont régné par eux-mêmes, et non par moi."

II. "A tous les saints," qui sont à Ephèse, et aux fidèles," entendez: écrit. Ou encore: moi donc Paul, j'écris aux saints, afin qu'ils s'appliquent aux vertus, quant à ce qui regarde les mœurs;"aux fidèles" afin qu'ils ne s'écartent pas de la doctrine en ce qui regarde la foi; ou bien "aux saints," c'est-à-dire aux premiers "aux parfaits," "et aux fidèles," c'est-à-dire aux derniers et aux imparfaits. "Et aux fidèles," c'est-à-dire: en Jésus-Christ, et non par leurs actes propres.

III. "Que la grâce et la paix soient donnés" etc." saint Paul exprime ici la forme de la salutation. Il y comprend trois conditions que tout don doit avoir pour plaire, à savoir: la suffisance de ce don (verset 2): "La grâce et la paix;" la puissance de celui qui donne," de Dieu le Père;" et l'excellence du médiateur "et de notre Seigneur Jésus Christ." Un don, en effet, est agréable, quand ce que l'on donne suffit; quand il vient de celui qui a la puissance, par exemple, d'un prince ou d'un roi; Quand enfin il est accordé par un puissant intermédiaire, le fils, par exemple. L'Apôtre dit donc: "que la grâce," c'est-à-dire la tranquillité de l'âme ou la réconciliation avec Dieu, par la remise de la peine que pour la faute, suppléer descendent sur "vous," de leur source, qui est "Dieu notre Père, a de qui procède tout bien" (Jacques I, 17): "Toute grâce excellente, etc."; – "et de notre Seigneur Jésus-Christ.," sans lequel nul bien n'est donné. Aussi presque toutes les prières se terminent de cette manière: "Par notre Seigneur Jésus-Christ." L'Apôtre ne nomme

point l'Esprit parce qu'étant le lien du Père et du Fils, il est compris ou dans les deux termes, ou dans ces dons qui lui sont spéciaux, à savoir, la grâce et la paix.

II° Quand saint Paul ajoute (verset 5): "Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus " en rendant grâces à Dieu, il affermit les Ephésiens dans le bien, et cela par trois motifs pris, le premier du côté de J. C, par lequel ils ont obtenu beaucoup de grâces, comme on le voit dans ce chapitre; le second, d'eux-mêmes, en ce que de l'état du péché ou ils étaient, ils ont obtenu leur bonheur présent (ci-dessous, III, 1): "Et vous, lorsque vous étiez morts par vos dérèglements." Le troisième enfin, du côté de l'Apôtre lui-même, dont le ministère et le zèle les ont affermis dans le bien, où ils étaient déjà (ci-dessous, lit, 4): "C'est pour ce sujet que moi Paul, prisonnier pour Jésus-Christ." Le premier de ces motifs se subdivise en trois parties. Dans la première, en rendant grâces à Dieu, l'Apôtre indique d'abord, d'une manière générale, les bienfaits reçus; en second lieu, les bienfaits accordés spécialement aux apôtres (verset 8): "Sa grâce qu'il a répandue sur nous avec abondance;" enfin les bienfaits accordés particulièrement aux Ephésiens (verset 15): "Vous qui après avoir entendu la parole de vérité." saint Paul indique six bienfaits accordés à la généralité du genre humain: premièrement la bénédiction, comme gage certain de la future béatitude, (verset 5): "Qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles, pour le ciel. Secondement, l'élection dont le décret antécédent nous sépare de la masse de perdition (verset 4): "Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté. Troisièmement la prédestination dont le décret préexistant nous associe aux bons, c'est-à-dire, aux fils d'adoption (verset 5): "Nous ayant prédestinés par un effet de sa bonne volonté." Quatrièmement le bon plaisir, par le don de la grâce, (verset 6): "Sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables, en Jésus-Christ son fils bien-aimé." Cinquièmement la rédemption, par la délivrance de la peine, c'est-à-dire de la servitude du démon (verset 7): "Dans le quel nous trouvons la rédemption, etc." Sixièmement la rémission, en effaçant la coulpe, (verset 7): "Et la rémission de nos péchés, etc."

I. A l'égard de la grâce de la bénédiction, l'Apôtre indique deux choses: **1°** la louange que l'on doit rendre à Dieu (verset 5): "Béni soit Dieu," **2°** le bienfait même pour lequel nous devons cette louange (verset 5): "Qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions " etc."

I° Il dit donc: "Béni soit," à savoir par moi, par vous et partout, de coeur, par nos paroles et par nos oeuvres; en d'autres termes soit loué " Dieu et le Père," c'est-à-dire celui qui est Dieu par l'essence de sa divinité, et Père par la propriété de la génération. La conjonctive est ici employée, non pour indiquer la personnalité, puisque c'est une seule et même personne, mais pour marquer l'essence et la relation." Le Père, dis-je," de notre Seigneur Jésus-Christ, a c'est-à-

dire du Fils qui est notre Seigneur, selon sa divinité et Jésus-Christ selon son humanité.

2° "Lequel," c'est-à-dire Dieu, nous a bénis en espérance dans le temps présent, mais nous bénira en réalité dans l'avenir. L'Apôtre emploie ici le passé pour le futur, à raison de la certitude. "Il nous a bénis, dis-je," nous, "bien que nous fussions maudits pour nos mérites propres," de toutes les bénédictions spirituelles, c'est-à-dire soit pour le corps, soit pour l'âme. Car alors le corps deviendra spirituel (I Corinth., xv, 44): "Le corps est mis en terre tout animal, et il ressuscitera spirituel," d'une bénédiction, c'est-à-dire: donnée "pour les choses célestes," c'est-à-dire, pour le ciel; et donnée "en Jésus-Christ," c'est-à-dire par Jésus-Christ; ou "en Jésus-Christ qui en produira les effets," Car c'est lui-même qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il soit, etc." (Philipp.III, 21). Cette bénédiction est donc grandement désirable, et du côté de la cause efficiente, car cette bénédiction est Dieu lui-même; et du côté de la matière, car c'est nous qu'il bénit; et du côté de sa forme, car il nous bénit de toutes les bénédictions spirituelles; et à raison de sa fin, car il nous bénit pour les choses célestes (Psaume CXXVII, 4): "C'est ainsi que sera béni l'homme qui craint le Seigneur."

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (verset 4): "Ainsi qu'il nous a élus, etc.", il rappelle la race de l'élection, et en relève le prix parce que 1° elle est libre (verset 4): "En lui-même;" 2° éternelle (verset 4): "Avant la création du monde;" 3° féconde (verset 4): "Afin que nous soyons saints et irrépréhensibles devant ses yeux;" 4° gratuite (verset 4): "Par l'amour qu'il nous a porté. Il dit donc: "Il nous bénira." non pour nos mérites propres, mais par la grâce de Jésus-Christ," comme il nous a choisis," et nous séparant gratuitement de la masse de perdition," il nous a prédestinés en lui," c'est-à-dire par Jésus-Christ (Jean, xv, 16): "Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, etc." Et cela avant la création du monde;" c'est-à-dire de toute éternité, avant que nous existions (Rom., ix, 21): "Car avant qu'ils fussent nés... afin que le décret de Dieu demeurât selon son élection." "Il nous a choisis," c'est-à-dire: non point parce que nous étions saints," puisque nous n'étions même pas," mais il nous a choisis à cette fin "que nous fussions saints," par la pratique des vertus," et irrépréhensibles," par la fuite des vices. Car l'élection a ces deux effets, qui correspondent aux deux parties de la justice (Psaume xxxiii, 11): "Détournez-vous du mal et faites le bien." Que nous fussions saints, c'est-à-dire: devant ses yeux, I) c'est-à-dire intérieurement et dans le coeur, où lui seul pénètre (I Rois, xvi, 7): "Le Seigneur voit le coeur." Ou "devant ses yeux," c'est-à-dire afin que nous le voyons, car le voir c'est toute la récompense, suivant saint Augustin. Dieu n'a point agi ainsi, pour nos mérites propres, mais "par amour," ou par l'amour qu'il nous porte et par lequel il nous sanctifie.

III. En ajoutant (verset 5): "Nous ayant prédestinés, etc.", saint Paul passe au troisième bienfait, à savoir, à celui de la prédestination, dont le décret préexistant nous unit aux bons. A l'égard de cette prédestination, l'Apôtre suppose 1° un acte éternel, dans ce mot (verset 5): "Il a prédestiné." 2° un objet dans le temps (verset 5): "Nous;" 3° un avantage présent (verset 5): "Pour nous rendre ses enfants adoptifs;" 4° un effet futur (verset 5): "Pour lui-même 5° un mode gratuit (verset 5): "un effet de sa bonne volonté;" 6° un effet nécessaire (verset 6): "pour la louange et la gloire de sa grâce." Il dit donc (verset 5): "Qui," c'est-à-dire Dieu," nous a prédestinés," c'est-à-dire par sa seule grâce nous a choisis pour nous rendre ses enfants adoptifs, en d'autres termes afin de nous associer aux autres enfants de l'adoption, pour prendre part aux biens qu'ils obtiendront; c'est ce qui lui fait dire: Pour nous rendre ses enfants adoptifs (Rom. VIII, 15): "vous n'avez point reçu l'Esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption des enfants;" et plus loin (verset 23): "Attendant l'effet de l'adoption des enfants de Dieu." Et parce que ce qui doit être enflammé, doit l'être par le feu, puisque rien ne saurait entrer en participation avec un autre objet, sinon parce qui est naturellement de condition semblable, l'adoption des enfants doit se faire par le fils naturel: aussi ajoute-t-il (verset 5): "Par Jésus-Christ," et c'est le troisième caractère qu'il a signalé dans ce bien fait, à savoir, un médiateur qui réunit les extrêmes (Galat, iv, 4): "Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, et assujetti à la Loi, pour racheter ceux qui étaient sous la Loi, et pour nous faire recevoir l'adoption des enfants de Dieu. Et cela "en Lui," c'est-à-dire en tant que nous entrons en conformité avec lui, et que nous le servons en esprit (I Jean, III, 1): "Considérez quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés et que nous soyons en effet enfants de Dieu " on lit à la suite (verset 2): "Nous savons que lorsqu'il se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui."

Il faut ici remarquer que les prédestinés ont deux sortes de ressemblance avec le Fils de Dieu: l'une imparfaite, qui s'obtient par la grâce et retient ce nom d'imparfaite, d'abord, parce qu'elle ne comprend que la réforme de l'âme, dont il est dit (ci-après. iv, 24): "Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez-vous de l'homme nouveau;" ensuite, parce que dans ce qui concerne l'âme elle-même, elle a quelque imperfection: "Car nous ne connaissons encore que d'une manière imparfaite," comme il est dit (I Corinth, xiii, 12). L'autre ressemblance sera parfaite; elle se fera dans la gloire, et s'étendra à la fois au corps (Philipp., III, 21): "Et il transformera notre corps, tout vil et abject qu'il soit, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, etc.", et à l'âme, car "lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli (I Corinth., xiii, 10). Ce que l'Apôtre dit ici, que Dieu nous a prédestinés pour nous rendre ses enfants adoptifs, peut donc être rapporté à la ressemblance imparfaite avec le Fils de Dieu, laquelle s'obtient dans la vie présente par la grâce; mais mieux encore à la

ressemblance parfaite avec ce même Fils de Dieu, ce qui n'aura lieu que dans la patrie, adoption dont il est dit (Rom., viii, 23): "Nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu."

La cause de la prédestination divine n'est ni la nécessité du côté de Dieu, ni le droit du côté des prédestinés; elle se fait bien plutôt (verset 5): "par un effet de sa bonne volonté." L'Apôtre fait ressortir en ceci le quatrième bienfait, en ce que cette prédestination procède de la charité pure; car, dans l'ordre logique, elle présuppose l'élection, et l'élection. Cependant on assigne ici une double cause à cet immense bienfait l'une efficiente c'est la simple volonté de Dieu (verset 5): "Par un effet de sa volonté" (Rom., ix, 18): "Il est donc vrai qu'il fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endure qui il lui plaît; (Jacques I, 18) C'est lui qui par sa volonté, nous a engendrés par la parole de vie." L'autre cause est finale: c'est afin que nous puissions connaître et louer la bonté de Dieu, qui est indiquée par ces mots (verset 6): "Afin que la louange et la gloire en soit donnée à sa grâce. Nouveau motif pour exalter cet excellent bienfait, je veux dire, l'hommage que nous rendons à Dieu et qu'il a pour agréable. La cause de la prédestination divine est, en effet, la simple volonté de Dieu, et sa fin la connaissance de sa bonté. D'où il faut remarquer que la volonté de Dieu ne connaît point de cause, et qu'elle est elle-même la cause première de toutes choses. On peut toutefois lui assigner une sorte de raison, et cela de deux manières, à savoir, du côté de celui qui veut, et dans ce sens, il y a quelque raison de la volonté de Dieu dans sa bonté, qui est l'objet de cette même volonté et la détermine. La raison donc de tout ce que Dieu veut, c'est la bonté même de Dieu (Proverb., xvi, 4): "Le Seigneur a tout fait pour lui-même." Du côté de ce qui est voulu, la raison de la volonté divine peut être quelque chose de créé, par exemple, quand Dieu veut couronner Pierre, parce qu'il a légitimement combattu, bien que ceci ne soit point la cause du vouloir divin, mais la cause pour laquelle ceci arrive.

Cependant il faut remarquer que les effets sont la raison de la volonté divine, du côté de l'objet, dans un sens que l'effet antécédent est la raison de l'effet subséquent, en sorte toutefois qu'arrivant au premier on ne puisse plus lui assigner d'autre raison que la seule volonté divine. Dieu, par exemple, veut que l'homme ait une main, pour que cette main obéisse à la raison, et que cet homme ait la raison, parce qu'il a voulu qu'il fût homme, pour la perfection de son ouvrage universel. Et que c'est là le premier effet dans la création, on ne peut assigner relativement à l'ensemble de la création, de raison prise du côté de la créature, mais seulement du côté du créateur, et cette raison c'est la volonté divine. Donc, suivant ces données, on ne peut non plus assigner aucune raison de la prédestination du côté de la créature, mais seulement du côté de Dieu. Car les effets de la prédestination sont au nombre de deux, savoir, la grâce et la gloire. Pour les effets qui se rapportent à la gloire, on peut bien, il est vrai, assigner une raison du côté de

l'objet voulu c'est-à-dire, la grâce. Par exemple, Dieu a couronné Pierre, parce que Pierre a légitimement combattu, et il a combattu légitimement, parce qu'il été confirmé en grâce. Mais quant à la grâce, qui est l'effet premier on ne peut, du côté de l'homme, donner de raison de la prédestination car ce serait supposer que le principe de l'oeuvre méritoire serait en l'homme, venant de lui-même et non par l'effet de la grâce, ce qui est l'hérésie de Pélage, lequel prétend que le principe de l'acte méritoire vient de nous. Il est donc évident que la raison de la prédestination, c'est la simple volonté de Dieu; c'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 5): "Par un effet de sa volonté."

Mais comment faut-il entendre que Dieu veut et fait toutes choses pour sa bonté? Remarquez que ces termes: opérer une chose pour une fin, peuvent être entendus de deux manières. Ou d'une fin qu'on se propose d'atteindre, comme le malade prend un médicament pour recouvrer la santé; ou de l'amour avec lequel on veut procurer cette fin, comme le médecin agit pour rétablir dans les autres cette santé. Or Dieu n'a nullement besoin d'un bien quel qu'il soit en dehors de lui, selon ce qui est écrit (Psaume xv, 1): "Vous n'avez aucun besoin de mes biens. Quand donc il est dit que Dieu veut et fait toutes choses par bonté, cela ne veut pas dire qu'il fasse quelque chose pour augmenter en lui-même sa propre bonté, mais qu'il le fait pour la répandre sur les autres. Or la bonté divine se communique, dans le sens propre, à la créature raisonnable, en donnant à cette créature de la connaître. Dans ce sens donc, tout ce que Dieu fait dans les créatures raisonnables, il le crée pour sa louange propre et pour sa gloire, suivant cette parole d'Isaïe (XLIII, 7): "Tous ceux qui invoquent mon nom, c'est moi qui les ai créés pour ma gloire" c'est-à-dire pour qu'ils connaissent ma bonté, et qu'après l'avoir connue, ils la louent. Voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 6): "Afin que la louange et la gloire soit donnée à sa grâce," c'est-à-dire afin qu'on connaisse combien Dieu est digne de louange et de gloire. Saint Paul ne dit point: pour la louange de sa justice; car la justice trouve son application, là où existe un droit et où le droit s'acquiesce mais être prédestiné à la vie éternelle, ce n'est pas un droit: ainsi qu'il a été expliqué, c'est une grâce pure, et gratuitement donnée. Saint Paul ne dit pas non plus seulement pour la gloire, mais il ajoute de sa grâce, comme on dirait d'une grâce pleine de gloire, ce qui revient à dire qui est la grâce; et par cette expression il fait voir la grandeur de la grâce, qui consiste aussi dans la grandeur de la gloire et dans la manière de la donner; car nul mérite ne la précède, mais Dieu la donne à ceux qui sont encore sans mérite. C'est de là qu'il est dit (Rom., V, 8): "C'est en cela même que Dieu fait éclater son amour pour nous, puisque lorsque nous étions pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps;" et peu après (verset 10): "Lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui." Il est donc évident qu'il n'y a pour la prédestination divine, et qu'il ne saurait y avoir pour elle d'autre cause, que la simple volonté de Dieu. Il est également évident que dans l'acte de la prédestination, il n'y a point d'autre

cause de la divine volonté, que la bonté de Dieu, qui vient se communiquer à ses enfants.

Ephésiens II, 6 et 7: La gratuité de la grâce

SOMMAIRE. L'Apôtre montre que la grâce nous est gratuitement donnée par Dieu en Jésus-Christ, qui nous a rachetés par son sang.

6 Par laquelle grâce, il nous rendus agréables à son Fils bien-aimé,

7. Dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce.

Ici l'Apôtre place le quatrième bienfait, c'est-à-dire d'être agréables à Dieu par le don de la grâce. Il rappelle **I°** le don de ce bienfait. **II°** il fait voir le mode et la condition de ce don (verset 7): "Dans lequel nous trouvons la rédemption, etc."

I° Il dit donc: nous avons été prédestinés pour devenir ses enfants adoptifs, afin que la louange et la gloire soit donnée à sa grâce, sa grâce, dis-je," par laquelle il nous a rendus agréables, etc." Il faut ici se rappeler qu'être agréable à quelqu'un, et lui être cher, c'est une seule et même chose, car celui que j'aime m'est agréable. Que si donc Dieu nous a aimés de toute éternité, puisque, ainsi qu'il a été dit. Il nous a élus avant la création du monde par l'amour qu'il nous a portés," comment nous a-t-il rendus agréables dans le temps." Il faut dire, que ceux qu'il a aimés en lui-même de toute éternité, il les rend agréables dans le temps, tels qu'ils sont dans leur nature propre. En effet, ce qui est de toute éternité, n'est point fait; ou ne dit *fait*, que ce qui appartient au temps. Aussi l'Apôtre dit-il ici (verset 6): "Il nous a remplis de grâce," c'est-à-dire il nous a rendus agréables, afin que nous fussions dignes de son amour (I Jean, III, 1): "Considérez que le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés, et que nous soyons en effet enfants de Dieu! Or, on distingue ordinairement deux sortes de grâces: l'une gratuitement donnée, qui est accordée indépendamment des mérites (Rom., xi, 6): "Si c'est par grâce, ce n'est donc pas par les oeuvres, autrement la grâce ne serait plus une grâce." L'autre, qui rend agréable, nous fait bien venir de Dieu et lui plaire; c'est de celle-ci dont il est ici question. Remarquez que quelques-uns sont aimés pour eux-mêmes, et d'autres à cause d'un tiers. Car, si j'aime passionnément quelqu'un, je l'aime lui-même, et j'aime tout ce qui le touche. Or nous sommes aimés de Dieu, mais non point pour nous-mêmes, mais en celui qui pour lui-même est aimé du Père. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 6): "En son Fils bien aimé," pour lequel Dieu nous aime en tant que nous portons sa ressemblance. L'amour, en effet, naît de la similitude; c'est de là qu'il est dit dans l'Ecclésiastique (xiii, 19): "Tout animal aime son semblable." Or le Fils est par nature semblable à son Père; aussi en

est-il particulièrement aimé, et pour lui-même, et par un sentiment conforme à la nature, et de la manière la plus excellente. Nous qui ne sommes qu'enfants adoptifs, nous sommes aimés de Dieu en tant que nous sommes en conformité avec son Fils, et par conséquent, autant que nous avons quelque participation au divin amour (Jean., I, 55): "Le père aime le Fils, et il lui a mis toutes choses entre les mains. Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle; (Coloss., 1, 15): "Il nous a transférés dans le royaume de Son Fils bien-aimé."

II° Quand saint Paul dit (verset 7): "Dans lequel nous trouvons la rédemption, il explique le mode de ce bienfait, **I.** du côté de Jésus-Christ; **II.** du côté de Dieu (verset 7): "Selon les richesses de sa grâce."

I. Du côté de Jésus-Christ ce don se fait de deux manières. Car Jésus-Christ nous a rendus agréables sous deux rapports. Il y a, en effet, en nous deux choses qui mettent obstacle à ce que nous soyons agréables à Dieu, à savoir la culpabilité du pécheur et la dette du péché. Or de même que la mort répugne à la vie, ainsi le péché répugne à la justice, en sorte que éloignés par lui de la ressemblance divine, nous ne pouvions être agréables à Dieu. Mais Dieu, en son Fils, nous a rendus agréables devant lui, d'abord en nous remettant la peine, et quant à ceci l'Apôtre dit (verset 7) que nous trouvons en Jésus-Christ la rédemption, à savoir, de l'esclavage du péché (I Pierre, 1, 18): "Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or et de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous aviez fait vivre la tradition que vous aviez reçue de vos Pères, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, l'agneau sans tache, etc."; (Apocal., V, 9): "Par votre sang vous nous avez rachetés pour Dieu." En second lieu, on dit que nous sommes rachetés, parce que cette servitude où nous étions retenus à cause du péché, et pour laquelle nous ne pouvions, par nous-mêmes, pleinement satisfaire, nous en avons été délivrés par Jésus-Christ. Car en mourant pour nous, il a satisfait à Dieu son Père, et a acquitté ainsi la dette du péché. C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 7): "Et la rémission de nos péchés " (Jean, I, 29): "Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde;" (Luc, xxiv, 46): "Il fallait que le Christ souffrit de la sorte, qu'il ressuscitât le troisième jour, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés."

II. L'Apôtre expose le mode du côté de Dieu, quand il dit (verset 7): "Selon les richesses de sa grâce," en d'autres termes, Dieu en nous rendant agréables à ses yeux, non seulement nous a remis la culpabilité du péché, mais nous a donné son Fils qui a satisfait pour nous. Et cela s'est fait par une grâce surabondante, au moyen de laquelle il a voulu conserver l'honneur de la nature humaine, se proposant de délivrer les hommes de la servitude du péché et de la mort, pour ainsi dire en justice rigoureuse, par la mort de son Fils. C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 7): "Selon les richesses de

sa grâce," comme s'il disait: si nous avons été rachetés, et si nous sommes devenus agréables à Dieu par la satisfaction de son Fils, cela a été l'effet d'une grâce surabondante et de la miséricorde, ainsi qu'on pardonne par pitié et par compassion, à ceux qui ne le méritent point. Dans l'explication qui précède, nous avons suivi l'explication de la Glose, qui cependant paraît forcée, car elle semble confondre: "il nous a choisis," et "il nous a prédestinés." Elle ne distingue pas non plus: "afin que nous soyons saints et irrépréhensibles," et ce que l'Apôtre dit à la suite, "pour nous rendre ses enfants adoptifs." Il faut donc ici remarquer que quand saint Paul aborde quelque matière difficile, c'est chez lui une habitude que ce qui suit immédiatement, soit comme l'exposition des prémisses; il ne fait donc aucune répétition de mots, mais il expose. Saint Paul procède ici à son ordinaire. Laissant à ses expressions la même valeur, nous divisons autrement, dès les premiers termes, et nous disons que ce passage (verset 5): "Béni soit Dieu, etc.", se partage d'abord en trois parties; parce que l'Apôtre, en premier lieu, rend des actions de grâces, à ces mots (verset 5): "Béni soit Dieu, etc.", en second lieu il énumère simultanément tous les bienfaits accordés, quand il dit (verset 5): "Qui nous a comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles en Jésus-Christ; en troisième lieu, il rapporte d'une manière expresse et détaillée les bienfaits divins (verset 4): "Ainsi qu'il nous a élus etc." Cette énumération se divise en deux parties. Car d'abord il énonce distinctement ces bienfaits; ensuite il les explique (verset 5): "Nous ayant prédestinés, etc." Dans cette explication, premièrement il traite de l'élection; secondement de ce qui la suit (verset 4): "Afin que nous soyons saints et irrépréhensibles." Et d'abord l'élection. Or il y a une double élection, à savoir, celle de la justice présente et celle de la prédestination éternelle. De la première il est dit en Jean (vi, 74): "Ne vous ai-je pas choisis douze? et néanmoins un de vous est un démon?" Saint Paul ne parle point ici de cette élection, parce qu'elle ne se fit pas avant la création du monde; c'est pourquoi il indique aussitôt quelle est celle dont il s'occupe: c'est la seconde, à savoir la prédestination éternelle; c'est ce qui lui fait dire (verset 5): "Nous ayant prédestinés, etc." Et parce qu'il a dit: "en Jésus-Christ," c'est-à-dire afin que nous portions la ressemblance et la conformité avec Jésus-Christ, pour être à cette condition adoptés comme enfants, il ajoute (verset 5): "Pour nous rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ." Quant à ce qu'il a dit (verset 4): "Par l'amour," il l'explique en disant (verset 7): "Dans lequel nous trouvons la rédemption" comme s'il disait: "nous avons, etc." Cette expression (verset 4): "Irrépréhensibles," il en donne le sens, en disant (verset 7): "Et la rémission de nos péchés." Quant à cette autre (verset 4): "En sa présence," il l'explique, quand il dit: "Pour que la louange et la gloire en soi donnée à sa grâce etc."

Ephésiens III, 8 à 10: La grâce des Apôtres

SOMMAIRE. - L'Apôtre traite des bienfaits spécialement accordés aux apôtres: l'excellence de la sagesse, et la révélation du mystère caché. Il explique quel est ce mystère.

8. Qu'il a répandu (la rémission des péchés) sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence et de sagesse,

9. Pour nous faire connaître aussi le mystère de sa volonté, fondé sur sa bienveillance, par laquelle il avait résolu en soi-même,

10. Que les temps ordonnés par lui étant accomplis, il réunirait tout dans le Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre.

Après avoir exposé les bienfaits accordés communément à tous, saint Paul traite ici de ceux qui ont été spécialement accordés aux apôtres. Cette partie se divise en deux. Dans la première, on voit quels sont ces bienfaits reçus, spécialement par les apôtres; dans la seconde, on en indique le motif (verset 10): "C'est aussi en lui que l'héritage nous est échu comme par sort, etc."

Sur la première partie, saint Paul traite **I°** des dons particuliers faits aux apôtres quant à l'excellence de la sagesse; **II°** de ces mêmes dons, quant à la révélation spéciale du mystère caché (verset 9): "Pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, etc.;" **III°** il explique quel est ce mystère (verset 9): "Fondé sur sa bienveillance, etc."

I° Il dit donc: J'ai avancé que selon les richesses de la grâce de Dieu, tous les fidèles sans distinction, soit vous, soit nous, nous trouvons la rédemption et la rémission de nos péchés par le sang de Jésus-Christ. Toutefois cette grâce (verset 8) a surabondé en nous, c'est-à-dire a été en nous plus abondante que dans les autres. On voit par là quelle est la témérité (pour ne pas dire l'erreur), de ceux qui osent comparer, pour la grâce et pour la gloire, quelques saints aux apôtres. Il est, en effet, évident par ce passage, qu'après Jésus-Christ et la Vierge Marie, les apôtres ont reçu une grâce plus grande que n'importe quels autres saints. Que si l'on prétend que les autres saints peuvent mériter autant que les apôtres ont mérité, et par conséquent obtenir une grâce aussi grande, il faut répondre que l'argument vaudrait si la grâce était donnée selon les mérites. Mais s'il en était ainsi, la grâce ne serait plus grâce, comme il est dit (Rom., xi, 6). Ainsi donc de ce que Dieu a prédisposé quelques saints à une dignité plus grande, il leur a communiqué une grâce plus abondante, comme il a donné au Christ fait homme, qu'il voulait élever jusqu'à l'unité de personne, une grâce sans égale. De même encore ayant choisi la glorieuse Vierge Marie pour Mère, il la remplit de grâces, et quant à l'âme et quant au corps; ainsi, ayant appelé les apôtres à une dignité singulière, il leur accorda le privilège d'une grâce exceptionnelle. C'est ce qui fait dire à saint Paul (Rom., VIII, 23): "Nous possédons les prémices de l'Esprit,"

avec la priorité quant au temps, dit la Glose, et plus d'abondance que les autres. Il est donc téméraire de comparer quelques saints aux apôtres. Ainsi la grâce de Dieu a surabondé dans les apôtres, quant à l'étendue de la sagesse, car ils ont été préposés à toute l'Eglise comme pasteurs (Jérémie, III, 15): "Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science." Or les pasteurs ont deux obligations, savoir: d'être avancés dans la connaissance des choses divines, et industrieux dans l'action du ministère religieux. Ils doivent, en effet, instruire les inférieurs dans la foi, et pour remplir ce devoir, la sagesse, qui est la connaissance des choses divines, est indispensable; sur ce point l'Apôtre dit (verset 8): "En nous remplissant de sagesse (Luc, xxi, 16): "Je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire." Ils doivent de plus gouverner les inférieurs dans les choses extérieures, et pour remplir ce devoir la prudence est nécessaire, car elle dirige dans les choses temporelles. L'Apôtre dit donc par rapport à cette vertu (verset 8): "Et de prudence" (Matth., x, 16): "Soyez prudents comme des serpents. Ainsi se manifeste, dans les apôtres, le don de Dieu quant à l'excellence de la sagesse.

II° Vient ensuite le don qui a rapport à l'excellence de la révélation (verset 9): "Pour nous faire connaître le mystère de sa volonté;" comme s'il disait: la sagesse que nous avons reçue, n'a pas pour but de connaître la nature des choses, le cours des astres, ou toute autre chose semblable; elle est en Jésus-Christ seul, (I Corinth., II, 2): "Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié." C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 9): "Pour nous faire connaître le mystère," c'est-à-dire le secret divin, à savoir le mystère de l'incarnation, qui a été caché dès les commencements. L'Apôtre indique aussitôt la cause de ce mystère caché, lorsqu'il dit (verset 9): "De sa volonté, car les effets futurs ne sont connus, qu'en connaissant leurs causes; c'est ainsi que nous ne connaissons que par sa cause une éclipse future. Mais comme la cause du mystère de l'incarnation est la volonté de Dieu, car ce n'est que par le grand amour que Dieu a eu pour les hommes, qu'il a voulu se faire homme (Jean, III, 16): "Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique," et la volonté de Dieu étant très profondément cachée (I Corinth., II, 11): "Nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu," la cause de l'incarnation a donc été cachée pour tous ceux à qui Dieu ne l'a pas révélée par son Esprit Saint, comme le dit saint Paul (I Corinth., II, 14). L'Apôtre dit donc (verset 9): "Pour nous faire connaître le mystère," c'est-à-dire, le secret de Dieu; qui est un secret, par la raison qu'il est l'effet de la volonté divine (Matth., xi, 25): "Je vous bénis, Seigneur Père du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits" (Coloss., I, 26): "Le mystère, qui a été caché dans tous les siècles et dans tous les âges, et qui maintenant a été découvert à ses saints,

auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère.

III° saint Paul explique ensuite en quoi consiste ce même mystère, lorsqu'il dit (verset 9): "Fondé sur sa bienveillance, etc." Ce passage est embarrassé, et doit être ainsi construit: Pour nous faire connaître, etc." Or ce mystère consiste à réunir toutes choses en Jésus Christ, c'est-à-dire par Jésus-Christ. "Toutes choses," c'est-à-dire: (verset 10): "tant qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre. "Les réunir," avons nous dit, "en lui," c'est-à-dire en Jésus-Christ," après l'accomplissement des temps marqués," et cela, "selon son bon plaisir." L'Apôtre indique ici trois choses, savoir la cause du mystère, l'opportunité du temps, et enfin les effets du mystère même.

I. Il en montre dans un certain sens la cause, quand il dit (verset 9): "Selon son bon plaisir." Car bien que tout ce qui est agréable à Dieu, soit bon, encore est-il que ce bon plaisir de Dieu reçoit par antonomase la dénomination de bon, parce que par son moyen nous parvenons à la jouissance parfaite de la bonté (Psaume CXLVI, 11): "Le Seigneur met son plaisir en ceux qui le craignent;" (Rom., xc, 2): "Afin que vous connaissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux et ce qui est parfait.

II. L'opportunité du temps se manifeste par l'accomplissement des temps fixés, dont il est dit (Galates iv, 4): "Lorsque le temps a été accompli, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme." L'Apôtre ici réfute en passant une question frivole que les Gentils ont coutume de proposer; car, ainsi qu'il est dit au livre de Job (xxiv, 1): "Les temps ne sont pas cachés au tout-puissant." Comme donc il règle et dispose tout choses, en disposant et en accommodant les temps aux effets qu'il produit lui-même, il règle les temps ainsi a-t-il fixé de toute éternité une époque au mystère de l'incarnation, et ce temps, suivant la Glose, arriva quand l'homme fut convaincu de manquer de sagesse, avant la Loi écrite, alors qu'il adorait les créatures au lieu du Créateur, comme il est dit (Rom., I, 22): "Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages;" et de son impuissance, par la Loi écrite qu'il ne pouvait accomplir, en sorte que les hommes ne pouvant présumer de leur sagesse et de leur force, ne méprisassent point l'avènement de Jésus-Christ, mais se sentant faibles et comme pleins d'ignorance, se portassent vers lui avec plus d'empressement.

III. L'effet de ce mystère est de "rétablir toutes choses," ce qui s'entend, en tant qu'elles ont été faites pour l'homme (Amos, ix, 41): "Je relèverai le tabernacle de David qui est ruiné; je refermerai les ouvertures de ses murailles, et je rebâtirai ce qui était tombé. Tout rétablir, disons-nous, "tout ce qui est dans les cieux," c'est-à-dire les anges: non pas pourtant que Jésus-Christ soit mort pour les anges, mais parce qu'en rachetant l'homme, le désastre qui

suivit la défection des anges est réparé (Psaume cix, 6): "Il a comblé les ruines.¹" Il faut ici se garder de l'erreur d'Origène, et ne pas prendre occasion de ce passage pour croire que les anges condamnés seront rachetés par Jésus-Christ," que l'a supposé ce Père. (verset 10): "Et ce qui est sur la terre," en tant qu'il remet en paix le ciel avec la terre (Coloss., x, 20): "Pacifiant par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre, que ce qui est dans le ciel;" ce qu'il faut entendre, quant à la suffisance de la réparation, et bien que tout ne soit pas rétabli effectivement.

Ephésiens I, 11 et 12: L'appel gratuit de Dieu

SOMMAIRE. - L'Apôtre fait voir qu'il a reçu de si grands bienfaits, non pour ses mérites propres, mais par la grâce de Dieu; et établissant que la vocation est gratuite, et la prédestination volontaire, il dit que la fin de l'une et de l'autre, c'est la louange et la gloire de Dieu.

11. C'est aussi en lui que nous avons été appelés à l'héritage, ayant été prédestinés par le décret de celui qui a fait toutes choses selon le dessein et le conseil de sa volonté,

12. Afin que nous soyons le sujet de la gloire et des louanges du Christ, nous qui, les premiers, avons espéré en lui.

Saint Paul, dans ce qui précède, a fait ressortir l'abondance de la grâce, que lui-même et les autres Apôtres ont reçu de Jésus-Christ. Mais pour que l'on ne croie point qu'ils ont reçu cette grâce pour leurs mérites propres, il établit à la suite qu'elle leur a été gratuitement donnée, et que si Dieu les a appelés, ce n'a pas été leurs mérites personnels. Cette partie de l'Épître se subdivise en trois; l'Apôtre montre **I°** que la vocation est gratuite; **II°** que la prédestination du côté de Dieu, est l'effet de sa volonté (verset 11): "Ayant été prédestinés par le décret de celui qui fait toutes choses, etc."; **III°** quelle est la fin de l'une et l'autre (verset 12): "Afin que nous soyons le sujet de la gloire, etc."

I° Il dit donc J'ai établi que la grâce dont nous parlons a été en nous surabondante, et que toutes choses ont été rétablies en Jésus Christ (verset 11) C'est aussi en lui, c'est-à-dire par ce même Jésus-Christ" que l'héritage nous est échu comme par le sort," c'est-à-dire, aucunement par vos mérites, mais par l'élection divine (Coloss., I, 12): "Rendant gloire à Dieu le Père, qui en nous éclairant de la lumière, nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints." (Psaume xxx, 16): "Mon sort est entre vos mains." Pour entendre ceci, il faut se rappeler qu'il se passe parmi

¹Le texte grec porte: "cadavres". Le sens du passage cité serait: "il multipliera la mort".

les hommes beaucoup de choses qui paraissent fortuites et contingentes, et qui toutefois sont réglées par la divine providence. Le hasard n'est autre chose que l'action de cette providence de Dieu à l'égard des événements humains et contingents. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, sur le passage précité du psaume trentième: "Mon sort est entre vos mains, que le sort n'est pas quelque chose de mauvais, mais la recherche de la volonté divine dans les événements douteux." Or il y a, à l'égard du sort, trois fautes à éviter. La première, celle de la superstition. Car toute pratique religieuse, vaine et illicite, est superstitieuse. On tombe donc, à l'égard du sort, dans la faute d'une superstition illicite, quand on fait quelque pacte avec les démons. C'est de là qu'il est dit (Ezéch., xxi, 21): "Le roi de Babylone s'est arrêté à la tête des deux chemins; il a mêlé des flèches pour en tirer un augure de la marche qu'il doit prendre. Il a interrogé ses idoles, il a consulté les entrailles des bêtes mortes." En effet, mêler des flèches, c'est une espèce de sortilège, et interroger les idoles, une superstition. Dans ce passage, Dieu condamne le sortilège et le range parmi les péchés qui appartiennent à la superstition. Le second péché à éviter est celui de tenter Dieu. Car tant que l'homme, par lui-même, peut faire une chose et savoir ce qu'il doit faire, s'il demande à Dieu par le sort, ou si par quelque moyen de cette nature, il cherche à connaître ce qu'il doit faire, il tente Dieu. Mais quand la nécessité est urgente, et quand on ne peut se tirer d'affaire par soi-même, alors il est permis de demander à Dieu ce qu'il faut faire (II Paralip., xx, 12): "Comme nous ne savons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose que de tourner les yeux vers vous." Enfin il faut éviter le péché de présomption, dans lequel on tombe, quand on s'inquiète de choses inutiles, ou qui ne nous concernent point, par exemple, des futurs contingents. C'est de là qu'il est dit aux Actes (I, 7): "Ce n'est pas à vous de savoir les temps et les moments que le Père a mis en son pouvoir."

On peut donc, d'après ceci, prendre dans une triple acception le mot "sort," à savoir, comme moyen de partage, de consultation, de présage de l'avenir. On le prend comme moyen de partager, quand ne pouvant s'accorder pour diviser un héritage, ou lire au sort, par exemple, et montrant un anneau, un livre, ou tout autre objet semblable, l'on dit celui à qui cet objet arrivera, l'aura pour sa part d'héritage. Les sorts peuvent être, dans ce sens, jetés légitimement (Proverbes XVIII, 18): "Le sort apaise les différends; il est arbitre même entre les grands," c'est-à-dire entre ceux qui veulent partager. On s'en sert pour consulter, quand hésitant sur ce que l'on doit faire, on interroge Dieu, en jetant le sort. Il est dit (Jonas, I, 7) que la tempête s'étant élevée, ils consultèrent Dieu, et jetèrent le sort, afin de savoir par la faute de qui cette tempête était venue." Cette manière est licite surtout dans le cas de nécessité, et dans les élections des puissances séculières. De là cette coutume de faire avec de la cire des rouleaux, auxquels on donne le nom de *Bussuli* et de mettre, dans quelques-uns seulement des bulletins, afin que ceux auxquels arriveront les rouleaux renfermant les bulletins, aient

des suffrages dans l'élection. Les apôtres agirent ainsi, même dans une élection spirituelle, mais avant la descente de l'Esprit Saint (Act., I, 26): "Aussitôt ils les tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias;" mais depuis que l'Esprit Saint a été donné, il n'est plus permis de le faire, car ce serait faire injure au Saint-Esprit. On doit, en effet, croire que le Saint-Esprit pourvoira son Eglise de bons pasteurs. Aussi, après l'avènement de l'Esprit Saint, quand les apôtres choisirent les sept diacres, ils ne jetèrent point le sort; aussi dans les élections ecclésiastiques, la chose n'est plus permise. Le sort divinatoire est la recherche de l'avenir, réservé exclusivement à la science divine. Cette espèce porte toujours avec elle quelque présomption, et ne peut guère se pratiquer sans qu'il y ait vice de curiosité. Le sort n'étant donc autre que le désir de connaître ce qui dépend de la volonté divine, il s'ensuit que la grâce de l'élection divine retient le nom de sort, parce que Dieu, comme par une espèce de sort, appelle, selon sa providence cachée, non d'après les mérites de qui que ce soit, mais par sa grâce intérieure.

II° Quand l'Apôtre dit (verset 11): "Ayant été prédestinés, etc.", il établit que la volonté de Dieu opère la prédestination, dont il est dit (Rom., VIII, 50): "Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés." La raison de cette prédestination, ce ne sont pas nos mérites, mais la simple volonté de Dieu; c'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 11): "Selon le décret de celui, etc." (Rom., viii, 28): "Car nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appelés suivant son décret pour être saints. Que Dieu ait prédestiné suivant sa volonté, il le prouve en ce que Dieu fait non seulement ceci, mais tout ce qu'il fait d'après le dessein de sa volonté (Psaume cxxxiv, 6): "Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu;" (Isaïe, XLVI, 10): "Toutes mes résolutions seront immuables, et toutes mes volontés s'exécuteront." L'Apôtre ne dit seulement selon sa volonté, pour que l'on ne s'imagine pas qu'elle est sans règle, mais selon le décret de sa volonté, c'est-à-dire, selon sa volonté qui se détermine d'après la raison, non pas en tant que la raison suppose le raisonnement, mais en tant qu'elle désigne une volonté certaine et délibérée.

III° L'Apôtre enfin indique la fin de l'une et de l'autre, c'est-à-dire de la prédestination et de la vocation. Cette fin, c'est la louange de Dieu, ce qui lui fait dire (verset 12): "Afin que nous soyons le sujet de la gloire et des louanges qui lui appartiennent, nous qui avons les premiers espéré en Jésus-Christ," et que par nous, qui croyons en Jésus-Christ, soit exaltée la gloire de Dieu (Isaïe LV, 12): "Les montagnes et les collines retentiront, devant Dieu, de cantiques de louanges." Or, comme remarque saint Ambroise, la louange de la gloire de Dieu, c'est la conversion d'un grand nombre à la foi, comme la gloire du médecin est d'acquérir et de guérir beaucoup de malades (Eccli., II, 9): "Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui, et sa miséricorde viendra vous combler de joie."

Ephésiens I, 13 et 14: Les grâces des Ephésiens

SOMMAIRE. - L'Apôtre énumère les bienfaits particuliers que Dieu accordés aux Ephésiens: la prédication de l'Évangile, la conversion à la foi, et la justification gratuite.

13. En qui (le Christ) vous aussi, après avoir entendu la parole de l'Évangile de votre salut, et y avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit Saint qui avait été promis,

14. Lequel est le gage et les arrhes de notre héritage, jusqu'à la parfaite délivrance du peuple que Jésus-Christ s'est acquis pour la louange de sa gloire.

Après avoir rappelé les bienfaits accordés en commun aux fidèles, et spécialement aux apôtres, saint Paul énumère ici les grâces données aux Ephésiens. Cette partie se divise en deux. L'Apôtre d'abord énonce les grâces qu'ils ont reçues; ensuite il fait entrevoir les sentiments qu'excitent en lui ces grâces (verset 15): "C'est pourquoi, ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus, etc." La première de ces subdivisions se partage elle-même en trois parties qui répondent aux trois grâces reçues, **I**° saint Paul l'appelle le bien de la prédication; **II**° de la conversion à la foi (verset 13): "En qui, après avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint etc."; **III**° celui de la justification (verset 15): "Vous avez été scellés, etc."

I° Il dit donc, quant à la première de ces grâces: "En qui," ou dans lequel, Jésus-Christ: "vous-mêmes, après avoir entendu," c'est-à-dire ayant entendu par sa grâce et par sa puissance "la parole de vérité," en d'autres termes, la parole de la prédication, en tant que Jésus lui-même vous a envoyé des Prédicateurs (Rom., X, 14): "Comment en entendront-ils parler, si personne ne leur prêche et comment leur prêcheront-ils s'ils ne sont envoyés?" et à la suite: "Donc, la foi vient de ce que l'on entend." et on a entendu par la parole de Jésus-Christ. Ils entendent donc par le bien de celui qui leur envoie des prédicateurs (Luc, xi, 28): "heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la pratiquent." L'Apôtre relève cette parole de la Prédication par trois motifs: d'abord pour sa vérité, en disant (verset 15): "La Parole de vérité," car elle tire son origine de Jésus-Christ, dont il est dit (Jean xvii, 17): "Votre parole est la vérité même;" (Jacques I, 18): "C'est lui qui par sa volonté nous a engendrés par la Parole de vérité." Ensuite parce que c'est une bonne nouvelle. Aussi l'appelle-t-il: Évangile, c'est-à-dire ce qui annonce le bien souverain et la vie éternelle, c'est de là que par antonomase la parole de la foi est appelée Évangile, comme si l'on disait: l'annonce du bien souverain (Isaïe, LII, 7): "Que les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix sur les montagnes sont beaux! de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut!" et au même prophète (XL, 9): "Montez sur une haute montagne

vous qui annoncez l'Évangile à Sion." Ceci quant aux biens à venir. Enfin il la dépeint et l'exalte quant aux biens présents, en ce qu'elle procure le salut. C'est ce qui lui fait dire (verset 15): "De votre salut," c'est-à-dire: qui étant reçu par la foi donne le salut. (Rom., I, 16): "Car je ne rougis point de l'Évangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient " (I Corinth., xv, 1): "Il ne lui reste plus maintenant qu'à vous faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes."

II° Quant à la grâce de la conversion à la foi, saint Paul dit (verset 15): "En qui," c'est-à-dire, dans lequel Jésus-Christ, ou par l'opération duquel, "après avoir cru, vous avez été scellés." Et cette grâce est jointe à la foi, parce que la foi est indispensable aux auditeurs. En effet, c'est en vain qu'on entendrait la parole de vérité, si l'on ne croyait pas, et même l'on ne croit que par Jésus-Christ (ci-après, II, 8): "C'est par la grâce de Dieu que vous êtes sauvés par la foi et cela ne vient point de vous, car c'est un don de Dieu."

III° Par rapport à la grâce de la justification, l'Apôtre ajoute (verset 15): "avez été scellés," et cela, "par l'Esprit Saint qui vous a été donné." il assigne à l'Esprit Saint trois caractères, à savoir, qu'il est un signe; qu'il est l'Esprit de promesse, et qu'il est le gage de l'héritage.

I. Il est un signe, en ce que c'est par lui qu'est versée dans nos coeurs la charité, par laquelle nous sommes distingués de ceux qui ne sont pas enfants de Dieu. Quant à cet effet l'Apôtre dit (verset 13): "Vous avez été scellés," c'est-à-dire séparés du troupeau de Satan (ci-après, IV, 30): "N'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, dont vous avez été marqués, comme d'un sceau, etc." Car ainsi que les maîtres apposent leur marque à leurs troupeaux afin de les distinguer les uns des autres, le Seigneur a voulu que son troupeau, c'est-à-dire son peuple, fût distingué par une marque spirituelle; or le Seigneur eut son peuple particulier, dans l'ancien Testament, ce sont les Juifs (Ezech., xxxiv, 31): "Mais vous les brebis de mon pâturage, vous mes brebis, vous êtes des hommes. C'est de là qu'il a dit (Psaume xciv, 7): "Nous sommes son peuple, qu'il nourrit dans ses pâturages et ses brebis qu'il conduit par la main." Mais comme ce troupeau paissait dans des pâturages matériels, c'est-à-dire dans une doctrine accessible aux sens, et avec des récompenses terrestres (Isaïe, I, 19): "Si donc vous voulez l'écouter, vous serez rassasiés des biens de la terre," le Seigneur voulut pour ce motif le marquer et le séparer des autres par un signe corporel, savoir, la circoncision (Gene., xv, 45): "Ce pacte que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, etc.", et auparavant (verset 11): "Vous circoncierez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous." Mais dans le nouveau Testament, il eut pour troupeau le peuple chrétien (I Pierre, II, 25): "Vous êtes retournés au Pasteur et à

l'Evêque de vos âmes;" (Jean, x, 7): "Mes brebis entendent ma voix." Or ce troupeau paît dans les pâturages de la doctrine spirituelle, et pour des récompenses spirituelles, aussi le Seigneur l'a-t-il distingué des autres par un signe spirituel; et ce signe, c'est l'Esprit Saint, par lequel ceux qui sont à Jésus-Christ, sont distingués de ceux qui ne lui appartiennent point. Mais parce que le Saint-Esprit est amour, il est donné à quiconque s'élève à l'amour de Dieu et du prochain (Rom., V, 11): "L'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs le Saint-Esprit qui nous a été donné, etc." Le signe donc de la séparation est la charité qui vient de l'Esprit Saint. (Jean, xiii, 35): "C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres." Le sceau que nous avons reçu c'est donc l'Esprit Saint.

II. Il est appelé l'Esprit de promesses pour trois raisons. Premièrement, parce qu'il a été promis aux fidèles (Eccli., XXXVI, 26): "Je mettrai un Esprit nouveau au milieu de vous;" et (Ezech xxxvii, 6): "Je vous donnerai un Esprit et vous vivrez." Secondement parce qu'il est donné avec une promesse spéciale, car par cela même qu'il nous est donné, nous devenons enfants de Dieu. Par l'Esprit Saint, en effet, nous ne faisons plus qu'un avec Jésus-Christ (Rom., viii, 9): "Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est pas Jésus-Christ;" par conséquent nous sommes les fils adoptifs de Dieu, et par là nous avons la promesse de l'héritage éternel, car (Rom., viii, 17): "Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers." Troisièmement l'Esprit Saint est appelé un gage, en ce qu'il nous donne la certitude de l'héritage promis. Car cet Esprit, en ce qu'il nous adopte comme enfants de Dieu, est un Esprit de promesse dont nous obtiendrons l'effet. Une autre version, remarque la Glose, appelle le Saint-Esprit les arrhes de l'héritage; peut-être est-ce la meilleure, car le sage est différent de l'objet pour lequel il est donné, on le rend, après qu'on a reçu l'objet qui était dû. Les arrhes, au contraire, ne diffèrent en rien de l'objet pour lequel ils sont donnés on ne les rend pas parce qu'ils font partie du prix même qui ne doit pas être partagé, mais complété. Or Dieu nous a donné la charité par l'Esprit qui est l'Esprit de vérité et d'amour; par conséquent il nous a donné une sorte de communication partielle et imparfaite de la divine charité et de la dilection, qui ne sera pas enlevée, mais perfectionnée. On doit donc de préférence lui donner le nom d'arrhes plutôt que celui de gage. Toutefois on peut l'appeler gage, car Dieu, par l'Esprit Saint nous accorde différents dons, dont quelques-uns subsistent dans la patrie, par exemple, la charité "qui ne périra jamais" (I Corinth. xiii, 8); d'autres, à cause de leur imperfection, n'y subsisteront plus, par exemple, la foi et l'espérance, qui seront détruites, ainsi qu'il est dit au même endroit. Dans ce sens le Saint-Esprit prend le nom d'arrhes, par rapport aux dons qui demeurent, et celui de gage par rapport à ceux qui finiront.

III. L'Apôtre explique ensuite pour quel motif nous avons été marqués de ce sceau, lorsqu'il dit (verset 14): "Pour la

rédemption". Si, en effet, un maître faisait l'acquisition de quelque bétail, et l'adjoignait à son troupeau, il lui imposerait la marque de son acquisition. Or Jésus-Christ a tiré son peuple du milieu des Gentils (Jean, X, 16): "J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. Il faut que je les amène;" il leur a donc imprimé le sceau de son acquisition (I Pierre, II, 9): "Vous êtes le peuple conquis;" (Actes xx, 28): "Qu'il s'est acquis de son propre sang." Toutefois, parce que Jésus-Christ a acquis ce peuple, non pas comme s'il ne lui eût jamais appartenu, mais comme ayant été le sien pendant un temps, bien qu'il fût opprimé par la servitude de Satan, à laquelle il s'était soumis par le péché, l'Apôtre ne dit simplement, il s'est acquis, mais il ajoute (verset 14): "Pour la rédemption" comme s'il disait: Il ne l'a pas seulement acquis de nouveau, mais il l'a comme racheté de la servitude du démon par son propre sang (I Pierre, I, 18): "Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés. Jésus-Christ nous a donc acquis en nous rachetant, non pas pourtant qu'il en revienne à Dieu quelque chose, parce qu'il n'a nullement besoin de nos biens (Job, xxxv, 7): "Si vous êtes juste, que donnerez vous à Dieu? ou que recevra-t-il de votre main?" L'Apôtre explique pour quelle fin Jésus-Christ nous a rachetés, en disant (verset 14): "Pour la louange de sa gloire," c'est-à-dire pour que Dieu lui-même reçoive la louange (Isaïe, XLIII, 7): "Amenez tous ceux qui invoquent mon nom, car je les ai créés pour ma gloire."

Ephésiens I, 15 à 19: Action de grâce

SOMMAIRE: saint Paul est transporté d'amour pour les grâces que Dieu a accordées aux Ephésiens. Il rend grâces pour le passé et prie pour l'avenir.

15. C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus, et votre amour envers tous les saints,

16. Je ne cesse point de rendre des actions de grâces pour vous, me souvenant de vous dans mes prières;

17. Afin que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne l'Esprit de sagesse et de révélation pour le connaître;

18. Qu'il éclaire les yeux de votre coeur, pour vous faire savoir quelle est l'espérance à laquelle il vous a appelés, quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage qu'il destine aux saints;

19. Et quelle est la grandeur suprême du pouvoir, qu'il exerce en nous qui croyons

Après avoir énuméré les grâces accordées aux Ephésiens par Jésus Christ, l'Apôtre montre comment son affection s'est accrue pour eux. Cette partie se subdivise en trois: **I**^o saint Paul rappelle le bien

qui lui a été dit des Ephésiens; **II°** il rend grâces pour les bienfaits qu'ils ont reçu (verset 16): "Je ne cesse point de rendre des actions de grâce pour vous;" **III°** Il y joint sa prière pour les grâces qu'ils obtiendront encore (verset 16): "Me souvenant de vous dans toutes mes prières."

I° Le bien que l'Apôtre a appris des Ephésiens, est de deux sortes. L'un est la foi qui les a unis à Dieu. Quant à ce bien saint Paul dit (verset 15): "C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus; cette foi qui fait habiter Dieu dans l'homme (ci-après, III, 17): "Qu'il fasse que Jésus-Christ habite par la foi dans vos coeurs;" de plus elle purifie les coeurs (Act., xv, 9): "Ayant purifié leurs coeurs par la foi;" elle justifie sans la Loi (Rom., III, 28): "Nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les oeuvres de la Loi. L'autre qui les unit au prochain: c'est l'amour, dont il dit (verset 15): "Et votre amour envers tous les saints, c'est-à-dire les oeuvres de la charité; amour, qui est le signe spirituel du disciple de Jésus-Christ (jean, xiii, 35): "L'on connaîtra à cette marque que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour, etc.", et auparavant (verset 34): "Je vous laisse un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, etc." ' L'amour c'est-à-dire: "envers tous les saints," car tous ceux que nous aimons par la charité, nous devons les aimer, ou parce qu'ils sont saints, ou afin qu'ils le deviennent (Galates vi, 10): "Pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement aux enfants de la foi."

II° Quand saint Paul ajoute (verset 16): "Je ne cesse pas de rendre des actions de grâces, etc.", il remercie de ces grâces et de ces bienfaits dont on lui a rendu compte, en disant: "Je ne cesse pas, etc."

On dit qu'il lui était impossible de rendre grâces continuellement pour eux. Réponse: L'Apôtre dit: "Je ne cesse pas," à savoir, aux moments convenables. Ou encore: "je ne cesse point." parce que le sentiment qui me porte à rendre grâces pour vous, est habituellement et sans discontinuation en moi (Colossiens I, 9): "Nous ne cessons point de prier et de demander pour vous, etc." (Rom., 1, 9): "Je me souviens sans cesse de vous dans mes prières."

III° Saint Paul prie ensuite pour les grâces qui seront accordées dans l'avenir aux Ephésiens, en disant (verset 16): "Me souvenant de vous dans mes prières." Cette partie se subdivise en trois: **I.** l'Apôtre exprime certaines demandes qu'il fait pour eux; **II.** il les développe (verset 17): "Pour le mieux connaître, etc.", **III.** il montre l'exemplaire et la forme de ce qu'il a demandé (verset 19): "Selon l'efficace de sa force et de sa puissance, etc."

I. Il dit donc, sur le premier de ces points: non seulement je rends grâces pour les bienfaits passés que vous avez reçus, et pour

le bien que j'ai appris de vous, mais je demande encore, que ces dons reçoivent à l'avenir un complet accroissement (verset 16): "Me souvenant de vous dans mes prières," à savoir afin d'obtenir (verset 17): "que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, etc." Remarquez que Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu et homme; or, en tant qu'homme, il a un Dieu, puisqu'il est composé d'un corps et d'une âme, qui étant l'un et l'autre créature, dépendent également de Dieu; en tant qu'il est Dieu, il a un père (Joël xx, 17): "Je monte vers mon Père et votre Père; vers mon Dieu et votre Dieu." Semblablement encore, en tant qu'il est Dieu, il est la gloire de son Père (Hébreux I, 5): "Et comme il est la splendeur de la gloire," il est aussi notre gloire, parce qu'il est lui-même la vie éternelle (I Jean, V, 20): "Afin que nous soyons en son vrai Fils; c'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle." L'Apôtre s'exprime donc ainsi: "Afin que le Dieu de Notre Seigneur Jésus-Christ, en tant que notre Seigneur Jésus-Christ est homme "et son Père," en tant qu'il est Dieu; "le Père," c'est-à-dire: "de la gloire," c'est-à-dire de Jésus-Christ., qui est la gloire du Père" (Prou., xv, 20): "La gloire de mon Père, c'est la sagesse du Fils, etc.", et de notre gloire, en ce qu'il donne la gloire à tous. Quand il ajoute (verset 17): "Vous donne l'esprit de sagesse et de révélation, etc.", il exprime ses demandes, au nombre de deux. Il faut se rappeler ici que certains nous sont. communs à tous les saints, à savoir ceux qui sont nécessaires au salut., la foi, par exemple, l'espérance, la charité; or les Ephésiens avaient déjà ces dons. Mais il y a d'autres dons spéciaux: ces dons, l'Apôtre les demande à Dieu pour les Ephésiens. D'abord celui de sagesse, dont il dit (verset 47): "Afin qu'il vous donne l'Esprit de sagesse," que personne ne peut donner si n'est Dieu, (Sagesse, ix, 17): "Et qui pourra connaître votre pensée, si vous ne donnez vous-même la sagesse, et si vous n'envoyez votre Esprit Saint du haut des cieux." En second lieu l'Apôtre demande le don d'intelligence, qui consiste dans la révélation des mystères spirituels c'est ce qui lui fait dire (verset 17): "Et de révélation," qui ne peut également venir que de Dieu (Daniel II, 28): "Il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères.

II. Saint Paul explique ensuite la portée de ce qu'il demande; et d'abord ce qui a rapport au don de sagesse; ensuite au don d'intelligence, (verset 18): "Afin que vous sachiez quelle est l'espérance à la quelle il vous a appelés."

I° Au premier appartient la connaissance des choses divines. Demander le don de sagesse, c'est donc demander que les Ephésiens aient la connaissance de Dieu. Or c'est la prière de saint Paul, à ces mots (verset 17): "Pour le connaître; comme s'il disait: afin que par l'esprit de sagesse (verset 18), vous ayez "les yeux de votre coeur éclairés pour le connaître..." c'est-à-dire, d'une connaissance plus complète, à savoir, celle de Dieu (Ps.. xii, 4): "Eclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme jamais dans la mort!" Ce passage condamne ceux dont les yeux ne sont éclairés que pour connaître les choses du temps; tandis qu'il est bien

autrement nécessaire et même glorieux de connaître Dieu (Jérémie ix, 2): "Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse, que le fort ne se glorifie pas dans sa force, que le riche ne se glorifie point dans ses richesses; mais que celui qui se glorifie, dit le Seigneur, mette sa gloire à me connaître et à savoir que je suis le Seigneur qui fais miséricorde."

2° saint Paul exprime trois dons qui se rattachent à celui d'intelligence. Le premier a rapport au temps présent; les deux autres à l'avenir. - A) A l'état présent appartient l'espérance, qui est nécessaire au salut (Rom. viii, 24): "Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance." Quant à cette vertu, l'Apôtre dit (verset 18): "Afin que vous sachiez quelle est, c'est-à-dire combien grande est, l'espérance de sa vocation," c'est-à-dire la vertu d'espérance et la grandeur de son objet. Or cet objet est très grand, car il embrasse de très grandes choses (saint Pierre, I, 3): "Il nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ, d'entre les morts, pour nous donner la vive espérance, etc." Elle est aussi la plus forte de toutes les vertus (Hébreux vi, 18): "Pour que nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche et l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'espérance, laquelle est à notre âme, comme une ancre ferme et assurée." -- B) Mais comme ce que nous espérons appartient à la vie future, les deux autres dons se rattachent à cette vie. Le premier s'étend à tous les justes en général, c'est la récompense essentielle, dont l'Apôtre dit (verset 18): "Et quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage qu'il réserve aux saints." Saint Paul énumère ici quatre qualités de ce don: Les richesses (Proverbes I, 55): "Celui qui m'écoute, jouira d'une abondance de biens, sans craindre aucun mal; (Psaume cxi, 5): "La gloire et les richesses sont dans sa maison;" (Proverbes viii, 18): "Les richesses et la gloire sont avec moi. Secondement elle est très éclatante, aussi dit-il: "Et la gloire" (Rom., II, 10): "La gloire, l'honneur et la paix seront à tout homme qui fait le bien." Troisièmement très stable, d'où saint Paul dit: "De l'héritage" (Eccli., xxxi, 11): C'est pourquoi tous ses biens ont été affermis dans le Seigneur (Psaume xv, 5): "Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage et la portion qui m'est destinée." Quatrièmement elle sera intime; c'est ce qui lui fait dire: "Aux saints." (viii, 18): "Les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous;" (Corinth., iv, 17): "Le moment si court et si léger des afflictions... produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire." - C) Le second don appartenant à la vie future, est celui qui est spécialement réservé aux apôtres (verset 19): "Et qui est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous," à savoir, en nous apôtres; en d'autres termes: Bien que Dieu accorde

abondamment à tous les saints les richesses de sa gloire, toutefois il les accordera surabondamment aux apôtres. Car la grandeur de la puissance se reconnaît à ses effets. Plus donc l'effet de la puissance divine est grand dans un saint, plus cette puissance s'y montre grande, bien qu'en elle-même elle soit une et indivisible. Voilà pourquoi, plus l'effet de la puissance divine est grand dans les apôtres, plus la grandeur de cette puissance se manifestera en eux. Or que l'effet de la puissance ait été grand dans les apôtres, saint Paul le montre en disant (verset 19): "En nous qui croyons," c'est-à-dire, qui sommes les prémices de ceux qui croient (II Corinth., iv, 13): "Nous croyons aussi nous autres, et c'est aussi pourquoi nous parlons, sachant que celui qui a ressuscité Jésus-Christ, nous ressuscitera avec Jésus." C'est aussi ce qui lui faisait dire (II Tim., I, 12): "Je sais à qui je me suis confié." Ceux-là donc d'entre vous, par lesquels les autres ont été instruits et appelés à la foi, seront récompensés, comme docteurs, d'une manière plus éclatante; car, dit la Glose, il sera donné, aux docteurs éminents comme un supplément de gloire au delà de ce que les autres saints auront communément reçu. Voilà pourquoi (Daniel, xii, 3) les doctes sont assimilés à la splendeur du firmament, et les docteurs aux étoiles: "Ceux qui auront été instruits, brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité."

Ephésiens I, 19 à 21: Le Christ, modèle de notre glorification

SOMMAIRE: Que le modèle de notre propre glorification sera la glorification de Jésus-Christ même, dont l'Apôtre exalte, dans un langage admirable, la gloire, la vertu et l'immense puissance.

19 Selon l'efficacité de sa force et de sa puissance;

20. Qu'il a fait paraître en la personne du Christ, en le ressuscitant d'entre les morts, en le faisant asseoir à a droite dans le ciel,

21. Au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tous les litres qui peuvent être non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle futur.

Après avoir énuméré les grâces qu'il désire être accordées dans l'avenir aux Ephésiens, saint Paul explique ici quelle sera la forme et l'exemplaire de ces grâces. Or de même que la vie de Jésus-Christ est la forme et l'exemplaire de notre justice, et de notre gloire, la gloire et l'exaltation de ce même Jésus-Christ est la forme et le modèle de notre gloire et de notre exaltation. L'Apôtre fait

donc ici deux choses: **I°** il expose la forme et l'exaltation des grâce et des dons, en général; **II°** il les explique en particulier (verset 20): "En le ressuscitant d'entre les morts.

I° La forme et l'exemplaire de l'opération divine en nous est cette opération en Jésus-Christ. C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 19): "Selon l'efficace, c'est-à-dire à la ressemblance de l'efficacité de sa puissance, ou de la puissance pleine de force de Dieu, (verset 20): "qu'il a fait paraître en Jésus-Christ;" en exaltant le chef, entendez: il agira en nous avec la même puissance (Philipp., III, 20): "Nous attendons le sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ qui transformera notre corps tout vil et abject qu'il soit." Que nous devons être exaltés, à la ressemblance de l'exaltation de Jésus-Christ, nous le lisons fréquemment dans les Ecritures (Rom., viii, 17): "Pourvu que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui;" et encore (Apoc., III, 21): "Celui qui sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme je me suis aussi assis moi-même avec mon Père sur mon trône, après avoir été victorieux,"

II° L'Apôtre explique ensuite, d'une manière spéciale, la forme et le modèle, en montrant ce qui appartient à l'exaltation de Jésus-Christ en tant qu'homme (verset 20): "En le ressuscitant d'entre les morts." Il rappelle donc trois effets de cette exaltation. Le premier est le passage de la mort à la vie, dont il dit (verset 20): "En les ressuscitant d'entre les morts;" le second, l'exaltation au plus haut degré de gloire, ce qui lui fait dire (verset 20): "Et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel;" le troisième, l'élévation à la suprême puissance (verset 20): "Et il a mis toutes choses sous ses pieds."

I. Saint Paul dit donc, quant au premier de ces effets: "notre exaltation se fera selon l'efficacité que Dieu a fait paraître en la personne de Jésus-Christ," c'est-à-dire que Dieu le Père agira avec la puissance qui lui est commune avec Jésus-Christ. C'est pour cette raison que Jésus-Christ s'est lui-même ressuscité, et que Dieu le Père l'a ressuscité (Rom., viii, 11): "Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, habite en vous; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous."

II. Quant au second effet, il dit (verset 20): "Et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel." Or cette élévation dans la gloire peut être considérée de trois manières, à savoir, comparativement à Dieu, aux créatures corporelles et. aux créatures spirituelles.

I° Si donc on la considère sous le premier rapport, Jésus-Christ a été ainsi placé à la droite de Dieu. Mais il ne faut entendre par cette droite rien de corporel, car, comme il est dit (Jean iv, 24): "Dieu est Esprit." Cette expression *droite* est métaphorique, en ce sens que de même que par la droite, dans l'homme, nous entendons la partie la plus noble et la plus puissante, ainsi quand nous disons que Jésus-christ

est placé à la droite de Dieu, il faut comprendre qu'il a été établi, selon son humanité, dans les biens les plus excellents de son Père, et qu'il lui est égal, selon sa divinité. C'est de là qu'il est dit (Psaume cix, 1): "Le Seigneur a dit à mon Seigneur: asseyez- vous à ma droite;" et encore (Marc., xvi, 19): "Et le Seigneur Jésus, après leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le ciel, et il y est assis à la droite de Dieu."

2° Comparativement aux créatures corporelles, l'Apôtre dit (verset 20): "Dans le ciel," car les corps célestes occupent les régions supérieures, par rapport aux autres corps (ci-après, iv, 10): "Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux."

3° Enfin comparativement aux créatures spirituelles il le montre exalté, d'abord spécialement au-dessus de quelques-unes de ces créatures, ensuite généralement au-dessus de toutes (verset 21): "Et au-dessus de tous les noms, etc.". Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir qu'il y a neuf ordres d'anges, parmi lesquels saint Paul en désigne ici quatre, placés aux degrés intermédiaires. Car au-dessus d'eux il y en a trois supérieurs à savoir: les Trônes, les Chérubins et les Séraphins; au-dessous, des inférieurs, à savoir: les Archanges et les Anges. Ces neuf ordres sont distingués en trois hiérarchies, ou principautés sacrées, et dans chacune de ces hiérarchies il y a trois ordres. Tous les Docteurs s'accordent sur la composition de la première, et placent à l'ordre supérieur les Séraphins, au second les Chérubins, au troisième les Trônes. Mais dans le classement des ordres des deux autres hiérarchies, l'intermédiaire et la dernière, saint Denis et saint Grégoire diffèrent de sentiment. Le premier place au rang supérieur de la hiérarchie intermédiaire les Dominations, au second les Vertus, au troisième en descendant, les Puissances. Au premier rang de la hiérarchie inférieure il a mis les Principautés, au second les Archanges et au troisième les Anges. Ce classement des rangs s'accorde avec le texte que nous expliquons. Car l'Apôtre commence, en montant, par désigner le dernier ordre de la hiérarchie inférieure, qui est le septième. Saint Grégoire dispose autrement les ordres, et met au milieu des Dominations et des Puissances, les Principautés qui appartiennent au second ordre de la hiérarchie intermédiaire. De plus, il place au milieu des Puissances et des Archanges les Vertus qui appartiennent à l'ordre supérieur de la dernière hiérarchie; Cet arrangement a aussi son fondement dans les paroles de l'Apôtre (Colossiens i, 16): "Soit les Trônes soit les Dominations, soit les Principautés soit les Puissances," passage où saint Paul énumère les ordres en descendant. Réservant donc le sentiment de saint Grégoire, jusqu'à ce que nous expliquons l'épître aux Colossiens, nous suivrons pour

l'instant la voie choisie par saint Denis, comme concordant mieux avec notre texte.

Pour éclaircir, il faut observer que l'on peut envisager de trois manières un ordre de choses. D'abord, selon que les choses existent dans la première cause de tout, C'est en Dieu; ensuite, selon que ces choses sont dans les causes universelles, enfin, en tant qu'elles sont déterminées à des effets spéciaux. Et parce que tout ce qui se fait dans les créatures s'opère par le ministère des Anges, on peut distinguer corrélativement la triple acception de l'ordre des choses, trois hiérarchies angéliques. A la première il appartient de puiser à la source même des choses, C'est-à-dire en Dieu, les raisons de ces choses; à la seconde de connaître ces raisons dans les causes universelles; à la troisième enfin, de les connaître dans les effets propres de ces choses. Car, autant les esprits angéliques sont haut placés, autant ils reçoivent pour une grande universalité la lumière divine. A la hiérarchie Suprême appartient donc le ministère des choses, dans leurs relations avec Dieu; aussi les ordres de cette hiérarchie reçoivent-ils des dénominations qui se rapportent à Dieu. En effet, les *Séraphins* prennent le nom d'ardents et sont unis à Dieu par l'amour; les *Chérubins* s'appellent rayonnants, eu tant qu'ils connaissent, d'une manière suréminente, les mystères divins; les *Trônes* prennent ce nom, de ce que Dieu exerce par eux les jugements. L'Apôtre ne fait aucune mention de ces trois ordres. A la hiérarchie du milieu appartient l'administration des choses dans leurs rapports avec les causes universelles. Aussi les ordres qui le composent sont désignés par des noms qui se rapportent à la puissance, puisque les causes universelles sont en vertu et en puissance dans les choses inférieures et particulières. Or les *Puissances*, qui ont le gouvernement universel, embrassent trois choses: quelques-uns dirigent par le commandement; d'autres repoussent les obstacles à l'exécution; d'autres enfin déterminent la manière d'exécuter le commandement. La première de ces attributions appartient aux *Dominations*, qui, dit saint Denis, (Hiérarchies célestes, VIII) sont libres de toute soumission et ne sont pas envoyées aux ministères extérieurs, mais commandent à ceux qui sont envoyés. La seconde aux *Vertus* qui donnent le moyen d'exécuter la mission; la troisième aux Puissances, qui exécutent le commandement. A la hiérarchie inférieure appartient, l'administration des choses dans leur relation avec leurs effets spéciaux. Aussi ces ordres sont-ils désignés par des noms qui s'y rapportent. Ceux-là s'appellent *Anges*, qui exécutent ce qui intéresse le salut des individus; *Archanges*, ceux qui exécutent ce qui concerne le salut et l'utilité des grands; et *Principautés*, ceux qui président à chaque province. Ceci donc exposé, Jésus-Christ est au-dessus de tous. Si l'Apôtre n'a fait

mention que de ces quatre ordres, la raison en est qu'ils ont reçu leurs noms de leur dignité; et comme il s'agit ici de la dignité de Jésus-Christ., saint Paul les nomme spécialement, pour montrer que le Christ est au-dessus de toute nature créée.

Quand il ajoute (verset 21): "Et de tous les noms qui peuvent être, etc.", il montre que le Christ, est élevé au-dessus de toutes les créatures, sans exception. Il avait dit plus haut, en effet, que le Christ, était élevé au-dessus des créatures spirituelles, qui tirent leurs noms de la puissance. Mais parce qu'indépendamment de ces ordres d'anges, on trouve encore, dans la sainte Ecriture, quelques autres ordres d'esprits célestes, à savoir, les Séraphins (Isaïe vi, 2), les Chérubins (Ezéchiel x, 1; xi, 22; xii, 18), les Trônes (Psaumes), et qu'il n'en avait pas parlé, il fait voir ici que le Christ, en tant qu'homme, est élevé au-dessus de tous ces ordres. C'est pourquoi il ajoute (verset 21): "Et au-dessus de tous les noms qui peuvent être donnés, etc.", c'est-à-dire, non seulement au-dessus des Principautés, mais au dessus de tout ce qui peut être nommé. Remarquez qu'on donne un nom à tout ce que l'on veut faire connaître: le nom exprime donc la substance de ce qui est nommé, puisque sa signification est en définitif la raison de cet objet. Quand donc saint Paul dit: "au-dessus de tous les noms, qui peuvent être, etc.", il donne à entendre que Jésus-Christ est élevé au-dessus de toute substance, dont on peut acquérir la connaissance et qui peut être exprimé par un nom. Je réserve toutefois la substance de la divinité, qui est incompréhensible. Aussi la Glose dit: au-dessus de tout nom, c'est-à-dire, de ce qui peut être nommé. Et pour qu'on ne s'imagine pas, que c'est au-dessus du nom de Dieu, il ajoute: "qui est nommé, car la majesté divine ne peut ni être renfermée, ni exprimée par un nom. De plus il dit " Non seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir," car il y a dans le siècle présent beaucoup de choses dont, nous possédons la connaissance, et que nous désignons par leurs noms; et il en est dans le siècle à venir, qui ne peuvent ici-bas ni être comprises, ni même avoir de noms, parce que, comme il est dit (I Corinth., xiii, 9): "Ce que nous avons maintenant de science, et de prophétie est très imparfait. Cependant ces choses sont nommées par les bienheureux, qui sont dans le siècle futur: telles sont celles dont l'Apôtre a dit (II Corinth., xii, 4): "J'ai entendu des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. Et toutefois Jésus-Christ, a été élevé au-dessus de toutes ces choses (Philipp., ii, 9): "Dieu lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom."

Ephésiens I, 22 et 23: La gloire du Christ

SOMMAIRE: L'Apôtre fait ressortir la grandeur de la naissance de Jésus-Christ en ce qu'elle s'étend et sur toute créature et sur toute l'Eglise.

22. Car il a mis toutes choses sous ses pieds et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise,

23. Qui est son corps et la consommation de celui qui accomplit tout en tout.

Saint Paul, dans ce qui précède, a traité de l'exaltation du Christ, et par son passage de la mort à la vie, dans cette phrase: En le ressuscitant d'entre les morts; et par son élévation au suprême degré de la gloire, dans cette autre: "Et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel." Il traite ici de son élévation à la plus haute puissance. Il considère donc **I°** la puissance de Jésus sur toute créature; **II°** cette même puissance sur toute l'Eglise (verset 22): "Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise."

I° II dit donc, qu'à l'égard des créatures, Jésus a une puissance sans limites, parce que (verset 22): "Toutes choses ont été mises," à savoir, par Dieu le Père, "sous ses pieds." Observez que cette manière de parler: "Sous ses pieds," peut être prise dans deux sens. D'abord comme une locution figurée et un terme de comparaison, en sorte qu'on donne à entendre par là, que la totalité et l'universalité des créatures est soumise à la puissance de Jésus-Christ. Car ce que nous foulons aux pieds, nous est soumis. C'est de cette puissance qu'il est dit (Matth., xxviii, 18): "Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre, etc.; (Hébreux ii, 8): "S'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien qui ne lui soit assujetti." Ensuite, en prenant cette même locution dans un sens métaphorique. Par *les pieds*, en effet, on entend la partie la moins noble du corps; par *la tête* la partie supérieure. Or, bien que dans le Christ, la divinité et l'humanité ne puissent être considérées comme parties, toutefois la divinité, qui est dans Christ ce qu'il y a de supérieur, est représenté par la tête, et l'humanité, à cause de sa faiblesse, est figurée par les pieds (Psaume cxxxi, 7): "Nous l'adorerons dans le lieu où il a posé ses pieds." Le sens est donc que toutes choses créées ont été soumises par le Père au Christ, non seulement en tant que Dieu, auquel tout est soumis de toute éternité, mais encore quant à son humanité."

Il faut ici remarquer que ce qui est soumis au Christ peut l'être diversement, car une partie l'est volontairement, l'autre non. Origène comprenant mal ce passage, a pris de cette parole de saint Paul l'occasion d'une erreur, et a prétendu que tout ce qui est soumis au Christ participe au salut, parce que le Christ est lui-même le salut véritable. Sur ce principe, il a donc dit que tous les démons et les réprouvés seraient sauvés un jour, lorsqu'ils seront sous les pieds du Christ. Or, cette doctrine est en contradiction avec la parole du Sauveur (Math., xxv, 41): "Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé au démon et à ses anges. Le Sauveur termine en disant à la fin de ce même chapitre (verset 16): "Et ceux-ci iront dans le supplice éternel." Il faut donc dire, que le Père a tout mis sous les pieds de son Fils, mais les uns

volontairement, et comme devant leur Sauveur, les justes, par exemple, qui dans la vie présente, accomplissent la volonté de Dieu; et ceux-ci lui sont soumis, afin qu'il satisfasse leur désir et leur volonté, attendant ce qui est dit des bons (Proverbes x, 2: "Les justes obtiendront ce qu'ils désirent." Les autres lui sont aussi soumis, mais malgré eux et comme à leur juge, afin que le Christ dispose d'eux suivant sa volonté. Ce sont les méchants, dont on peut entendre ce qui est dit en saint Luc (xix, 27): "Quant à mes ennemis, qui n'ont point voulu m'avoir pour roi, qu'on les amène ici et qu'on les tue en ma présence."

II° Quand l'Apôtre dit ensuite (verset 22): "Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise," il traite de la puissance de Jésus-Christ, à l'égard de l'Eglise. Sur ce point **I.** il expose les rapports du Christ avec son Eglise; **II.** ceux de l'Eglise avec le Christ; **III.** il les explique.

I. Sur le premier de ces points, il dit (verset 2): "Et il," c'est-à-dire "Dieu le Père," l'a donné pour chef à toute l'Eglise," tant l'Eglise militante, composée des hommes qui vivent, dans le temps présent, que l'Eglise triomphante, qui se forme dans la patrie, avec les anges et les hommes. Car le Christ, selon quelques relations générales, est le chef même des anges. (Coloss., II, 10): "Il est le chef de toutes les Principautés, et de toutes les Puissances;" et selon quelques rapports spéciaux, le Christ est spirituellement le chef des hommes. Le chef, en effet, a un triple rapport avec les membres: au point de vue de la prééminence qu'il reçoit de sa position; au point de vue de la diffusion des forces, car c'est de lui que toutes les sensations dérivent dans les membres; enfin au point de vue de la conformité de nature. Ainsi donc par la prééminence et la diffusion des vertus le Christ est le chef des anges, car il est à leur tête même selon son humanité (Hébreux I, 4): "Etant aussi élevé au-dessus des anges que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur. Le Christ encore, en tant qu'homme, illumine les anges et verse en eux ses influences, ainsi que saint Denis le prouve par ces paroles d'Isaïe (LXIII, 1): "Qui est celui-ci qui vient d'Edom?" paroles qu'il prétend être prononcées par les anges des hiérarchies supérieures. Quant à celles qui suivent: "C'est moi dont la parole est la parole de justice, il dit que ce sont celles de Jésus-Christ qui leur répond immédiatement. De là on peut entendre que non seulement les anges inférieurs, mais les anges supérieurs sont illuminés par le Christ. Quant à la conformité de nature, le Christ n'est pas le chef des anges, car "il ne s'est pas rendu le libérateur des anges, mais le libérateur de la race d'Abraham" (Hébreux II, 16); il est le chef des hommes seulement (Cantiq., iv, 9): "Car vous avez blessé mon coeur, ma soeur, mon épouse," c'est-à-dire, ma soeur par la nature et mon épouse par la grâce.

II. A l'égard des rapports de l'Eglise avec Jésus-Christ, l'Apôtre dit (verset 23): "Qui est son corps," c'est-à-dire, en tant qu'elle lui est soumise, et reçoit sa divine influence, et qu'elle a une

nature conforme à la sienne (I CorinTH., xii, 12): "Car comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même du Christ entier, car nous avons été baptisés tous dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps avec lui."

III. L'Apôtre explique ensuite ce qu'il a dit: "Qui est son corps mystique," en ajoutant (verset 2): "Et dans laquelle celui qui accomplit tout en tous, trouve l'accomplissement de tous ses membres." Si l'on demande, en effet, pourquoi, dans le corps naturel, il y a autant de membres, à savoir, les mains, les pieds, la bouche et tous les autres, on répond qu'il en est ainsi, pour qu'ils puissent servir aux différentes opérations dont l'âme peut être la cause, le principe, et qui sont virtuellement en elle. Car le corps est fait pour l'âme, mais non pas l'âme pour le corps. Dans ce sens, le corps est donc en quelque sorte le complément de l'âme. Si, en effet, les membres ne faisaient pas un tout complet avec le corps, l'âme ne pourrait exercer pleinement ses fonctions. Ainsi en est-il de Jésus-Christ et de l'Eglise. Comme l'Eglise est instituée pour Jésus-Christ, on dit qu'elle est comme son complément, en sorte que tout ce qui est virtuellement en Jésus-Christ s'accomplit en quelque façon dans les membres de l'Eglise elle-même, à savoir, quand tous les sens spirituels, et les dons, et ce qui peut être en Jésus-Christ, découlent de lui dans les membres de cette Eglise, et s'accomplissent en eux. Aussi saint Paul ajoute-t-il (verset 25): "Qui accomplit tout en tous," à savoir quand à celui-ci qui est membre de l'Eglise, il donne d'être sage, selon la perfection de la sagesse, qui est en lui; à cet autre, d'être juste, selon la perfection de la justice, et ainsi des autres.

CHAPITRE II

Ephésiens II, 1 à 3: le bienfait de la vie spirituelle

SOMMAIRE. - saint Paul fait ressortir le bienfait de la vie spirituelle, que Dieu a rendue; il montre l'état des Juifs et des Gentils dans le péché.

1. C'est lui qui vous a rendu la vie, lorsque vous étiez morts par vos désirs et par vos péchés,

2. Dans lesquels vous avez vécu selon la coutume de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les enfants de l'incrédulité.

3. Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes désordres, vivant selon nos passions charnelles, nous déshonorant aux désirs de la chair et de notre esprit; et par

notre nature nous étions enfants de colère aussi bien que les autres.

L'Apôtre énuméré plus haut les bienfaits accordés en général au genre humain par Jésus-Christ, il rappelle ici ces mêmes bienfaits, en les comparant à l'état passé des Ephésiens. Or ce passé peut être considéré sous deux rapports: d'abord quant à l'état de péché; ensuite quant à leur état dans la gentilité. L'Apôtre donc premièrement rappelle les bienfaits accordés aux Ephésiens dans leur ancien état; secondement, il les énumère en les comparant à leur second état (verset 11): "C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine, etc."

La première partie se subdivise en deux: l'Apôtre représente leur état, pendant qu'ils étaient dans le péché; puis le bienfait de la grâce de la justification (verset 4): "Mais Dieu qui est riche en miséricorde, etc." La première subdivision a également deux parties: saint Paul rappelle l'état du péché, dans lequel étaient **I°** les Gentils, **II°** les Juifs (verset 3): "Car nous avons été tous autrefois dans les mêmes désordres."

I° Dans cette première partie, I. l'Apôtre expose le bienfait dans sa générosité; **II.** il en fait entrevoir la nécessité (verset 1): "Lorsque nous étions morts par nos péchés, etc."

I. Il dit donc: Dieu agit avec magnificence dans les fidèles, selon l'efficacité de sa force et de sa puissance qu'il a fait paraître en la personne de Jésus-Christ en ce qu'il l'a ressuscité d'entre les morts. Suivant donc cette même efficacité, et à l'exemple de cette opération divine, il nous a rendu la vie, à savoir la vie de la grâce, en nous rappelant de la mort du péché (Osée, vi, 3): "Il nous rendra la vie dans ceux jours, et le troisième il nous ressuscitera;" (Coloss. II, 1): "Si vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, etc."

II. Saint Paul montre la nécessité de ce bienfait, lorsqu'il dit (verset 1): "Et vous, lorsque vous étiez morts par vos manquements et par vos péchés, etc.", paroles où il dépeint excellemment leur état dans le péché.

I° Quant à la multiplicité des prévarications, car (verset 1): "Lorsque vous étiez morts," de la mort spirituelle, qui est la plus mauvaise (Psaume xxxiii, 22): "La mort des pécheurs est très funeste." Le péché est appelé mort, parce que, par lui, l'homme est séparé de Dieu qui est sa vie (Jean. xiv, 6): "Je suis la voie, la vérité et la vie." "Morts," dis-je (verset 1) par vos manquements et par vos péchés;" voilà la multiplicité. "Par vos manquements," ce qui comprend les omissions (Psaume xviii, 13): "Qui est celui qui connaît toutes ses fautes;" - "et par vos péchés," pour les fautes de commission, (verset 2): "dans lesquels vous avez vécu autrefois." Ce qu'il ajoute afin de faire comprendre toute la

multitude des prévarications. Car quelques-uns, s'ils sont morts pour un temps à cause de leurs manquements et de leurs péchés, s'arrêtent pourtant quelquefois, et cessent de prévariquer; mais ceux-ci, allant de mal en pis, avançaient de plus en plus dans l'iniquité. Nous trouvons quelque chose d'analogue dans l'épître aux Philippiens (III, 18): "Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, et dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent, etc."; (Jérémie II, 5): "Ils ont suivi la vanité, et ils sont devenus vains eux-mêmes."

2° Saint Paul dépeint leur état dans le péché, par sa cause, laquelle est de deux sortes, A) L'une est le monde en ce qu'ils étaient attirés par ses faux biens. De cette cause, l'Apôtre dit (verset 2): "Selon la coutume de ce monde," c'est-à-dire, selon la vie du siècle par rapport aux choses de ce monde, qui vous séduisent (I Jean, II, 15): "Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui. Aussi cet Apôtre a-t-il dit d'abord (verset 15): "N'aimez pas le monde." - B) L'autre cause est le démon, dont ils étaient les esclaves. C'est des démons dont il est dit (Sagesse xiv, 27): "Le culte des idoles abominables est la cause, le principe et la fin de tous les maux." De cette cause l'Apôtre dit (verset 2): "Selon le prince des puissances." Il dépeint cette cause sous trois rapports: a) D'abord quant à la puissance, en disant: "Le prince des puissances," c'est-à-dire, qui exerce la puissance, non qu'il la possède naturellement, puisque de sa nature il n'est ni seigneur, ni créateur; mais en tant qu'il domine sur les hommes, lesquels se soumettent à lui, par le péché (Jean, xii, 51): "C'est maintenant que le prince du monde va être chassé dehors;" et (xiv, 30): "Le prince du monde est venu, et il n'y a en moi rien qui soit à lui." - à) Ensuite quant à sa demeure, car c'est (verset 2): "La puissance de l'air, c'est-à-dire celui qui a puissance dans cet air ténébreux. Remarquez qu'à l'égard de ces démons, il y a deux opinions parmi les docteurs. Il en est qui prétendent que les démons qui sont tombés, n'appartenaient pas aux ordres supérieurs, mais aux inférieurs qui président aux corps terrestres, car il est constant que Dieu gouverne toute la création corporelle par le ministère des anges. Telle est l'opinion de saint Jean Damascène, qui dit que le premier de ces anges déchu présidait à l'ordre des choses terrestres. Cette opinion est peut-être tirée de Platon, qui admettait certaines substances célestes ou habitant dans le monde. Dans ce sens, on explique ce que dit l'Apôtre: "de cet air," par créés pour présider à cet air, d'autres soutiennent et avec plus de raison que ces démons faisaient partie des ordres supérieurs, en sorte que cette expression de saint Paul, "de cet air," donne à entendre que cet air même est devenu leur demeure, en punition de leur faute, aussi saint Jude, dans son épître canonique, dit (verset 1): "Il retient liés de chaînes éternelles, dans de profondes ténèbres, et les réserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais ont quitté leur propre demeure." Or la raison pour laquelle ils n'ont pas été précipités dans l'enfer aussitôt après leur chute, mais sont

abandonnés dans l'air, c'est que Dieu n'a pas voulu que leur prévarication détruisit totalement le plan de la création; il les a donc laissés pour éprouver les hommes, afin qu'ils préparassent ainsi aux bons la couronne et aux méchants la mort éternelle. Et comme jusqu'au jour du jugement la vie est pour nous un temps de guerre et de mérite, jusque bi ils demeureront dans l'air et le jour du jugement terminé, ils seront précipités dans l'enfer. Il faut observer qu'un texte porte, "de l'Esprit," au génitif, avec le singulier pour le pluriel, comme si l'on disait: des Esprits. Mais un autre texte porte: l'Esprit, et alors c'est l'accusatif, c'est-à-dire selon le prince esprit, ou qui est prince de l'Esprit. - c) Enfin il les dépeint par leurs actes, quand il dit (verset 2): "Qui a maintenant son pouvoir sur les incrédules," c'est-à-dire sur ceux qui repoussent loin d'eux le bénéfice de la mort du Christ, et qui étaient enfants de rébellion; ou encore, qui n'ont point la foi des choses éternelles, ni l'espérance du salut par Jésus-Christ. C'est sur ceux qui sont tels que le prince de la puissance de l'air agit librement, les menant où il veut, Il est dit d'eux plus loin (iv, 19): "Ayant perdu toute espérance, ils se sont abandonnés à la dissolution, et se sont plongés dans toutes sortes d'impuretés." Ou: "de la défiance," c'est-à-dire, dont il faut se défier, à savoir, ceux qui pèchent par malice et dans lesquels le prince de ce monde agit ainsi qu'il lui plait, car pour ceux qui pèchent par ignorance et par faiblesse, on n'a point, à s'en défier, et en eux le prince de ce monde n'agit point à sa volonté.

On objecte qu'il ne faut désespérer de qui que ce soit, tant qu'il vit. Il faut répondre qu'il y a deux manières de conserver de l'espoir sur quelqu'un: l'une du côté de l'homme, l'autre du côté de la grâce divine. Dans ce sens, on peut désespérer de quelqu'un, en ne considérant que sa nature, tandis qu'on ne doit jamais en désespérer de ce qui est de Dieu. C'est ainsi qu'on ne devait plus d'après son état présent espérer pour Lazare gisant dans le tombeau, qu'il ressuscitât, tandis qu'on n'avait point à en désespérer du côté de Dieu, qui l'a ressuscité. De ceux-là donc, qui par leur malice, sont profondément enfoncés dans le péché, si on considère leur pouvoir, on peut en désespérer (Psaume I, 5): "Je suis enfoncé dans un abîme de boue où il n'y a point de fonds," Mais on ne doit pas perdre espoir si l'on considère la puissance divine. De ces enfants de défiance il est dit plus bas (verset 6): "Que personne ne vous séduise par de vains discours car c'est pour ces choses que la colère de Dieu tombe sur les enfants de rébellion.

II° Quand ensuite il ajoute (verset 5): "Car nous avons été tous autrefois dans les mêmes désordres, etc.", l'Apôtre rappelle l'état du péché, en le considérant d'abord dans les Juifs et en montrant que tous, ils ont été dans cet état, suivant ce passage (Rom., iii, 9): "Nous avons déjà convaincu et les Juifs et les Gentils d'être tous dans le péché." Il faut toutefois remarquer ici une différence: c'est que saint Paul, considérant le péché dans les Gentils, lui a assigné deux causes, à savoir, le monde et les démons qu'ils honoraient. Or les Juifs, par rapport au péché, ne se distinguant point des Gentils

quant à la première cause, mais quant à la seconde, saint Paul ne fait mention de leur péché que par rapport au monde. Sur ce point il rappelle leur péché **I.** quant au coeur; **II.** Quant aux oeuvres; **III.** Quant à l'origine.

I. Il désigne donc les péchés de coeur par les désirs de la chair, dont il dit (verset 3): "Dans lesquels, c'est-à-dire dans lesquels péchés et manquements, "nous tous," à savoir les Juifs," nous avons autrefois vécu, passant notre vie "dans les désirs de notre chair," c'est-à-dire, les désirs charnels (Tite, III, 5): "Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à une infinité de passions et de voluptés, etc."; et (Rom., xiii, 14): "Ne prenez pas de votre chair un soin qui aille jusqu'à contenter ses désirs."

II. Quant au péché d'action, ce n'est autre chose que la concupiscence intérieure passée à l'acte. Or il y a une concupiscence de la chair, comme sont les désirs naturels, par exemple, celui de prendre de la nourriture, par lequel on conserve l'individu, et certains autres par lesquels on conserve l'espèce. De cette concupiscence, l'Apôtre dit (verset 5): "Nous abandonnant aux mouvements de la chair," c'est-à-dire, faisant ce en quoi la chair trouve sa délectation (Rom., VIII, 8): "Ceux qui sont dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu." Il y a aussi une concupiscence de l'esprit, c'est-à-dire qui se porte vers ce qui ne vient point de la chair, mais des désirs mêmes de l'âme, par exemple, l'ambition des honneurs, de sa propre élévation, et d'autres semblables. De cette concupiscence l'Apôtre dit (verset 3): "Et de notre esprit," c'est-à-dire en cédant à leurs causes qui ont leur cause dans l'instinct de nos propres pensées."

III. Saint Paul indique enfin le péché d'origine, en disant (verset 3): "Et nous étions par notre nature enfants de colère," ce péché a été transmis par notre premier père, non seulement aux Gentils, mais encore aux Juifs (Rom., V, 12): "Car comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes par un seul en qui tous ont péché. Et de même que les hommes par le baptême sont purifiés de la tache originelle, mais seulement quant à leur propre personne ce qui fait qu'ils engendrent des enfants qui doivent être baptisés ainsi la circoncision purifiait de la tache originelle les personnes seulement et ces personnes engendraient des enfants qu'il fallait, circoncire. C'est ce que dit l'Apôtre: "Nous étions par nature," est par l'origine de notre nature non pas de la nature en tant que nature, parce que en tant que telle, elle est bonne et vient de Dieu, mais de la nature viciée, "enfants de colère," c'est-à-dire voués à la vengeance, à la peine et à l'enfer; et cela, "comme les autres" à savoir les Gentils.

Ephésiens II, 4 à 7: La grâce: son origine et son effet ultime

SOMMAIRE. L'Apôtre exalte le bienfait de la grâce sanctifiante et s'appuie sur plusieurs motifs. Elle vient de la charité de Dieu, elle est donnée par Jésus-Christ pour que nous obtenions de lui la vie éternelle.

4. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés,

5. Lorsque nous étions mort par nos péchés, nous a rendu la vie dans le Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés;

6. Et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ,

7. Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce par la bonté qu'il nous a témoignée dans le Christ Jésus.

Après avoir dépeint toute la laideur du péché qui souille, l'Apôtre relève ici le bienfait de la grâce qui justifie. Premièrement donc il expose le bienfait lui-même; secondement, il l'explique (verset 8): "Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés par la foi." Il fait donc d'abord ressortir le bienfait par ses trois causes, **I**° la cause efficiente; **II**° la cause formelle ou exemplaire; **III**° la cause finale.

I° **La cause efficiente du bienfait divin qui justifie**, c'est la charité de Dieu; c'est de cette charité que l'Apôtre dit (verset 4): "Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous aime." Il dit: "amour extrême," parce que nous pouvons reconnaître, dans l'amour divin, un quadruple effet de la bonté de Dieu. Premièrement il nous a appelés à l'être (Sagesse x, 2: "Vous aimez tout ce qui est, et vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait." Secondement il nous a créés à son image, et capables de sa béatitude (Deutér., xxxiii, 31): "Des millions de saints étaient avec lui; il portait dans sa main une Loi de feu. Il a aimé les peuples, et tous les saints sont dans sa main. Troisièmement il a relevé les hommes corrompus par le péché (Jéré., xx, 5): "Je vous ai aimés d'un amour éternel, et voilà pourquoi je vous ai attirés à moi." Quatrièmement il a donné son propre Fils pour notre salut (Jean, III, 16): "Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique.

Aussi saint Grégoire s'écrie-t-il: "ineffable tendresse de votre amour pour racheter un serviteur, vous avez livré votre Fils." L'Apôtre dit (verset 4): "Qui est riche en miséricorde," c'est que quand l'amour, dans l'homme," pour motif la bonté de celui qui est aimé, alors celui qui aime par justice, autant qu'il peut être juste d'aimer l'objet de son amour. Mais quand c'est l'amour qui produit la bonté dans celui qui est aimé, alors l'amour procède de la

miséricorde. Or l'amour, dont Dieu nous aime, produit en nous la bonté; voilà pourquoi la miséricorde est ici donnée comme la racine de l'amour de Dieu pour nous (Isaïe, LXIII, 7): "Il a répandu ses biens sur la maison d'Israël selon sa bonté et selon la multitude de ses miséricordes;" et (Isaïe. LXIII, 1): "La tendresse de vos entrailles et de vos miséricordes sur moi." Dieu est appelé "riche en miséricorde," parce qu'en lui cette vertu est infinie et inépuisable mais elle n'est point telle dans l'homme.

L'homme, en effet, ne peut exercer la miséricorde qu'avec mesure et dans de certaines limites pour trois raisons. D'abord s'il s'agit des biens temporels, car alors la miséricorde en lui est limitée, et ne peut pas excéder l'étendue de ses propres ressources (Tobie iv, 8): "Soyez charitables en la manière que vous le pouvez; "mais Dieu répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent," comme il est dit: (Rom., x, 12). En second lieu la miséricorde, dans l'homme, est limitée, parce qu'il ne remet que son offense personnelle, et alors même il doit y mettre une mesure afin que celui à qui il pardonne n'en devienne pas plus insolent, plus méchant et plus porté à de nouvelles offenses (Ecclé., viii, 11): "Parce que la sentence ne se prononce pas sitôt contre les méchants, les enfants des hommes commettent le crime sans aucune crainte." Or rien ne saurait nuire à Dieu; et par conséquent il peut pardonner toute offense (Job, xxxv, 6): "Si vous péchez, en quoi nuirez-vous à Dieu? et peu après (verset 7) Que si vous êtes juste, que donnerez-vous à Dieu?" Enfin l'homme exerce la miséricorde en faisant remise du châtiment, et ici encore il y a une mesure à garder pour ne point agir contre le droit d'une loi supérieure; mais Dieu peut remettre la peine sans exception, puisqu'il n'est point lié par aucune loi d'un supérieur (Job, xxxiv, 15): "En a-t-il donc mis un autre à sa place sur la terre ! et qui est celui qu'il a établi pour gouverner le monde qu'il a créé?" Ainsi donc la miséricorde de Dieu est infinie, parce qu'elle n'est ni resserrée par le manque de ressources, ni restreinte par la crainte de porter dommage, ni liée par la loi d'un supérieur.

II° La cause exemplaire du bienfait, se trouve en ce que la grâce en a été conférée en Jésus-Christ. C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 5): "Et lorsque nous étions morts par nos péchés, il nous a rendu la vie en Jésus-Christ." Ici l'Apôtre indique un triple bienfait, à savoir, la justification, la résurrection d'entre les morts et l'ascension aux cieux, par lesquelles nous sommes assimilés au Christ.

I. Il dit donc quant au premier de ces bienfaits, en lisant le texte avec une sorte de suspension: "Mais Dieu qui est riche, etc.", alors (verset 5) que nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ," c'est-à-dire, nous a fait vivre avec lui (Osée, vi, 5): "Il nous rendra la vie dans deux jours, etc." Il nous a, c'est-à-dire: rendu la vie, à savoir ici, par voie de justice (Psaume LXV, 9): "C'est lui qui a conservé la vie à mon âme, et cela en Jésus-Christ," c'est-à-dire par la grâce du Christ, (verset 8): "par la grâce duquel

vous êtes sauvés " (Rom., viii, 24): "Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance.

II. Du second de ces bienfaits l'Apôtre dit (verset 6): "Et il nous a ressuscités avec lui," quant à l'âme en réalité, et en espérance quant au corps (Rom., viii, 11): "Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, donnera aussi la vie à nos corps mortels, etc."

III. Du troisième bienfait il dit (verset 6): "Et nous" fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ," à savoir, dès à présent par l'espérance, et enfin en réalité dans le siècle futur; parce que, ainsi qu'il est dit (Jean, xii, 26): "Là où je serai, là sera aussi mon serviteur;" et encore (Apoc., iii, 21): "Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône; comme je me suis assis moi-même avec mon père, après avoir été victorieux." L'Apôtre, dans ces passages, se sert du passé au lieu du futur; énonçant comme déjà fait, ce qui doit se faire dans l'avenir, à cause de la certitude de l'espérance. Ainsi donc il nous a rendu la vie quant à l'âme, et enfin il nous ressuscitera quant au corps, pour nous faire asseoir dans le ciel quant à l'un et à l'autre.

III° Quand saint Paul dit à la suite (verset 7): "Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses, etc.", il indique la cause finale du bienfait accordé. Or ce passage peut s'expliquer de deux manières: car on peut entendre "les siècles qui surviennent," ou de la vie présente ou de la vie future. Si on les entend de la vie présente, alors le siècle est une certaine mesure de temps, la période d'une génération, et le sens est: Je dis qu'à nous, qui sommes les prémices de ceux qui dorment, il a rendu la vie en Jésus-Christ, et cela, afin de montrer aux siècles qui surviennent, c'est-à-dire à ceux qui viendront après nous, les richesses surabondantes de sa grâce, et ceci encore, non à cause de nos mérites propres, mais par sa bonté, qui s'est répandue sur nous en Jésus-Christ, c'est-à-dire, par Jésus-Christ (I Tim., I, 16): "Mais aussi j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui Jésus-Christ fit éclater sa suprême patience, et que j'en devinsse un modèle à ceux qui croiront en lui. Ainsi donc Dieu a accordé aux saints des premiers temps les dons surabondants de sa grâce, afin que ceux qui viendraient dans la suite se convertissent plus facilement à Jésus-Christ. On peut encore entendre par le siècle, le temps d'une autre vie, dont il est dit (Eccli., xxiv, 14): "Je ne cesserai point d'être dans la suite de tous les âges." Et bien qu'il n'y ait en elle qu'un siècle, parce que là est l'éternité, l'Apôtre dit toutefois: "Dans les siècles à venir," à cause de la multitude des saints qui participeront à l'éternité, en sorte qu'on peut y reconnaître autant de siècles qu'il y aura d'éternités accordées. Il est dit de ces siècles au psaume cx.: "Votre règne est un règne qui s'étend dans tous les siècles." saint Paul dit donc, en adoptant ce sens: "Il nous a rendu la vie " en espérance, à savoir par Jésus-Christ, ou en grâce," afin de montrer, dans les siècles à venir," c'est-à-dire compléter, dans une autre vie, les

abondantes richesses de sa grâce, ou la grâce abondante qu'il donne déjà en ce monde alors qu'il pardonne un grand nombre de fautes et accorde les faveurs les plus précieuses, laquelle grâce surabonde dans une autre vie, parce que là elle ne souffre plus d'interruption (Jean, x, 10): "Je suis venu afin qu'ils aient la vie," c'est-à-dire celle de la grâce, en ce monde, et qu'ils l'aient plus abondamment, à savoir celle de la gloire dans la patrie. Or, tout nous vient de sa bonté " (Psaume LXXII, 1): "Que le Dieu d'Israël est bon! " et (Lament., III, 25): "Le Seigneur est bon à ceux qui espèrent en lui; à l'âme qui le cherche!" Cette grâce est "au dessus de nous," c'est-à-dire au delà de nos désirs, au-dessus de notre intelligence, plus grand que notre capacité (Isaïe, Lxiv, 4): "L'oeil n'a point vu hors vous seul, ô mon Dieu, ce que vous avez préparé à ceux qui vous attendent." Tous ces dons sont accordés "en Notre Seigneur Jésus-Christ," c'est-à-dire par lui. Car ainsi que la grâce nous est donnée par le Christ, de même la gloire parfaite nous est donnée par lui (Psaume LXXX, 12): "Le Seigneur nous donnera la grâce et la gloire," car nous recevons la béatitude de celui en qui nous obtenons la justice. L'Apôtre dit (verset 7): "Pour faire éclater, etc.", parce que le trésor de la grâce est caché en nous: nous l'avons, en effet, dans des vases fragiles, ainsi qu'il est dit (II Corinth., iv, 7): et (I Jean., III, 4): "Considérez quel amour le Seigneur nous a témoigné de vouloir que nous soyons appelés déjà enfants de Dieu, et que nous le soyons en effet;" et peu après (verset 2): "Nous sommes les enfants de Dieu, mais ce que nous sommes ne paraît pas encore." Or ce trésor caché, parce qu'il n'a pas paru, est montré aux siècles à venir, parce que dans la patrie tout ce qui appartient à la manifestation de la gloire des saints, nous sera découvert (Rom., viii, 18): "Les épreuves de la vie présente n'ont pas de proportion avec la gloire qui sera un jour découverte en nous."

Ephésiens II, 8 à 10: Le rôle de la foi dans le salut

SOMMAIRE: L'Apôtre établit que nous sommes sauvés par la seule grâce de Dieu par la foi, qui est aussi un don de Dieu, afin que personne ne puisse se glorifier.

8. Car c'est par la grâce que nous sommes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu;

9. Cela ne vient pas de vos oeuvres, afin que nul ne se glorifie;

10. Car nous sommes son ouvrage, étant créés dans le Christ Jésus pour les bonnes oeuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions.

Saint Paul, en rappelant plus haut le bienfait de Dieu par lequel nous sommes délivrés du péché, a avancé que nous étions sauvés par la grâce du Christ, il s'applique ici à le prouver. **I°** Il découvre

son intention; **II°** il développe sa proposition (verset 8): "Et cela ne vient pas de vous, etc."

I° Il dit donc d'abord: J'ai avancé avec vérité: "Par la grâce duquel vous avez été sauvés;" et certes je le répète encore avec sécurité, "Car," pour *parce que* (verset 8): "vous avez été sauvés par la grâce" (I Corinth., xv, 10); "C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis;" et (Rom., III, 24): "Justifiés donc gratuitement par sa grâce." Car être sauvés, c'est la même chose qu'être justifiés, le salut supposant la délivrance des dangers. Le salut parfait de l'homme n'aura donc lieu que dans la vie éternelle, alors qu'il sera à l'abri de tout danger, comme on dit que navire est sauvé, quand il est entré dans le port (Isaïe, LX, 18): "Le salut environnera vos murailles, et les louanges retentiront à vos portes." Or l'homme reçoit l'espérance de ce salut, quand dans l'état présent, il est justifié du péché, et c'est dans ce sens qu'on le dit sauvé, suivant cette expression de l'épître aux Romains (viii, 24): "Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance," Or ce salut par la grâce s'obtient au moyen de la foi du Christ car, dans les adultes, le mouvement de la foi vers Dieu, concourt, pour la justification de l'impie, simultanément avec l'infusion de la grâce (Luc, viii., 48): "Votre foi vous a guéris; allez en paix;" et (Rom., V, 1): "Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu, etc."

II° Quand l'Apôtre dit ensuite (verset 8): "Et cela ne vient pas de vous, il développe ce qu'il avait avancé, et d'abord quant à la foi qui est le fondement de tout l'édifice spirituel; ensuite, quant à la grâce, (verset 10): "Car nous sommes son ouvrage,"

I. Sur le premier de ces points, il détruit deux erreurs.

I° La première est qu'ayant dit que nous sommes sauvés par la foi, on pouvait s'imaginer que cette vertu même venait de nous, et que croire dépend de notre libre arbitre. Renversant donc cette erreur, il dit (verset 8): "Et cela ne vient pas de vous," car pour croire, le libre arbitre ne suffit pas, parce que les choses de la foi sont au-dessus de la raison (Eccli., III, 2): Car il vous a découvert beaucoup de choses qui étaient au-dessus de l'esprit de l'homme;" et (I Corinth., II, 11): "Nul ne connaît ce qui est de Dieu, que l'Esprit de Dieu." Si donc l'homme croit, il ne peut l'avoir de lui-même à moins que Dieu ne le lui donne, suivant cette parole de la Sagesse (ix, 17): "Et qui pourra connaître votre pensée, si vous ne donnez vous-même la sagesse, et si vous n'envoyez votre Esprit Saint du haut des cieux?" Aussi l'Apôtre ajoute-il (verset 8): "Et c'est un don de Dieu," à savoir, la foi (Philip., I, 29): "C'est une grâce que Dieu vous a faite non seulement, que vous croyez en Jésus-Christ, mais encore que vous souffriez pour lui;" et (I Corinth., II, 9): "Un autre reçoit la foi par le même esprit".

2° L'Apôtre prévient ensuite une seconde erreur: "car on aurait pu penser que la foi nous serait donnée de Dieu d'après le mérite des oeuvres antécédentes. Pour renverser cette erreur, il ajoute (verset 9): "Cela ne vient point de nos oeuvres" précédentes que nous ayons mérité ce don d'être sauvés: il vient uniquement de la grâce, comme il a été dit, suivant ce passage de l'Épître aux Romains (xi, 6): "Si c'est par grâce, ce n'est donc pas par les oeuvres, autrement la grâce ne serait plus grâce." saint Paul donne aussitôt la raison pour laquelle Dieu sauve les hommes par la foi sans mérites antécédents (verset 9): "Afin que nul ne se glorifie, en soi même, et que toute la gloire en soit rapportée à Dieu (Psaume cxiii, 1): "Ne nous en donnez point la gloire, Seigneur, ne nous en donnez point la gloire;" et (I Corinth., I, 29): "Afin qu'aucun homme ne se glorifie devant lui. C'est par cette conduite de Dieu que vous êtes établis en Jésus-Christ."

II. Quand saint Paul dit (verset 10): "Car nous sommes son ouvrage, il développe ce qu'il avait avancé par rapport à la grâce. Sur ce point 1° il explique comment la grâce est donnée; 2° Il établit la prédestination à la grâce (verset 10): "Que Dieu a préparées.

1° Deux caractères, déjà explicités, appartiennent à l'essence de la grâce. -A) Le premier consiste en ce que ce qui est par la grâce, n'est point dans l'homme par lui, ou de lui, mais par le don de Dieu. Quant à ce premier caractère l'Apôtre dit (verset 10): "Car nous sommes son ouvrage, à savoir en ce que tout ce que nous pouvons avoir de bien, n'est point de nous mêmes, mais de Dieu qui l'opère (Psaume xcix, 5): "C'est lui qui nous a faits, et nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes." et (Deuté., xxxii, 6): "N'est ce pas le Seigneur qui est votre Père, qui vous a possédés, qui vous a faits, qui vous a créés?" On peut lier ces paroles avec ce qui précède, et dire: "Afin que nul ne se glorifie, à savoir, parce que "nous sommes son ouvrage." Ou bien les unir avec ce que l'Apôtre avait dit auparavant: "Car c'est par sa grâce que nous avons été sauvés." -B) Secondement, il est de l'essence de la grâce, qu'elle ne soit pas donnée pour les mérites antécédents; et ceci est exprimé dans les paroles que l'Apôtre ajoute (verset 10): "Etant créés." Car créer, c'est faire quelque chose de rien. Si donc quelqu'un est justifié sans aucun mérite antécédent, on peut dire qu'il est créé, et comme tiré du néant. Or cette action, c'est-à-dire, cette création de la justice, se fait par la vertu de Jésus-Christ qui donne l'Esprit Saint. Aussi l'Apôtre ajoute (verset 10): "En Jésus-Christ," c'est-à-dire par Jésus-Christ (Gal., vi, 1): "En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature;" (Psaume ciii, 50): "Vous enverrez votre Esprit, et ils seront créés." Bien plus, nous ne recevons pas seulement l'habitude (habitus) de

la vertu et de la grâce, mais nous sommes renouvelés intérieurement par le Saint-Esprit pour faire le bien, c'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 10): "Dans les bonnes oeuvres," à savoir parce que les bonnes oeuvres sont en nous par le don de Dieu (Isaïe, xxvi, 12): "C'est vous qui avez fait en nous toutes nos oeuvres.

2° Et parce que ceux que Dieu a prédestinés il les a appelés par sa grâce, comme il est dit dans l'Épître aux Romains (viii, 50), l'Apôtre arrive à la prédestination, en disant (verset 10): "Que," à savoir, les bonnes oeuvres, "Dieu a préparées." La prédestination, en effet, n'est pas autre chose que cette préparation des bienfaits de Dieu, parmi lesquels sont comptées nos bonnes oeuvres. Or on dit que Dieu nous prépare une chose, quand il se dispose à nous la donner (Psaume Lxiv, 10): "Vous avez préparé de quoi les nourrir abondamment." Mais de peur qu'on ne vint aussi à s'imaginer que Dieu prépare pour nous les bonnes oeuvres de cette sorte que nous n'y coopérons en aucune manière par le libre arbitre, saint Paul ajoute (verset 10): "Afin que nous y marchions;" comme s'il disait: Dieu nous les a tellement préparées que nous-mêmes nous avons à les exécuter par le libre arbitre, Car nous sommes les aides de Dieu," comme il est dit (Corinth., III, 9). C'est pourquoi saint Paul disait de lui-même (I Corinth., xv, 10): "Sa grâce n'a point été stérile en moi, mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu." L'Apôtre dit à dessein: "Afin que nous y marchions" pour marquer le progrès dans les bonnes oeuvres, suivant cette parole (Jean, xii, 35): "Marchez, pendant que vous avez la lumière;" (ci-après, V, 8): "Marchez comme des enfants de lumière.

Ephésiens II, 11 à 15: L'état des païens avant la grâce

SOMMAIRE. Pour que les Ephésiens comprennent que tout vient de la grâce de Dieu, saint Paul leur rappelle l'état dans lequel ils étaient avant recevoir cette grâce.

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine, et du nombre de ceux qu'on appelle incircconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes.

12. Vous n'aviez pas alors de part au Christ; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël; vous étiez étrangers à l'égard des alliances; vous n'aviez pas l'espérance des biens promis, et enfin vous étiez sans Dieu en ce monde.

13. Mais maintenant que vous êtes dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois éloignés de Dieu, vous en avez été rapprochés par la vertu du sang du Christ.

Après avoir exposé le bienfait que Dieu avait accordé aux Gentils, en les délivrant du péché, l'Apôtre rappelle ici aux Ephésiens celui qu'ils ont reçu eux-mêmes lorsqu'ils ont été délivrés de l'état de la Gentilité. A cet effet, **I°** il retrace la condition de leur état passé; **II°** il fait ressortir les bienfaits qu'ils reçoivent dans leur état présent (verset 13): "Mais maintenant en Jésus-Christ, etc."

I° Sur le premier de ces points, I. l'Apôtre prend du Souvenir de l'état passé des Ephésiens l'occasion de les exhorter; II. il expose les conditions de cet état (verset 11): "Autrefois étant Gentils par votre origine, etc."

I. Il dit donc (verset 11): "C'est pourquoi," c'est-à-dire afin que vous puissiez comprendre que tout nous vient de la grâce de Dieu (verset 11): "souvenez-vous" (Deutér., ix, 7): "Souvenez-vous et n'oubliez jamais de quelle manière vous avez excité la colère de Dieu contre vous dans le désert;" (Deutér., xvi, 5): "Afin que vous vous souveniez du jour de votre sortie d'Egypte tous les jours de votre vie."

II. Lorsqu'il dit (verset 11): "Qu'étant autrefois, etc."; il rappelle la condition de leur état passé, et d'abord quant aux maux qu'ils avaient; ensuite quant aux biens dont ils étaient privés (verset 12) Vous n'aviez point alors de part à Jésus-Christ." –

1° Sur la première partie il indique trois maux. – A) D'abord le crime de Gentilité, en ce qu'ils rendaient un culte aux idoles (I Corinth., xii, 2): "Vous vous souvenez bien que, lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner selon qu'on vous menait vers les idoles muettes. Quelques exemplaires portent: "Vous qui étiez Gentils," et alors la construction est suspendue jusqu'à (verset 15): "Mais maintenant en Jésus-Christ, etc." - **B)** En second lieu, il rappelle leur vie toute charnelle, quand il dit (verset 11): "Selon la chair," c'est-à-dire en vivant charnellement (Rom., viii, 8): "Ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu." - **C)** Enfin il dépeint le degré de mépris où ils étaient tenus par les Juifs; ce qui lui fait dire (verset 11): "Vous étiez du nombre de ceux qu'on appelle incircconcis," distingués des autres, c'est-à-dire des circoncis, qu'on appelle ainsi "d'une circoncision faite dans la chair par la main des hommes" en d'autres termes, des Juifs circoncis de cette circoncision, saint Paul dit: "pratiquée de main d'homme," pour marquer la différence d'avec la circoncision spirituelle, dont il est dit (Coloss., II, 41): "Et c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, et consiste dans le dépouillement d'une partie de ce corps de chair, mais de

la circoncision de Jésus-Christ., avec lequel vous avez été ensevelis par le baptême; et peu après on lit (verset 15): "Et lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés, et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés, etc."

2° En ajoutant (verset 12): "Vous n'aviez point dans ce temps-là part à Jésus-Christ," saint Paul rappelle les biens dont les Ephésiens étaient privés: d'abord, la participation aux sacrements; puis la connaissance de Dieu (verset 12): "Et sans Dieu en ce monde." A) Sur la première partie, l'Apôtre désigne trois sacrements dont ils étaient privés. - a) D'abord, de la dignité de Jésus-Christ; c'est pourquoi il dit (verset 12): "Vous n'aviez point alors de part à Jésus-Christ, c'est-à-dire vous étiez sans la promesse du Christ, qui a été faite aux Juifs (Jérémie xxi, 5): "Je susciterai à David une race juste, etc.;" et (Zachar., ix, 9): "Fille de Sion, soyez comblée de joie; fille de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse; voici votre roi, qui vient à vous, ce roi juste qui est le Sauveur." - à) En second lieu, il nomme la société des saints, dont ils étaient séparés, tant qu'ils vivaient dans la Gentilité, en disant (verset 12): "Vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël parce qu'il n'était pas permis aux Juifs de se mêler à la vie des Gentils (Deutér., vii, 2): "Vous ne ferez point d'alliance avec eux, et vous n'aurez aucune compassion d'eux. Vous ne contracterez point avec eux de mariages;" (Jean, iv, 9): Les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains." Ceux-là même qui venaient au Judaïsme n'étaient reçus qu'avec un certain mépris lorsqu'ils devenaient prosélytes. Aussi saint Paul ajoute (verset 12): "Et vous étiez étrangers à l'égard des alliances, en d'autres termes, ces prosélytes, lorsqu'ils se convertissaient au Judaïsme, n'étaient pas reçus à la participation aux alliances de Dieu comme des concitoyens. L'Apôtre dit (verset 12): "Des alliances," au pluriel, parce que l'ancien Testament était déjà réalisé pour les Juifs, et le nouveau était promis. En effet (Eccli., XLIV, 25): "Le Seigneur a confirmé son alliance, et l'a fait passer sur la tête de Jacob," parole que l'on peut entendre de l'ancien Testament, car Dieu avait promis de donner un autre Testament (Baruch, II, 35): "Je ferai avec eux une autre alliance qui sera éternelle." Or cette alliance il l'a offerte à ceux auxquels appartiennent et l'adoption des enfants de Dieu, et la gloire et le Testament," comme il est dit (Rom., ix., 4). - B) Ensuite l'Apôtre rappelle un autre bienfait dont ils étaient privés, à savoir l'espérance des biens promis," car, ainsi qu'il est dit (Galates III, 16): "C'est à Abraham et à sa race que les promesses ont été faites. - C) Enfin, il nomme en dernier lieu la perte la plus grande qu'ils éprouvaient., à savoir l'ignorance où ils étaient de Dieu (verset 12): "Et vous étiez sans Dieu en ce monde," c'est-à-dire sans la connaissance de Dieu (Psaume Lxxv, 1): "Dieu

s'est fait connaître dans la Judée," et non pas aux nations, comme il est dit (I Thess., iv, 5): "Et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu;" ce qu'il faut entendre toutefois de la connaissance qui est acquise par la foi. Car de la connaissance naturelle, il est dit (Rom., I, 21): "Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, etc."

II° Quand il dit ensuite (verset 13): "Mais maintenant en Jésus". Il rappelle les bienfaits reçus par les Ephésiens, au moment de leur conversion, par Jésus-Christ. Ici l'Apôtre fait deux choses: d'abord il montre comment ils sont entrés en participation des biens dont ils étaient privés; en second lieu, à l'égard de ces biens qu'ils les ont reçus, non comme des étrangers, mais comme des concitoyens (verset 19): "vous n'êtes donc plus des étrangers, etc." La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre rappelle d'abord ces bienfaits d'une manière générale; ensuite, il entre dans le détail (verset 14): "Car c'est lui qui est notre paix." Il dit donc: "Dans ce temps vous étiez sans part aucune à Jésus-Christ, entièrement séparés de la société d'Israël." mais (verset 15) "maintenant," c'est-à-dire depuis que vous êtes convertis à Jésus-Christ, "vous qui êtes en lui," C'est-à-dire vous qui adhérez à lui par la foi et par la charité (I Jean, iv, 16): "Quiconque demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui;" et (Galates VI, 15): "En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature." - "Vous," c'est-à-dire: (verset 13): "qui étiez loin autrefois," c'est-à-dire éloignés de Dieu, non par l'espace, mais par les mérites (Psaume CXV, 155): "Le salut est loin des pécheurs," éloignés aussi de la société des saints et de la participation aux Testaments, comme il a été dit; (verset 13): "déjà vous êtes devenus proches," à savoir de Dieu, et de ses saints et des Testaments (Isaïe LX, 4): "Vos fils viendront de bien loin;" (Marc, viii, 5): "Car quelques-uns d'entre eux," c'est-à-dire des nations, "sont venus de loin," à savoir de la région d'un culte différent et de l'état de la Gentilité; mais, "vous êtes devenus proches," à savoir dans le sang de Jésus-Christ," c'est-à-dire par son sang, par lequel il vous a attirés (Jean xii, 32): "Et quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi." Cet effet est dû à son excessive charité qui s'est sur tout manifestée dans sa mort (Jérémie, xxxi, 3): "Je vous ai aimés d'un amour éternel; c'est pourquoi je vous ai attirés à moi par la compassion que j'ai eue de vous."

Ephésiens II, 14 à 18: Les éphésiens après la grâce

SOMMAIRE: L'Apôtre expose les bienfaits accordés aux Ephésiens, lesquels sont de se rapprocher et du peuple Juif et de Dieu.

14. Car c'est lui qui est notre paix; c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié qui les divisait,

15. Et qui, par sa doctrine, a aboli la loi des préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en mettant la paix entre eux;

16. Et afin que les ayant réunis tous deux en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié.

17. Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous qui étiez éloignés de Dieu, qu'à ceux qui en étaient proches.

18. Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père dans un même Esprit.

Après avoir rappelé, d'une manière générale, les bienfaits accordés aux Ephésiens, l'Apôtre les explique ici en particulier. Il montre premièrement comment ils se sont rapprochés du peuple Juif; secondement comment ils sont devenus plus proches de Dieu (verset 16): "Et que les ayant réunis en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu, etc."

I° Le premier de ces points se subdivise en trois: l'Apôtre indique **I.** la cause du rapprochement; **II.** son mode; **III.** sa fin. Le mode à ces mots (verset 14): "C'est lui qui a rompu en la chair la muraille de séparation;" la fin à ces autres (verset 15): "Pour former en soi-même un seul homme nouveau, etc."

I. Or la cause du rapprochement, c'est Jésus-Christ; voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 14): "Car c'est lui qui est notre paix. Il emploie une locution emphatique pour mieux exprimer ce qu'il veut dire; en d'autres termes: Je dis avec vérité que vous êtes devenus proches, mais vous le devez à Jésus-Christ, car (verset 14): "c'est lui qui est notre paix," c'est-à-dire qui est la cause de notre paix. C'est ce qui lui faisait dire (Jean, xiv, 27): "Je vous donne ma paix." Cette manière de s'exprimer s'emploie d'ordinaire quand tout ce qui est dans l'effet dépend de la cause, comme lorsque nous disons de Dieu qu'il est lui-même notre salut, parce que tout ce qui appartient, en nous, au salut, a Dieu pour cause. Tout ce qu'il y a en nous de paix, ayant donc pour cause Jésus-Christ, il en est de même de tout ce qui nous rapproche de lui, car lorsqu'un homme est en paix avec un autre, il peut avec sécurité s'avancer ou s'approcher vers lui. C'est pour cette raison que l'Apôtre dit: "Il est notre paix." Les anges, en effet, à sa naissance, annoncèrent la paix (Luc, II, 14): "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." C'est aussi pendant que Jésus-Christ vivait dans son corps mortel, que l'univers jouit de la paix la plus profonde qu'il eut jamais (Psaume LXXI, 7) La justice paraîtra de

son temps avec une abondance de paix." A sa résurrection Jésus-Christ lui-même annonça la paix (Luc, xxiv, 56): "Et il leur dit: "La paix soit avec vous." A la suite (verset 14): "Des deux il n'en a fait qu'un," à savoir, parce que Jésus-Christ a réuni l'un et l'autre peuple en un seul, c'est-à-dire les Juifs qui n'adoraient qu'un seul Dieu et les Gentils bien éloignés de ce culte (Jean, x, 46): "J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut que je les amène," jusqu'à ces mots: "et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur;" (Ezéchiel xxxvii, 22): "Il n'y aura plus qu'un seul roi qui les commandera tous."

II. L'Apôtre indique le mode du rapprochement, quand il ajoute (verset 14): "C'est lui qui a rompu en sa chair l'inimitié, la muraille de séparation." Or ce mode fut l'éloignement de l'obstacle qui séparait les deux peuples. Pour l'intelligence du sens littéral, il faut se figurer une plaine immense, où s'est rassemblée une grande multitude. Au milieu de cette plaine s'élève et s'étend une longue muraille, qui divise cette multitude, en sorte qu'on n'y voit plus un seul peuple, mais deux peuples. Quiconque ferait disparaître cette muraille, réunirait donc ces hommes assemblés en une seule multitude et il ferait un peuple unique. Ainsi faut-il entendre ce qui est dit ici, car ce monde est semblable à un champ (Matth., xiii, 58): "Le champ, c'est le monde;" or ce champ, c'est-à-dire le monde est rempli d'hommes (Genèse, I, 28): "Croissez, et multipliez-vous, et remplissez la terre." Dans ce champ se trouve une muraille, puisque les uns sont d'un côté, les autres d'un autre; et l'on peut dire que cette muraille c'est l'ancienne loi avec ses observances charnelles, dans lesquelles les Juifs étaient comme parqués et renfermés, ainsi qu'il est dit (Galates III, 25): "Nous étions sous la garde de la Loi qui nous tenait renfermés pour cette foi, qui devait être révélée;" (Cantiq., II, 9): "Il se tient derrière notre muraille," à savoir, parce que la loi ancienne figurait Jésus-Christ. Or Jésus-Christ a enlevé cette muraille, et de cette manière, comme il ne reste aucun obstacle intermédiaire, les Juifs et les Gentils n'ont fait qu'un peuple unique. C'est aussi ce que dit saint Paul: Je dis que des deux il n'en a fait qu'un seul, par ce moyen, à savoir, "en rompant la paroi qui était au milieu. La paroi "de la cloison," et non du mur. La paroi forme cloison, quand les pierres qui la composent ne sont point liées entre elles par le ciment, et qu'elle n'est point élevée pour durer à perpétuité, mais seulement pour un temps déterminé. L'ancienne Loi peut donc être regardée comme une cloison pour deux raisons. La première, c'est qu'elle n'était point liée par la charité, qui est comme le ciment destiné à réunir les hommes d'abord entre eux et ensuite tans avec Jésus-Christ (ci- après, iv, 3): "Travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même Esprit par le lien de la paix." La Loi ancienne, en effet, est une loi de crainte, conduisant les hommes par les menaces et les châtiments, à l'observation des préceptes. Car si quelques-uns, au temps où régnait la Loi, l'observaient par le principe de la charité, ils appartenaient déjà, comme le dit saint Augustin, au nouveau Testament., qui est la loi de l'amour (Rom., viii, 15): "Vous n'avez

point reçu l'Esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, etc." L'ancienne loi, en second lieu, est la paroi de la cloison, parce que cette loi n'a point été donnée pour durer toujours, mais seulement jusques à un temps déterminé (Galates iv, 1): "Je vous dirai que tant que l'héritier est enfant, il n'est point différent d'un serviteur, quoi qu'il soit le maître de tout; mais il est sous la puissance des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père." Ainsi lorsque nous étions enfants, etc."

Ici se présente une difficulté sur ce mot de saint Paul: Jésus-Christ a rompu la paroi de la cloison. On lit le contraire en saint Matthieu (V, 17): "Je ne suis pas venu détruire la Loi, etc.", mais l'accomplir." Il faut répondre que l'ancienne Loi comprenait des préceptes moraux et des préceptes cérémoniels. Jésus-Christ n'a point détruit les premiers; il les a accomplis, en y ajoutant les conseils, et en expliquant ce que les Scribes et les Pharisiens interprétaient mal. C'est pourquoi il disait (Matth., V, 20): "Si votre justice n'est plus parfaite que celle des Scribes et des Pharisiens, etc."; et encore (verset 15): "Vous avez appris qu'il a dit: vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis: aimez vos ennemis." Les préceptes cérémoniels, il les a abolis quant à leur substance, mais il les a accomplis quant à ce qu'ils figuraient, substituant à la figure la réalité. Il faut donc entendre ce que dit ici saint Paul (verset 14): "Rompant, etc.", c'est-à-dire quant à l'observance de la Loi selon la chair. Détruire l'obstacle, c'est-à-dire la paroi de la cloison, c'est détruire (verset 14): les initiés qui existaient entre les Juifs et les Gentils, attendu que les premiers voulaient garder la Loi, et les seconds ne le voulaient pas, ce qui suscitait entre eux des colères et des jalousies. Mais assurément Jésus-Christ a détruit, dans la chair qu'il avait prise, ces inimitiés, car à sa naissance, la paix a été immédiatement annoncée aux hommes (Luc, II, 14), ou dans sa chair immolée, parce que, comme il est dit (ci-après, V, 11): "Il s'est livré pour nous comme une oblation et une victime d'agréable odeur." Dans ce sacrifice ont été accomplis et terminés tous les autres sacrifices (Hébreux x, 14): "Car, par une seule oblation il a rendus parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés."

Il donne ensuite à entendre ce que c'est que cette paroi, en disant (verset 15): "Abolissant par son Evangile la loi de Moïse comme s'il disait: "Rompant la paroi," c'est-à-dire, la loi des préceptes. Elle est ainsi appelée non parce que les autres lois manquent de préceptes, car la loi nouvelle a les siens (Jean, xiii, 54): "Je vous laisse un commandement nouveau," mais pour deux raisons. D'abord, à cause du grand nombre des prescriptions légales, à ce point qu'il est impossible de les observer, suivant ce passage des Actes (xv, 10): "C'est là un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter; et (Job, xi, 6): "La multitude des préceptes de sa loi, etc." Ou encore on dit: "des préceptes," pour des oeuvres (Rom., III, 27): "Où est donc le sujet de votre gloire? il est exclus. Et par quelle loi? Est-ce par la loi des oeuvres? Non, mais par la loi de la foi." **De**

même donc que le baptême de Jean est appelé le baptême de l'eau, parce qu'il ne purifiait qu'à l'extérieur et ne communiquait aucune sanctification intérieure, la loi ancienne est appelée la loi des oeuvres, parce qu'elle prescrivait seulement ce que l'on devait faire, mais ne conférait point la grâce qui aide à accomplir la Loi. La loi nouvelle, au contraire, dirige en prescrivant ce qui est à pratiquer, et aide à l'accomplir en conférant la grâce(verset 13): "Abolissant, c'est-à-dire: comme ce qui est imparfait et aboli par ce qui est parfait, et l'ombre par la vérité (I Corinth., xiii, 10): "Lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli, à savoir l'imperfection et les ombres de la loi ancienne, dont il est dit (Hébr., x, 1): "Car la Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, etc." cela par ses décrets," c'est-à-dire par les préceptes du nouveau Testament, par lesquels la loi est détruite (Lévitiq., xxvi, 10): "Vous mangerez les fruits de la terre que vous aviez en réserve depuis longtemps, c'est-à-dire, les préceptes de la loi de nature, aussitôt que vous aurez reçu la loi nouvelle, et après en avoir pris les préceptes, "vous rejetterez les vieux", c'est-à-dire, les préceptes cérémoniels de la loi ancienne, quant à leur substance, ainsi qu'il a été expliqué.

III. L'Apôtre montre ensuite quelle est la fin du rapprochement, lorsqu'il dit (verset 15): "Afin de former en soi-même un homme nouveau des deux, etc." Cette fin est donc de ne faire qu'un peuple des deux. Or les choses qui s'unissent, doivent le faire en un point commun. La Loi donc divisant, les peuples ne pouvaient s'unir dans la Loi; mais Jésus-Christ et sa foi succédant dans la Loi, comme la vérité à la figure, il a uni les deux peuples dans sa personne (Jean, xvii, 11): "Qu'ils soient un, comme nous-mêmes nous sommes un." (Matth., xviii, 20): "Car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'elles." Et cette union s'est accomplie (verset 15): "En un seul homme nouveau, qui a mis la paix;" c'est-à-dire en Jésus-Christ lui-même. qui est appelé homme nouveau, à cause du mode nouveau de sa conception (Jérémie, xxxi, 22): "Le Seigneur a créé sur la terre un prodige nouveau: une femme environnera un homme;" nouveau aussi à cause de la grâce nouvelle qu'il a accordée (Gal vi, 1): "En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature" (ci-après, iv, 25): "Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez vous de l'homme nouveau;" nouveau encore, par les nouveaux préceptes qu'il a donnés (Jean, xiii, 54): "Je vous laisse un commandement nouveau, c'est de vous aimer les uns les autres." Toutefois bien que cette explication paraisse selon la pensée de l'Apôtre, la Glose distingue deux sortes de paroi, et indique comme obstacle du côté des Juifs la Loi, et du côté des Gentils l'idolâtrie.

II° Quand saint Paul dit ensuite (verset 16): "Et que réunis tous deux dans un seul corps, etc.", il fait voir comment ils ont été

rapprochés de Dieu. Sur ce point **I.** il rappelle leur réconciliation avec Dieu; **II.** il explique comment a été manifestée cette réconciliation (verset 17): "Et étant venu, il a annoncé la paix, tant à vous, etc."

I. Il faut se souvenir que l'amour du prochain est la voie pour arriver à la paix de Dieu, car (I Jean, iv, 20): "Comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas? D'ailleurs, dit saint Augustin, que personne ne s'imagine avoir la paix avec Jésus-Christ, s'il n'est pas d'accord avec un chrétien. L'Apôtre établit donc d'abord que la paix des hommes entre eux a été faite par Jésus-Christ, et ensuite la paix des hommes avec Dieu; c'est ce qui lui fait dire (verset 16): "Afin qu'il les réconcilie tous deux," c'est-à-dire, après les avoir unis dans un seul corps, celui de l'Eglise (Rom., xii, 5): "Quoique plusieurs, nous ne faisons qu'un corps en Jésus-Christ." - "Il les réconcilie", c'est-à-dire: "avec Dieu" par la foi et par la charité (II Corinth.. V, 19): "Dieu a réconcilié le monde avec soi en Jésus-Christ," et il a opéré cette réconciliation "par sa croix, ayant détruit en soi-même l'inimitié," car il a détruit l'inimitié qui existait par la Loi entre les Juifs et les Gentils, en accomplissant les figures de l'ancien Testament; et l'inimitié qui était entre Dieu et les hommes par le péché, il l'a détruite " en lui-même quand par la mort de la croix il a détruit le péché (Galates I, 4): "Il s'est livré lui-même pour nos péchés;" (Hébreux ix, 28): "Il s'est offert une fois pour effacer les péchés de plusieurs." L'Apôtre dit donc (verset 16): "Détruisant en lui-même les inimitiés," c'est-à-dire, les péchés; "en lui-même," c'est-à-dire par l'immolation de son propre corps (Coloss., I, 20): "Ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans le ciel;" (Rom., V, 10): "Lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils;" et (Coloss., I, 19): "Il a plu que toute plénitude résidât en Jésus-Christ, et que toutes choses fussent réconciliées par lui." Jésus-Christ ayant donc satisfait suffisamment pour nos péchés, en conséquence, le prix étant payé, la réconciliation eut lieu.

II. Saint Paul expose ensuite comment s'est faite la manifestation de cette réconciliation, en disant (verset 17): "Et étant venu il a annoncé la paix etc." Il expose donc d'abord l'annonce de la paix ou de la réconciliation; ensuite la cause et la raison de la paix (verset 18): "Car c'est par lui que nous avons aimé, etc."

1° Il y a donc une manifeste réconciliation entre Dieu et l'homme par Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ lui-même non seulement nous a réconciliés avec Dieu et a détruit les inimitiés, mais encore (verset 17): "parce qu'étant venu," savoir dans sa chair," il a évangélisé," c'est-à-dire a annoncé "la paix." Ou encore: venant, après la résurrection, il se trouva au milieu de ses disciples, et leur dit: La paix soit avec vous." (Luc, xxiv, 56), et (Jean xx, 21), et (Isaïe, LXI, 4): "Le Seigneur m'a envoyé pour annoncer sa parole

à ceux qui sont doux;" et (Isaïe, LII, 7): "Que les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix sur les montagnes, sont beaux! de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, etc." -- "Il a," c'est-à-dire: annoncé la paix, "pas seulement à un seul peuple, mais (verset 17): "à vous," Gentils, "qui étiez éloignés," et auxquels, si ce n'est en personne, au moins par ses apôtres, il a annoncé la paix (Matth, xxviii, 19): "Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant, etc."; (Isaïe, XXXIII, 45): "Vous qui êtes loin de moi, écoutez ce que j'ai fait, et vous qui en êtes proches, reconnaissez ma puissance." Et (verset 17) aussi "à ceux qui étaient proches;" entendez: Jésus-Christ a annoncé la paix en personne (Rom., xv, 8): "Je déclare que Jésus-Christ a été le docteur des circoncis, afin que Dieu fût reconnu véritable par l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à leurs pères;" (Isaïe, LIV, 15): "Il vous viendra des habitants qui n'étaient point avec moi, et ceux qui vous étaient étrangers se joindront à vous."

2° saint Paul désigne ensuite la cause et la forme de la paix en disant (verset 18): "Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres," à savoir les deux peuples, "dans un même esprit," c'est-à-dire unis par le lien du Saint-Esprit (ci-après, iv, 5): "Travaillons avec soin à conserver l'unité d'un même Esprit par le lien de la paix, etc.; (Corinth., xii, II): "Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes choses." Ainsi donc nous avons accès auprès du Père par Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ opère par le Saint-Esprit (Rom., VIII, 9): "Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à Jésus-Christ. Tout ce qui se fait par le Saint-Esprit, se fait donc aussi par Jésus-Christ. Par ce mot de l'Apôtre (verset 18): "Auprès du Père," il faut, aussi entendre que cette opération appartient aussi à la Trinité toute entière; car par l'unité de l'essence, dans le Père est le Fils et le Saint-Esprit; et dans le Saint-Esprit le Père et le Fils. Quand donc l'Apôtre dit: "Auprès du Père," il donne à entendre d'une manière spéciale, que tout ce que le Fils possède, il le reçoit du Père, et qu'il reconnaît. aussi le tenir de lui.

Ephésiens II, 19 à 21: La grâce est pour tous

SOMMAIRE: Saint Paul fait voir que les Gentils ne sont pas moins dignes que ne l'ont été les Juifs eux-mêmes, de participer aux dons spirituels.

19. Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays et de leur maison, mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints et domestiques de la maison de Dieu,

20. Puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, et unis dans le Christ Jésus, qui est lui-même la pierre principale de l'angle,

21. Sur tout l'édifice étant posé, s'élève et s'assoit dans ses proportions et sa symétrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.

Après avoir établi plus haut que les Gentils ont été admis aussi bien que les Juifs, aux bienfaits spirituels, l'Apôtre montre ici que pour recevoir ces dons, les premiers ne sont pas moins dignes que les seconds, et que les uns et les autres ont été admis, tiens une égalité parfaite, aux grâces de Jésus-Christ. Sur ce point, **I°** il énonce sa proposition; **II°** il la développe par un exemple (verset 20): "Vous êtes édifiés, etc."

I° Sur le premier de ces points, l'Apôtre **I.** exclut à l'égard de l'état présent, ce qui appartenait à l'état passé; **II.** il déduit en conclusion ce qui appartient à l'état présent (verset 19): "Mais vous êtes citoyens de la même cité, etc."

I. Comme saint Paul exprime ici sous forme de conclusion ce qu'il dit (verset 19): "Donc vous n'êtes plus déjà, etc," il faut observer que cette similitude se déduit de ce qui précède. D'abord, que les deux peuples, maintenant réunis, sont réconciliés avec Dieu; ensuite que tous deux ont accès, dans un même Esprit, auprès du Père. Dès lors donc qu'ils ont également reçu la forme de la Trinité entière, du Père, auprès duquel ils ont accès, du Fils par lequel ils l'ont obtenu, de l'Esprit Saint dans l'unité duquel ils s'approchent, il ne leur manque aucune condition pour entrer en participation des dons spirituels. Or, pour l'intelligence du texte, il faut se rappeler, que dans les Ecritures, l'assemblée des fidèles prend quelquefois le nom de maison, suivant ce passage (II Timoth., III, 15): "Pour que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu." Quelquefois encore elle est appelée *cité*, suivant cette parole du Psalmiste (cxxi, 3): "Jérusalem, qui est bâtie comme une cité." Or la cité a une assemblée politique; la maison n'a qu'une administration; et entre ces deux termes, il y a une double différence. Car ceux qui sont de l'administration d'une maison, communiquent entre eux dans les actes privés, et ceux qui sont de l'assemblée d'une cité, le font entre eux pour les actes publics. De plus ceux qui sont réunis dans une maison, sont dirigés par un seul qui est appelé Père de famille, tandis que ceux qui sont du conseil de la cité sont gouvernés par le prince. Ainsi donc l'assemblée des fidèles présente quelques caractères de la cité et quelques caractères de la maison. Que si l'on considère celui qui régit l'assemblée c'est un Père (Matth., vi, 9): "Voici donc comme vous priez: Notre Père, qui êtes aux cieux, etc." (Jérémie, III, 19): "Vous m'appellerez votre Père, et vous ne cesserez jamais de me suivre". Sous ce rapport, l'assemblée est donc une maison; mais si l'on considère les membres gouvernés, c'est une cité; parce qu'il y

a entre eux communication pour les actes principaux, à savoir de la foi, de l'espérance et de la charité. Ainsi donc, si l'on envisage les fidèles en eux-mêmes, c'est l'assemblée de la cité; si c'est le chef que l'on envisage, c'est l'assemblée de la maison. Voilà pourquoi l'Apôtre se sert ici de ces deux expressions: "Hôtes et étrangers," car l'hôte est relativement à la maison, ce qu'est l'étranger relativement à la cité. On appelle, en effet, du nom d'hôte, celui qui est comme étranger à la maison (Eccli., xxix, 31): "C'est une vie malheureuse d'aller de maison en maison. L'étranger est celui qui vient du dehors à la cité. C'est comme si l'Apôtre disait: autrefois, vous étiez étrangers à l'assemblée des fidèles, tels que sont les hôtes par rapport à la maison, les étrangers par rapport à la ville; tels encore qu'étaient les prosélytes par rapport à la loi ancienne, mais maintenant il n'en est pas ainsi," car vous n'êtes plus des étrangers, etc." (Isaïe, LIV, 15): "Il vous viendra des habitants qui n'étaient point avec moi; et ceux qui vous étaient étrangers se joindront à vous."

II. Quand saint Paul ajoute (verset 19): "Mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints, et domestiques de Dieu," il établit comme conclusion ce qui convient à l'état présent, en disant (verset 19): "Mais vous êtes les concitoyens des saints, etc.", en d'autres termes: Puisque l'assemblée des fidèles est appelée du nom de cité par rapport aux inférieurs, et du nom de maison par rapport au chef, l'assemblée à laquelle vous avez été appelés en la cité des saints est la maison de Dieu (Psaume Lxxxv, 2): "On dit de vous des choses glorieuses, ô cité de Dieu!" C'est ce qui a fait dire à saint Augustin: Les deux amours font les deux cités. Car l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même, c'est-à-dire de celui qui aime, fait la cité céleste, Jérusalem; mais l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu fait la cité de Babylone. Chacun donc est concitoyen des saints, s'il aime Dieu jusqu'au mépris de soi-même (Proverbes xxxi, 21): "Tous ses serviteurs ont un double vêtement;" mais s'il s'aime jusqu'au mépris de Dieu, il est citoyen de Babylone.

II° En ajoutant (verset 20): "Parce que vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, etc.", saint Paul développe sa proposition. Il est d'usage, dans les Ecritures, que par la figure appelée métonymie, on emploie le contenant pour le contenu; comme on dit quelquefois la maison pour ceux qui s'y trouvent. Saint Paul, d'après cette manière de dire, parle donc de ceux qui sont la maison de Dieu, c'est-à-dire des fidèles, comme il le ferait d'une maison, et les compare à un édifice. Sur ce point **I.** il énonce sa proposition; **II.** il démontre que les Ephésiens eux-mêmes sont entrés dans la structure de cet édifice, à ces mots (verset 22): "Et vous-mêmes, aussi, vous entrez, etc."

I. Sur le premier de ces points, l'Apôtre désigne d'abord le fondement de cet édifice; il dit ensuite quelle en est la construction

ou le complément (verset 21): "Sur lequel tout l'édifice étant posé, etc."

1° Saint Paul indique deux fondements: l'un secondaire et l'autre principal. Le fondement secondaire, ce sont les apôtres et les prophètes; et quant à ceci l'Apôtre dit qu'ils ne sont pas des hôtes, mais des concitoyens, qui appartiennent déjà à l'édifice spirituel, comme (verset 20): "étant édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, c'est-à-dire sur ceux qui sont apôtres et prophètes, c'est-à-dire sur leur doctrine. Ou encore: "sur le fondement des apôtres et des prophètes, c'est-à-dire sur Jésus-Christ qui est le fondement des apôtres et des prophètes. En d'autres termes, vous êtes élevés sur le même fondement sur lequel furent édifiés les apôtres et les prophètes, eux qui étaient Juifs. Ces deux explications ne diffèrent que dans les termes. Cependant la première est plus convenable, car si l'autre était préférable l'Apôtre eût ajouté inutilement (verset 20): "Jésus-Christ étant la principale pierre de l'angle," puisque Jésus lui-même est le fondement principal. D'après cette première explication, il y a plus d'ensemble dans les idées, pourvu toutefois que la pierre principale et le fondement primitif soit Jésus-Christ Mais quant au sens essentiel, les deux explications ne diffèrent en rien, car c'est une même chose de dire que Jésus-Christ est le fondement, ou que ce fondement est la doctrine des apôtres et des prophètes puisqu'ils ont prêché Jésus-Christ seulement, et non pas eux-mêmes, en sorte que recevoir leur doctrine c'est recevoir Jésus-Christ crucifié (I Corinth., I, 2): "Pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié;" (I Pierre, I, 12): "Il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient ministres, etc.;" et encore (I Corinth., II, 16): "Or nous avons l'Esprit de Jésus Christ." Il faut observer que les apôtres sont appelés fondement (Psaume LXXXVI, 1): "Les fondements de la cité sont posés sur les saintes montagnes." (Isaïe LIV, 11): "Vos fondements seront de saphir," c'est-à-dire des hommes tous célestes. Ils sont même expressément appelés de ce nom (xxi, 14): "Et la muraille avait douze fondements, sur lesquels étaient inscrits les noms des douze apôtres de l'Agneau." Ils sont appelés fondements, parce que leur doctrine annonce Jésus-Christ (Matth., xvi, 18): "Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise." saint Paul a dit: "des apôtres et des prophètes," pour marquer que l'une et l'autre doctrine est nécessaire au salut. (Matth., xxii, 52): "Tout docteur instruit de ce qui regarde le royaume des cioux, est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes;" de même pour faire voir l'accord de l'une avec l'autre, puisque l'une et l'autre doctrine sont assises sur le même fondement. En effet, ce que les prophètes ont prédit comme devant arriver, les apôtres l'ont montré accompli (Rom., 1, 1): "Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à

l'apostolat, séparé pour l'Évangile de Dieu qu'il avait promis auparavant par es prophètes." Mais le fondement principal, c'est Jésus-Christ seul; et quant à ce point l'Apôtre dit (verset 20): "En Jésus-Christ qui est la principale pierre de l'angle." Par ces paroles il dit de Jésus-Christ trois choses, à savoir: qu'il est la pierre, la pierre angulaire et la pierre principale. - **A**) Il est la pierre, pour donner la solidité au fondement; c'est de là qu'il est dit (Matth., vii, 25) que "la maison qui était fondée sur la pierre avait été bâtie avec tant de solidité," que ni la pluie, ni les fleuves, ni les vents n'ont pu la renverser. Mais il n'en était pas de même de la maison construite sur le sable (Daniel, II, 45): "La pierre avait été arrachée de la montagne sans la main d'aucun homme." - **B**) Il est la pierre angulaire, à cause de l'union des deux peuples; car de même que deux murs viennent s'unir dans l'angle, ainsi sont réunis en Jésus-Christ le peuple Juif, et le peuple de la Gentilité (Psaume cxvii, 22): "La pierre, que ceux qui bâtissaient avaient rejetée, a été placée à la tête de l'angle." (Act., iv, 11): "C'est cette pierre que vous, architectes, avez rejetée, et qui a été faite la principale pierre de l'angle, et il n'y a point de salut par aucune autre." C'est d'ailleurs ce que le Sauveur disait de lui-même (Matth., xxi, 42): "N'avez-vous jamais lu dans les Ecritures: La pierre que ceux qui battissent ont rejetée, est devenue la principale pierre de l'angle." - **C**) Enfin il est appelé la pierre principale à cause de sa grande dignité. (Isaïe xxviii, 16): "Je m'en vais mettre pour fondement de Sion ma pierre éprouvée, angulaire, précieuse, qui sera un ferme fondement." Mais il n'en est pas du fondement de l'édifice spirituel, comme de celui de l'édifice matériel. Celui-ci a ses fondations dans la terre; son fondement principal doit donc descendre plus bas. L'édifice spirituel, au contraire, a ses fondations dans le ciel; plus donc son fondement est excellent, plus il doit être élevé: en sorte que nous pouvons nous représenter une cité qui descend du ciel, où elle a son fondement, tandis que ses constructions s'inclinant vers nous sont aperçues d'en bas, suivant cette parole de l'Apocalypse (xxi, 2): "Je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venant de Dieu, descendait du ciel, etc."

2° Quand saint Paul dit (verset. 21): "Sur lequel tout l'édifice étant posé, etc.", il traite de la construction de l'édifice. Or dans toute construction, on pose d'abord les fondations de l'édifice même; ensuite on s'occupe de la construction, puis on l'élève; enfin on place le couronnement. L'Apôtre touche brièvement ces quatre points. - **A**) Le premier, quand il dit (verset 21): "Tout l'édifice étant posé." Si on entend ces paroles d'une manière allégorique, l'Apôtre désigne l'Eglise même, qui se construit par la conversion des âmes à la foi. Si c'est au sens moral, il marque l'Eglise sainte, et alors la construction se fait, quand

les bonnes oeuvres s'élèvent sur Jésus-Christ (Prov. xi, 1): "La femme sage construit sa maison." (I Corinth., III, 10): "Que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement." "Sur lui" donc, c'est-à-dire sur Jésus-Christ, s'élève toute construction spirituelle, soit des Juifs, soit des Gentils, par les mains de Dieu et sous son autorité (Psaume cxxvi, 1): "'Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent;" (Hébreux III, 4): "Car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un; et celui qui est le créateur de toutes choses, "C'est Dieu;" mais sous le rapport de l'instrument, l'édifice se construit par l'homme lui-même, ou par les supérieurs. - C) saint Paul indique l'augmentation quand il dit (verset 21): "L'édifice s'élève et s'accroît dans ses proportions pour être un saint temple consacré au Seigneur," ce qui a lieu, quand ceux qui se sauvent, se multiplient (Act., vi, 7): "Cependant la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples augmentait dans Jérusalem. L'édifice s'accroît encore, quand l'homme se perfectionne dans les bonnes oeuvres; il croît aussi dans la grâce, en devenant un temple saint. Car ce temple est habité de Dieu, il faut donc qu'il soit saint (Psaume XLV, 5): "Le Très-haut a sanctifié son tabernacle." Si donc nous devons être l'habitation de Dieu, pour que Dieu habite en nous, nous devons nous y préparer, en nous efforçant d'être saints (I Corinth., III, 16): "Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous?" (Apocalypse., xxi, 3): "Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeurera avec eux." Cependant, lorsque nous avons la charité, sommes-nous, dès le commencement, le temple de Dieu? Il faut répondre qu'il en est ainsi. Et plus nous faisons de progrès, plus Dieu habite en nous. - D) Aussi, en quatrième lieu, il faut pour cet édifice l'achèvement et la perfection, ce que l'Apôtre indique, quand il dit: (verset 21): "Consacré au Seigneur."

II. Quant l'Apôtre ajoute (verset 22): "Et vous-mêmes aussi vous rentrez dans l'édifice," il montre comment les Gentils ont été appelés à prendre place dans l'édifice. En disant (verset 22): "Dans lequel," sous entendez, édifice: non seulement les Juifs sont entrés dans la structure, mais vous-mêmes, Ephésiens, "vous entrez," à la manière des autres (I Pierre, II, 4): "Et vous approchant de lui comme de la pierre vivante que les hommes à la vérité ont rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur, entrez vous-mêmes aussi dans la structure de cet édifice, comme étant des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle." C'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 22): "Pour devenir la maison de Dieu par le Saint-Esprit," c'est-à-dire, (ci-après, III, 16): "Afin qu'il fasse habiter Jésus-Christ dans vos coeurs par la foi." Ce qui ne peut avoir lieu sans la charité parce que "celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu, et Dieu en lui" (Jean, iv, 16). Or la

charité nous est donnée par le Saint-Esprit (Rom., V, 5): "L'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné; voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 22): "Par le Saint-Esprit."

CHAPITRE III:

Ephésiens III, 1 à 6: Souffrances et grâces de saint Paul

SOMMAIRE: Saint Paul, après le récit de sa patience et des tribulations qu'il a souffertes, rappelle les bienfaits particuliers qu'il a reçus de Dieu.

- 1. C'est pour ce sujet que moi Paul, je suis prisonnier du Christ Jésus, pour vous autres Gentils;**
- 2. Car vous avez appris sans doute de quelle manière Dieu m'a donné la grâce envers vous,**
- 3. découvert par révélation ce secret et ce mystère, dont je vous ai déjà écrit ci-dessus en peu de mots,**
- 4. Or vous pouvez connaître par la lecture, quelle est l'intelligence que j'ai du mystère du Christ,**
- 5. Qui n'a point été découvert aux enfants des hommes dans les autres temps, comme il est révélé maintenant par le Saint-Esprit à ses saints Apôtres et Prophètes:**
- 6. Lequel est que les Gentils sont appelés au même héritage que les Juifs, qu'ils sont les membres d'un même corps, et qu'ils participent à la même promesse de Dieu dans le Christ Jésus par l'Évangile.**

L'Apôtre, dans ce qui précède a rappelé un grand nombre de bienfaits de Dieu, accordés au genre humain et aux apôtres; il rappelle ici les bienfaits particuliers que Dieu lui a accordés à lui-même. Il expose donc d'abord d'une manière générale ce qu'il veut établir; puis en particulier et par parties (verset 1): "C'est pour ce sujet que moi Paul, etc."

I° Sur le premier de ces points, il fait d'abord le récit de sa patience et des tribulations qu'il a souffertes; en second lieu, il rapporte les dons de la grâce que Dieu lui a faits (verset 2): "Car vous aurez appris, etc."

I. Il dit donc: Je vous ai dit comment vous êtes entrés vous-mêmes dans la structure de l'édifice, etc.", (verset 1): "C'est pour ce sujet," c'est-à-dire pour que vous y trouviez place, et que vous vous convertissiez à Jésus-Christ," que moi Paul, "honoré d'une si grande dignité, puisque je suis apôtre de Jésus-Christ et docteur des nations dans la foi et la vérité, je suis prisonnier à Rome. Car il écrivit cette épître de la ville de Rome, où il était dans les chaînes (II Timoth., II, 9): "Je souffre beaucoup de maux, jusques à être dans les chaînes comme un scélérat; et (ci-après, iv, 4): ".Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur." On voit par là les tribulations et les souffrances qu'il endurait dans les horreurs de la prison. Toutefois, comme ce n'est point la souffrance qui fait le martyr, mais la cause, il donne immédiatement la cause de ses souffrances: On peut avoir un double droit de revendiquer le martyr: "le premier, si l'on souffre pour la foi de Jésus-Christ, ou pour quel- qu'autre vertu (I Pierre, iv, 15): "Que nul de vous ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme médisant, ou comme envieux du bien d'autrui; s'il souffre comme chrétien, qu'il n'en ait point de honte." Quant à ce motif, l'Apôtre dit (verset 4): "Prisonnier pour". Le second motif, c'est quand on souffre pour l'utilité de l'Eglise; quant à celui-ci l'Apôtre dit (verset 1): "Pour vous autres Gentils," c'est-à-dire j'ai tellement à coeur votre conversion, et je vous annonce avec tant d'empressement la parole du salut, que pour ce motif j'ai été jeté en prison (II Corinth. I, 6): "Nous sommes affligés pour votre consolation et pour votre salut;" et (Coloss., I, 24): "Moi Paul, qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous."

II. Quand saint Paul ajoute (verset 2): "Car vous aurez appris sans doute etc.", il rappelle le don de la grâce qu'il a reçu. En d'autres termes, je viens de dire que je suis prisonnier, pour vous autres Gentils. "Si cependant vous avez appris," c'est-à-dire, compris "de quelle manière Dieu m'a donné sa grâce pour vous." Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières: d'abord en prenant l'expression dispensation," dans le sens passif, en sorte qu'on dise: Si cependant vous avez appris la dispensation de la grâce, etc.", c'est-à-dire, si vous avez compris que le don, à savoir, celui de l'apostolat des Gentils, m'a été confié. Car, ainsi qu'il est dit plus loin (iv, 7): "La grâce a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Jésus-Christ; et plus loin encore (iv, 11): "Lui-même donc en a établi quelques-uns pour être apôtres, d'autres prophètes, etc." C'est ainsi que ce pouvoir m'a été confié par Jésus-Christ, c'est-à-dire que cette grâce de Dieu m'est échue en partage, afin que je partage des fruits parmi vous (Coloss., I, 25): "J'ai été établi ministre de l'Eglise, selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous." Je dis la dispensation de Dieu qui m'a été confiée pour vous," c'est-à-dire la dispensation des grâces m'a été donnée. Cette expression "dispensation peut être prise dans le sens actif; voici le sens: "Si cependant vous avez su que la dispensation, etc.", c'est-à-dire si vous avez compris qu'il m'a été donné de dispenser les dons de la grâce par la communication des

sacrements, et cela parmi vous (I Corinth., iv, 1): "Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu."

II° En disant à la suite (verset 5): "M'ayant découvert par révélation etc.", l'Apôtre expose son état par parties et d'une manière spéciale. Il expose ce qui appartient à la dignité de son ministère, à savoir la dispensation de la grâce; à sa patience, c'est-à-dire à porter la tribulation (verset 15): "C'est pourquoi, je vous prie de ne point perdre courage, etc." Le premier de ces points se subdivise également en deux. D'abord l'Apôtre montre la dispensation de la grâce, par rapport à la connaissance des divers mystères; ensuite par rapport à leur accomplissement (verset 7): "Dont j'ai été fait le ministre par le don de la grâce de Dieu, etc." La première partie se divise également en deux: l'Apôtre expose **I.** la connaissance qui lui a été donnée à lui-même des mystères de Jésus-Christ; **II.** Ces mystères mêmes (verset 6): "Que les Gentils sont appelés au même héritage, etc."

I. A l'égard de la connaissance qui lui a été donnée, il montre **1°** qu'elle est certaine; **2°** qu'elle est complète; **3°** qu'elle est suréminente.

1° Elle est certaine, parce qu'elle ne vient point de l'industrie humaine, ni de la pensée de l'homme, laquelle est sujette à faillir (Sagesse, ix, 14): "Les pensées de l'homme sont timides, et nos prévoyances sont incertaines; mais par la loi divine qui possède la suprême certitude. C'est pourquoi il dit (verset 5): "M'ayant découvert par révélation ce mystère, etc." (Galates I, 12): "Je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ.; (II Corinthiens III, 18): "Ainsi nous tous, n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, et contemplant la gloire du Seigneur."

2° Elle est complète. En effet, la révélation a été parfaite, et je m'en rapporte à votre jugement, car je l'ai fait connaître en quelques paroles, par la science et vous pouvez juger que j'ai une pleine connaissance des mystères de la foi. Quant à ceci, l'Apôtre dit (verset 5): "Dont je vous ai écrit ci-dessus, d'une manière abrégée," c'est-à-dire, en peu de paroles, mais tellement claires, que (verset 4): "vous pourrez facilement comprendre, rien que par la lecture (Cantique iv, 44): "Vos livres sont un rayon, d'où distille le miel." La parole est quelque chose de fugitif; les livres du dépositaire de la science sont donc comme un rayon d'où découle le miel, quand dans un petit nombre de paroles concises, il insinue des enseignements nombreux et importants. Pourtant prenez garde, comme l'a remarqué saint Augustin, que le docteur doit veiller à se faire comprendre: tant qu'il s'efforce d'atteindre ce but, ses paroles ne sont pas superflues; elles le sont au contraire, dès

qu'il s'y arrête, après avoir été compris. L'Apôtre dit (verset 4): Quelle est mon intelligence, suivant cette parole des Proverbes (ix, 40): "La science des saints c'est la prudence," non pas la prudence du monde, mais une prudence divine et céleste. C'est ce qui lui fait dire (verset 4): "Du mystère de Jésus-Christ."

3° Cette connaissance enfin est suréminente, car elle n'a été révélée qu'aux apôtres. C'est pourquoi il dit (verset 5): "Qui dans les autres générations n'a point été découvert aux enfants des hommes." Car bien que les mystères de Jésus-Christ aient été révélés aux Prophètes et aux Patriarches, dans une sorte de généralité, ils ont été manifestés aux apôtres dans leurs circonstances particulières et déterminées. Ce que dit saint Paul (verset 5): "Qui n'a point été découvert dans les autres générations aux enfants des hommes," peut être entendu de deux manières. D'abord en expliquant le terme de générations par la durée même des générations, suivant ces paroles (Psaume CXLIV, 15): "Votre empire passera de race en race dans toutes les générations." Alors voici le sens: ce qui dans les autres générations, c'est-à-dire les autres temps, n'a point été découvert aux enfants des hommes, à savoir, aux créatures raisonnables, c'est-à-dire, ni aux hommes, ni aux anges (Matth., xi, 25): "Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits." (verset 5): "Comme il est révélé maintenant par l'Esprit à tous les saints apôtres et aux prophètes," c'est-à-dire à ceux qui dans cet Esprit du nouveau Testament interprètent les Ecritures et expliquent la Loi (Luc, viii, 10): "Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu; mais pour les autres, ce n'est qu'en paraboles, etc.; et (Luc, x, 25): "Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez;" et à la suite: "Je vous déclare que beaucoup de prophètes et de rois ont souhaité de voir ce que vous voyez, et ne l'ont point vu." On peut encore expliquer ce passage, en entendant par générations, les hommes engendrés suivant cette parole de saint Matthieu (xxiii, 56): "Je vous le dis en vérité, tout cela viendra sur la génération d'aujourd'hui, voici le sens: "Qui dans les autres générations," c'est-à-dire aux hommes engendrés dans les générations précédentes," n'a point été connu, etc.", le reste comme il a été expliqué. C'est de là qu'Isaïe dit (LIII, 1): "Qui a cru à notre parole, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé?" Cependant ce mystère de la foi a été révélé à quelques-uns des patriarches de l'ancien Testament, suivant cette parole de saint Jean (viii, 56): "Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour; il l'a vu, et il en a été comblé de joie;" il l'a été aussi aux prophètes, suivant cette parole de Joël (II, 28): "Je répandrai mon Esprit sur toute chair: vos fils, vos filles prophétiseront, etc."; mais il leur a été révélé d'une manière générale, tandis qu'aux apôtres il l'a été clairement et distinctement; et cela

pour trois motifs. D'abord, parce que les apôtres eux-mêmes eurent cette révélation immédiatement du Fils de Dieu, suivant cette parole de saint Jean (I, 48): "Le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a fait connaître lui-même." Les Prophètes et les Patriarches de l'ancien Testament furent instruits par les anges, ou par quelques figures. C'est pourquoi il est dit (Isaïe, vi, 6): "En même temps un des Séraphins vola vers moi, tenant à sa main un charbon de feu, etc." Les apôtres donc eurent une révélation plus manifeste. En second lieu, parce qu'ils ont vu, non dans des figures et comme en des énigmes, mais sans voile qui leur couvrit le visage, la gloire du Seigneur (Luc, x, 23): "Bienheureux les yeux qui voient ce que vous voyez. Enfin parce que les apôtres ont été établis pour être les exécuteurs et les dispensateurs de ce mystère et qu'ils devaient par conséquent en être mieux instruits que les autres (Jean, iv, 38): "D'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans leurs travaux."

II. Quand saint Paul dit ensuite (verset 6): "Mystère, qui consiste en ce que les Gentils sont appelés au même héritage, etc.", il explique quel est ce mystère. Remarquez sur ceci que les Juifs avaient sur les Gentils une triple prérogative, à savoir, la promesse de l'héritage (Rom., iv, 45): "Car ce n'est point par la Loi que doit s'accomplir la promesse faite à Abraham ou à sa race de lui donner tout le monde pour héritage; mais par la justice qui vient de la foi (Psaume xv, 5): "Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage, etc." Secondement la distinction et l'élection spéciale, entre les peuples de la Gentilité (Deutér., vii, 6): "Le Seigneur vous a choisis, afin que vous fussiez le peuple qui lui fut propre et particulier, d'entre tous les peuples qui sont sur la terre." De là (Psaume xcix, 3): "Nous sommes son peuple. Il nous nourrit comme ses brebis;" et (Cantiq., vi, 8): "Une seule est ma colombe, ma parfaite." Troisièmement la promesse du Christ (Gen., xii, 5): "En vous seront bénis tous les peuples de la terre." Trois avantages que les Gentils n'avaient point (ci-dessus, II, 12): "Vous n'aviez point de part alors à Jésus-Christ; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël mais ils ont obtenu par la foi ces trois avantages. Premièrement la participation à l'héritage; c'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 6): "Ces héritiers," à savoir des Juifs eux-mêmes, dans l'héritage céleste (Matth., viii, 14): "Plusieurs viendront d'Orient et d'Occident et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob. Secondement l'assemblée spéciale des fidèles, dont il dit (verset 6): "Et membres d'un même corps," c'est-à-dire d'un corps unique (Jean, x, 16): "J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur." Troisièmement la participation à la grâce promise, dont l'Apôtre dit (verset 6): "Et qu'ils participent," à savoir aux promesses qui ont été faites à Abraham. (Rom., xv, 8): "Je déclare que Jésus-Christ a été le ministre pour les circoncis, afin que Dieu

fût reconnu véritable par l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à leurs pères. Mais pour les Gentils, ils ont une obligation particulière de glorifier Dieu de la miséricorde qu'il leur a faite." Les Gentils ont obtenu ces avantages, non par Moïse, mais (verset 6): "par Jésus-Christ (Jean, I, 17): "La Loi nous a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ;" (II Pierre, I, 4): "Par lui, il nous a communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises; ce n'est pas non plus par l'accomplissement de la Loi, puisqu'elle est "un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter," comme il est dit aux Actes (xv, 10), mais "par l'Évangile," par lequel tous sont sauvés (Rom., I, 16): "Je ne rougis point de l'Évangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient; et (I Corinth., xv, 4): "Il ne me reste plus maintenant qu'à vous faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes, et par lequel vous êtes sauvés.

Ephésiens III, 7 à 9: La grâce du ministère

SOMMAIRE: Saint Paul après avoir parlé de l'extérieur des ministères divins, montre qu'il a reçu la grâce pour les accomplir.

7. Dont j'ai été fait ministre par la grâce de Dieu qui m'a été conférée par l'opération de sa puissance.

8. J'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints, cette grâce d'annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles du Christ,

9. Et d'éclairer tous les hommes en leur découvrant quelle est l'économie du mystère caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses.

L'Apôtre, après avoir établi que la grâce lui a été donnée pour la connaissance des mystères divins, montre qu'il en a été de même quant à l'exécution des ministères eux-mêmes. **I°** Il rappelle le secours de la grâce divine qui lui a été donné pour exécuter les ministères; **II°** il montre que l'office du ministère divin lui a été confié (verset 8): "J'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints, etc."

I° Le premier de ces points se subdivise en deux parties:**I.** L'Apôtre aborde l'exercice des ministères divins; **II.** il montre que le secours de la grâce lui a été donné pour les accomplir (verset 7): "Par le don de la grâce de Dieu, etc."

I. L'exécution des décrets divins lui a donc été confiée en forme de ministère; c'est ce qui lui fait dire: "Ce ministère m'a été confié," à savoir, que les Gentils soient appelés au même héritage,

par l'Évangile, en vertu duquel ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ (verset 7), "dont moi, Paul, j'ai été fait le ministre;" en d'autres termes: Je ne remplis point cette charge, je ne l'accomplis point, comme mienne, ou venant de moi, mais comme un ministère qui vient de Dieu (Act., ix, 15): "Cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom, etc."; (I Corinth., iv, 4): "Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu.

II. Quand il ajoute (verset 7): "Par le don de la grâce de Dieu, etc.", il rappelle le secours qui lui a été donné pour l'exécution de ces ministères. Or ce secours est de deux sortes: la faculté d'exécuter et l'exécution même ou la faculté réduite en acte. Dieu donne la faculté en accordant la force et la grâce, par lesquelles l'homme devient capable et apte pour agir; il donne l'opération même, quand il agit en nous, en nous imprimant intérieurement l'impulsion et le mouvement vers le bien. L'Apôtre recevant donc de Dieu ces secours, dit par rapport au premier: "Je suis devenu son ministre, mais assurément ce n'est ni par mes mérites, ni par ma puissance personnelle, c'est (verset 7) par le don de la grâce de Dieu qui m'a été conférée," c'est-à-dire parce que je suis devenu capable de m'acquitter des ministères divins; moi qui d'abord étais persécuteur (I Corinth., xv, 10): "J'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu." Par rapport au second, il dit (verset 7): "Par l'opération, que Dieu produit, en tant que sa puissance opère en nous et le vouloir et le faire, par notre bonne volonté. On peut encore expliquer autrement ce passage avec la Glose, en rapportant ce qui vient d'être dit à ce qui précède; à savoir, en disant que les Gentils sont appelés au même héritage, sont devenus les membres d'un même corps et participent à la promesse de Dieu le Père, en tant que Dieu a fait ce don aux Gentils en Jésus-Christ, c'est-à-dire par Jésus-Christ., et cela "selon l'opération de sa puissance," à savoir parce qu'il a manifesté cette puissance en ressuscitant le Christ d'entre les morts.

II° Quand saint Paul dit (verset 8): "Car j'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre les saints, etc.," il fait voir le ministère qui lui a été confié, et dont la grâce se recommande par trois circonstances. D'abord par la condition de sa personne; ensuite par la grandeur de son objet (verset 8): "Annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ; enfin par l'utilité de ses fruits (verset 10): "Afin que les principautés et les puissances apprennent, etc."

I. L'Apôtre relève le ministère qui lui a été confié par la condition de la personne. Si, en effet, un prince confie quelque emploi important à un des premiers et des plus distingués de ses sujets, il ne lui fait pas une grande grâce, en remettant entre ses mains cet emploi; mais s'il donne cette fonction, importante et difficile, à un de ses moindres sujets, c'est un grand honneur à celui qui est élevé d'autant plus que l'emploi est plus excellent, et plus

au-dessus de lui. Selon cette manière de considérer les choses, Paul relève la grâce du ministère qui lui a été confié, en disant (verset 8): "J'ai reçu, moi le plus petit d'entre tous les saints, cette grâce, etc." Il se dit le plus petit, non sous le rapport de la puissance qui lui a été donnée, mais par le rapprochement de son état passé (I Corinth. xv, 9): "Je suis le moindre des apôtres, je ne suis pas même digne d'être appelé de ce nom, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu; (Isaïe LX, 22): "Mille sortiront du moindre d'entre eux, et du plus petit tout un grand peuple. Et cela (verset 8): "chez les Gentils," c'est-à-dire au milieu d'eux (Galates II, 8): "Car celui qui a agi efficacement dans Pierre, pour le rendre Apôtre des circoncis, a agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils, et lorsqu'ils eurent, connu, etc."

II. Il relève la grâce de son ministère à raison de la grandeur même de l'emploi, qui est de révéler et de manifester les secrets de Dieu, lesquels sont grands et cachés, par exemple, la grandeur de Jésus-Christ et le salut des fidèles opéré par lui. Car ces deux points sont tout l'Evangile.

1° Sur le premier l'Apôtre dit (verset 8): "Pour annoncer, etc.", comme s'il disait: cette grâce m'a été donnée pour annoncer le bien (I Corinth., I, 17): "Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile; et (I Corinth., IX, 16): "Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile." Ce bien, ce sont (verset 8): "les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ," qui sont les richesses véritables (ci-dessus, II, 4): "Mais Dieu qui est riche en miséricorde; (Rom., II, 4): "Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longue tolérance; (Rom., x, 12): "Il répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent" en d'autres termes, ces richesses sont véritablement incompréhensibles, car sa miséricorde est tellement grande, qu'on ne saurait la mesurer ni la comprendre (XXXIII, 6): "La sagesse et la science seront les richesses du salut, et la crainte du Seigneur en sera le trésor," c'est-à-dire, la crainte telle qu'elle fut en Jésus-Christ, car il y eut en lui de la manière la plus abondante la crainte du Seigneur (Isaïe, 5): "Et il sera rempli de l'Esprit de la crainte du Seigneur. "Car en Jésus-Christ" sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science " (Coloss., II, 3); ces trésors sont incompréhensibles parce que la sagesse et la science de Jésus-Christ ne peuvent se mesurer (Job, xi, 7): "Peut-être sonderez-vous ce qui est caché en Dieu, et connaîtrez-vous parfaitement le Tout-Puissant?" Comme s'il répondait: Jamais, on ne peut, en effet, par les créatures dans lesquelles reluisent quelques vestiges du Créateur, parvenir jusqu'à sa connaissance parfaite. Aussi l'Apôtre, stupéfait en présence de semblables richesses, les admire, en s'écriant (Rom., xi, 55): "O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de

Dieu!" et (Eccli., I, 5): "Qui a pénétré la sagesse de Dieu, qui précède toutes choses?"

2° Sur le second point, c'est-à-dire la manifestation du salut que les fidèles reçoivent de Jésus-Christ, l'Apôtre dit (verset 9): "Et d'éclairer tous les hommes, etc.", non seulement les Juifs, mais encore les Gentils, par la prédication et par les miracles (Eccli., xxiv, 45): "J'éclairerai tous ceux qui espèrent au Seigneur;" (Actes ix, 15): "Cet homme est un vase d'élection pour porter mon nom devant les Gentils, etc.;" (Matth., V, 14): "Vous êtes la lumière du monde, etc." Eclairer, c'est-à-dire: autant qu'il est en moi tous les hommes, c'est-à-dire ceux qui veulent croire (I Timoth., II, 4): "Il veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité." La fin, c'est qu'ils comprennent (verset 9): "Quelle est l'économie du mystère," parce que ces mystères ne valent qu'autant qu'on les applique; comme s'il disait: Je montrerai combien est admirable et plein d'amour dans son principe l'accomplissement du mystère de la rédemption. "Or ces richesses incompréhensibles vous ont été communiquées par Jésus-Christ.

Toutefois comme on pouvait répondre: ce que vous dites, quelque grand qu'il soit, est pourtant comme de tous, l'Apôtre prévient l'objection en disant qu'il n'en est point ainsi, mais que ce mystère (verset 9): "a été caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses." Il faut ici remarquer que tout ce qui est dans l'effet, est virtuellement caché dans la cause: ainsi sont contenus, dans la puissance du soleil, tous les êtres qui se reproduisent et qui se corrompent. Et cependant dans le nombre quelques-uns sont cachés et d'autres sont manifestes. Car la chaleur est manifestement dans le feu, tandis que la raison de quelques-uns des effets qu'il produit d'une manière cachée, échappe à la connaissance. Mais Dieu est la cause efficiente de toutes choses, dont les unes sont produites par lui, de telle sorte que la raison peut en être manifeste, par exemple celle qu'il produit en se servant comme intermédiaire des causes secondes; les autres au contraire sont cachées en lui, à savoir celles qu'il produit lui-même sans intermédiaire. Or Dieu a opéré par lui-même le mystère de la rédemption de l'homme, et pour cette raison ce mystère est caché en lui seul. C'est ce que dit saint Paul (verset 9): "Caché dès le commencement des siècles en Dieu," c'est-à-dire dans la seule connaissance de Dieu. Mais ce n'est pas une petite chose de pénétrer les secrets de la première cause (I Corinth., II, 6): "Nous prêchons la sagesse aux parfaits; non pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde qui se détruisent, mais la sagesse de Dieu, dans le mystère, caché et prédestiné avant tous les siècles, en Dieu, qui a créé toutes choses."

Ephésiens III, 10 à 12: Le grand ministère de l'Apôtre

SOMMAIRE: L'Apôtre relève la grandeur de son ministère, par la révélation des sublimes vérités, faites à des personnes d'une très haute dignité.

10. Afin que les Principautés et les Puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu dans les Ordres différents de sa conduite,

11. Selon le dessein éternel qu'il a accompli par le Christ-Jésus notre Seigneur,

12. En qui nous avons par la foi en son nom, la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance.

Après avoir exposé la dignité de son ministère, à raison de la grandeur des fonctions qui lui étaient confiées, saint Paul la relève encore à raison de l'utilité de ses effets qui consistent dans la révélation de ces hauts mystères à des personnes d'une très haute dignité. Nous avons ici à considérer, d'abord, les personnes à qui la révélation a été faite, et dont saint Paul dit (verset 10): "Pour que les Puissances et les Principautés apprennent, etc."; ensuite par qui cette révélation s'est faite (verset 10): "Par l'Eglise;" enfin quel a été l'objet de la révélation, à savoir "la sagesse divine, diverse dans ses opérations."

I° Afin donc de dépeindre cette sagesse, l'Apôtre en rappelle **I.** la multiplicité (verset 10): "La sagesse de Dieu, dans les divers ordres de sa conduite;" **II.** le mode de cette multiplicité (verset 11): "Selon le dessein éternel, etc.;" **III.** son autorité, (verset 12): "Qu'il a accompli par notre Seigneur Jésus-Christ; IV. Enfin, l'effet de cette autorité (verset 12): En qui nous avons la liberté, etc."

I. La sagesse révélée est "diverse dans ses voies;" et cette diversité est indiquée dans Job (x, 11): "Qu'il serait à souhaiter que Dieu parlât à vous et qu'il vous ouvrit sa bouche, pour vous découvrir les secrets de sa sagesse, et la multitude des préceptes de la Loi;" (Sag., vii, 22): "Car il y a en elle un esprit d'intelligence, qui est saint, unique, multiplié, etc." Multiplié dans les effets, mais unique dans son essence.

II. Le mode, la multiplicité de la science révélée est réglé (verset 11) selon le dessein éternel," c'est-à-dire la distinction et la détermination des divers temps. Car Dieu dispose que telle chose sera dans un temps, telle autre chose dans un autre, et selon cette disposition, nous disons que cette sagesse est diverse dans ses voies, selon le dessein de Dieu pour les temps, parce qu'elle accorde à chacun de ces temps des bienfaits particuliers.

III. L'auteur de cette multiplicité est Jésus-Christ; ce qui fait dire à saint Paul (verset 11): "Qu'il a accompli par Jésus-Christ notre Seigneur." Car c'est lui qui change les temps et leur état (Hébreux I, 1): "Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions, et en diverses manières, etc." Ce mot de l'Apôtre (verset 11): "Qu'il a accompli, peut se rapporter soit, à la prédestination éternelle, car Dieu le Père la dispose en son Fils (ci-dessus, I, 4): "Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints. Le Fils, en effet, est lui-même la sagesse du Père; or il ne définit ni ne dispose quoi que ce soit autrement que par sa sagesse. Soit à l'accomplissement de la prédestination même que Dieu le Père a opéré par son Fils (I Corinth., x, 11): "Qui nous trouvons à la fin des temps," suppléez: nous.

IV. L'effet de l'autorité, c'est la grandeur des avantages que Jésus-Christ nous a procurés, ce que l'Apôtre exprime, en disant (verset 12): "En qui nous avons la liberté de parler." Sur ceci saint Paul **1°** rappelle les biens que nous recevons; **2°** le moyen d'appropriation par lequel nous le recevons (verset 12): "Par la foi en son nom."

1° Or les biens que nous recevons, sont au nombre de deux: l'un qui se rapporte à l'espérance d'obtenir, et dont l'Apôtre dit (verset 12): "En qui, c'est-à-dire dans lequel Jésus-Christ," nous avons la liberté, etc.", d'arriver au ciel et à l'héritage éternel (Jean, xvi, 55): "Avez confiance, j'ai vaincu le monde;" (II Corinth., III, 4): "C'est par Jésus-Christ que nous avons une si grande confiance en Dieu." L'autre se rapporte à la faculté d'obtenir; saint Paul l'indique (verset 12): "Et de nous approcher avec confiance," c'est-à-dire, c'est en lui que nous avons l'assurance (Hébreux iv, 16): "Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de sa grâce;" (Jérémie III, 19): "Vous m'appellerez votre père, et vous ne cesserez jamais de me suivre; (Rom., V, 2): "Par lui aussi nous avons entrée par la foi à cette grâce dans laquelle nous sommes établis, et nous-nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu."

2° L'Apôtre indique immédiatement par quel moyen ces biens nous sont donnés, en disant: "Par la foi en son nom, c'est-à-dire au nom du Christ (Rom., V, 1): "Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre Seigneur."

Pour résumer ceci en quelques mots: Je dis que la sagesse de Dieu, diverse et variée dans sa conduite, suivant la distinction et la détermination des temps, nous a été révélée, et que par elle nous avons et la confiance et la liberté d'approcher de Dieu le Père, par la foi en Jésus-Christ.

II° L'Apôtre fait voir ensuite à qui a été révélée cette sagesse de Dieu, diverse dans ses voies. Il faut ici revenir sur le texte littéral que nous avons laissé plus haut (verset 10): "Pour faire connaître aux Principautés et aux Puissances, etc."; et c'est une des raisons de la grandeur du ministère. Mais comme il y a aussi sur la terre des principautés et des puissances, saint Paul ajoute (verset 10): "Qui sont dans les cieux." Remarquez, en effet, que les principautés et les puissances sont deux ordres, dont le nom même désigne la prééminence dans l'action. L'ordre des Puissances est destiné à surmonter les obstacles du salut; celui des Principautés commande et prescrit de bien faire. Qu'il appartienne en effet à l'ordre des Principautés de diriger, cela est évident par ce passage du Psalmiste (LXVII, 26): "Les princes, conjointement avec ceux qui chantent de saints cantiques se hâtèrent, etc.", et (verset 28): "Là se trouvaient les princes de Juda; leurs chefs, etc." Qu'il appartienne également aux puissances de réprimer, on le voit par ce passage (Rom., xiii, 3): "Voulez-vous donc ne point craindre les puissances? Faites bien, et elles vous en loueront, car le prince est le ministre de Dieu, pour le bien; mais si vous faites mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, etc." Ceux-là donc sont grands, à qui est révélée cette sagesse, car ce sont les saints anges, par qui sont dirigés et défendus les fidèles.

III° Il dit ensuite par quel moyen se fait connaître la sagesse de Dieu, diverse dans ses voies, en ajoutant (verset 10): "Par l'Eglise," ce qui présente une difficulté sérieuse. En effet, la Glose dit: c'est-à-dire, par les apôtres qui prêchent dans l'Eglise. On peut d'abord dire que les anges l'ont connue par les apôtres, et cette explication n'est pas sans quelque raison. Car nous voyons que dans les cieux, parmi les anges des hiérarchies supérieures, ceux qui sont éclairés immédiatement de Dieu, éclairent à leur tour et instruisent les anges inférieurs, qui ne reçoivent point de Dieu immédiatement la lumière. Il ne semble donc pas déraisonnable de dire que les anges sont enseignés par les apôtres, puisque ceux-ci ont été immédiatement instruits par Dieu, suivant cette parole de saint Jean, I, 18): "Le Fils unique, qui est dans le sein du Père, l'a fait lui-même connaître." Cette explication paraîtrait sans doute assez satisfaisante, s'il ne se présentait une autre difficulté. Car dès lors qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, les apôtres ont été instruits immédiatement par Jésus-Christ, en tant que revêtu de la nature humaine; mais les anges, même les anges inférieurs, voient immédiatement la nature divine; autrement ils ne seraient point en possession de la béatitude, puisque cette béatitude, pour la créature raisonnable, consiste dans la seule vision de la divine essence. Il n'est donc pas convenable, et il n'y a aucune raison de dire que les saints, qui sont dans la patrie, sont instruits par ceux qui sont encore dans la voie, quelque parfaits que soient ceux-ci. Car, bien que "parmi les enfants des hommes, il ne s'en soit pas levé de plus grand que Jean Baptiste, toutefois celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux, est plus grand que lui," dit saint Luc (vii, 28): "Que l'on dise que les démons soient

instruits par les hommes, on peut l'admettre sans aucun danger. Mais prétendre que les bienheureux, qui jouissent immédiatement de la vue du Verbe, miroir sans tache où se reproduisent toutes choses, soient instruits par ceux qui sont dans la voie, il ne paraît pas convenable, et il n'est point permis de le dire. Il faut donc entendre que la révélation fut connue des anges par l'Eglise, d'abord par la prédication des apôtres, comme dit la Glose; non pas pourtant que les anges l'aient apprise par eux, mais en eux. Car, comme l'a remarqué saint Augustin, Dieu, avant de créer les êtres (dans l'ordre de la nature, et non dans l'ordre des temps, puisque quant au temps tout a été créé simultanément), a manifesté à l'intelligence des anges les raisons des choses naturelles; ce qui fait que les anges ont de ces choses une double connaissance ils les connaissent dans le Verbe, c'est la connaissance dite antécédente; de plus ils les ont connues dans leur nature propre, connaissance qui est appelée subséquente. Il faut de plus remarquer que certaines raisons des mystères de la grâce excèdent la portée de la créature; ces raisons donc n'ont point été révélées à l'intelligence des anges, mais sont demeurées cachées en Dieu seul. Les anges, par conséquent, ne les connaissent ni en eux mêmes, ni même en Dieu, mais seulement à mesure qu'elles s'expliquent par leurs effets. Aussi, les raisons qui appartiennent à la sagesse multiple de Dieu étant de cette nature, c'est-à-dire cachées en Dieu seul, et ayant été dans la suite des temps expliqués dans les effets extérieurs, il est manifeste que les anges ne les ont connues ni en eux-mêmes, ni même dans le Verbe de Dieu, par les apôtres, ou par aucun de ceux qui sont dans la voie, mais qu'elles ont été expliquées dans la personne des apôtres, après avoir été cachées auparavant dans l'intelligence divine; les anges en ont acquis la connaissance de cette manière. C'est ainsi que l'édifice qui est dans la pensée de l'architecte ou dans le projet qu'il a conçu de le construire, ne peut être connu de qui que ce soit, tant qu'il est caché dans la pensée, si ce n'est de celui-là seul qui est en rapport intime avec les âmes, c'est-à-dire de Dieu; mais aussitôt que le projet conçu est expliqué dans l'effet extérieur, parce que l'édifice est déjà élevé, on peut juger de la construction, qui avait été jusque là cachée dans la pensée de l'architecte toutefois on n'est pas instruit par l'édifice, mais dans l'édifice même. On est donc forcé de chercher une autre explication à ce que dit saint Paul (verset 10): "Afin de faire connaître aux Principautés et aux Puissances, etc.", et de dire que la particule conjonctive," afin que, ne doit point être prise comme indiquant la cause, mais comme exprimant en quelque sorte la conséquence. Alors on expliquera ce passage, ainsi: "Pour faire connaître quelle est l'économie du mystère caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses, caché pourtant de telle sorte qu'il soit manifeste pour les Puissances, etc."; en d'autres termes, ce mystère a été caché en Dieu de telle sorte qu'il a été manifeste par là même aux Principautés et aux Puissances, non il est vrai de toute éternité, mais dans le temps; puisque toute créature a un commencement; et cela non par l'Eglise de la terre, mais par celle du ciel, car c'est là qu'est l'Eglise

véritable, celle qui est notre mère, vers laquelle nous tendons, et sur le modèle de laquelle a été formée notre Eglise militante. Ainsi donc la terre comme l'on dit ce fait est connu par tout le royaume, ou par toute la cité, parce que les nouvelles courent de l'un à l'autre. C'est ainsi qu'il est dit aux Actes (ix, 42) de la résurrection de la dévote Tabithe par saint Pierre: Ce qui se répandit par tout Joppé, et plusieurs crurent au Seigneur."

Cependant le Maître des Sentences rapporte une autre explication, attribué à saint Augustin: "Faire connaître l'économie, etc.", et cela "dans toute l'Eglise," c'est-à-dire à tous ceux qui sont dans l'Eglise de la terre. Mais ce n'est pas le sens de saint Augustin.

On pourrait faire ici cette question: Les anges ont-ils connu, dès le commencement du monde, le mystère de l'incarnation? Le Maître des Sentences répond que ce mystère a été connu des anges supérieurs, mais non des anges inférieurs. Aussi ces anges, c'est-à-dire les inférieurs demandent eux-mêmes (Isaïe, LXIII, 1): "Qui est celui-ci qui vient d'Edom? Qui vient de Bosra, avec sa robe teinte de sang?" mais cette opinion est combattue par saint Denys. Ce Père admet, dans la sainte Ecriture, deux interrogations faites par les anges au sujet de Jésus-Christ: l'une au Psaume xxiii (verset 8): "Qui est ce roi de gloire?" L'autre, qu'il lire d'Isaïe (Isaïe, LXIII, 1): "Qui est celui-ci qui vient d'Edom?" Or la première, suivant S Denys, est faite par les anges inférieurs, la seconde par les anges supérieurs; et la preuve, c'est que ce n'est pas Dieu, mais un autre, qui répond à la première, car il dit (Psaume xxiii, 40): "Le Seigneur tout puissant est lui-même ce roi de gloire." Mais Dieu répond immédiatement à la seconde, c'est pourquoi il dit (verset 4): "C'est moi, dont la parole est la parole de justice, qui viens pour défendre et pour sauver. Saint Denys pense donc que les uns et les autres ont connu une partie du mystère, et ignoré l'autre, parce que, dès le commencement, tous connurent de manière générale le mystère de l'incarnation, mais ils n'en apprirent les raisons d'une manière spéciale qu'à mesure que les temps s'avançaient ou s'accomplissaient, et à mesure que ces raisons étaient expliquées dans les effets extérieurs.

Ephésiens III, 13 à 17: La constance

SOMMAIRE: Saint Paul exhorte les Ephésiens à ne pas s'écarter de la foi, à cause des tribulations qu'il souffre. Il prie afin qu'ils mettent à profit ses exhortations.

13. C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous puisque c'est là votre gloire.

14 C'est ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ,

15. Qui est le principe de toute paternité dans le ciel et sur la terre,

16. Afin que selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie dans l'homme intérieur par son Esprit;

17. Qu'il fasse que le Christ habite par la foi dans vos cœurs, et qu'étant enracinés et fondés dans la charité,

Après avoir traité de la dignité du ministère, ce qui tient à sa condition, l'Apôtre traite de ce qui a rapport à son affliction, c'est-à-dire de ses souffrances. A ce sujet, d'abord il exhorte les Ephésiens à ne pas se troubler de ses propres tribulations, mais à demeurer dans la patience: et parce que pour que l'homme ne se trouble pas, le secours divin est nécessaire, il adresse ensuite à Dieu une prière, afin qu'ils puissent remplir, par la grâce divine, ce qu'il leur recommande (verset 14): "C'est ce qui me porte à fléchir le genoux, etc."

I° Il dit donc: De la grandeur de mon ministère, et de sa force qui m'est donnée par la foi en Jésus-Christ, il arrive que j'ai des tribulations à supporter; toutefois elles ne me troublent pas et ne peuvent me séparer de Jésus-Christ (Rom., VIII, 5): "Qui donc nous séparera de Jésus-Christ? Sera-ce la tribulation?" comme s'il répondait: non. (verset 15): "C'est pourquoi je vous exhorte, et vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir, etc.", c'est-à-dire, de peur qu'à l'occasion de mes tribulations, vous n'abandonniez entièrement la foi et les bonnes oeuvres (Hébr., xii, 5): "Ne vous découragez point, et ne tombez point dans l'abattement." Je dis que vous ne devez point perdre courage, parce que ces tribulations, je les souffre (verset 15): "Pour vous," c'est-à-dire pour votre avantage (II Corinth., I, 6): "Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation et votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous endurons; et c'est ce qui nous donne une ferme confiance pour vous, sachant qu'ainsi que vous avez part aux souffrances, vous aurez part aussi à la consolation." Ou bien il dit: "Pour vous," c'est-à-dire afin de vous éprouver (Sag., III, 6): "Il les a éprouvés, comme on éprouve l'or dans la fournaise." (verset 15): "C'est là votre gloire, etc.", à savoir, si vous ne perdez pas courage, et si vous résistez courageusement dans la tribulation, car "celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, etc." Ou dans un autre sens: "Qui est votre gloire," c'est-à-dire si vous supportez courageusement nos épreuves, c'est pour vous un sujet de gloire, en ce sens que Dieu a exposé ses apôtres et les prophètes aux tribulations et aux souffrances pour votre salut. (Osée vi, 5) C'est pour cela que j'ai laissé frapper mes prophètes et que j'ai souffert que ma parole, sortie de ma bouche, leur fût une cause de mort;" (II Corinthiens I, 14): "Nous sommes votre gloire, comme vous serez la nôtre, au jour de notre Seigneur Jésus-Christ., etc."

II° Quand saint Paul ajoute (verset 14): "C'est ce qui me porte à fléchir les genoux, etc.", il implore par la prière le secours de la grâce pour les Ephésiens, afin que ses exhortations les fassent avancer dans le bien. Premièrement donc il fait sa prière; en second lieu, assuré qu'il est d'être exaucé, il rend grâce (verset 20): "Que celui qui par sa puissance, etc.", soit glorifié, etc." La première partie se subdivise en trois **I.** L'Apôtre expose l'objet de sa prière; **II.** l'intention qui la lui fait adresser à Dieu (verset 1): "Afin que selon les richesses de sa grâce, il vous fortifie, etc."; **III.** le fruit de cette prière (verset 18): "Afin que vous puissiez comprendre avec tous les Saints, etc."

I. Or la prière devient susceptible d'être exaucée, par l'humilité (Psaume ci, 18): "Il a regardé la prière de ceux qui étaient dans l'humiliation " (Eccli.; xxxv, 21): "La prière d'un homme qui s'humilie percera les nues, etc." Aussi saint Paul commence-t-il aussitôt la sienne par l'humilité, en disant (verset 14): "C'est pour cette raison, c'est-à-dire pour que vous ne vous écartiez point de la foi," que je fléchis les genoux, devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ," ce qui est une marque d'humilité pour deux raisons. D'abord parce que celui qui fléchit les genoux se rapetisse pour ainsi dire, et se met dans la dépendance à l'égard de celui devant lequel il prend cette posture. C'est donc là comme un aveu de sa petitesse et de sa fragilité. Ensuite parce que c'est dans le genou, qu'est placé la force du corps: fléchir le genou, c'est donc avouer que sa force n'est que faiblesse. C'est de là qu'on emploie les signes extérieurs du corps dans les exercices de la conversion, et de la vie intérieure (*Paralip*, dern.): prière de Manassés: "Je fléchis les genoux de mon coeur, etc."; et (Isaïe, XLV, 23): "Tout genou fléchira devant moi, etc." L'Apôtre décrit ensuite l'objet de la prière, qui est Dieu. Il la désigne par deux titres, premièrement l'alliance; secondement l'autorité. Par l'alliance, en effet, nous nous sentons élevés à prier avec confiance; c'est ce qui lui fait dire (verset 14): "Devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ," à savoir celui dont nous sommes les enfants. (Jacques I, 17): "Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières;" (Isaïe, LVIII, 16): "Car c'est vous qui êtes notre Père, etc." L'autorité augmente la confiance d'obtenir ce que nous demandons, car c'est lui (verset 15) "qui est le principe et le chef de toute paternité dans le ciel et sur la terre." On pourrait ici demander s'il y a dans le ciel, une paternité. On peut répondre que dans le ciel ou en Dieu, ou dans les profondeurs divines, il y a une paternité qui est le principe de toute paternité. Mais il n'est point question de ceci en ce moment: c'est un dogme connu de tous les fidèles. La question est de savoir, si dans les cieux, c'est-à-dire si parmi les anges, il faut reconnaître quelque Paternité. Je réponds que la paternité n'a lieu que citez les êtres qui vivent et qui connaissent. Or il y a deux sortes de vie: l'une actuelle, l'autre en puissance. La vie en puissance, consiste à avoir dans sa puissance les oeuvres de la vie; ainsi celui qui dort, est regardé, quant aux actes extérieurs, comme vivant selon la puissance. Vivre actuellement, c'est exercer

actuellement les actes de la vie. Ainsi donc non seulement celui qui donne la puissance de la vie, est le père de celui à qui il la donne; mais celui-là même qui donne l'acte de la vie, peut aussi recevoir le nom de père. Quiconque donc donne à quelqu'un l'impulsion pour quelque acte de la vie, par exemple pour agir bien, comprendre, vouloir, aimer, peut en être le père (I Corinth, iv, 15): "Quand vous auriez dix mille maîtres, en Jésus vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères." Ainsi donc comme parmi les anges, l'un communique à l'autre la lumière, le perfectionne le purifie, et comme ce sont là les actes hiérarchiques, il est manifeste que l'un est le père de l'autre, de la même manière que le maître est le père du disciple.

On élève ici une difficulté On demande si la Paternité qui est dans les Cieux, et celle qui est sur la terre, dérive de la Paternité que nous reconnaissons dans les profondeurs divines. Il semble que non; car les noms que nous imposons, nous ne les donnons que selon la connaissance que nous ayons des choses nommées, or tout ce que nous connaissons, nous ne le connaissons que par les créatures; donc les noms imposés par nous aux objets eux conviennent avant tout mieux aux créatures," qu'à Dieu lui-même. Je réponds en disant que le nom d'une chose que nous avons nommée peut être considéré sous deux aspects, parce qu'il est où l'expression ou la signification de l'objet conçu par l'intelligence. Car les mots sont les marques ou les signes des affections ou des conceptions qui sont dans l'âme; et dans ce sens le nom est dans les créatures plutôt qu'en Dieu. Ou bien encore il est la manifestation de l'essence des choses extérieurement nommées, et sous ce rapport il est d'abord en Dieu. Ce nom de paternité en tant qu'il désigne la conception de l'intelligence qui comme l'objet, se trouve donc dans les créatures plutôt qu'en Dieu, parce que la créature nous est *a priori* connue avant Dieu; mais en tant qu'il signifie la chose nommée elle-même, il est *a priori* en Dieu avant nous, car tout ce qu'il y a dans l'homme de vertu génératrice vient de Dieu. C'est ce qui fait dire saint Paul (verset 4): "Qui est le principe et le chef de toute paternité dans le ciel et sur la terre;" comme s'il disait: la paternité qui est dans les créatures elles-mêmes est pour ainsi dire nominale ou vocale, mais la paternité divine par laquelle le Père communique toute sa nature à son Fils est, sans imperfection aucune, sa véritable paternité.

II. Quand saint Paul dit ensuite (verset 16): "Afin que selon les richesses de sa gloire, etc.", il montre le but de la prière. **1°** Il l'indique; **2°** il explique par quelles voies il pourrait obtenir ce qu'il demande (verset 16): "Par son Esprit."

1° Il dit donc: "je demande que vous ne perdiez point courage, mais qu'au contraire vous demeuriez pleins de force. Je sais toutefois que vous ne le pouvez pas de vous-mêmes, sans le secours de Dieu;" c'est pourquoi je demande (verset 16): "Qu'il vous donne, etc.", (Jacq., I, 17): "Toute grâce excellente et tout don vient d'en haut, etc." -

(verset 16): "et qu'il vous donne selon les richesses de sa gloire, c'est selon la grandeur de sa majesté et de sa magnificence (Psaume CXI, 3): "La gloire et les richesses sont dans sa maison;" (Prov, , VIII, 18): "Les richesses et la gloire sont avec moi," Les richesses c'est-à-dire: qui augmentent la force de la vertu (Isaïe, XL, 29): "C'est lui qui soutient ceux qui sont las, et qui remplit de vigueur et de force ceux qui étaient tombés dans la défaillance." Ceci se fait dans l'homme intérieur car si l'homme n'est pas fortifié dans ses puissances intérieures, il est facilement vaincu par son ennemi: (Isaïe, x, 7): "Pour l'affermir et le fortifier dans l'équilibre et dans la justice, depuis ce temps jusqu'à jamais."

2° Il faut maintenant reprendre le membre de phrase interposé (verset 16): "Par son esprit," expression où l'Apôtre montre par quel moyen il peut obtenir ce qu'il demande, car c'est l'esprit lui-même qui fortifie: il est l'Esprit de force; il est l'appui qui empêche de défaillir dans les tribulations et nous l'obtenons par la foi qui est d'une très grande puissance, puisqu'elle est le fondement des choses que nous devons espérer, en d'autres termes elle les fait subsister en nous. De là ces paroles de saint Pierre (I Pierre V, 9): "Résistez-lui, en demeurez fermes dans la foi," C'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 17): "Qu'il fasse habiter Jésus-Christ par la foi," et cela, "dans vos coeurs" (I Pierre, III, 15): "Ayez soin de sanctifier dans vos coeurs le Seigneur Jésus." Et par quoi le sanctifiez-vous? Ce n'est pas seulement par la foi, qui comme don est pleine de force, mais encore par la charité qui est dans les saints, C'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 17): "Et qu'étant enracinés et fondés dans la charité." (I Corinthiens X, 7): "Elle supporte tout; elle croit tout; elle espère tout; elle souffre tout; la charité ne finira jamais;" (Cantiq., viii., 6): "L'amour est fort comme la mort." Ainsi, de même qu'un arbre sans racines, qu'une maison sans fondements sont facilement jetés à terre, l'édifice spirituel ne saurait durer, s'il n'est enraciné et fondé dans la charité.

Ephésiens III, 18 à 21: L'objet essentiel de la foi

SOMMAIRE: Le fruit de la force donnée aux Ephésiens repose dans la foi, qui n'est autre chose que la connaissance de l'humanité et de la divinité de Jésus-Christ.

18. Vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur de ce mystère;

19. Et connaître l'amour du Christ envers nous, amour qui surpasse toute connaissance, afin que vous soyez remplis selon toute la plénitude de Dieu.

20. Que celui qui par la puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et tout ce que nous pensons,

21. Soit glorifié dans l'Eglise par le Christ-Jésus, dans la succession de tous les âges et de tous les siècles. Amen.

Saint Paul, après avoir établi plus haut quel est le but de sa demande et de sa prière pour les Ephésiens, c'est-à-dire, la force de l'Esprit dans la foi et dans la charité, indique à la suite le fruit de la force par la foi et par la charité qu'il a sollicitée. Ce fruit est une certaine connaissance. Il dit donc d'abord quelle est cette connaissance; ensuite quelle est l'efficacité de cette science et connaissance (verset 19): "Pour que vous soyez comblés de toute la plénitude de Dieu."

1° L'Apôtre dit donc (verset 17): "Que vous soyez, mes bien-aimés, tellement enracinés et fondés dans la charité que (verset 18) vous puissiez comprendre, etc." Ceci peut s'entendre de deux manières: D'abord en se rapprochant davantage de la pensée de saint Paul. Il faut remarquer que soit dans le temps à venir, soit dans le temps présent, la connaissance de Dieu nous est nécessaire dans les siècles futurs nous nous réjouissons d'avoir connu Dieu et d'avoir connu son union avec la nature humaine (Jean xvii, 3): "La vie éternelle consiste à vous connaître, etc."; et (verset 9): "Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé; il entrera," à savoir, la contemplation de la divinité, "et il sortira," à savoir, par la contemplation de l'humanité," et il trouvera des pâturages." Comme la fin est le commencement de cette connaissance future, puisqu'elle est "la substance des choses que nous devons espérer" (Hébr., xi, 17), car par une sorte d'anticipation, elle les fait déjà comme subsister en nous; il s'ensuit que notre foi embrasse ces deux objets, à savoir la divinité et l'humanité de Jésus-Christ (I Corinth., II, 2): "Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus crucifié." Ceci supposé, l'Apôtre introduit donc d'abord les Ephésiens dans la connaissance de la divinité; ensuite dans la connaissance des mystères de la divine humanité (verset 19): "Et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous, laquelle surpasse toute connaissance, etc."

I. Il leur manifeste la première de ces connaissances, quand il leur dit (verset 18): "Afin que vous puissiez comprendre, etc."; comme s'il disait: Fortifiez-vous la foi et par la charité; car si vous êtes tels, vous parviendrez à la vie éternelle, où il vous sera donné de jouir de la présence de Dieu, et de le connaître parfaitement. Que Dieu, en effet, se manifeste à celui qui l'aime, il n'y a aucun doute (Jean. xiv, 21): "Celui qui m'aime, sera aimé de mon Père et

je l'aimerai aussi, et je me découvrirai à lui. Il est également certain qu'il se manifeste à celui qui croit, suivant ce qui est dit au prophète Isaïe d'après une autre version (vii.): "A moins de croire, vous ne comprendrez pas." Car il faut vous fortifier dans la foi et dans la charité pour que vous puissiez comprendre. Remarquez que l'on emploie quelquefois cette expression "comprendre" pour "renfermer," et alors il faut que ce qui comprend contienne intégralement en soi l'objet de la compréhension; d'autres fois on l'emploie pour "saisir," et dans ce sens elle suppose la suppression de la distance et indique le rapprochement. Au premier sens, Dieu ne saurait être compris par aucune intelligence créée (Job, xi, 7): "Prétendez-vous sonder ce qui est caché en Dieu, et connaître parfaitement le tout-Puissant?" Comme s'il répondait: non ! car alors ce serait pouvoir le connaître parfaitement, autant qu'il peut être connu; mais ce n'est point de cette connaissance que l'on entend ce qui est dit ici (verset 18): "Afin que vous puissiez comprendre, etc." Il faut le prendre dans le second sens. C'est là un des trois grands dons, et l'Apôtre le veut exprimer, quand il dit (verset 18): "Afin que vous puissiez comprendre, etc., c'est-à-dire avoir Dieu présent et le connaître comme présent (Philipp., III, 12): "Je poursuis ma course, pour tacher d'atteindre où Jésus-Christ m'a destiné en me prenant à son service." Or cette compréhension est commune à tous les saints de Jésus-Christ, c'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 18): "Avec tous les saints (Psaume CXLIX, 9): "Telle est la gloire qui est réservée à tous les saints," C'est à eux qu'il est dit (I Corinth., ix, 24): "Courez de telle sorte que vous saisissiez le prix." Que vous compreniez (verset 18) "quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, etc." Notez que ces paroles paraissent prises de ce passage de Job (xi, 7): "Prétendez-vous saisir les vestiges de Dieu?" comme s'il voulait dire: Il est insaisissable; et il donne la raison de cette incompréhensibilité, en disant (verset 8): "Il est plus élevé que le ciel; que ferez-vous pour l'atteindre? Il est plus profond que l'enfer, comment le connaître? La longueur de la terre et la largeur de la mer nous étonnera; il s'étend au delà de l'une et de l'autre." Il semble par là que Job veuille le montrer comme compréhensible, en lui attribuant la quadruple qualité des dimensions, car l'Apôtre, faisant allusion à ces paroles de Job, dit (verset 18): "Vous puissiez comprendre, avec tous les saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur;" comme s'il disait: "Ili faut que vous ayez tant de foi et tant de charité, que vous puissiez comprendre enfin ce qui est compréhensible. C'est de cette manière que saint Denis explique ce passage. Il ne faut pas pourtant s'imaginer que ces quatre dimensions existent corporellement en Dieu, car Dieu est esprit ainsi qu'il est dit en saint Jean (iv, 24). Cependant elles sont en lui métaphoriquement. Par la largeur on entend donc la dimension ou l'étendue de la puissance et de la sagesse divine qui surpasse toute chose (Eccli., I, 10): "Il l'a répandue, si à savoir, cette sagesse, sur tous ses ouvrages." Par la longueur, on marque sa durée éternelle (Psaume ci, 25): "Pour vous, Seigneur, vous subsistez éternellement;" et (Psaume xcii, 5): "La sainteté doit être l'ornement de votre maison dans toute la suite

des siècles." Par l'élévation ou la hauteur, la perfection et la noblesse de sa nature, qui surpasse, dans un degré infini, la créature (Psaume cxii, 4): "Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations, et sa gloire au-dessus des cieux." Par la profondeur, l'incompréhensibilité de sa sagesse (Eccli., VII, 5): "combien grande est sa profondeur; et qui pourra la sonder?" Il est ainsi évident que la fin de notre foi et de notre charité est de parvenir à la parfaite connaissance des choses de la foi, afin de connaître par elle l'étendue infinie de la puissance de Dieu, sa durée éternelle et infinie, la sublimité de sa toute parfaite nature, la profondeur de sa sagesse, et son incompréhensibilité, dans la mesure où l'on peut les atteindre.

II. Cependant, comme une autre connaissance reste nécessaire, à savoir, celle des mystères de la nature humaine, l'Apôtre ajoute (verset 19): "Et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous, laquelle surpasse toute connaissance." Il faut ici se rappeler que tout ce que renferme le mystère de la rédemption des hommes et de l'incarnation de Jésus-Christ, est tout entier l'oeuvre de l'amour. Car si Jésus-Christ s'est incarné, il l'a fait par amour (ci-dessus, II, 4): "Pour séparer l'amour extrême dont il nous a aimés, etc."; s'il est mort, c'est aussi par amour (Jean, xv, 13): "Il n'y a de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis;" (ci-après, V, 2): "Jésus-Christ nous a aimés et s'est lui-même livré à Dieu pour nous, comme une oblation et une victime d'agréable odeur. C'est ce qui fait dire à saint Grégoire: "tendresse inestimable de votre amour, pour racheter un serviteur, vous avez livré votre Fils !" Donc connaître l'amour de Jésus-Christ, c'est connaître tous les mystères de son incarnation et de notre rédemption, qui sont l'oeuvre de l'immense charité de Dieu, charité qui surpasse toute intelligence créée et toute science, puisqu'elle est incompréhensible pour la pensée. C'est pourquoi saint Paul dit (verset 19): "Qui surpasse toute connaissance" naturelle et toute intelligence créée (Philipp., iv, 7): "Et que la paix de Dieu qui surpasse tout sentiment." – "L'amour de Jésus-Christ," c'est-à-dire celle que Dieu nous a témoignée par Jésus-Christ (II Corinth., V, 19): "Dieu était en Jésus-Christ se réconciliant le monde." On peut encore expliquer ce passage comme s'il disait, en le rapportant à la perfection de notre charité: "Soyez forts," en sorte qu'étant enracinés et fondés dans la charité, vous puissiez comprendre, et non pas seulement connaître, avec tous les saints, puisque le don de la charité est commun à tous, personne ne pouvant être saint sans la charité, comme il est dit ci-après (verset 2); vous puissiez, c'est-à-dire: "comprendre quelle est la largeur," à savoir, de la charité qui s'étend jusques aux ennemis (Psaume cxviii, 96): "Votre commandement est d'une étendue infinie," car cette charité est large dans son extension, (Psaume xvii, 20): "Le Seigneur m'a retiré et mis au large." Sa longueur peut se reconnaître dans sa persévérance, car elle ne cesse pas; elle commence ici-bas et reçoit son complément dans la gloire (I Corinth., xiii, 8): "La charité ne finira jamais; (Cantiq., viii, 7): "Les grandes eaux n'ont pu éteindre

la charité." On voit son élévation dans le mouvement qui la porte vers les choses célestes, et fait qu'on n'aime point Dieu pour les avantages temporels, car cet amour serait imparfait, mais qu'il n'est aimé que pour lui-même (Job, XL, 5): "Elevez-vous dans les hauteurs, et recherchez la gloire." Sa profondeur se trouve dans son origine même. Car si nous aimons Dieu, nous ne l'aimons point de nous-mêmes, mais par le Saint-Esprit, ainsi qu'il est dit (Rom., V, 5): "L'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. Si donc l'un a une charité étendue en longueur, en largeur, en hauteur, en profondeur, et l'autre non, cela vient par le mystère si profond de la prédestination divine (Eccli., I, 2): "Qui a mesuré la profondeur de l'abîme?" Afin donc que vous puissiez comprendre, c'est-à-dire atteindre parfaitement avec tous les saints quelle est la largeur, pour que votre amour s'étende jusqu'aux ennemis; quelle est la longueur, pour qu'il ne s'affaiblisse point; quelle est l'élévation, afin que Dieu soit aimé pour lui seul; et quelle est la profondeur, à savoir, celle de la prédestination, etc."

Observez ici que Jésus-Christ qui eut le pouvoir de choisir le genre de mort qu'il voudrait, puisqu'il la souffrit par amour, préféra la mort de la croix, où l'on retrouve ces quatre dimensions. D'abord la largeur, dans la traverse à laquelle furent attachées les mains, parce que nos oeuvres doivent s'étendre, par la charité, jusqu'à nos ennemis (Psaume xvii, 20): "Le Seigneur m'a retiré et mis au large." La longueur dans la pièce de bois perpendiculaire sur laquelle le corps fut étendu, parce que la charité doit être persévérante, elle qui soutient et guérit l'homme (Matth., x, 22): "Celui-là sera sauvé, qui persévèrera jusqu'à la fin." La hauteur, dans la partie supérieure sur laquelle s'appuie la tête, parce que notre espérance doit s'élever aux choses divines et éternelles (I Corinth., xi, 5): "Dieu est le chef de Jésus-Christ." Enfin la profondeur, dans la partie qui est cachée en terre, et soutient le tout, sans qu'on la voie cependant, parce que la profondeur de l'amour divin nous soutient, et toutefois ne se voit pas, puisque la raison de la prédestination, comme il a été dit, surpasse notre intelligence. Ainsi nous devons comprendre l'efficacité de notre charité, et celle de Jésus-Christ et connaître encore l'amour de Jésus-Christ qui surpasse toute science, c'est-à-dire toute science humaine, car nul ne peut savoir combien Jésus-Christ nous a aimés, ni même connaître sa charité, de cette connaissance que l'on ne peut avoir qu'avec la science de Jésus-Christ, je veux dire cette charité suréminente à toute autre charité qui est sans la science.

Mais est-il vrai que la charité qui est avec la science, soit suréminente à celle qui est sans la science. Il semble que non, parce qu'alors un théologien sans vertu aurait une charité plus excellente qu'une pauvre femme qui serait sainte. Je réponds qu'il faut entendre ceci de la science affective. Car l'effet de la connaissance est de porter à aimer davantage, parce que Dieu est d'autant plus aimé qu'il est connu, c'est pourquoi saint Augustin faisait cette

prière: "Seigneur, que je vous connaisse, et que je me connaisse."
Ou bien encore ceci est-il dit par rapport à ceux qui ont le zèle de Dieu, mais non selon la science; car pour ceux-là, leur charité est inférieure à celle qui est unie à cette connaissance de Jésus-Christ.

II° Quand l'Apôtre ajoute (verset 19): "Pour que vous soyez comblés, etc." il expose l'efficacité de la connaissance de Dieu, en disant (verset 19): "Pour que vous soyez comblés de toute la plénitude de Dieu," c'est-à-dire pour que vous entriez en parfaite participation de tous les dons de Dieu, de telle sorte que vous ayez, ici-bas, la plénitude des vertus, et ensuite la plénitude de la béatitude, ce que fait la charité (Eccli., xxiv, 26): "Venez à moi, vous tous qui me désirez avec ardeur, etc." Ensuite vient la seconde partie (verset 20): "A celui qui par la puissance dont il agit en nous, etc." Ici l'Apôtre rend grâce à Dieu, de ce qu'il a exaucé sa demande; **I.** il rappelle la puissance de Dieu, qui peut accorder ce qu'on lui demande; **II.** L'exemple de cette puissance (verset 20): "Par la puissance dont il agit en nous, etc."; **III.** L'objet de l'action de grâce (verset 21): "Gloire soit rendue, etc."

I. L'Apôtre dépeint la puissance infinie de Dieu, en disant (verset 20): "A celui donc," c'est-à-dire à Jésus-Christ Dieu et à Dieu le Père, (verset 20): "qui peut faire toutes choses et plus que nous ne demandons, etc." (Exode, xv, 5): "Son nom est le Tout-Puissant; (Rom., xvi, 2: "A celui qui est puissant pour vous affermir dans l'Évangile, etc.", et le faire infiniment plus que nous ne saurions et demander par nos désirs, ou comprendre par l'intelligence; ce qu'il exprime en disant (verset 20): "Que tout ce que nous demandons ou que nous pensons.

II. Il cite ensuite en exemple cette surabondance qui nous a été accordée, en disant (verset 20): "Par la puissance dont il agit en nous; en d'autres termes, nous le reconnaissons, si nous donnons quelque attention à ce qu'il a opéré en nous, c'est-à-dire dans les hommes, car ni l'affection ni l'intelligence humaine n'eussent pu ni envisager, ni comprendre, ni demander à Dieu de se faire homme, et de faire de l'homme un Dieu, et de faire entrer l'homme en participation de la nature divine: mystères cependant que Dieu par sa puissance opère en nous, et cela par l'incarnation de son Fils (II Pierre, I, 4): "Pour vous rendre par ces mêmes grâces participants de la nature divine." Aussi est-il dit de cette opération de Dieu (Eccli., xviii, 2): "Qui sera capable de compter ses ouvrages! Qui pourra pénétrer ses merveilles! Qui représentera la toute-puissance de sa grandeur?" Ou encore: Sa puissance par laquelle il agit en nous," c'est-à-dire en nous autres apôtres, à qui il a donné la grâce d'annoncer les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ, et d'éclairer tous les hommes en leur manifestant quelle est l'économie du mystère caché en Dieu dès le commencement des siècles, comme il est dit plus haut dans ce même chapitre.

III. L'objet de son action de grâces, c'est le double bienfait que Dieu nous a accordé. Le premier est l'établissement de l'Eglise; le second, l'incarnation de son Fils.

1° Il dit donc (verset 21): "Qu'à lui, c'est-à-dire à Dieu le Père, "la gloire," entendez: soit rendue, "dans l'Eglise," c'est-à-dire pour les merveilles qu'il a opérées dans cette Eglise qu'il a établie: voilà pour le premier bienfait.

2° " En Jésus-Christ," c'est-à-dire, par Jésus-Christ ou pour Jésus-Christ qu'il nous a donné. "Qu'à lui," c'est-à-dire: soit "la gloire," pour qu'il apparaisse glorieux, non seulement dans le temps présent, mais (verset 21): "dans la succession de tous les âges du siècle des siècles," c'est-à-dire du siècle qui les contient tous (I Tim., I, 17): "Au Roi des siècles immortel, invisible, à l'unique Dieu, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles, Amen.

CHAPITRE IV

Ephésiens IV, 1 à 4: L'unité de l'Eglise

SOMMAIRE: saint Paul exhorte les Ephésiens à ne pas rompre l'unité de l'Eglise, et à vivre d'une manière digne de leur vocation.

- 1. Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous avez été appelés,**
- 2. Pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant les uns les autres avec charité,**
- 3. Et travaillant avec soin à construire l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.**
- 4. Vous n'êtes tous qu'un corps, et qu'un esprit, comme vous avez tous été appelés à une même espérance.**

L'Apôtre a rappelé plus haut les bienfaits de Dieu, par lesquels l'Eglise est établie et conservée, il avertit les Ephésiens de se maintenir dans l'unité de cette Eglise. Premièrement il leur recommande de persévérer dans cette unité; secondement, il leur apprend la manière d'y persévérer (verset 17): "Je vous avertis donc et je vous conjure par le Seigneur, etc." La première partie se subdivise en deux d'abord l'Apôtre avertit les Ephésiens de conserver l'unité de l'Eglise; ensuite il explique la forme même de cette unité (verset 5): "Il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême,

etc." La première subdivision a trois parties: **I°** d'abord, l'Apôtre pose quel principes qui déterminent à garder l'unité; **II°** il fait une recommandation (verset 2) Pratiquant en toutes choses l'humilité; **III°** il explique le but de sa recommandation (verset 3): "Et travaillant avec soin à conserver, etc."

I° Il engage les Ephésiens conserver l'unité de l'Eglise par trois motifs: **I.** par un sentiment de charité; **II.** par le souvenir de chaînes; **III.** par la considération des bienfaits de Dieu.

I. Le sentiment de charité, il l'inspire on les suppliant, c'est pourquoi il dit (verset 1): "Ainsi donc, puisque vous avez reçu de Dieu tant de bienfaits, je vous conjure," bien que cependant je puisse vous commander, mais par humilité je ne le fais point, j'aime mieux prier (Proverbes xviii, 25): "Le pauvre ne parle que par des supplications." Ensuite en leur témoignant de l'amour, qui plus que la crainte porte à agir (Philémon, 8): "Encore que je puisse prendre, en Jésus-Christ, une grande liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir, néanmoins l'amour que j'ai pour vous fait que j'aime mieux vous supplier."

II. Il les exhorte ensuite par le souvenir de ses chaînes, en disant (verset 1): "Moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur." Et il en tire trois raisons pour les engager à conserver l'unité.

1° D'abord parce qu'un ami compatit davantage à son ami quand il est affligé et redouble d'efforts pour faire ce qu'il veut, afin de lui donner ainsi de la consolation (Eccli., xii, 8): "L'ami ne se connaît pas dans la prospérité, et l'ennemi ne se peut cacher dans l'adversité. Quand un homme est heureux ses ennemis sont tristes, et quand il est malheureux, on connaît son ami."

2° Ensuite, parce que l'Apôtre lui-même portait ces chaînes pour leur utilité. Il leur en rappelle donc le souvenir, afin de leur constituer par là une sorte d'obligation (II Corinth., I, 6): "Soit que nous soyons affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation et pour votre salut; soit donc que nous soyons encouragés ou affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons."

3° Enfin, comme il a été dit, plus haut, (iii) Sur ce passage: "Qui sont votre gloire," les souffrances de saint Paul étaient pour les Ephésiens un grand sujet de gloire, puisque Dieu éprouvait pour eux ses amis et ses élus, afin de préparer leur salut. Voilà pourquoi il dit (verset 1): "Dans le Seigneur," c'est-à-dire à cause de lui. Ou encore, l'Apôtre s'exprime peut-être ainsi, parce que c'était pour lui-même une gloire d'être chargé de chaînes, non comme un voleur et un homicide, mais comme chrétien et pour Notre Seigneur

Jésus-Christ, suivant cette parole d'Ezéchiel (iii, 25): "Fils de l'homme, voilà qu'ils vous préparent des chaînes; ils vous en lieront, etc."

III. Saint Paul les engage ensuite par la considération des bienfaits divins, en disant (verset 1): "De vous conduire d'une manière qui soit digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, c'est-à-dire de penser à la dignité à laquelle vous avez été élevés, afin de vous conduire d'une manière digne d'elle. Si quelqu'un, en effet, était appelé à un puissant royaume, il serait indigne de lui de se livrer à des occupations rustiques. C'est dans ce sens que l'Apôtre exhorte le Ephésiens, comme s'il leur disait: vous avez été appelés à être les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu, comme il a été dit (ci dessus, II), il n'est donc pas convenable que vous vous livriez à des soins terrestres, et que vous vous inquiétiez des choses du monde. Voilà pourquoi il dit: "Dignement" (Coloss., 1, 10): "Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu, de lui plaire en toutes choses;" (Philipp., I, 27): "Ayez soin de vous conduire d'une manière digne de l'Évangile de Jésus-Christ." Et pourquoi? C'est qu'il "vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière!" (Pierre, II, 9).

II° Lorsque saint Paul dit ensuite (verset 2): "Pratiquant en toute chose l'humilité, etc.", il explique la manière dont il faut pratiquer sa recommandation, en enseignant comment ils pourront se conduire dignement. Il indique donc à cet effet quatre vertus, et condamne quatre vices qui leur sont opposés.

I. Le premier de ces vices qu'il proscrit, c'est **l'orgueil**. Lorsqu'en effet un orgueilleux veut l'emporter sur un autre, et qu'un autre orgueilleux ne veut pas se soumettre, il y a cause de dissension dans la société, et la paix est troublée. Aussi est-il dit (Proverbes xiii, 40): "Il y a toujours des querelles entre les superbes. Pour les prévenir, l'Apôtre dit (verset 2): "Pratiquant en toute chose l'humilité," extérieure et intérieure (Eccli., III, 20): "Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses; et vous trouverez grâce devant Dieu;" (Philipp., II, 5): "Que chacun, par humilité, croie les autres au-dessus de soi" (Jacques iv, 6): "Dieu résiste aux superbes; il donne sa grâce aux humbles."

II. Le second de ces vices, c'est la **colère**. Ceux qui s'y livrent sont, en effet, prompts à faire injure, soit par leurs paroles, soit par leurs actes: de là des troubles (Proverbes xv, 18): "L'homme en colère excite des querelles, celui qui est patient, apaise celles qui étaient nées." Contre ces désordres, l'Apôtre dit (verset 2): "Et dans la douceur," qui apaise les querelles, et conserve la paix (Prov. iii., 18): "Il donnera sa grâce à ceux qui sont doux; (Psaume XXXVI, 11): "La terre tombera en héritage à ceux qui sont doux." (Eccli., III, 19): "Mon fils, accomplissez vos œuvres dans la douceur, et vous vous attirerez non seulement l'estime mais encore l'amour des hommes."

III. Le troisième vice, c'est **l'impatience**. Quelquefois, en effet, on est doux et humble en soi-même, on s'abstient de molester en quoi que soit, et toutefois on ne supporte avec patience ceux qui molestent, ou qui cherchent à molester. Voilà pourquoi saint Paul ajoute (verset 2): "Et la patience," l'égard de ce qui est opposé (Jacques I, 4): "La patience doit être parfaite dans ses œuvres." (Eccli., II, 4): "Au temps de votre humiliation, conservez la patience;" (Hébreux x, 6): "La patience vous est nécessaire, afin qu'en faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis."

IV. Le quatrième vice, c'est le **zèle immodéré**. En effet ceux qui ont un zèle semblable, jugent tout ce qu'ils voient, sans tenir compte ni des temps, ni des lieux, il y a trouble dans la société, (Galat., V, 15): "Si vous vous mordez, et si vous vous dévorez les uns les autres, prenez garde de vous détruire les uns les autres." Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 2): "Vous supportant les uns les autres avec charité, c'est-à-dire, supportant réciproquement les défauts les uns des autres, et cela par charité, car si l'un de nos frères manque, on ne doit pas immédiatement le reprendre, à moins que le temps et le lieu ne soient convenables; il faut patienter miséricordieusement "car la charité supporte tout" (I Corinth., xiii, 7). On ne doit pas cependant supporter de semblables défauts par faiblesse, par amitié ou connivence, ou encore par quelque amour selon la chair, mais par charité (Galates vi, 2): "Portez les fardeaux les uns des autres, etc." (Rom.; xv, 1): "Nous devons nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes."

III° En ajoutant (verset 5): "Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit, etc.", l'Apôtre indique la fin de sa recommandation, qui est de conserver l'unité parmi les fidèles **I.** Il rappelle cette unité qui est cette fin; **II.** il explique la forme de cette unité (verset 5): "Par le lien de la paix;" **III.** il donne la raison de conserver l'unité (verset 4): "Comme vous avez été appelés à une même espérance, etc."

I. Il dit donc: Vous devez vous conduire d'une manière digne de votre vocation," En travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit, etc." Or il y a deux espèces d'unité: l'une dans le but de faire le mal; elle est mauvaise et peut s'appeler l'unité de la chair (Eccli., xi, 5): "Une étincelle seule allume un grand feu, etc." "un seul trompeur multiplie les meurtres." L'autre est l'unité d'esprit; elle est bonne et veut faire le bien (Psaume CXXXI, 1): "Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'être unis;" (Jean, xvii, 11): "Qu'ils soient un, comme nous sommes un."

II. La manière de conserver l'unité, c'est "par le lien de la paix." La charité, en effet, est l'union des âmes. Or nulle union durable dans les choses matérielles, si elle n'est maintenue par quelque lien, de même l'union des âmes, par la charité, ne peut

subsister sans un lien qui la maintienne; or le lieu véritable de cette union, c'est la paix, qui est, suivant saint Augustin, la tranquillité du mode, de l'espèce et de l'ordre, ce qui a lieu quand chacun obtient ce qui est sien. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 3): "Par le lien de la paix" (Psaume CXLVII, 4): "Il vous a donné pour limites la paix." Cette paix se conserve par la justice." (Eccli.. vi, 26): "Ne vous ennuyez pas de ses liens." Et pourquoi? c'est que véritablement, ainsi qu'il est dit au même endroit (verset 53): "Ses liens sont des bandages qui guérissent." Mais parce qu'il y a dans l'homme une double unité; l'une des membres coordonnés entre eux, l'autre du corps et de l'âme, qui en constituent une troisième. L'Apôtre parlant ici de l'unité de l'Eglise, qu'il compare à l'unité qu'on trouve dans l'homme, ajoute (verset 4): "Vous êtes un corps;" comme s'il disait: Unissez-vous par le lien de la paix, afin que comme un corps, par similitude avec la première espèce d'unité, en sorte que tous les fidèles soient disposés entre eux comme les membres qui constituent un corps (Rom, xii, 5): "En Jésus-Christ nous sommes plusieurs qui ne formons qu'un seul corps." (verset 4): "Et un seul esprit," par similitude avec la seconde espèce, afin qu'y ait un accord spirituel, par l'unité de la foi et de la charité. Ou encore: un seul corps, par rapport au prochain, et un seul esprit, par rapport à Dieu, bien que celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui " (I Corinth., vi, 17).

III. Enfin quand saint Paul dit (verset 4): "Comme vous avez été appelés à une même espérance. etc.", il donne la raison de cette unité. C'est que comme l'on voit ordinairement marcher ou demeurer ensemble, ceux qui sont appelés à posséder au même titre et à partager mutuellement; ainsi dit-il au sens spirituel: Puisque vous êtes appelés à un même terme, la récompense finale, vous devez donc marcher dans l'unité de l'Esprit, dans la même espérance de votre vocation, c'est-à-dire dans une seule et unique espérance que vous avez tous, et qui est l'effet de votre vocation (Hébreux III, 1): "Vous donc, saints frères qui avez part à la vision céleste," (I Corinth., I, 26): "Considérez votre vocation, etc."

Mais l'on pourrait dire: Qui nous a appelés, et à quoi sommes-nous appelés? On répond (I Pierre, V, 10): "Je prie le Dieu de toute grâce qui nous a appelés, en Jésus-Christ à son éternelle gloire de vous affermir, etc.", là est votre béatitude (Apocal, xix, 9): "Heureux ceux qui ont été appelés aux noces de l'agneau."

Ephésiens IV, 5 et 6: L'unité de l'Eglise

SOMMAIRE. - L'unité de l'Eglise se voit en ce qu'il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême.

5. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême

6. Qu'un Dieu Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous et qui réside en nous tous.

Après avoir exhorté les Ephésiens à conserver l'unité de l'Eglise l'Apôtre dans cette partie de son Epître, leur fait entrevoir la forme de cette unité. Il faut ici remarquer que l'Eglise de Dieu étant semblable à une cité, a quelque chose de l'unité et quelque chose de la diversité, puisqu'elle n'est point unie comme ce qui est simple, mais comme un tout de diverses parties. Saint Paul explique donc d'abord ce qui dans l'Eglise est commun, ensuite ce qui en elle est distinct (verset 7): "Car la grâce a été donnée à chacun de nous, etc." Or, dans toute cité, qui possède l'unité, il doit y avoir quatre choses communes: **I°** un chef; **II°** une loi; **III°** des signes de ralliement; **IV°** une fin. Saint Paul montre que ces quatre caractères se trouvent dans l'Eglise.

I° Il dit donc: vous devez être un seul corps et avoir un même esprit, car vous êtes dans l'Eglise qui est une. En effet, elle d'abord en un seul chef qui est Jésus-Christ (verset 5): "Il n'y a qu'un seul Seigneur, et non pas plusieurs, dont les volontés diverses deviendraient pour vous un sujet de discorde (Hébreux III, 6): "Jésus-Christ comme Fils a autorité sur sa maison (Actes II, 36): "Que toute la maison d'Israël sache donc très certainement, que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié; (I Corinth., viii. 6): "Il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ;" (Zacharie, xiv, 9): "En ce jour là, il n'y aura que lui de Seigneur, et son seul nom sera révééré.

II° Sa loi est une, car la loi de l'Eglise, c'est la loi de la foi (Rom., III, 27): "Où est donc, ô Juif, le sujet de votre gloire? Il est exclu. Et par quelle loi? Est-ce par la loi des oeuvres? non mais par celle de la foi." Or la foi se prend quelquefois pour la vérité que l'on croit, selon cette parole: "Ceci est la foi catholique " (Symbole de saint Athanase), c'est-à-dire: on doit croire ces vérités. On peut aussi l'entendre de l'habitude de la foi, par laquelle on croit de coeur. L'on peut expliquer ce passage dans les deux sens. Au premier, en disant: "Il n'y a qu'une foi," c'est-à-dire vous avez reçu le commandement de croire et d'agir suivant la même règle, parce que ce que tous les fidèles doivent croire est un seul et même symbole. C'est de là que l'Eglise est appelée universelle ou catholique. De la aussi (II Corinth., I, 10): "Ayez le même langage, c'est-à-dire, soyez tous unis de sentiment. Au second sens: "Il n'y a qu'une foi," veut dite l'habitude de la foi par laquelle on croit, est une; une, c'est-à-dire: non quant au nombre, mais dans sa nature, parce que le même sentiment doit se trouver dans le coeur de tous. On dit de même de ceux qui veulent une même chose ils n'ont qu'une volonté.

III° L'Eglise a les mêmes signes de ralliement, je veux dire, les sacrements de Jésus-Christ, parmi lesquels le baptême tient le premier rang, parce qu'il est la porte de tous les autres. Aussi l'Apôtre dit-il (verset 5): "Il n'y a qu'un baptême." Un seul, disons nous, par une triple raison. D'abord parce que les baptêmes ne subissent aucune différence à raison de ceux qui baptisent, car ils

ont la même efficacité, n'importe qui les confèrent, car celui qui baptise intérieurement est unique, à savoir Jésus-Christ (Jean, I, 53): "Celui sur lequel vous verrez descendre et demeurer le Saint-Esprit, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit." Ensuite il est appelé un, parce qu'il est donné au nom d'un seul, à savoir, la Sainte Trinité (Matth., xxviii, 19): "Les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit." Enfin parce qu'il ne saurait être réitéré. La Pénitence, le Mariage, l'Eucharistie, l'Extrême-onction peuvent l'être; le Baptême, jamais (Hébreux IV, 4): "Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés," par le baptême s'entend, "qui ont goûté le don du ciel, et sont devenus participants du Saint-Esprit; qui se sont nourris encore de la sainte parole de Dieu et des grandeurs du siècle à venir, et qui après cela sont tombés," à savoir par le péché, "se renouvellent par la pénitence," Le baptême ne se réitère pas, soit à cause du caractère, soit parce que la cause pour laquelle il est donné ne se renouvelle pas (Rom. vi, 4): "Nous avons été ensevelis avec lui. par le baptême pour mourir au péché." Or Jésus Christ "est mort une fois" pour le péché, ainsi qu'il est dit (I Pierre. III, 1).

IV° Enfin dans l'Eglise, il n'y a qu'une même fin qui est Dieu, car le Fils nous conduit au Père (I corinth., xv, 24): "Lorsqu'il aura réuni son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance, Jésus-Christ doit régner, etc." C'est ce qui fait ajouter à saint Paul (verset 6): "Il n'y a qu'un Dieu, etc.", parole dans laquelle l'Apôtre exprime **I.** L'unité de Dieu; **II.** sa grandeur (verset 6): "Qui est au-dessus de tous, etc."

I. A l'égard de l'unité, saint Paul remarque deux choses: **1°** la première a rapport à la nature divine (verset 6): "il n'y a qu'un Dieu" (Deut., vi, 4): "Ecoutez, ô Israël, le Seigneur votre Dieu est le seul, et l'unique." - **2°** La seconde à son bon vouloir et à sa bonté pour nous. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 6): "Et Père de tous." (Isaïe, Lxiii, 16): "Vous êtes, Seigneur, notre Père et notre libérateur;" (Malach., II, 10): "N'est-ce pas lui qui est le Père de nous tous? N'est-ce pas lui seul qui nous a créés?"

II. Saint Paul exalte ensuite la grandeur de Dieu en disant:

1° la hauteur de la divinité (verset 6): "Qui est au-dessus de tous (Ps., cxii, 14): "Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations,"

2° l'étendue de sa puissance (verset 6): "Qui est sur tous" (Jérémie xxiii, 24): "N'est-ce pas moi qui remplis le ciel et la terre?" (Psaume viii, 8): "Vous avez mis toutes choses sous ses pieds;" (Luc X, 5; Matth., xi, 27): "Mon Père m'a mis toutes choses entre les mains, car toutes choses ont été faites par lui" (Jean, I, 5), mais de la manière expliquée au livre de la Sagesse (xi, 21): "Vous réglez toutes choses avec nombre, avec poids, avec mesure." –

Sans le don de la grâce (verset 6): "Et en nous tous," à savoir, par la grâce (Jér., xiv, 9): "Pour vous, Seigneur, vous êtes en nous, etc."

Mais le premier de ces titres appartient au Père, qui est le principe et la source de la divinité, et domine au-dessus de toutes les créatures: "le second au Fils, qui est la sagesse," qui atteint d'une extrémité jusqu'à l'autre avec force " (Sagesse, viii, 4); le troisième au Saint-Esprit " qui remplit l'univers (Sagesse, I, 7).

Ephésiens IV, 7 à 10: L'unité de l'Eglise

SOMMAIRE: Saint Paul démontre l'unité de l'Eglise par ce qui est propre et particulier à chaque fidèle.

7. Or la grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don du Christ.

8. C'est pourquoi l'Écriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs, et a répandu ses dons sur les hommes.

9. Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il était descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre?

10. Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.

L'Apôtre, dans ce qui procède, a démontré l'unité de l'Eglise par ce qui, en elle, est commun à tous; il l'établit ici par ce qui est propre et spécial à chacun de ses membres. **I°** Il expose la destination des dons; **II°** il s'appuie d'une autorité (verset 8): "C'est pourquoi l'Écriture, etc."; **III°** il donne l'explication du passage qu'il a cité (verset 9): "Mais pourquoi est-il dit, etc."

I° Il dit donc: Dans l'Eglise, nous n'avons qu'un seul Dieu, une seule foi, etc.", toutefois nous avons aussi des grâces diverses, accordées en particulier aux divers fidèles, (verset 7): "car la grâce a été donnée à chacun de nous;" en d'autres termes: Il n'est aucun de nous qui ne participe à la grâce divine, et à la communion (Jean, I, 16): "Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce." Or cette grâce n'est assurément pas donnée à tous uniformément et également, mais "selon la mesure du don de Jésus-Christ," c'est-à-dire comme Jésus-Christ a voulu la donner, et l'a mesurée à chacun (Rom., xii, 6): "Nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée. Cette différence ne vient ni du destin, ni du hasard, ni du mérite, mais du don de Jésus-Christ, c'est-à-dire comme Jésus-Christ nous l'a mesurée. Car lui seul reçoit l'Esprit Saint sans mesure (Jean, I, 52), tandis qu'aux saints, quels qu'ils soient, elle est mesurée (Rom., xii, 5): "Selon la mesure

de la foi que Dieu a départie à chacun;" (I Corinth., III, 8): "Chacun recevra sa récompense; (Matth., xxv, 15): "A chacun selon sa capacité, etc." Car, de même qu'il est en la puissance de Jésus-Christ de donner ou de ne pas donner, ainsi l'est-il de donner autant ou moins.

II° L'Apôtre ajoute (verset 8): "C'est pourquoi il dit, etc." Il cite ici un passage tiré du psaume (LXVII, verset 19), et il en fait l'application à ce qu'il vient de dire (verset 7): "Selon la mesure du don de Jésus-Christ." **I.** Il rappelle l'ascension de Jésus-Christ; **II.** la délivrance du genre humain **III.** Le don des grâces spirituelles. Ces parties se suivent.

I. II établit la première en disant (verset 8): "C'est pourquoi," c'est-à-dire pour marquer ce que nous avons dit; "il dit," à savoir le prophète David au psaume Lxvii, 19: "Le Christ étant monté au ciel" (Michée, II, 45): "Celui qui doit leur montrer le chemin, marchera devant eux; et (Job, xxxix, 18): "Il élève les ailes, etc." Etant donc monté, c'est-à-dire: mais non pas seul, car il a mené avec lui, "captifs" de son amour, "une multitude de captifs," c'est-à-dire ceux que le démon avait rendus captifs; car le genre humain était captif, et les saints, qui mouraient dans la charité, après avoir mérité la gloire, étaient retenus, sous la servitude du démon, comme autant de captifs, dans les Limbes (Isaïe, V, 3): "Mon peuple a été emmené captif."

II. Jésus-Christ a donc délivré ces captifs et les a menés avec lui dans les cieux (Isaïe, xvx, 24): "Peut-on ravir au géant sa proie, et enlever à un homme fort ceux qu'il a faits captifs? Voilà ce que dit le Seigneur. Les captifs du géant lui seront enlevés, et ceux que le fort avait pris seront sauvés." Sans aucun doute, ceci se vérifie, non seulement à l'égard de ceux qui sont morts, mais encore par rapport aux vivants qui étaient retenus captifs par le péché, et que Jésus-Christ en les délivrant de ce péché, a rendus captifs de la justice, comme il est dit (Rom., vi, 18); et de cette manière il les a conduits en captivité, non pour leur perte, mais pour leur salut (Luc, , 10): "Votre emploi sera désormais de prendre des hommes." –

III. Jésus-Christ a non seulement délivré les hommes de la captivité du démon et les a soumis à sa propre servitude, mais il les a dotés des biens spirituels. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 8): "Il a répandu sur les hommes ses dons, c'est-à-dire les dons de la grâce et de la gloire (psaume LXXXIII, 12): "Le Seigneur donnera la grâce et la gloire" (II Pierre, I, 4): "Il nous a par lui communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises, etc." Ceci n'est point opposé à ce qu'on lit dans le texte qui précède: "Il a répandu ses dons sur les hommes," car il est certain qu'il les a lui-même accordés comme Dieu, mais comme homme il les a reçus dans les fidèles qui sont ses membres. Il les a donnés dans le ciel comme Dieu, et il les a reçus sur terre, selon cette façon de parler

(Matth., xxv, 40): "Ce que vous avez fait à l'un des moindres de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait."

III° Quand saint Paul dit (verset 9): "Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté au ciel, etc.", il explique le passage qu'il a cité, d'abord, par rapport à l'ascension; ensuite quant à l'objet des dons (verset 11): "Lui-même donc a donné, etc." Sur la première division il montre **I.** comment Jésus-Christ est descendu: "Qui est descendu;" **II.** comment il est monté: "Qui est monté."

I. Il faut remarquer que Jésus-Christ étant véritablement Dieu, il semble qu'il y ait inconvenance à ce qu'il consentit à descendre car personne n'est plus élevé que Dieu. L'Apôtre donc, afin de prévenir cette difficulté, ajoute (verset 9): "Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il était descendu auparavant? Comme s'il disait: J'ai ajouté qu'il est monté, parce que d'abord ce même Jésus était descendu, afin de monter, puisque autrement il n'eût pu le faire. Il dit ensuite comment il est descendu, quand il ajoute (verset 9): "Dans les parties les plus basses de la terre." Or ceci peut s'entendre de deux manières. D'abord, en ce sens que les parties les plus basses de la terre soient celles que nous habitons auxquelles on donne le nom d'inférieures, parce qu'elles sont au-dessous du ciel et de la région de l'air. Nous disons que le Fils de Dieu est descendu dans ces parties de la terre non par un changement de lieu matériel, mais parce qu'il s'est uni la nature inférieure et terrestre, suivant ces paroles (Philipp., II, 7): "Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme de serviteur, etc." On peut encore l'entendre des enfers, qui sont aussi au-dessous de nous, car le Sauveur y est descendu, par son âme, pour en tirer les saints. Ce que l'Apôtre a dit plus haut paraîtrait ainsi leur convenir: il a emmené captifs, les captifs qu'il a délivrés (Zacharie, ix, 11): "C'est vous aussi, qui par le sang de votre alliance avez fait sortir vos captifs du fond du lac qui était sans eau;" (Apocalip., x, 1): "Et je vis un autre ange fort, qui descendait du ciel, etc.;" (Exode, III, 7): "J'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, etc.", et à la suite (verset 8): "Je suis descendu pour le délivrer."

II. En disant au (verset 10): "Or celui qui est descendu, etc.", l'Apôtre explique l'Ascension de Jésus Christ en faisant ressortir - **1°** la personne de celui qui monte aux cieus, lorsqu'il dit (verset 10): "Or, celui qui est descendu est le même qui est monté," paroles par lesquelles il désigne l'unité de personne de Dieu et l'homme. Car, ainsi qu'il a été dit, le Fils de Dieu est descendu, en s'unissant la nature humaine; et le Fils de l'homme est monté, dans la nature humaine, à la sublimité d'une vie immortelle. Ainsi donc, le Fils de Dieu qui est descendu et le Fils de l'homme qui est monté, c'est la même personne (Jean, III, 15): "Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel. Sur quoi il faut remarquer que les humbles, qui descendent volontairement, montent spirituellement élevés par Dieu lui-même," parce que celui qui s'élève sera abaissé " (Luc,

xiv, 11; et XVIII, 14).-2° L'Apôtre fait voir le terme de l'ascension, lorsqu'il dit (verset 10): "Au-dessus de tous les cieux; (Psaume LXVIII, 34): "Celui qui monte au-dessus des cieux, vers l'Orient." Il ne faut pas entendre seulement qu'il est monté au-dessus des cieux corporels, mais encore au-dessus de toute créature spirituelle (ci-dessus, 1, 20): "Le faisant asseoir à sa droite, dans le ciel, au-dessus de toutes les Principautés et des Puissances, et de tous les noms qui peuvent être, etc." - Enfin saint Paul exprime les effets de l'ascension, quand il dit (verset 10): Afin de remplir toutes choses, c'est-à-dire afin de combler de dons spirituels tout le genre humain (Psaume LXIV, 5): "Nous serons remplis des biens de votre maison;" (Eccli., xxiv, 26): "Remplissez vous des biens que je porte." Ou encore: "Afin de remplir toutes choses," c'est-à-dire pour accomplir tout ce qui a été dit de moi, dans la Loi et les Prophètes.

Ephésiens IV, 11 à 13: L'unité des grâces

SOMMAIRE. L'Apôtre énumère les grâces particulières accordées aux différents membres de l'Eglise, et explique l'utilité de ces grâces.

11. Lui-même donc a donné à son Eglise quelques-uns pour être Apôtres, d'autres pour être Prophètes, d'autres pour être Evangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs,

12. Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps du Christ,

13. Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous;

Saint Paul développe ici ce qu'il avait dit plus haut du don des grâces. Il montre d'abord que Dieu a accordé à chacun des fidèles des dons distincts. Il explique ensuite le fruit et l'utilité de ces dons (verset 12): "Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, etc."

1° Comme c'est par les dons de Jésus-Christ que les états divers et les ministères sont distingués dans l'Eglise, il faut remarquer que l'Apôtre place au premier rang parmi ces dons, l'apostolat. C'est pourquoi il dit (verset 14): "Lui-même a donc donné à son Eglise, quelques-uns pour être apôtres." (Luc, vi, 15): "Il choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres;" (I Corinth., x, 28): "Car Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des apôtres; secondement des Prophètes; troisièmement des docteurs; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles." Les apôtres sont placés au premier rang, parce que dans la distribution des dons de Jésus-Christ, ils furent privilégiés, ils eurent, en effet, la plénitude de la

grâce et de la sagesse, et quelques-uns la révélation plus complète des mystères divins (Luc, xxiv, 45): "En même temps il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures, etc."; (Marc, iv, 11) et (Luc, VIII, 40): "Il vous est donné à vous, de connaître le mystère du royaume de Dieu;" (Jean, xv, 15): "Je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père." Ils eurent aussi la force de l'éloquence pour annoncer l'Evangile (Luc, xxi, 15): "Je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire;" (Marc, XV, 15): "Allez partout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature." Ils eurent encore la prérogative de l'autorité et de la puissance, pour prendre soin du troupeau de Jésus-Christ (Jean xxi, 17): "Paissez mes brebis;" (II Corinth., X, 8): "La puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification et non pour votre destruction." saint Paul place donc ici trois ministères ecclésiastiques dans l'ordre de leurs rapports avec les grâces que nous avons énumérées. Quant à la révélation des mystères, il ajoute (verset 11): "D'autres, Prophètes," qui ont été les messagers de l'incarnation de Jésus-Christ (I Pierre, I, 10): "Les Prophètes, qui ont prédit la grâce que vous deviez recevoir; (Matth., xi, 15): "Jusqu'à Jean, tous les Prophètes aussi bien que la Loi ont prophétisé." or les apôtres ont prophétisé, après l'avènement le Jésus-Christ, les joies de la vie future (Apocal., I, 5): "Bienheureux celui qui lit et qui écoute les paroles de cette prophétie, etc." Ils ont aussi expliqué les prophéties des anciens prophètes (I Corinth., xiv, 4): "Désirez les dons spirituels, surtout celui de prophétiser;" (Matth., .xxv, 34): "Je vais vous envoyer des Prophètes et des sages, etc." Quant à la prédication de l'Evangile, il dit (verset 11): "D'autres prédicateurs de l'Evangile," à qui est confié le ministère d'annoncer l'Evangile, ou de l'écrire, bien qu'ils ne fussent pas du nombre des premiers apôtres (Rom., x, 15): "Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de la paix (Isaïe, xii, 27): "Je donnerai à Jérusalem un évangéliste. Quant au soin de l'Eglise, il ajoute (verset 12): "Et d'autres pasteurs," à qui est confiée la garde du troupeau du Seigneur. Il ajoute immédiatement (verset 12): "Et docteurs," afin de montrer que l'office propre des pasteurs est d'enseigner ce qui appartient à la foi et aux bonnes moeurs. Pour l'administration des choses temporelles, elle n'est pas spécialement l'oeuvre des Evêques, qui sont les successeurs des apôtres, mais plutôt celle des diacres (Actes vi, 2): "Il n'est pas juste que nous laissons la parole de Dieu, pour avoir soin des tables;" (Tite., I, 9): "Qu'il soit (l'Evêque) fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées;" et (Jérémie, III, 15) il est dit des Evêques: "Je vous donnerai des pasteurs selon mon coeur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science."

II° En disant (verset 12): "Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, etc.", saint Paul explique les effets des dons ou des ministères dont il vient de parler. Premièrement il indique ces effets; secondement il montre comment les fidèles peuvent y arriver (verset 14): "Afin que nous

ne soyons plus des enfants, etc." La première partie se subdivise en deux: **I.** L'Apôtre fait voir les effets prochains de ces dons; **II.** les effets éloignés (verset 15): "Jusqu'à ce que nous arrivions tous à l'unité; etc."

I. Les effets prochains de ces dons ou ministères peuvent se considérer sous trois points de vue: -

1° Dans ceux qui ont été revêtus de ces ministères et à qui ont été accordés à cette fin les dons spirituels, pour les faire servir aux intérêts de Dieu et du prochain. Quant à cet effet, l'Apôtre dit (verset 12): "" Aux fonctions de leur ministère," par lequel on procure l'honneur de Dieu et le salut du prochain (I Corinth., iv, 1): "Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ, etc."; (Isaïe, LXI, 6): "Vous serez nommés les ministres de notre Dieu."

2° Par rapport à la perfection de ceux qui croient déjà (verset 12): "Pour mener à leur fin les saints," c'est-à-dire pour la perfection de ceux qui sont déjà sanctifiés par la foi de Jésus-Christ. Les supérieurs en effet, doivent porter leur attention sur leurs inférieurs, afin de les conduire à l'état de perfection, et de devenir par là plus parfaits eux mêmes, comme saint Denis le dit dans sa Divine Hiérarchie (Hébreux VI, 1): "Portons-nous à ce qui est plus parfait, etc." (Isaïe, x, 2): "La justice se répandra comme un fleuve sur le petit nombre qui sera sauvé, car le Seigneur, le Dieu des armées réduira son peuple à quelques hommes restés au milieu de la terre."

3° Enfin, par rapport à la conversion des infidèles, ce qui fait dire à l'Apôtre (verset 12): "A l'édification du corps de Jésus Christ, c'est-à-dire pour que les infidèles qui entrent dans la construction de l'Eglise de Jésus-Christ, qui est son corps, se convertissent (I Corinth., xiv, 3): "Pour les édifier, les exhorter et les consoler;" et à la suite (verset 5): "Car celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue, si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit édifiée;" et encore (verset 26): "Que tout se fasse pour l'édification."

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset 15): "Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi," il indique les effets ultérieurs. Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières.

1° De l'effet simplement ultérieur, qui sera produit à la résurrection dernière. Dans ce sens deux choses, sont manifestes. - **A)** La première est l'assemblée des ressuscités, assemblée à la fois corporelle et spirituelle. - **a)** Elle est d'abord corporelle, en ce sens que tous les saints se réuniront auprès de Jésus-Christ (Matth., xxiv, 28): "Partout où sera le corps, les aigles s'assembleront." Sur quoi l'Apôtre dit (verset 15): "Jusqu'à ce que nous parvenions

tous, etc."; en d'autres termes: le ministère dont nous avons parlé, le travail de la perfection des saints et l'édification de l'Eglise s'étendront jusqu'à ce que, au jour de la résurrection, nous allions à la rencontre de Jésus-Christ (Matth., xxv, 6): " Voici l'Epoux qui vient, allez au-devant de lui;" (Amos, iv,"12): "Préparez-vous, ô Israël, à aller au-devant de votre Dieu! Nous irons aussi à la rencontre les uns des autres (I Thess., iv, 17): "Nous serons emportés avec eux dans les nues, pour aller au-devant du Seigneur au milieu, de l'air;" (Philipp., III, 11): "Afin que je puisse, en quelque manière que ce soit, aller à la résurrection des morts." - **b**) En second lieu l'assemblée sera spirituelle à raison des intérêts, qui ont pour base la même foi, ce dont l'Apôtre dit (verset 15): "A l'unité d'une même foi " (ci-dessus, iv, 5): "Il n'y a qu'un Seigneur, une foi;" et encore (ci-dessus, iv, 3): "En travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix." A raison aussi de la récompense, qui consiste dans la parfaite vision et connaissance de Dieu, dont il est dit (I Corinth., xiii, 11): "Je connaîtrai alors, comme je suis moi-même connu." Sur ceci l'Apôtre dit (verset 13): "Et de la connaissance du Fils de Dieu;" (Jérémié xxxi, 34): "Tous me connaîtront, dit le Seigneur." **B**) Secondement, saint Paul indique ces effets, par rapport à l'état parfait de ceux qui ressuscitent. - **a**) Et d'abord il indique cette perfection même, lorsqu'il dit (verset 15): "A l'état d'un homme parfait." Il faut ici se garder de l'erreur de quelques-uns, qui ont compris qu'à la résurrection, le sexe faible serait changé au sexe fort, car l'un et l'autre demeureront, non toutefois pour s'unir, attendu que le mariage n'existera plus (Matth., xxii, 50): "Car après la résurrection, les hommes n'auront pas de femmes, ni les femmes de maris;" mais pour la perfection de la nature, et là plus grande gloire de celui qui l'a créée si grande. L'Apôtre dit donc: "A l'état de l'homme parfait," pour marquer la perfection complète de cet état (I Corinth., xiii, 10): "Lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est imparfait sera aboli," En sorte que cette expression: "L'homme," est prise ici dans le sens divisé, plutôt par opposition à *enfant*, que par opposition à *femme*. - **b**) L'Apôtre montre ensuite le modèle de cette perfection en disant (verset 15): "A la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous." Remarquez ici que le corps véritable de Jésus-Christ est le modèle de son corps mystique. Car l'un et l'autre sont composés de plusieurs membres, réunis en un tout. Or le corps de Jésus-Christ arriva à la plénitude de l'âge viril, à savoir, trente trois ans, age où il mourut. C'est donc sur la plénitude de cet âge, que sera formé l'âge des saints qui ressusciteront, et dans lesquels il n'y aura ni imperfection, ni défaillance aucune par la vieillesse (Philipp., iii, 1): "Il

transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux."

2° On peut encore entendre ce passage du fruit ultérieur de la vie présente dans laquelle les fidèles se rencontreront tous pour une même foi, une même connaissance de la vérité (Jean x, 16): "J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie." Dans ce sens encore, le corps mystique de Jésus-Christ forme sa perfection spirituelle à la ressemblance du corps véritable de Jésus-Christ, et suivant cette explication, le corps entier de l'Eglise est appelé un corps viril, suivant cette comparaison dont se sert l'Apôtre (Galates iv, 4): "Tant que l'héritier est enfant, il n'est point différent d'un serviteur."

Ephésiens IV, 14 à 16: la méchanceté et la faiblesse

SOMMAIRE: Saint Paul écarte deux obstacles, qui sont cause que nous ne pouvons parvenir aux effets des grâces: la méchanceté des hommes et la faiblesse de l'intelligence.

14. Afin que nous ne soyons plus comme des enfants, comme des personnes flottantes, et qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes, et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur

15. Mais pratiquant la vérité par la charité, nous croissons en toutes choses dans le Christ qui est notre chef et notre tête,

16. De qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies entre elles avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement par l'efficacité de la mesure d'influence qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi et s'édifie par la charité.

Après avoir exposé la diversité des dons spirituels, et leurs effets, l'Apôtre indique ici comment nous pouvons parvenir à ces effets. Il écarte d'abord deux obstacles; il enseigne ensuite le moyen d'arriver (verset 15): "Pratiquant la vérité par la charité, etc."

1° Il dit: c'est avec vérité que j'ai avancé que l'effet intérieur de ces dons est de nous faire parvenir à l'état d'homme parfait, etc."il faut donc que nous voyions (verset 14): "A n'être plus désormais le enfants, mais certainement des hommes parfaits, car tant qu'on est enfant, on n'a pas encore atteint la perfection de l'Age viril. Donc quiconque doit parvenir à Dieu, est dans l'obligation de sortir de l'enfance. Ainsi le pratiquait saint Paul (I Corinth., XIII, 11): "Lorsque je suis devenu homme, je me suis

défait de tout ce qui tenait de l'enfant." Or le caractère de l'enfant n'a rien de fixé, rien de déterminé sur n'importe quel point; il croit à tout ce qu'on lui dit. Si donc nous voulons nous montrer comme des hommes parfaits, il faut nous défaire de la fluctuation de nos pensées, c'est-à-dire de leur instabilité. C'est ce que dit saint Paul (verset 14): "Comme des personnes flottantes." (I Corinth., xiv, 20): "Mes frères, ne soyez point enfants pour n'avoir point de sagesse, mais soyez enfants pour être sans malice." L'Apôtre dit "flottantes," par comparaison avec les flots, car ils sont semblables aux flots, ceux qui ne sont pas fixés dans l'unité de la foi (Jacques I, 6): "Celui qui est dans la défiance, ressemble au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent. Pour nous, il nous est maintenant nécessaire d'être stables, et de ne pas flotter au gré des vents. Et comme les vents, ce sont les doctrines mauvaises, dont il est dit avec raison (Proverbes xxv, 25): "Le vent d'aquilon dissipe la pluie; (Matth., vii, 27): "Et la pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé, et sont venus fondre sur cette maison; elle a été renversée, et la ruine en a été grande, l'Apôtre dit (verset 44): "Qui se laissent emporter à tous les vents des opinions, etc."; en d'autres termes nulle doctrine perverse, qui souffle pour émouvoir notre coeur, et jeter en bas notre édifice spirituel, ne doit avoir prise sur nous, car ce n'est pas une bonne doctrine, et on peut le reconnaître à trois caractères. D'abord, à son principe qui est (verset 14) la tromperie des hommes. Elle n'est donc pas une doctrine salutaire, mais fausse et funeste, et semée par son auteur dans le but de perdre les âmes et de monter aux dignités; comme cette doctrine du détestable Arius qui crêva par le milieu du ventre, en sorte qu'on peut lui appliquer cette parole (Eccli., xxxi, 29): "Et le témoignage qu'on rendra à sa méchanceté sera véritable;" de plus cette doctrine est perverse: c'est de toute évidence. En second lieu, on la reconnaît à sa marche, qui est "la duplicité," car elle ne s'avance qu'à l'aide de la ruse, c'est-à-dire elle veut une chose, elle en simule une autre, ce qui fait dire à l'Apôtre (II Corinth., xi, 5): "J'appréhende qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent et ne dégèrent de la simplicité qui est en Jésus-Christ. Troisièmement, on la reconnaît par ses effets, car l'effet d'une semblable doctrine est (verset 14): "d'engager artificieusement dans l'erreur;" non pour obtenir de l'argent, ou d'autres avantages temporels; mais ces indignes docteurs séduisent pour semer leurs erreurs c'est pour cela qu'ils circonviennent, eux, dont il est dit (II Tim., III, 15): "Mais les hommes méchants et les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant dans l'erreur, et y faisant tomber les autres."

II° Quand l'Apôtre ajoute (verset 15): "Mais que pratiquant la vérité par la charité, etc.", après avoir indiqué les empêchements qui font obstacle aux effets des dons spirituels, il montre de quelle manière on peut obtenir ces effets légitimes. Il argumente donc ainsi. Il vient d'être dit que si nous voulons arriver aux effets des dons spirituels, il faut cesser d'être enfants, etc."; or nous

demeurons enfants aussi longtemps que nous n'avons point atteint l'Age viril et que nous ne croissons pas. Il nous est donc nécessaire de croître; c'est ce que dit saint Paul (verset 15): "Mais que pratiquant la vérité dans la charité, etc." Il fait voir ici d'abord ce en quoi nous devons croître; ensuite par qui nous le devons faire (verset 15): "Nous croissions en toutes choses en Jésus-Christ, etc."

I. Il dit donc quant au premier de ces points (verset 15): "Mais que pratiquant la vérité par la charité, nous croissions en toutes choses, etc.", dans les bonnes oeuvres, et dans la forme de ces oeuvres, ce qui comprend la vérité et la charité. On donne quelquefois le nom de vérité à l'ensemble des bonnes oeuvres, comme dans ce passage (Tobie I, 2): "Dans sa captivité même, il n'abandonne pas la voie de la vérité. Pratiquons donc la vérité, c'est-à-dire tout ce qui est bon, ou la vérité de la doctrine, car il ne doit pas nous suffire d'entendre ou d'enseigner la vérité, mais il faut en faire les oeuvres ce qui fait dire à saint Paul (I Timoth., iv, 16): "Car agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-mêmes, et ceux qui vous écoutent; (Jacques 1, v.22): "Ayez soin de mettre cette parole en pratique, et ne vous contentez pas de l'écouter, etc." - Car ceux qui gardent la loi seront justifiés, comme il est dit (Rom., II, 45); si toutefois ces oeuvres s'accomplissent dans la charité, qui est la forme de toute bonne oeuvre (I Corinth., xvi, 15): "Agissez courageusement soyez pleins de forces; faites avec amour tout ce que vous faites," car autrement ces oeuvres n'auraient aucune valeur (I Corinth., x, 5): "Quand j'aurais livré mon corps pour être brûlé si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien."

II. Cependant comme, dans les voies de Dieu, ne pas avancer, c'est reculer, l'Apôtre ajoute (verset 15): "Nous croissions en toutes choses dans Jésus-Christ notre chef et notre frère," enseignant par lequel est l'auteur de notre progrès; **2°** sa vérité de la manière dont il nous faut progresser. Le second point, à ces mots (verset 16): "De qui tout le corps dont les parties sont jointes, etc."; le troisième, à ces autres (verset 16): "Par une influence proportionnée à chacun des membres, etc."

1° Saint Paul dit (verset 15): "Afin que nous croissions en lui, c'est-à-dire en Jésus-Christ dont il est dit (I Pierre, II, 2): "Afin qu'en lui vous croissiez pour le salut." "En lui," c'est-à-dire: "en Jésus-Christ, qui est notre chef," et dans l'Eglise " qui est son corps," ainsi qu'il est dit (Coloss., II, 10): "Croissons," c'est-à-dire: non par l'étendue des possessions, et suivant cette parole (Job, II, 40): "Tout ce qu'il possède sur la terre ne s'y multiplie-t-il pas de plus en plus? mais dans les choses spirituelles; non pas seulement en un point, mais (verset 15): "En toutes choses, c'est-à-dire croissant et portant des fruits dans toutes sortes de bonnes oeuvres (I Corinth., x, 31): "Faites tout pour la gloire de Dieu." saint Paul ajoute (verset 55): "Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses." L'Apôtre donne

cet éloge aux Corinthiens quand il dit (I Corinth., XI, 2): "Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, et que vous gardez les préceptes que je vous ai donnés."

2° Quand saint Paul dit à la suite (verset 16): "De qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble, il fait voir la vérité de Jésus-Christ par qui nous devons croître. Il faut ici savoir, qu'on distingue dans le corps naturel, d'abord le rapport des membres entre eux; ensuite leur assemblage par les nerfs et enfin leurs services réciproques (I Corinth., xii, 15): "Si je suis le pied, puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, etc.", si tout le corps était oeil, où serait l'ouïe?" Spirituellement donc, comme l'unité du corps se forme de plusieurs parties d'après ces trois manières: par le rapport ou l'union, par l'assemblage et par l'action ou l'office réciproque des membres; de même tout ce qui procède du chef corporel, c'est-à-dire, l'union, l'assemblage des nerfs et le mouvement nécessaire à produire l'action, découle de Jésus-Christ notre chef à l'Eglise qui est son corps - **A**) Et d'abord l'union par la foi. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 16): "De qui," à savoir de Jésus-Christ qui est notre chef, comme il vient d'être dit, "à tout le corps, dont les parties sont unies et jointes ensemble," c'est-à-dire rassemblées en un tout (Psaume CXLIV, 2): "Il rassemblera tous les enfants d'Israël qui sont dispersés;" (Habac., II, 5): "Il réunira auprès de lui toutes les nations; il s'assujettira tous les peuples." Il est dit de cette union (Coloss., II, 19): "La tête dont tout le corps recevant l'influence, par les vaisseaux qui en joignent et en lient toutes les parties, s'entretient et augmente par l'accroissement que Dieu lui donne. - **B**) En second lieu, c'est de Jésus-Christ que découle aussi dans le corps mystique de son Eglise, la connexion et l'assemblage, car il est nécessaire que les choses qu'on assemble soient retenues ou rassemblées par quelque noeud, ou quelque lien. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 16): "Dont les parties sont jointes et unies ensemble dans une juste proportion," c'est-à-dire par la foi et par la charité, qui rassemblent et unissent les membres du corps mystique, pour leurs offices réciproques (Eccli., xxxix, 39): "Tous les ouvrages du Seigneur sont bons, et il met chaque chose en usage quand l'heure est venue." C'est de là que saint Paul lui-même, plein de confiance dans cette assistance réciproque, il est établie entre les membres de l'Eglise par l'assemblage divin, disait (Philipp., I, 19): "Car je sais que l'événement m'en sera salutaire par vos prières, et par l'infusion de l'Esprit de Jésus-Christ."

3° Enfin, de Jésus-Christ, notre chef, découle, spirituellement dans tous les membres, afin qu'ils prennent l'accroissement spirituel, la vertu d'agir actuellement. C'est

pourquoi l'Apôtre dit (verset 16): "Reçoit par tous les vaisseaux l'accroissement, par une influence proportionnée à chaque membre;" comme s'il disait: non seulement notre chef Jésus-Christ produit dans les membres de l'Eglise l'union par la foi, l'assemblage et le lien par la communication mutuelle de la charité; il y a de plus de sa part opération actuelle dans les membres, ou impulsion pour agir, dans la mesure et la convenance déterminée pour chacun de ces membres C'est ce qui lui fait dire que Jésus-Christ produit l'accroissement de son corps d'après l'influence et la juste mesure accordée à chaque membre, car le corps mystique est non seulement uni par la foi, non seulement augmenté par l'influence de la charité qui unit, mais formé par le concours actuel de chacun des membres, d'après l'influence de la grâce et l'impulsion actuelle qui lui a été accordée pour agir; impulsion que Dieu produit en nous. De là ce mot d'Isaïe (xxvi, 12): "C'est vous qui avez fait en nous toutes nos oeuvres." - " Il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tout," ainsi qu'il est dit (I Corinth., xii, 6). Cette explication s'accorde avec le Glossateur. Mais pour quoi Dieu produit-il dans chaque membre l'accroissement? afin d'édifier le corps (ci-dessus, II, 21) Sur lequel tout l'édifice étant posé, s'élève et s'accroît dans ses proportions pour être un saint temple consacré au Seigneur; et vous-mêmes aussi "vous entrez dans la structure de cet édifice, etc." C'est delà qu'il est dit (I Corinth., III, 9): "Vous êtes l'édifice que Dieu bâtit." Et tout cela se fait dans la charité, parce que ainsi qu'il est dit (I Corinth., VIII, 1): "La charité édifie." Ou encore: Dieu fait toutes ces choses dans la charité, c'est-à-dire sans autre motif que son amour (Jérémie xxxi, 5): "Je vous ai aimée d'un amour éternel, dit le Seigneur; c'est pourquoi je vous ai attirée à moi par la compassion que j'ai eue de vous. Et je vous édifierai encore, et vous serez édifiée de nouveau, vierge d'Israël."

C'est là ce que dit saint Paul (verset 16): "Afin qu'il se forme, et qu'il s'édifie par la charité.

Ephésiens IV, 17 à 19: Demeurer dans l'unité de l'Eglise

SOMMAIRE: L'Apôtre détourne les Ephésiens d'imiter dans leur conduite les Gentils. Il leur apprend à demeurer dans l'unité de l'Eglise.

17. Je vous avertis donc, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus vivre comme les Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées;

18. Qui ont l'esprit plein de ténèbres; qui sont entièrement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, et de l'aveuglement de leur coeur;

19. Qui ayant perdu tout espoir, s'abandonnent à la dissolution, et se plongent avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés.

Dans ce qui précède, saint Paul a recommandé aux Ephésiens de demeurer dans l'unité de l'Eglise, en expliquant le mode et la forme de cette unité; dans cette partie de son épître, il leur apprend le moyen de le faire. Premièrement donc il donne des préceptes, par lesquels ils pourront demeurer dans cette unité; secondement, il fait voir qu'ils ont le pouvoir d'observer ces préceptes (vi, 10): "Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur, etc." La première partie se subdivise en deux. D'abord l'Apôtre donne des préceptes qui s'étendent à tous; ensuite des préceptes qui conviennent aux différents degrés des fidèles dans l'Eglise (V, 22): "Que les femmes soient soumises à leurs maris." La première subdivision se partage encore en deux. L'Apôtre d'abord donne des préceptes généraux, auxquels viennent se rapporter tous les autres; il en donne ensuite de spéciaux (verset 2): "C'est pourquoi, en vous éloignant de tout mensonge, etc." Les préceptes généraux sont de deux sortes, car saint Paul ayant l'intention de les ramener de leurs anciennes habitudes à la nouvelle doctrine de Jésus-Christ., établit d'abord que cette doctrine est opposée à l'ancienne perversité des Gentils; en second lieu, il les engage à déposer cette perversité et à recevoir la doctrine de Jésus-Christ (verset 22): "Pour vous, dépouillez le vieil homme, selon lequel vous viviez autrefois, etc." La première proposition se subdivise. L'Apôtre décrit d'abord la manière de vivre des Gentils; il montre ensuite que la doctrine de Jésus-Christ lui est opposée. La première subdivision a trois parties: **I°** saint Paul exhorte les Ephésiens à s'éloigner de la vie des Gentils; **II°** il dépeint cette vie, dans ses effets intérieurs sur l'âme (verset 18): "Qui ont l'Esprit plein de ténèbres, etc."; **III°** il la dépeint dans ses effets extérieurs (verset 19): "Qui ayant perdu tout espoir, s'abandonnent, etc."

I° L'Apôtre dit donc: Pour que vous puissiez accomplir ce qui vous a été recommandé, "Je vous avertis," c'est-à-dire je ne supplie plus comme je le faisais, je vous avertis (verset 17): "et je vous conjure par le Seigneur", que je prends à témoin de ce que je dis (Galates V, 3): "Et de plus je déclare à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est obligé de garder toute la Loi; (II Timoth., iv, 1): "Je vous conjure donc devant Dieu, et devant Jésus-Christ, etc."

I. Et sur quoi? (verset 17): "Que dès ce moment," c'est-à-dire à temps de votre foi et de votre conversion, car déjà vous êtes purs, (Jean, XIII, 10)," vous ne marchiez plus, c'est-à-dire vous ne viviez plus (Galates V, 25): "Si nous vivons par l'Esprit de Dieu, conduisons-nous donc aussi par l'Esprit," - "comme vivent les

Gentils" (I Corinth., xii, 2): "Vous vous souvenez bien que lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner selon qu'on vous menait vers les idoles muettes. Ne vous conduisez donc plus de la sorte" (Proverbes I, 15): "Mon fils, n'allez point avec eux; gardez-vous bien de marcher dans leurs sentiers, etc."

II. Quant l'Apôtre dit ensuite (verset 17): "Qui suivent dans l'inconduite la vanité de leurs pensées," il donne la raison de cette défense. Remarquez ici que marcher selon l'Esprit signifiait: faire des progrès, suivant cette parole (Isaïe xxvi, 7): "Le chemin du juste le conduira droit dans sa voie, etc."; et (Genes., xv, 1): "Marchez devant moi, et soyez parfait," est-il dit à Abraham. Pour que l'homme marche dans la justice, C'est-à-dire fasse des progrès spirituels, il faut qu'il règle et dispose en lui trois choses: d'abord la raison qui juge des actes particuliers à accomplir; en second lieu, l'intelligence des préceptes universels, ou la conscience; enfin la loi divine, ou Dieu. Quelquefois, l'homme se dirige d'après ces trois principes, qui sont réciproquement en rapport l'un avec l'autre, de telle sorte que l'action s'accomplit d'après l'appréciation de la raison, et celle-ci juge son tour d'après l'intelligence droite ou la conscience, qui elle-même est déterminée d'après la loi divine: dans ce cas cette action est bonne et méritoire. Or la conduite des païens n'est point telle: il y a plus, elle est défectueuse à l'égard de ces mêmes principes; car elle s'écarte d'abord du jugement de la raison, puisque (verset 17): "ils suivent la vanité de leur sens." Le sens, en effet, est une force appréhensive au moyen de laquelle nous jugeons de chaque chose. C'est de là que l'on dit de celui qui juge bien de ce qui est à faire, c'est un homme droit. Mais ce sens est quelquefois droit, quelquefois vain. Il est droit quand il se détermine par la règle véritable, qui conduit à la fin légitime; il est vain, quand détourné par une règle fautive, il ne parvient pas à cette fin (Sagesse, xiii, 1): "Tous les hommes qui n'ont pas la connaissance de Dieu, ne sont que vanité;" (Rom., I, 21): "Ils se sont égarés dans leurs pensées; (Jérémie II, 5): "Ils ont suivi la vanité, et ils sont devenus vains eux-mêmes

II° Pourquoi? parce que leur raison, dans ces actes, n'était point dirigée par une intelligence éclairée, mais erronée. C'est ce que dit saint Paul (verset 18): "Qui ont l'esprit plein de ténèbres;" (Rom., I, 21): "Leur coeur insensé a été rempli de ténèbres;" (Psaume Lxxxii, 5): "ils sont dans l'ignorance; ils ne comprennent pas; ils marchent dans les ténèbres." La raison en est que ceux qui sont tels ne participent pas à la divine lumière, ou à la loi divine qui est la lumière et la règle. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 18): "Qui sont éloignés de la vie de Dieu, c'est-à-dire de Dieu qui est la vie de l'âme (Jean xiv, 6): "Je suis la voie, la vérité et la vie." Ou encore: de la vie de Dieu, c'est-à-dire de la charité et de la grâce spirituelle, qui sont formellement la vie de l'âme (Rom., vi, 23): "La grâce de Dieu, c'est la vie éternelle." Or les païens étaient sans espérance de la vie éternelle, puisqu'ils admettaient que l'âme était sujette à la mort, ce qui est contre la foi et l'espérance (Sagesse, II, 22): "Ils

ont ignoré les secrets de Dieu; ils n'ont point cru qu'il y eût de récompense pour les justes, et ils n'ont fait aucun état de la gloire qui est réservée aux âmes saintes. Ou: "de la vie de Dieu," c'est-à-dire de la vie qui s'applique à la sainteté, ce qui se fait par la foi (Galat. II, 20): "Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais Jésus-Christ qui vit en moi. Or, le juste vit de la foi, comme il est dit (Rom., I, 17). Cette vie s'obtient encore par la charité (I Jean. III, 14): "Nous reconnaissons à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort à la vie." Tels ne sont pas les païens; ils sont plutôt éloignés de la vie de Dieu.

III° L'Apôtre indique comment se fait cet éloignement, c'est par l'ignorance, non par des étoiles, ou du cours des astres, mais de la nature divine (I Corinth., xv, 34): "Il y en a quelques-uns qui ne connaissent point Dieu, car certainement alors Dieu n'était connu qu'en Judée, mais maintenant, ainsi qu'il est dit (Act., xvii, 30): "Dieu étant en colère contre ces temps d'ignorance, fait, annoncer à tous les hommes et en tous les lieux, qu'ils fassent pénitence." Mais Dieu pour ce qui est de lui, n'est pas la cause de cette ignorance, comme il est dit (Rom., I, 19): "Dieu même le leur ayant fait connaître." La cause véritable était l'aveuglement de leur cœur. Aussi est-ce avec raison que l'Apôtre dit: "l'aveuglement," car au moyen des créatures ils ne pouvaient arriver à la connaissance du Créateur, parce que, comme il est dit (Sagesse II, 21): "Leur propre malice les a aveuglés," et à la suite (verset 22): "Ils ont ignoré les secrets de Dieu, et ils n'ont point cru qu'il y eût de récompense à espérer pour les justes." C'est là ce qui suit (verset 19): "Et ayant perdu tout espoir, etc." paroles où l'Apôtre voit quelle était leur vie extérieure, sans espérance, et cela parce qu'ils étaient éloignés de la vie (Job, vii, 16): "J'ai perdu toute espérance de vivre davantage, etc.", et (Jérémie XVIII, 12): "Nous avons perdu toute espérance; nous nous abandonnerons à nos pensées, et chacun de nous trouvera l'égarément et la dépravation de son cœur." C'est aussi ce que dit saint Paul (verset 19): "Ils s'abandonnent à la dissolution, etc." Ce passage peut être expliqué de deux manières. En divisant le texte et en disant: "A la cupidité," parce qu'ils étaient avares (Rom., I, 29): "Remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, de fornication, d'avarice, etc." (Hébr., xiii, 5): "Que votre vie soit exempte d'avarice;" car, ainsi qu'il est dit (Eccli., X, 9): "Rien de plus détestable que l'avare;" (Habacuc, II, 9): "Malheur à celui qui amasse une avarice criminelle pour sa maison, etc." On peut aussi lier ces paroles à ce qui précède, en disant (verset 19): "Par l'avarice, c'est-à-dire en avare, ce qui modifie en quelque sorte ce qui précède.

Dans ce sens l'Apôtre fait ressortir la corruption de leur vie, par trois circonstances: d'abord en ce qu'ils ont fait le mal non par passion mais bien plutôt par choix. C'est pourquoi il dit (verset 19): "Ils se sont abandonnés à la dissolution, en d'autres termes: S'ils ont péché, ce n'est ni par entraînement ni par faiblesse, mais en s'abandonnant d'eux mêmes au péché (Judith., vii, 15): "Afin que

nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holopherne, etc."; (II Corinth., XII, 21): "Ils n'ont point fait pénitence des impudicités dans lesquelles ils sont tombés, etc." Ensuite par leur dépravation actuelle (I Pierre, II, 10): "Pour satisfaire leurs désirs impurs, ils suivent les mouvements de la chair." C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 19): "En se plongeant avec une ardeur insatiable, dans toutes sortes d'impuretés" (Ezéch., xiv, 5): "Ceux que vous voyez, ont dans le coeur leurs impuretés, etc." Enfin leur iniquité est encore aggravée par sa continuité, car ils péchaient sans interruption (Osée, iv, 10) Ils sont tombés dans la fornication, et il ne se sont point mis en peine de s'en retirer; parce qu'ils ont abandonné le Seigneur.", C'est pourquoi l'Apôtre dit: "Par cupidité," c'est-à-dire avec ardeur, poussés par un désir continu, insatiable (II Pierre, II, 14)." Ils ont les yeux pleins d'adultère, et d'un péché qui ne cesse pas. Ils attirent à eux, par des amours trompeurs, les âmes légères et inconstantes. Ils ont dans le coeur toutes les adresses que l'avarice peut suggérer: "ce sont des enfants de malédiction."

Ephésiens IV, 20 à 24: L'Evangile s'oppose à la vie dissolue

SOMMAIRE: La doctrine de Jésus-Christ est opposée à la vie des Gentils. - Conditions de cette doctrine.

20. Mais pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits dans l'école du Christ,

21. Puisque vous y avez entendu prêcher et y avez appris selon la vérité de sa doctrine,

22. A dépouille le vieil homme, selon lequel vous avez reçu dans votre première vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions.

23. A vous renouveler dans l'intérieur de votre âme,

24. Et à vous revêtir de l'homme nouveau qui est créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritable.

Après avoir rappelé la perversité des Gentils, l'Apôtre établit ici que la doctrine de Jésus-Christ est totalement opposée à cette vie et à cet état. Et parce que quelques-uns dénaturant la doctrine de Jésus-Christ avaient avancé qu'après cette vie il n'y en a point d'autre, et, que l'âme meurt avec le corps, comme chez les animaux, l'Apôtre fait voir **I**° que la doctrine de Jésus-Christ est opposée à la vie et à l'état qui ont précédé; **II**° quelles sont les conditions véritables de la doctrine de Jésus-Christ (verset 22): "Quant à vous, dépouillez le vieil homme, etc."

I° Il dit donc: Nous avons montré que les Gentils perdaient tout espoir, etc." (verset 20): "Mais pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits, relativement à Jésus-Christ," c'est-à-dire à celui que vous devez imiter. Comment donc? C'est que vous-mêmes vous avez appris de Dieu," que vous devez vous aimer les uns les autres (Thess., II, 14): "C'est pourquoi, nos frères, soyez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises." Et comment les garderons nous? (I Thess., II, 13): "Ayant entendu la parole de Dieu, que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle est véritablement, la parole de Dieu;" (Colos., II, 7): "Etant attachés à lui comme à votre racine, et édifiés sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, croissant de plus en plus en Jésus-Christ par de continuelles actions de grâce" Ceci aura très certainement lieu, (verset 21): "Si toutefois vous avez entendu sa doctrine, car ce que l'on entend sert à régler la vie." Si, pour parce que; parce que " c'est là ce que nous vous annonçons et ce que vous avez entendu a (I Jean, 1, 5). Ce qui se rapporte à la prédication de la foi (Eccli., xxiv, 50): "Celui qui m'écoute ne sera point confondu;" (Proverbes xv, 51): "L'oreille qui écoute les réprimandes salutaires, demeurera au milieu des sages, etc." (verset 21): "Et parce que vous avez été instruits en lui, à savoir, comment on doit garder et accomplir ce qui tient à la foi (Matth., xviii, 15): "Ils firent ce qu'on leur avait appris. Instruits, "selon la vérité de la doctrine de Jésus;" en d'autres termes: Puisque vous avez entendu prêcher la foi de Jésus-Christ, et que vous avez aussi appris comment devait être pratiqué ce qui était prêché, vous êtes instruits, selon Jésus, que l'on vous annonce et qui est la vérité. Vous devez donc ne pas marcher ainsi, c'est-à-dire comme ceux qui ont perdu tout espoir.

II° Mais comment? L'Apôtre ajoute (verset 22): "Dépouillez donc le vieil homme, etc." Ce passage, quant à la lettre, peut s'expliquer de deux manières, D'abord, en lisant: "dépouiller," et alors on construit avec ce qui précède et voici le sens: Telle est la vérité, dans laquelle vous avez été instruits en Jésus-Christ, qu'il vous faut dépouiller, et le reste. Si au contraire on lit: "Dépouillez," comme on le trouve communément, nous dirons que la vie et la doctrine des Gentils étant opposées à la vie et à la doctrine de Jésus, selon laquelle vous avez été instruits, la conséquence est celle-ci: "Dépouillez-vous, etc." L'Apôtre fait donc deux choses, car il faut extirper les vices, avant de planter les vertus. Il apprend d'abord aux Ephésiens à se dépouiller de leur ancienne et vieille vie ensuite à revêtir le nouvel état de Jésus-Christ (verset 25): "A vous renouveler dans l'intérieur de votre âme, etc."

I. Il dit donc: "Dépouillez, etc.", Sur quoi trois choses sont à examiner.

1° Ce que l'on entend par le vieil homme. Suivant quelques commentateurs, ce vieil homme est l'homme extérieur; l'homme nouveau est l'homme intérieur. Il faut

dire, qu'on appelle vieil homme, l'homme tant intérieur qu'extérieur, qui est soumis à la vétusté, dans l'âme par le péché et dans le corps par les membres du corps qui sont les armes de ce péché même. Donc l'homme soumis au péché par le corps et par l'âme, est appelé du nom de vieil homme, en ce sens que ce qui est dans la voie de la corruption est vieux, ou qu'il est lui-même dans un état de corruption, car " ce qui passe et vieillit est proche de sa fin," comme il est dit (Hébreux, VII, 15). L'homme soumis au péché est donc appelé le vieil homme, parce qu'il est dans la voie de la corruption. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 22): Qui se corrompt en suivant les désirs de son erreur," car tout être se corrompt, dès qu'il s'écarte de l'ordre de sa nature; or la nature de l'homme est de tendre par désir à ce qui est selon la raison; et la perfection et le bien de la raison est la vérité. Quand donc la raison tend à l'erreur, et quand par cette erreur le désir se corrompt, c'est ce que nous appelons le vieil homme.

2° saint Paul dit: "Les désirs," à savoir mauvais (Rom., xiii, 14): "Ne prenez pas de votre chair un soin qui aille jusqu'à contenter ses désirs;" (I Timoth., vi, 9): "Divers désirs, inutiles et pernicious, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition et de la damnation." Mais parce que les désirs, dans quelques uns, proviennent de la faiblesse, et dans d'autres, de la malice, dans ceux-là, par exemple, qui prétendent qu'en Dieu il n'y a pas de providence, l'Apôtre dit (verset 22): "De son erreur, parce que, dans ceux qui s'égarer ainsi, l'intelligence et le sentiment sont également corrompus. Ou encore: "Selon les désirs de son erreur," c'est-à-dire qui jettent l'homme dans l'erreur, suivant cette parole (Sagesse, II, 24): "Les impies ont eu ces pensées, et ils se sont égarés, etc."; (Proverbes xiv, 8): "L'imprudence des insensés est toujours errante." Or l'Apôtre (Coloss., III, 9) enseigne à faire ce dépouillement: Dépouillez, dit-il, le vieil homme avec ses actes." Ce n'est donc pas quant à la substance qu'il faut le déposer ou le dépouillement, mais seulement quant à la conduite de la vie et aux oeuvres mauvaises (I Pierre, II, 12): "Conduisez-vous parmi les Gentils d'une manière pure et sainte;" (I Timoth., iv, 12): "Soyez l'exemple et le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir, etc."

II. Quand saint Paul ajoute (verset 23): "Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, etc.", il montre que nous devons entrer dans un état nouveau. Sur ce point il fait trois choses. Il montre d'abord comment nous pouvons arriver à ce renouvellement; ensuite en quoi il consiste; enfin quel il est.

1° Sur le premier de ces points, il dit (verset 25): "Renouvelez-vous, etc." Il faut ici remarquer que, bien qu'en parlant de l'homme on puisse se servir de cette

expression: Es prit, dans un grand nombre d'acceptions, on distingue toutefois trois sortes d'esprits; à savoir: l'Esprit Saint (I Corinth., III, 16): "Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous?" l'âme raisonnable (Galates V, 17): "Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit; l'esprit fantastique (Osée, ix, 7): "Sachez, ô Israël que vos prophètes sont des fous, et vos spirituels," c'est-à-dire ceux qui n'ont qu'un esprit fantastique, "des insensés." Ce que l'Apôtre dit ici (verset 23): "Dans l'Esprit de votre âme, est pris pour l'Esprit Saint. Saint Paul enseigne que le principe de notre renouvellement est cet Esprit, qui habite dans notre âme (Galates iv, 6): "Dieu a envoyé dans vos coeurs l'Esprit de son Fils, qui vous fait crier: "Abba, mon Père;" (Psaume ciii, 50): "Vous enverrez votre esprit, et ils seront créés, etc." Ou bien encore l'on peut prendre esprit pour l'esprit rationnel, et alors esprit est la même chose que notre âme. Nous avons quelque chose de semblable, dans ce passage (Coloss., II, 11): "Dans le dépouillement ce corps de chair," c'est-à-dire du corps qui est chair; de même ici, "dans l'esprit de l'âme" c'est-à-dire, dans l'esprit qui est âme. L'Apôtre s'exprime ainsi, parce qu'il y a en nous un autre esprit, qui n'est pas l'âme, je veux dire, celui qui nous est commun à nous et aux animaux sans raison. Que si saint Paul dit (verset 25): "Renouvelez-vous dans l'intérieur, etc.", c'est que ce qui n'est pas corrompu est nouveau, et n'a pas besoin de renouvellement. Si en effet Adam n'eût pas été corrompu, il n'eût pas eu besoin de renouvellement, et nous-mêmes pas davantage. Mais parce qu'il fut corrompu, il lui fallut, et il faut à ses descendants comme à lui, un renouvellement. Il est donc nécessaire que ce renouvellement s'opère, pour notre âme, dans le temps présent; et, pour notre corps, dans le temps à venir, "quand ce corps corruptible sera revêtu de l'incorruptibilité, et ce corps mortel de l'immortalité." (I Corinth., xv, 55). L'Apôtre dit donc: "Renouvelez-vous dans l'intérieur, etc.", c'est-à-dire: ici-bas, car si le renouvellement du corps n'a pas lieu dans la vie présente, jamais le corps qu'elle habite ne sera renouvelé. On peut encore entendre par l'esprit de l'âme: dans votre âme devenue spirituelle, ce qui revient au même.

2° L'Apôtre explique ensuite ce second point: en quoi ce renouvellement consiste, en disant (verset 24): "Et revêtez-vous de l'homme nouveau, etc." Observez que de même que le premier principe de vétusté, en toutes choses, fut Adam, par qui le péché est entré dans tous les hommes, le premier principe du renouvellement et de la nouveauté c'est Jésus-Christ, car, de même que tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ. C'est de là qu'il est dit (Galates vi, 15): "En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature." -

"Revêtez-vous donc de Notre Seigneur Jésus-Christ " (Rom., xiii, 44).

3° L'Apôtre montre aussitôt quel est ce renouvellement, lorsqu'il dit (verset 24): "Qui est créé selon Dieu dans une justice, etc." Ces paroles peuvent être entendues de trois manières: d'abord en rapportant le "qui," à l'esprit, c'est-à-dire l'esprit qui est notre âme, "a été créé de Dieu," à savoir, dans la justice originelle, c'est-à-dire, dans sa propre nouveauté. Ou: "a été créé " d'une création nouvelle, afin qu'il fût revêtu de la justice (ci-dessus, II, 10): "Créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres." Ou encore, le "qui" peut se rapporter à l'homme nouveau, c'est-à-dire, Jésus-Christ, et alors on construit ainsi: "Qui a été créé," formé dans le sein de la Vierge, selon Dieu," c'est-à-dire non par le concours de l'homme, mais par le Saint-Esprit. Ou enfin: "Qui a été créé," selon l'être de la grâce, à son état de plénitude; et cela " dans la justice, "par rapport aux hommes," et la sainteté, par rapport à Dieu, "pleine de vérité, et non supposée" (Luc 1, 75): "Dans la sainteté et la justice. Ou afin que la sainteté soit dans le coeur, la vérité sur les lèvres, et la justice dans les oeuvres.

Ephésiens IV, 25 et 26: Les péchés

SOMMAIRE. - Les péchés intérieurs sont condamnés, parce qu'ils corrompent l'âme. Parmi ces péchés, au premier rang, se trouvent le mensonge et la colère.

25. C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres.

26. Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher: que le soleil ne se couche pas sur votre colère. Ne donnez point de lieu au diable.

Après la recommandation générale de se revêtir de l'homme nouveau, l'Apôtre donne ici des préceptes spéciaux. Il interdit aux Ephésiens d'abord les péchés intérieurs qui corrompent; l'âme; ensuite les péchés extérieurs qui souillent la chair (V, verset 3): "Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous, ni de fornication, etc.", Le premier de ces points se subdivise en deux. L'Apôtre condamne d'abord les péchés qui consistent dans un désordre personnel; en second lieu, ceux qui consistent dans le désordre des autres (verset 29): "Que nul mauvais discours, etc." La première subdivision a trois parties. L'Apôtre condamne **I°** le péché qui pervertit le jugement de la raison; **II°** celui qui porte au désordre l'appétit irascible (verset 26): "Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher;" **III°** le péché qui appartient au concupiscible (verset 28): "Que celui qui dérobaît ne dérobe plus, etc."

I° Sur la première partie, saint Paul fait trois choses: **I.** il détourne d'un vice; **II.** il porte à une pratique; **III.** il en donne la raison.

I. Il détourne d'un vice, qui appartient au vieil homme, en sorte que ce passage est explicatif de ce qui précède (verset 24): "Revêtez-vous de l'homme nouveau." Pour qu'on s'en revête, l'Apôtre défend d'abord de mentir, parce que ce péché de parole corrompt, à l'égard de la raison, la vérité; c'est ce qui lui fait; dire (verset 25): "C'est pourquoi," suppléez, afin de vous revêtir de l'homme nouveau, "en vous éloignant de tout mensonge," parce que, comme dit; le Psalmiste (verset 7): "Vous perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge," c'est-à-dire le mensonge pernicieux.

II. Il porte au renouvellement, en disant (Zach., viii, 16): "Que chacun parle à son prochain dans la vérité.

III. Et pourquoi? (verset 25): "parce que nous sommes membres les uns des autres." Les membres, en effet s'entraînent, et s'entraident mutuellement dans la vérité (Rom., xii, 5): "Quoique plusieurs, nous ne sommes qu'un corps, et tous réciproquement les membres les uns des autres."

II° L'Apôtre dit; à la suite (verset 26): "Si vous vous mettez en colère, etc.", condamnant par ces paroles le péché qui déprave l'appétit; irascible. Sur ce point il fait trois choses: **I.** il fait une recommandation; **II.** il l'explique (verset 26): "Que le soleil ne se couche pas, etc."; **III.** il en donne la raison (verset 27): "Ne donnez point lieu, etc."

I. Il fait sa recommandation, quand il dit; (verset 26): "Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher." On peut expliquer ces paroles de deux manières, car il y a deux espèces de colère, l'une bonne, l'autre mauvaise. La colère est mauvaise, lorsqu'elle tend d'une manière désordonnée à la vengeance, c'est-à-dire, contre la justice. Elle est bonne, quand elle tend à une vengeance légitime, c'est-à-dire lorsqu'on se livre à la colère, quand il convient, contre qui il convient, et dans la mesure qui convient. Or ce passage peut s'entendre de l'une et de l'autre de ces colères.

1° Si on l'entend de la mauvaise, voici le sens: l'Apôtre ne commande pas, il permet, comme s'il disait: s'il arrive qu'un mouvement de colère s'élève, ce qui tient à l'humanité, "gardez-vous de pécher," c'est-à-dire ne vous laissez point aller, par votre consentement, jusqu'à l'effet (I Corinth., x, 15): "Qu'il ne vous arrive que des tentations qui tiennent à l'humanité, car assurément," celui qui se met autrement "en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement." (Matth., V, 22). C'est sur cette espèce de colère que Joseph donnait à ses frères cet avertissement (Gén xi, 2: "Ne vous mettez point en colère dans le chemin."

2° Si on l'explique de la mauvaise colère, il faut entendre qu'il n'y a plus permission seulement, comme tout à l'heure, mais que l'Apôtre dit impérativement: "Mettez-vous en colère," à savoir, contre vos péchés, car il y a aussi deux sortes de vengeance, que l'homme peut chercher. L'une contre soi-même, en sa qualité de pécheur, et dans ce sens la pénitence est une sorte de vengeance, que l'homme conçoit, et exécute contre lui-même. Cette colère est bonne, et c'est d'elle que l'Apôtre dit impérativement: "Mettez-vous en colère, c'est-à-dire contre vos prévarications," et "gardez-vous de pécher" à l'avenir et de commettre de semblables fautes, contre lesquelles il vous faudrait de nouveau vous irriter. Quelques-uns s'imaginent que l'on peut, en toute sécurité, se livrer à la colère contre soi-même pour ses propres péchés, mais non pas contre le prochain pour les siens: c'est une erreur. De même que l'on se met en colère contre soi-même pour ses propres fautes, ainsi peut-on s'y mettre contre les autres pour leurs péchés. Mettez-vous donc en colère contre les vices d'autrui, et faites-le avec zèle (Nombres., xxv, 41): "Phinéas, fils d'Eléazar, Fils du prêtre Aaron a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël par ce qu'il a été animé de mon zèle contre eux. Ainsi encore Elie (III Rois, xix, 10): "Je brûle de zèle pour vous, Seigneur, Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance." - "Et gardez-vous de pécher," non pas en prévenant la raison, mais plutôt en la suivant (Jacques I, 19): "Que chacun de vous soit prêt à écouter; mais lent à parler, lent à se mettre en colère."

II. L'Apôtre continue (verset 26): "Que le soleil ne se couche point sur votre colère; c'est l'explication de ce qu'il vient de dire. On peut entendre ces paroles de trois manières, suivant les trois explications précédentes. Si on a adopté celle de la mauvaise colère, le sens sera: "Que le soleil, etc.", c'est-à-dire, ne persistez pas dans la colère que vous avez conçue, mais déposez-la avant qu'il se couche, car bien que le premier mouvement soit excusable, à raison de la fragilité, s'y arrêter n'est point permis. Si l'on applique ces paroles à la bonne colère et contre ses propres fautes, voici alors le sens: "Que le soleil," c'est-à-dire Malachie, iv, 2): "Pour vous, qui avez la crainte de mon nom, se lèvera le soleil de justice, etc.", - "ne se couche point sur votre colère," c'est-à-dire sur vos péchés, en sorte qu'il faille de nouveau exciter cette colère, et vous punir vous-mêmes. Si on l'entend des péchés des autres, il faut dire: "Que le soleil," à savoir de la raison (Eccli. xii, 4): "Souvenez-vous de votre créateur dans les jours de votre jeunesse, avant que le temps de l'affliction soit arrivé, et que vous approchiez des années dont vous direz: "ce temps me déplait, avant que le soleil s'obscurcisse pour vous, etc." - "Que le soleil ne se couche point sur votre colère," c'est-à-dire, avant que s'assombrisse le dictament de la raison (Job, V, 2): "Certes, la colère fait mourir l'insensé,"

III. A la suite (verset 26): "Et ne donnez point de lieu au diable." L'Apôtre donne ici la raison de la recommandation. Nous donnons lieu au diable par le péché, ou par notre consentement (IXIII, 2): "Le diable ayant déjà mis dans le coeur de Judas Iscariote, fils de Simon, de trahir Jésus; et on lit plus loin (verset 27): "dès que Judas eut pris le morceau donné par le Sauveur, Satan entra en lui. Or les passions dont parle saint Paul poussent l'homme à donner avec consentement, surtout quand elles pervertissent le jugement de la raison. C'est ce que fait particulièrement la colère, qui consiste dans l'inflammation du sang, en sorte que par la rapidité de son mouvement, le jugement de la raison se trouve prévenu. Aussi lorsque nous sommes ainsi troublés, le diable obtenant pouvoir sur nous, l'Apôtre ajoute (verset 26): "Et ne donnez point lieu au diable;" en d'autres termes: Gardez-vous de persister dans la colère, parce que vous donnez ainsi gain de cause au diable, car il est tout entier colère (Psaume xvii, 48): "C'est en Dieu qui me délivre de la fureur de mes ennemis." En effet, quand le diable entre dans l'homme, c'est avec la colère de la fureur (Apoc., xii, 12): "Le diable est descendu en vous, plein de colère." Or il ne peut produire ces effets, dans l'âme du moins, tant qu'on est dans la justice, mais cette justice se perd par la colère," car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu," est-il dit (Jacques I, 20). Si donc vous ne Voulez pas donner accès au diable, au moins dans votre âme, "que le Soleil ne se couche pas sur votre colère" (Eccli., xi, 10): "Bannissez la colère de votre cœur."

Ephésiens IV, 27 et 28: Rejeter le péché

SOMMAIRE: Il faut rejeter la vétusté du péché, pour opérer le renouvellement de l'âme.

27. Que celui qui dérobaît ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant de ses mains à quelqu'ouvrage bon pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence

28. Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, mais qu'il n'en sorte que de bons et de Propres à nourrir la foi, afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent.

I° Après avoir rejeté, dans ce qui Précède, la vétusté de l'homme, ses deux facultés intellectuelle et irascible, l'Apôtre la condamne ici dans l'appétit concupiscible qui provient des convoitises immodérées. Sur quoi **I.** il prescrit la vétusté de l'appétit concupiscible; **II.** il exhorte à travailler à son renouvellement (verset 28): "Mais qu'il s'occupe lui-même en travaillant "

I. A la vétusté de l'appétit concupiscible appartient le vol, qui provient du désir dépravé et désordonné des biens temporels. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 27): "Que celui qui dérobaît ne dérobe plus etc."; en d'autres termes: que celui qui avait la faculté concupiscible vieillie et corrompue par le désir dépravé des biens

temporels ne dérobe plus à l'avenir, à savoir, s'il veut renouveler cette faculté, car, ainsi qu'il est dit (Eccli., V, 17): "Le voleur tombe dans la confusion, en raison de cette défense (Exod., xx, 15): "Vous ne déroberez point."

II. Et parce que l'on pouvait s'excuser sur sa pauvreté, l'Apôtre dit (verset 27): "Qu'il s'occupe plutôt de lui-même en faisant de ses propres mains, etc.", comme saint Paul l'a pratiqué lui-même (Actes xx, 33): "Je n'ai désiré recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtements; et vous-même vous savez que ces mains que vous voici, ont fourni à tout ce qui nous était nécessaire, à moi et à ceux qui étaient avec moi;" et encore (II Thess., III, 7): "Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter, puisqu'il n'y a rien eu de déréglé dans la manière dont nous avons vécu parmi vous. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour et nuit pour n'être à charge à aucun de vous." Remarquez que le travail des mains est ici demandé pour trois fins. D'abord pour acquérir ce qui est nécessaire à la vie (Genes., III, 19); "Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, etc." Celui-là donc qui n'a pas de quoi vivre licitement, est tenu de travailler de ses mains (2 Thess., III, 10): "Celui qui ne veut point travailler ne doit point manger;" en d'autres termes: De même que celui qui ne mange pas quand il a un impérieux besoin de nourriture, est répréhensible, ainsi en est-il s'il ne travaille pas. Le travail est donc ici demandé dans le but d'éloigner le vol. Il l'est en second lieu pour prévenir l'oisiveté, car "l'oisiveté a enseigné beaucoup de mal" (Eccli., xxxiii, 29); ceux dont la vie serait oisive sont donc tenus de travailler des mains (II Thess., III, 11): "Nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets qui ne travaillent point, mais qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Or, nous ordonnons à ces personnes, et nous les conjurons par le Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant en silence." Enfin le travail sert quelque fois pour dompter et macérer la chair. C'est pour cette raison qu'on le range parmi les autres oeuvres qui sauvegardent la continence (II Corinth., xi, 27): "J'ai souffert les travaux, les fatigues, les veilles, etc." il y a donc une triple raison d'enjoindre le travail corporel, mais la première est seule de nécessité pour tous, et même de nécessité de précepte, car il y a d'autres moyens de prévenir l'oisiveté; de même pour dompter et mortifier les passions de la chair: du moment qu'on atteint le but proposé, de quelque façon qu'on l'obtienne, cela suffit. Il est dit à la suite (verset 27): "Ce qui est bon." Ce mot peut s'entendre de deux manières. A l'accusatif, et alors on construira ainsi: "Qu'il s'occupe plutôt lui-même en faisant de ses propres mains, non pas quelque chose d'illicite, mais " ce qui est bon (Galat., VI, 9): "Ne nous laissons donc point de faire le bien;" (Isaïe, s,"16): "Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien." Ou en prenant le nominatif: Qu'il s'occupe, etc."; "Ce qui est bon," comme si c'était la raison pour laquelle on doit travailler, et si l'Apôtre voulait dire: Non seulement il est nécessaire de travailler, il est même bon de le faire, afin que celui

qui travaille puisse vivre, et aussi (27): "Pour avoir de quoi donner à celui qui est dans l'indigence (Eccli., xxix., 2): "Prêtez à votre prochain au temps de sa nécessité."

II° Quand saint Paul dit ensuite (verset 28): "Que nul mauvais discours, etc.", il en vient à ce qui appartient au vieil homme au point de vue du désordre qui touche les autres. Il fait ici deux choses: il condamne la vétusté, et engage au renouvellement; en second lieu, il propose un exemple, (V, verset 1): "Soyez donc les imitateurs de Dieu, etc." On peut causer du mal au prochain de deux manières: Premièrement, en le blessant par des paroles mauvaises; secondement par des mauvais exemples. Saint Paul condamne d'abord les paroles mauvaises; ensuite les exemples (verset 30): "Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu." La première partie se subdivise en deux: l'Apôtre condamne la vétusté; puis il porte au renouvellement (verset 29): "Mais qu'il n'en sorte que de bons, etc."

I. Il dit donc (verset 28): "Que nul mauvais discours, etc." Le discours donne à entendre et exprime ce qui est dans l'âme, car les paroles sont les signes des passions qui s'y trouvent. Un discours est bon, lorsqu'il indique une bonne disposition intérieure, il est mauvais, lorsqu'il en annonce une mauvaise. Or l'homme doit observer l'ordre, intérieurement, de trois manières, D'abord par rapport à lui-même, en soumettant toutes choses à la raison; ensuite par rapport à Dieu, en lui soumettant sa raison elle-même; enfin, par rapport au prochain, en l'aimant comme soi-même. Le discours est donc mauvais, lorsqu'il indique que l'homme, par rapport à lui-même, n'est pas selon l'ordre: "tel est le discours empreint de fausseté, qui exprime une chose et en veut une autre; ou encore le discours vain et inutile." Il est mauvais encore quand il montre l'homme en dehors de l'ordre, par rapport à Dieu: tel est le parjure, le blasphème, ou tout autre semblable. Il l'est enfin, quant il est contre le prochain comme l'injure, la tromperie ou l'équivoque. C'est, ce qui fait dire à saint Paul (verset 29): "Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche." Cette expression tout, avec la négation, est l'équivalent de nul (Sagesse I, 11): "Gardez-vous donc des murmures qui ne peuvent servir de rien, et ne souillez point votre langue par la médisance, parce que la parole la plus secrète ne sera pas impunie. Car assurément il n'y a point pour Dieu de pensées secrètes, et rien ne se dérobe à sa lumière," ainsi qu'il est dit (Eccli, xiii, 20). "Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, l'aigreur, la malice, la médisance, la colère; que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche (Coloss. III, 8).

II. Dans ce qui suit (verset 28): "Mais qu'il n'en sorte que de bons," l'Apôtre engage au renouvellement spirituel; car la bonne parole doit être dite en temps et lieu (Proverbes xv, 2): "Ce qu'on doit estimer, est la parole à propos." "Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche " (Pierre, iv, 11). Saint Paul

en indique aussitôt le but (verset 28): "Afin de nourrir la foi," c'est-à-dire pour fortifier cette foi dans le cœur des faibles (I Corinth., xiv, 26): "Que tout se fasse pour l'édification;" et cela (verset 28): "afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent" à savoir, si cette bonne parole est approuvée, ou ce discours opportun. Souvent, en effet, par une bonne parole, et la bonne impression qu'elle produit, on est touché et préparé pour recevoir la grâce (Actes x, 44): "Pierre parlait encore, lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutent la parole. Ainsi parlait le Sauveur, dont il est dit (Luc, iv., 22): "Ils étaient dans l'étonnement des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche" (Eccli., x, 12): "Les paroles qui sortent de la bouche du sage sont pleines de grâce."

Ephésiens IV, 29 à 31: Ne pas contrister l'Esprit

SOMMAIRE: L'Apôtre avertit les Ephésiens de ne pas forcer, par le péché, le Saint-Esprit à s'éloigner d'eux.

29. Et n'attristez pas l'Esprit Saint de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la rédemption.

30. Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute crierie, toute médisance, enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.

34. Mais soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion, vous entre pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ.

Après avoir recommandé de s'abstenir de toute parole mauvaise et nuisible, saint Paul avertit ici de s'abstenir de toute parole et de toute action capable de troubler ou d'attrister le prochain. **I**° Il condamne ce qui appartient au vieil homme; **II**° il engage à travailler à son renouvellement (verset 32): "Mais soyez bons les uns envers les autres, etc."

I° La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre condamne **I**. en général ce qui tient au vieil homme; **II**. en particulier (verset 30): "Que toute aigreur, etc."

I. (verset 29) N'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, "dit d'abord saint Paul. On objecte: L'Esprit Saint est Dieu; or, dans un Dieu, il ne saurait y avoir ni passion ni tristesse. Nous répondons que l'on dit du Saint-Esprit qu'il est attristé, quand est attristé celui dans lequel il habite (Luc, x, 16): "Celui qui vous méprise, me méprise;" (Isaïe, I, 10): "Cependant, ils ont irrité sa colère, et ils ont affligé l'Esprit de son Saint; et il est devenu leur ennemi." Ou bien l'on peut dire que c'est une locution métaphorique. De même, en

effet, que l'on dit de Dieu qu'il s'est mis en colère, par une sorte d'analogie d'affection, on dit aussi qu'il s'est attristé; car comme celui qui est dans la tristesse, s'éloigne de celui qui l'a causée, ainsi l'Esprit Saint s'éloigne de celui qui pêche. Le sens est donc: "Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu," c'est-à-dire prenez garde de le forcer à se retirer, ou de le chasser par le péché (Sagesse, I, 5): "L'Esprit Saint, qui est le maître de la science fuit le déguisement; il se retire des pensées qui sont sans intelligence, et l'iniquité survenant le bannit de l'âme." Il faut donc se garder d'attrister l'Esprit Saint, et c'est à cause du signe du salut; c'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 29): "Dont vous avez été marqués comme d'un sceau," c'est-à-dire renouvelés et séparés des autres. Or celui qui conservera ce sceau obtiendra la vie éternelle. Il faut donc conserver le Saint-Esprit, et ne le contrister en quoi que ce soit, car sans lui il n'y a plus à espérer de vie éternelle (II Corinth., I, 22): "Il nous a marqué de son sceau, et pour arrhes, il nous a donné le Saint-Esprit." Et quand avons-nous été marqués du sceau de l'Esprit Saint? Au jour de la rédemption," c'est-à-dire de notre baptême (Jean, III, 5): "Si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu" (Actes I, 5): "Pour vous, dans peu de jours, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit." L'Apôtre dit: "De la rédemption," parce que dans le baptême l'homme entre en participation de la rédemption opérée par Jésus-Christ.

II. Dans ce qui suit (verset 30): "Que toute aigreur, tout emportement, etc.", saint Paul désigne d'une manière spéciale ce qui appartient au vieil homme. En effet, on contriste un ami quelquefois par colère quelquefois à dessein. Or, dans la colère, il y a trois degrés, car elle peut être comprimée, et ne pas sortir du coeur, comme lorsqu'on s'irrite seulement à l'intérieur. Elle peut aussi se manifester en paroles, sans toutefois aller jusqu'aux injures, comme dans celui qui dit *Raca*. Enfin on y ajoute quelquefois l'injure, comme lorsqu'on dit: "Vous êtes un fou" (Matth. V, 22). L'Apôtre indique donc d'abord ce qui appartient à la colère du coeur; ensuite ce qui appartient aux paroles peu mesurées; enfin ce qui appartient à l'injure (*contumélie*).

1° Dans la colère du coeur, voici comment les effets s'enchaînent. D'abord la colère est la fille de la tristesse, et celle-ci, dans le langage de l'Écriture, est appelée amertume (I Rois, I, 10): "Anne, qui avait le coeur plein d'amertume, vint prier le Seigneur, en répandant beaucoup de larmes;" c'est pourquoi saint Paul dit (verset 50): "que toute amertume, etc.", qui naît du souvenir d'une injure reçue (Eccli., xxi, 15): "La prudence n'est plus où est l'amertume du coeur." En second lieu, elle demande soudain la vengeance; ce qui fait dire à saint Paul (verset 31): "Tout emportement," qui est le désir de la vengeance (Jacques I, 20): "La colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu." Troisièmement, celui qui est irrité regarde comme indigne de lui de pardonner et de laisser l'injure sans

châtiment. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 30): "Toute indignation."

2° Parmi les paroles désordonnées, vient la crierie (Isaïe, y, 7): "J'ai attendu qu'ils fissent des actions justes, et je ne vois qu'iniquité. J'attendais la justice, et je n'entends que des clameurs." L'Apôtre dit donc (verset 30): "Toute crierie."

3° Ensuite le blasphème, qui est ou contre Dieu, ou contre les saints (Lévitique, xxiv, 16): "Que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort," saint Paul dit donc (verset 30): "Tout blasphème." Et il ajoute (verset 30): "Enfin que toute malice soit bannie d'entre vous," c'est-à-dire la malice des actions (I Pierre, II, 1): "Vous étant donc dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, etc."

II° Enfin quand saint Paul ajoute (verset 31): "Mais soyez bons les uns envers les autres, etc.", il explique ce qui appartient au renouvellement contraire aux passions dont il a parlé. A l'amertume opposant la bonté, ce qui lui fait dire (verset 31): "Soyez bons les uns envers les autres " (Sagesse, I, 6): "L'Esprit de sagesse est plein de bonté." A la colère il oppose la miséricorde et dit (verset 31): "Soyez pleins de compassion " (Luc, vi, 56): "Soyez donc pleins de miséricorde, comme votre Père est plein de miséricorde, "A l'indignation," le pardon; ai c'est pourquoi il dit (verset 31): "Vous entre-pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a aussi pardonné en Jésus-Christ " (Coloss., III, 15): "Chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-pardonnant comme le Seigneur vous a pardonné " (Rom., viii, 38): "Puisque Dieu n'a pas même épargné son propre Fils," et un peu plus loin " comment avec lui ne nous donnera-t-il pas toutes choses?"

CHAPITRE V

Ephésiens V, 1 et 2: L'imitation de Jésus Christ

SOMMAIRE: Saint Paul propose à notre imitation Jésus-Christ comme notre modèle, particulièrement dans l'amour du prochain.

1. Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfants bien-aimés.

2. Et marchez dans l'amour et la charité, comme le Christ nous a aimés et s'est livré pour nous, en s'offrant à Dieu, comme une oblation et une victime d'agréable odeur.

Après avoir exhorté à la bonté et à la miséricorde, double effet de la charité, saint Paul propose aux Ephésiens. un modèle. Il les engage d'abord à imiter ce modèle, à savoir, Dieu; en second lieu il explique en quoi ils doivent l'imiter (verset 2): "Et marchez dans l'amour etc."

I° Il dit donc: J'ai établi que vous deviez vous pardonner mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jésus-Christ, (verset 1): "Soyez donc les imitateurs de Dieu," car c'est pour nous une nécessité, bien que ce soit difficile (Eccli., II, 12): "Qu'est ce que l'homme pour pouvoir suivre le roi qui l'a créé?" Jamais cependant la nature humaine n'atteindra autrement sa perfection, que par son union avec Dieu. C'est de là que Job disait (xxiii, 11): "Mon pied à suivi ses traces." Il faut donc l'imiter autant qu'il nous est possible de le faire, car c'est le devoir du fils d'imiter son père. C'est pourquoi saint Paul dit (verset 1): "Comme étant ses enfants bien-aimés" à savoir en vertu de notre création (Deuté., xxvii, 6): "N'est ce pas lui qui est votre Père, qui vous a possédés comme son héritage, qui vous a faits, et qui vous a créés?" L'Apôtre ajoute: "Bien-aimés," c'est-à-dire qu'il a choisis pour le posséder lui-même.

II° Dans ce qui suit (verset 2): "Et marchez dans l'amour, etc.", saint Paul indique d'abord la manière d'imiter Dieu, c'est par la charité il donne ensuite la preuve de l'immense charité de Dieu (verset 2): "Et il s'est livré lui-même pour nous, etc."

I. Si donc nous sommes les enfants bien-aimés de Dieu, c'est la charité de Dieu qui l'opère (Rom., viii, 15): "Car vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants, par lequel nous crions: Abba, mon Père! Puisque l'esprit de Dieu rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes les enfants de Dieu." Nous devons donc l'imiter par la charité. L'Apôtre dit (verset 2): "Et marchez," c'est-à-dire avancez toujours (Gen., xv, 1): "Marchez devant moi, et soyez parfait." - "Et marchez dans l'amour," par ce que la charité est un bien dans lequel nous devons nous perfectionner toujours, et une dette qu'il faut payer sans cesse (Rom., xiii, 8): "Ne demeurez redevables à personne que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres. Ou encore: "Dans l'amour," parce que c'est par cette voie qu'on peut suivre Dieu de plus près (I Corinth., xii, 31): "Je vais vous montrer une voie encore beaucoup plus excellente. Quand je parlerai les langues des hommes et des anges, etc." (Coloss., III, 14): "Mais surtout revêtez-vous de la charité qui est le lien de la perfection. Et marchez ainsi à cause de l'exemple de Jésus-Christ; c'est pourquoi il ajoute (verset 2): "Comme Jésus-Christ nous a aimés lui-même" (Jean. xiii, 1): "Comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin."

II. Et parce que, suivant saint Grégoire (Homélie I sur saint Jean), la preuve de l'amour, c'est l'accomplissement de oeuvres. Saint Paul ajoute (verset 2): "Et il s'est livré pour nous," (Apoc., I, 5): "Il nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang;" (Galates II, 20): "Je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même à la mort pour moi;" (Isaïe, VIII, 12): "Il a livré son âme à la mort, etc." Or cette mort a été pour nous utile et nécessaire; c'est pourquoi saint Paul ajoute (verset 2): "Comme une oblation et une victime d'agréable odeur." L'Apôtre s'exprime ici à la manière de l'ancienne loi, dans laquelle, (Lévitique iv, 2) on devait offrir pour celui qui s'était rendu coupable, une victime et une oblation pour le péché, ainsi qu'on l'appelait. De même aussi quand on rendit grâce à Dieu, ou quand on voulait obtenir une faveur, il fallait offrir (Levit., III, 1) "une hostie pacifique" qui était pour le Seigneur, comme il est dit au même endroit, une oblation "d'agréable odeur." Or toutes ces prescriptions ont été accomplies par Jésus-Christ, car, pour nous sayons purifiés de nos péchés, et que nous obtenions la gloire, il s'est livré lui-même pour nous en oblation, par tout ce qu'il a fait pendant sa vie (Isaïe, Liii, 7): "Il a été offert, parce que lui même l'a voulu, etc." - "Et comme une victime devant Dieu pour le péché;" et "en odeur de suavité." L'Apôtre fait ici allusion à ce qui est dit au ch. 3 du Lévitique. Toutefois il est certain qu'alors cette odeur n'était point agréable à Dieu, pour ce qu'elle était en elle-même mais pour sa signification, en tant qu'elle marquait l'oblation pleine de suavité du corps de Jésus-Christ (Gen., xxvii, 27): "L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs;" (Cantiq., I, 5): "Entraînez-moi après vous, nous courrons à l'odeur de vos parfums." Ainsi devons-nous nous immoler à Dieu spirituellement (Psaume L, 19): "Un esprit brisé de douleur est un sacrifice devant Dieu."

Ephésiens V, 3 et 4: Le péché de la chair

SOMMAIRE: L'Apôtre condamne, dans le vieil homme, le péché de la chair, pour que les Ephésiens se renouvellent dans la pureté de la vie.

3. Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impudicité que se soit, ni d'avarice, comme on ne doit pas en entendre parler parmi les saints: "

4. Qu'on n'y entende point de paroles déshonnêtes, ni de folles, ni de bouffonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation; Mais plutôt de paroles d'actions de grâces.

Saint Paul, dans la recommandation qui précède, a enseigné aux Ephésiens à dépouiller le vieil homme, pour pratiquer ensuite le renouvellement, en repoussant les vices de l'esprit; il leur défend ici de se livrer aux vices de la chair. Or sa proposition se subdivise en deux parties. Dans la première, il défend de se livrer aux vices charnels. Dans la seconde, il porte à pratiquer le renouvellement

(verset 15): "Ayez donc soin, mes frères, etc." La première partie se subdivise encore en trois: premièrement il condamne les vices du vieil homme; secondement il en annonce le châtement (verset 5): "Or, sachez que nul fornicateur, etc."; troisièmement il proscriit les fausses doctrines, (verset 6): "Que personne ne vous séduise, etc." La première subdivision se partage de nouveau en deux parties. L'Apôtre condamne **I°** quelques vices principaux; **II°** quelques autres qui s'y joignent (verset 4): "Qu'on n'entende pas non plus de paroles déshonnêtes, etc."

I° Les vices principaux qu'il condamne sont au nombre de trois, à savoir, la luxure naturelle, avec une femme qui n'est pas l'épouse. Il dit donc (verset 5): "Qu'on n'entende donc parler parmi vous, ni de fornication" (Osée, iv, 12): "L'Esprit de fornication les a trompés;" (I Corinth., vi, 18): "Fuyez la fornication." Ainsi se conduisait Job (xxxix, 1): "J'ai fait un accord avec mes yeux pour ne penser pas seulement à une vierge." Le terme fornication vient de "*Fornix*" c'est-à-dire arc de triomphe près duquel se trouvait les lieux de débauche (Proverbes xx, 1): "La fornication est venue parmi eux: " - (verset 3): "Ni de quelque impureté que ce soit, c'est toute souillure contre nature, opposée à l'ordre de la génération (Galates V, 19): "Les oeuvres de la chair sont manifestes, ce sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, etc."

Enfin il condamne l'avarice, en disant (verset 5): "Ni d'avarice. Mais pourquoi donc? Est-ce que l'avarice se confond avec les péchés de la chair? Il faut répondre que non, et toutefois elle n'en est pas complètement distincte, car elle tient une sorte de milieu entre les péchés de l'esprit et les péchés de la chair. Ce que l'on peut expliquer ainsi dans le péché, il y a deux choses: son objet et la délectation qui cherche dans cet objet. Or, il y a certains péchés, à l'égard desquels l'objet et la délectation appartiennent à l'esprit, la colère, par exemple. Car à vengeance, qui est l'objet de la colère et la délectation qu'on y prend tiennent à l'esprit, comme la colère. La vengeance, en effet et la délectation qu'on y poursuit, sont quelque chose de spirituel. Il en est de même de la gloire. D'autres péchés sont totalement charnels, soit par l'objet, soit par la délectation, par exemple, la gourmandise et la luxure. Mais l'avarice tient le milieu; car son objet, c'est-à-dire l'argent, est charnel; la délectation, au contraire, est spirituelle, car c'est par l'esprit que l'avare se complaît dans son argent. Voilà pourquoi l'avarice est comptée parmi les péchés de la chair à raison de son objet; parmi ceux de l'esprit, à raison de la délectation (Hébreux xiii, 5): "Que votre vie soit exempte d'avarice." Ou bien encore faut-il dire que l'avarice est opposée à la justice, ce qui la fait regarder comme une sorte de luxure, qui est l'adultère, ou l'abus injuste de la femme d'autrui, ainsi que l'avarice est l'injuste abus de l'argent.

Cependant l'Apôtre a dit plus haut (iv, 28): "Que celui qui dérobaît, etc."; il dit ici: Qu'on n'entende pas seulement parmi vous parler

d'avarice, etc." C'est que dans le combat spirituel, les vices qu'il faut vaincre d'abord, ce sont les vices de la chair; ce serait en vain que l'on combattrait contre les ennemis du dedans, si d'abord on n'a triomphé des ennemis du dehors, c'est-à-dire des vices de la chair contre lesquels la guerre subsiste toujours. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 5): "Comme on ne doit point en entendre parler parmi les saints, c'est-à-dire: il faut s'abstenir des actes, des pensées et des paroles de cette espèce (Isaïe, xiv, 22): "Je perdrai le nom de Babylone, j'en exterminerai les rejetons, les descendants et toute la race, dit le Seigneur; (Eccli., XLI, 15): "Avez soin de vous procurer une bonne réputation," car cela convient aux saints (II Corinth., ix, 4): "Conduisons nous en toutes choses comme de dignes ministres de Dieu.

II° A la suite (verset 4): "Ni quoi que ce soit le honteux ou de déshonnête." L'Apôtre en vient à quelques vices qui tiennent à ces premiers. Il condamne d'abord ces seconds vices; il engage ensuite à pratiquer les vertus opposées (verset 4): "Mais plutôt des actions de grâce." –

I. Il proscrit trois vices, à savoir, l'impudeur qui se livre à des touchers, à des embrassements et autres familiarités coupables (Proverbes vi, 52): "Celui qui est adultère, perdra son âme par la folie de son coeur; il s'attire de plus en plus l'opprobre et l'ignominie." En second lieu, "les paroles folles," c'est-à-dire celles qui provoquent au mal (Eccli., ix, 11): "Son entretien," c'est-à-dire celui de la femme corrompue, "brûle comme un feu." Et (verset 4) les bouffonneries," c'est-à-dire les plaisanteries, par lesquelles on cherche à se rendre agréable (Matth., XII, 36): "Au jour du jugement les hommes rendront compte de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites." Ces défauts sont mortels, dès qu'ils peuvent conduire aux péchés mortels, car même ce qui est bien en soi devient mortel du moment, qu'il conduit à une faute mortelle.

II. L'Apôtre exhorte ensuite à une pratique opposée, à savoir, celle de l'action de grâces. C'est pourquoi il dit (verset 4): "Mais plutôt des paroles d'action de grâces." (Isaïe, II, 3): "On y verra la joie et l'allégresse; on y entendra les actions de grâces et les cantiques de louanges.

Ephésiens V, 5 à 7: La damnation

SOMMAIRE. - L'Apôtre indique quel est le châtement des vices: l'exclusion de la vision de Dieu. - Il avertit les Ephésiens de ne pas laisser séduire.

5. Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie, ne sera héritier du royaume du Chris de Dieu.

6. Que personne ne vous séduise de vains discours; car pour ces choses que la colère de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la vérité.

7. N'ayez donc rien de commun avec eux.

Saint Paul, dans ce qui précède a condamné les péchés de la chair, il menace ici de la peine de la damnation, qui est infligée aux pécheurs: **I°** Il assure qu'il en sera ainsi; **II°** Il énumère successivement hi divers péchés (verset 5): "Que nul fornicateur, etc."

I° Il dit donc (verset 5): "Sachez donc et comprenez-le," c'est-à-dire que cette pensée vous soit présente, et non pas comme un souvenir; tenez comme certaine cette vérité (I Jean, V, 13): "Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez, etc." Quoi donc? (verset 5): "nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie, ne sera héritier du royaume de Jésus-Christ et de Dieu." Remarquez que l'Apôtre appelle ici l'avare une idolâtrie, parce qu'il y a idolâtrie, quand l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu seul est transféré à la créature. Or Dieu a droit, de notre part, à un double honneur, à sa voir, que nous mettions en lui notre fin, et que nous placions en lui, en dernier terme, notre confiance. Celui-là donc, qui met sa fin ou sa confiance dans les créatures est coupable d'idolâtrie. C'est ce que fait l'avare, qui met sa fin et même sa confiance toute entière dans une créature (Osée, VII, 4): "Ils se sont fait des idoles de leur argent et de leur or, et c'est ce qui les a perdus." Et cela parce que, comme il est dit au livre des Proverbes (xi, 28): "Celui qui se fie en ses richesses tombera."

Cependant, puisque l'homme, dans les autres péchés, met aussi sa fin dans la créature, à laquelle il s'attache par amour, pourquoi n'appelle-t-on pas idolâtre, celui qui s'en rend coupable? On peut répondre qu'être idolâtre c'est rendre extérieurement à quelque objet un culte illégitime. Or, dans les autres péchés on met sa fin dans quelque chose d'intérieur, comme dans sa propre élévation. Mais celui qui met cette fin dans les richesses, met sa fin dans un objet extérieur, ainsi que fait l'idolâtre. Toutefois, est-il vrai que les avares, en rendant à la créature l'honneur qui est dû à Dieu, devient réellement et dans la nature des choses idolâtres? Je réponds que non, parce que dans l'appréciation morale les actes ou les oeuvres se caractérisent par la fin. Celui-là donc est de soi idolâtre, qui en soi même aussi entend rendre un culte à la créature. Or, en soi, l'avare n'a point cette intention, il ne le fait qu'accidentellement, en tant qu'il aime l'argent d'une manière excessive et désordonnée. Mais que lui arrivera-t-il? (verset 5): "Il n'obtiendra pas l'héritage." Et la raison, c'est que "si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers," comme il est dit (Rom., VIII, 17). Or ceux qui sont avares, etc.", ne sont pas des enfants, car ils sont charnels. Ils ne sont donc pas héritiers, puisque ainsi qu'il est dit (I Corinth., xv, 50): "La chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu,"

c'est-à-dire Dieu lui-même, qui dit. (Ezech., XLIV, 28): "Je suis moi-même leur héritage."

On peut encore demander ici: Si cet héritage est Dieu lui-même. Dieu étant indivisible et impartageable, pourquoi saint Paul dit-il: "Dans le royaume de Jésus-Christ et de Dieu," en distinguant, comme si cet héritage était divisible? On répond que notre héritage consiste dans la jouissance de Dieu. Or autre est la manière dont Dieu jouit de lui-même, autre celle dont nous jouissons de Dieu. Car Dieu se possède parfaitement, puisqu'il a de lui-même une connaissance parfaite, et qu'il s'aime avec toute la plénitude dont il peut être et connu et aimé. Mais il n'en est pas de même pour nous, car bien que nous le connaissions parfaitement dans la patrie, et que par suite nous l'aimions, cependant comme celui qui atteint un être simple, le connaît tout entier, quoiqu'il ne le connaisse point dans toute l'étendue possible: ainsi par exemple la lumière du soleil, si elle consistait en un point, serait saisie tout entière par l'oeil de l'homme, bien qu'il ne la pénétrât point totalement, comme ferait l'oeil de l'aigle; de même, quoique nous connaissions Dieu parfaitement dans la patrie et que nous l'aimions aussi parfaitement, cependant nous ne le comprenons point tout entier, d'où il semble qu'il y ait encore, même dans la patrie, comme une sorte d'imperfection, et de partage. Voilà pourquoi l'Apôtre dit: "Du royaume de Jésus-Christ et de Dieu," en les réunissant, comme pour mettre une partie avec l'autre, c'est-à-dire indiquer que c'est par Jésus-Christ et non par un autre, que l'on possède l'héritage.

II° Quand saint Paul ajoute (verset 6): "Que personne ne vous séduise, etc.", il condamne les tromperies des séducteurs. Ici, d'abord il fait une recommandation; ensuite il en donne la raison (verset 8): "Car vous étiez autrefois des ténèbres, etc." La première partie se subdivise. L'Apôtre avertit d'abord les Ephésiens de ne pas se laisser séduire par les discours, en ajoutant foi au séducteur; ensuite de ne pas communiquer avec eux, en faisant le mal (verset 11): "Et ne prenez point de part aux oeuvres infructueuses des ténèbres, etc." La première subdivision se partage en deux: **I.** l'Apôtre prévient la séduction; **II.** il donne une preuve de ses effets (verset 6): "C'est pour ces choses que la colère de Dieu, etc."

I. Il faut remarquer qu'à l'égard des vices de la chair, saint Paul s'est borné à enseigner de se garder de la séduction, parce que, dans les commencements, afin de pouvoir s'abandonner en toute liberté à leurs convoitises, les hommes ont cherché des raisons pour établir que la fornication et les autres désordres de ce genre n'étaient point des péchés. Voilà pourquoi il a dit (verset 6): "Par de vaines paroles," Car c'est proférer des paroles dépourvues de raison, que d'avancer que de telles actions ne sont pas des péchés et n'excluent point du royaume de Jésus-Christ et de Dieu (Coloss., II, 8): "Prenez garde que personne ne vous surprenne par la philosophie et par des raisonnements vains et trompeurs." Maintenant il faut voir que ceux qui parlent ainsi sont des

séducteurs, et leurs paroles des séductions, puisque si les désordres de la chair n'étaient point des péchés, ils ne seraient pas punis de Dieu. Car Dieu étant juste, n'inflige point de châtement qu'il n'y ait faute; or ces désordres sont punis de Dieu; donc ce sont de fautes.

II. L'Apôtre prouve la mineure, en disant (verset 6i): "C'est pour ces choses," c'est-à-dire pour les péchés de la chair, que la colère de Dieu tombe sur les hommes de défiance," comme on l'a vu au déluge (Gen., vi.), à l'égard des habitants de Sodome (Gen., xix), de la tribu de benjamin qui fut presque détruite pour des crimes semblables (Jug., xx). Saint Paul dit: "Sur les hommes de défiance, parce que ceux qui pèchent ainsi ne comptent plus sur la vie éternelle. Si, en effet, celui qui agit de la sorte espérait cette vie, ce serait de la présomption et non de l'espérance; car l'espérance, c'est l'attente certaine de la future béatitude d'après les mérites. De là il a été dit plus haut (iv, 19): "Ayant perdu tout espoir, ils s'abandonnent à la dissolution, et se plongent dans toutes sortes d'impuretés, avec une ardeur, etc.", (Sagesse, II, 8): "Qu'il n'y ait point de pré où notre intempérance ne se signale;" et à la fin de ce même chapitre (verset 22): "Ils n'ont pas cru qu'il y eût de récompense à espérer pour les justes. Saint Paul dit donc: "Sur ces hommes de défiance," c'est-à-dire qui n'ont plus de confiance aux joies éternelles, "est tombée la colère de Dieu," à savoir à cause de leurs péchés. Ou encore "sur ces hommes de défiance," c'est-à-dire à l'égard desquels il n'y a rien à espérer, quant aux mérites. C'est pourquoi l'Apôtre conclut (verset 7): "N'ayez donc rien de commun avec eux, c'est-à-dire, ne communiquez pas avec eux pour de telles oeuvres (II Corinth., vi, 14): "Quelle union peut il y avoir entre la justice et l'iniquité? Quel commerce entre la lumière et les ténèbres? Quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? Quelle société entre le fidèle et l'infidèle?"

Ephésiens V, 8 à 11: Ne pas retourner au péché

SOMMAIRE. - L'Apôtre avertit les Ephésiens de ne pas retourner aux vices, après avoir été initiés aux vertus.

8. Car vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant vous vous êtes lumière dans le Seigneur marchez comme des enfants de lumière.

9. Or le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.

10. Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu

11. Et ne prenez point de part aux oeuvres infructueuses des ténèbres, mais, contraire condamnez-les.

Saint Paul, dans ce qu'on a vu, a défendu de se livrer aux péchés de la chair, en menaçant du châtement, et en prévenant contre la séduction. Il en donne ici la raison, tirée de la condition même des Ephésiens. Il rappelle donc d'abord cette condition; il en déduit ensuite deux conséquences (verset 8): "Marchez, comme des enfants de lumière, etc.":

I° Cette condition, il la considère I. dans leur état passé; **II.** dans leur état présent (verset 8): "Mais maintenant vous êtes lumière, etc."

I. Il dit donc (verset 8): "Car vous étiez autrefois ténèbres," c'est-à-dire aveuglés par l'ignorance et l'erreur (ci-dessus, iv, 18): "Qui ont l'esprit plein de ténèbres; (Psaume LXXXI, 5): "Ils sont dans l'ignorance, ils ne comprennent point, ils marchent dans les ténèbres. De même "dans les ténèbres" par le péché (Proverbes iv, 19): "La voie des pécheurs est pleine des ténèbres; ils ne savent où il tombent." Notez cependant que l'Apôtre ne dit pas, d'une manière indéterminée, plongés dans les ténèbres, mais "Ténèbres même," parce que de même que chacun paraît être ce qui est principalement en lui, comme le chef paraît être toute la cité, en sorte que ce que le chef fait, la cité est réputée le faire, ainsi quand le péché règne dans l'homme, l'homme tout entier est réputé péché et ténèbres.

II. On lit à la Suite (verset 8): "Mais maintenant vous êtes lumière." L'Apôtre rappelle ici leur condition présente. Il semble dire: "mais maintenant vous avez la lumière de la foi (Philipp., II, 1): "Brillez au milieu d'eux, comme des astres dans le monde;" (Matth., V, 14): "Vous êtes la lumière du monde."

On objecte qu'il est dit de Jean Baptiste (Jean, I, 8): "il n'était pas lui-même la lumière;" comment donc les autres fidèles sont-ils appelés: "Lumière?" On répond qu'ils ne sont point ainsi appelés parce qu'ils sont la lumière par essence, mais par participation.

II° Quand saint Paul ajoute (verset 8): "Marchez comme des enfants de lumière," il déduit deux conclusions. Il avait dit des Ephésiens qu'ils étaient autrefois ténèbres, et que maintenant ils sont lumière; il conclut donc en premier lieu, qu'ils doivent vivre d'une manière conforme à ce qu'ils sont maintenant; en second lieu, qu'ils aient à éviter ce qu'ils ont été autrefois (verset 11): "Et ne prenez point part aux oeuvres infructueuses des ténèbres, etc."

I. La première partie se subdivise: **1°** L'Apôtre fait une recommandation; **2°** il la développe (verset 9): "Or le fruit de la lumière, etc."

1° Il dit donc: Puisque maintenant vous êtes lumière, faites donc des oeuvres de lumière, et "marchez comme des enfants de lumière" (Jean, xiii, 55): "Marchez tant que vous avez la lumière."

2° Il explique sa recommandation, en disant (verset 9): "Or le fruit de la lumière, etc." On peut marcher en enfant de lumière, de deux manières: d'abord quant à la substance, ou le genre des oeuvres; ensuite quant à leur mode, ou à l'intention de celui qui les fait. L'Apôtre indique donc d'abord les oeuvres qu'il faut faire; ensuite avec quelle intention on doit les faire (verset 10): "Recherchant avec soin ce qui peut être agréable à Dieu. - **A**) Il dit: Je vous ai recommandé de marcher comme des enfants de lumière;" Or les fruits de la lumière sont les oeuvres fécondes et lumineuses (Eccli., xxiv, 23): "Mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance." Et (verset 9): "Ce fruit consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité." Remarquez ici que tout acte de vertu comprend trois conditions. Il faut que celui qui agit soit dans l'ordre par rapport à lui-même, au prochain et à Dieu. Par rapport à lui-même, de telle sorte qu'il soit bon; c'est pourquoi saint Paul dit: "En toute sorte de bonté" (Psaume cxviii, 66): "Enseignez moi la bonté, la discipline et la science." A l'égard du prochain, par la justice; il dit donc: "de justice" (Psaume cxviii, 121): "J'ai été équitable dans mes jugements, et j'ai pratiqué la justice, etc." A l'égard de Dieu, par la connaissance et la confession de la vérité; c'est pourquoi l'Apôtre dit: "Et de vérité" (Zacharie viii, 19): "Aimez seulement la vérité et la paix." Ou autrement en rapportant la bonté au coeur, la justice à l'oeuvre, la vérité aux paroles (ci-dessus iv, 25) et (Zach., viii, 16): "Que chacun parle à son prochain dans la vérité." **B**) Quand l'Apôtre dit ensuite (verset 10): "Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu," il fait voir avec quelle intention ils doivent agir, à savoir, non pas avec précipitation, mais en examinant avec soin, c'est-à-dire en discernant par la raison: "Que chacun examine bien ses actions," ainsi qu'il est dit (Galates vi, 4). Ce qu'il faut examiner, "c'est ce qui est agréable à Dieu," c'est-à-dire il faut vous appliquer à faire ce qui plaît à Dieu (Rom., xii, 2): "Afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu; ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux et ce qui est parfait.

II. En ajoutant (verset 11): "Et ne prenez pas de part aux oeuvres infructueuses, etc.", engage les Ephésiens à ne pas retourner à l'état qu'ils ont abandonné, parce que comme il est dit aux Galates (II, 18): "Si je rétablis de nouveau ce que j'ai détruit, je me fais voir moi-même prévaricateur (II Pierre, II, 22): "Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et le pourceau, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue. Cette partie se subdivise. D'abord l'Apôtre fait une recommandation; ensuite il en donne la raison (verset 12): "Car la pudeur ne permet pas seulement de dire etc." La première subdivision se partage encore. L'Apôtre recommande en premier lieu aux Ephésiens de ne pas faire le mal;

en second lieu, de condamner ceux qui le font (verset 14): "Au contraire, condamnez-les, etc."

1° Il dit donc: Recherchant avec soin ce qui peut plaire à Dieu, (verset 11), "ne prenez donc point de part aux oeuvres infructueuses des ténèbres," c'est-à-dire aux oeuvres de la chair, qui conduisent aux ténèbres sans fin; aux oeuvres infructueuses parce quelles ne donnent qu'une délectation d'un instant, et qui passe très rapidement (Rom., vi, 21): "Car quel fruit tiriez-vous alors de ces désordres, dont vous rougissez maintenant?" (Jude, I, 12): "Ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne, des arbres stériles, doublement morts et déracinés. Ce sont des vagues furieuses de la mer, d'où sortent, comme d'une écume sale, leurs ordures et leurs infamies." Ils cherchent aussi des lieux ténébreux, afin de cacher leur honte, car ils s'en servent pour voiler leurs abominations (.Job, xxiv, 15): "L'oeil de l'adultère épie l'obscurité; il dit: personne ne me verra et il couvre son visage. Il perce les maisons dans les ténèbres, etc." Gardez-vous donc de communiquer avec eux, en les imitant, en les aidant, en donnant à leur oeuvre votre assentiment (Eccli., xiii, 22): "Quel rapport un homme saint peut-il avoir avec un chien?"

2° Toutefois cela ne suffit certainement pas, si vous ne les condamnez, car, remarque saint Augustin, Dieu quelquefois punit tout innocents qu'ils soient, ceux qui communiquent avec les méchants, parce que ces bons ne reprennent point les méchants (Eccli., xvii, 12): Et il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain." L'apôtre dit donc (verset 41): "Au contraire condamnez-les " (II Timoth., iv, 2): "Pressez à temps, à contre temps, reprenez."

Péchons-nous donc toujours, quand nous ne reprenons pas? Saint Augustin répond: si vous ne reprenez pas, par une crainte charitable, de peur que l'on de devienne pire, et que le scandale n'afflige les bons, vous ne péchez pas; mais si c'est par une crainte cupide, c'est-à-dire de peur qu'il ne vienne à s'indigner et que vous perdiez de vos avantages, vous péchez.

Ephésiens V, 12 à 14: Les oeuvres des païens

SOMMAIRE. - L'Apôtre donne la raison qui doit empêcher de prendre part aux oeuvres des Gentils, c'est qu'elles sont honteuses à dire.

12. Car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.

13. Or tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière, n'y ayant que la lumière qui découvre tout.

14. C'est pourquoi il est dit: Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, et le Christ vous éclairera.

Saint Paul a fait ses recommandations, il en donne ici les raisons. Ces recommandations étaient au nombre de deux: la première de ne point prendre part aux oeuvres des ténèbres; la seconde, de reprendre les pécheurs. Corrélativement, il fait deux choses: il donne d'abord la raison de la première recommandation; ensuite celle de la seconde (verset 13): "Or, tout ce qui mérite d'être repris, se découvre par la lumière, etc."

I° Il dit donc: Je vous ai recommandé avec raison de ne pas prendre part à leurs oeuvres. Vous devez même et reprendre et corriger ceux qui se conduisent ainsi. Pourquoi? (verset 12): "C'est que la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret. ' Ce passage doit s'entendre des vices de la chair, qui portent avec eux une grande honte, car c'est à peine s'il s'y trouve un reste de raison, puisque ces actes sont communs à l'homme et aux animaux sans raison.

II° A la suite (verset 15): "Or, tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière, etc.", l'Apôtre donne la raison de la seconde recommandation. **I.** Il exprime cette raison, **II.** il en donne la confirmation (verset 14): "C'est pourquoi il est dit, etc."

I. Sur la première partie, saint Paul veut prouver ce qu'il leur a enseigné, à savoir qu'il faut reprendre ceux qui font mal. Il établit ainsi sa preuve: Tout ce qui est démontré mauvais mérite répression; toute répression est une sorte de manifestation. Mais toute manifestation se fait par la lumière; or vous-mêmes vous êtes lumière; il convient donc que vous les repreniez et que vous les montriez à découvert. L'Apôtre pose donc d'abord la majeure de ce raisonnement (verset 15): "Or tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière; et la mineure (verset 15): "N'y ayant que la lumière qui découvre tout." Comme s'il disait: Il est dans l'ordre que vous les repreniez, car, ainsi qu'il est dit (I Corinth., II, I 5): "L'homme spirituel juge de tout, et n'est jugé par personne." C'est pourquoi la Glose explique ainsi ce passage: "toutes choses," c'est-à-dire les péchés, qui sont reprises par la lumière, ou par ceux d'entre les hommes qui étant bons et saints, sont les enfants de lumière, sont manifestées, à savoir par la confession (Proverbes xxviii, 13): "Celui qui confesse ses crimes, et qui s'en retire, obtiendra miséricorde;" or toutes choses mauvaises, manifestées par la confession, deviennent lumière, c'est-à-dire, sont changées en lumière.

II. L'Apôtre confirme ensuite sa preuve par une autorité, en disant (verset 14): "C'est pourquoi il est dit: Levez-vous, etc." ce

que la Glose explique ainsi: "C'est pourquoi," c'est-à-dire, parce que les choses mauvaises sont devenues lumières, "il est dit," à savoir par le Saint-Esprit: "O vous qui dormez, levez-vous." Mais tel n'est point le style habituel de saint Paul. Il faut donc dire que l'Apôtre emploie ici la figure que nous trouvons en Isaïe (Lx, 1): "Levez vous, Jérusalem, soyez toute brillante de clarté, etc.", lorsqu'il dit (verset 14): "C'est pourquoi il dit," à savoir l'Écriture: "Levez-vous" de la négligence que vous apportez aux bonnes oeuvres, vous qui dormez" (Proverbes vi, 9): "Jusqu'à quand dormirez-vous! Paresseux! Quand vous réveillerez-vous de votre sommeil;" (Psaume XL, 9): "Celui qui dort, ne pourra-t-il pas ressusciter?" - (verset 14) "Et sortez d'entre les morts," c'est-à-dire des oeuvres mortes ou des oeuvres qui donnent la mort (Hébr., ix, 14): "Il purifiera notre conscience des oeuvres mortes;" (Isaïe, xxvi, 19): "Vos morts revivront, ceux que j'ai tués ressusciteront," – "Sortez" donc "d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera" (Psaume xxvi, 1): "Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrai-je?" et (Psaume xii, 3): "Éclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme pas dans la mort.

Pouvons-nous donc par nous-mêmes ressusciter du péché, attendu que l'Apôtre dit: "Levez-vous, et Jésus-Christ vous éclairera?" Il faut dire que pour la justification du pécheur deux choses sont nécessaires, à savoir, le libre arbitre coopérant pour ressusciter, et la grâce elle-même. Sans aucun doute le libre arbitre obtient de la grâce prévenante la force nécessaire pour se lever d'abord, et ensuite de la grâce subséquente le pouvoir de faire des oeuvres méritoires. C'est pourquoi il est dit (Lament., V, 21): "Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous nous convertirons."

Ephésiens V, 15 à 17: Veiller

SOMMAIRE. - L'Apôtre veut que les Ephésiens se conduisent avec circonspection, ainsi que font les sages, et qu'ils rachètent le temps, parce que les jours sont fugitifs et mauvais.

15. Ayez soin, mes frères, de vous conduire avec une grande circonspection, non comme des personnes imprudentes,

16. Mais comme des hommes sages, rachetant le temps parce que les jours sont mauvais.

17. Ne soyez donc pas indiscrets, mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur.

Saint Paul, après avoir défendu de se laisser aller aux séductions charnelles du vieil homme, exhorte ici au renouvellement qui est opposé à ces séductions. Et d'abord il engage à ce renouvellement opposé à la séduction; ensuite à celui qui est opposé aux dissolutions (verset 18): "Et ne vous laissez pas aller aux excès du vice, etc." La première partie se subdivise en trois: **I**^o il

recommande la vigilance, contraire à la séduction; **II°** il enseigne la nécessité de cette vigilance (verset 16): "Rachetant le temps, etc;" **III°** il indique le modo de la vigilance même, (verset 17): "Ne soyez donc pas indiscrets, etc."

I° Il dit donc: "vous devez avoir soin, après ce qui vous appliqué, de marcher avec circonspection." La circonspection est une de conditions de la prudence, par laquelle on évite, dans sa conduite, les obstacles qu'on rencontre; or tous doivent avoir cette circonspection (Proverbes iv, 25): "Que vos yeux regardent droit, et que vos paupières devancent vos pas. Ces précautions sont de la sagesse. Pourquoi saint Paul dit-il (verset 15): "Non comme des personnes imprudentes," c'est-à-dire, qui ne savent pas éviter les obstacles (Psaume LXXV, 6): "Tous ceux dont le coeur était insensé, ont été remplis de trouble." - (verset 16), "mais comme des hommes sages" (Eccli., II, 14): "Les yeux du sage sont à sa tête; l'insensé marche dans le ténèbres." Quelques commentateurs disent: Sinon chastement, du moins prudemment. Telle n'est pas la pensée de saint Paul; il dit "avec circonspection," en d'autres termes: Gardez-vous de quiconque est opposé à la chasteté.

II° L'Apôtre montre la nécessité de cette circonspection, lorsqu'il dit (verset 16): "Rachetant le temps," ce qui peut être expliqué de deux manières. On rachète quelquefois ce qui appartient, au moyen de reconnaissance, ou d'autres objets que l'on donne. C'est ainsi que l'on dit, se racheter de vexations au moyen de gages d'argent, ou en relâchant de ses droits. L'Apôtre dit donc: "Tout ce temps est le temps de la calomnie," rachetez-le donc, (verset 16) parce que les jours sont mauvais." Du jour qu'Adam a péché, des embûches nous ont été préparées et sont sans cesse tendues, pour nous porter au péché; il n'en était pas ainsi dans l'état d'innocence; alors il n'était point besoin que l'homme s'abstint de ce qui était licite, car il n'y avait rien dans sa volonté qui le poussât au mal. Mais maintenant il nous faut racheter le temps," parce que les jours sont mauvais," c'est nous devons nous garder de la malice de ces jours," et nous tenir prêts pour ceux qui sont mauvais," comme il est dit (Eccli., VII, 15), nous abstenir même de certaines choses qui sont permises (I Corinth., x, 23): "Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas." C'est de cette manière que l'on dit de quelqu'un qu'il rachète une vexation, parce qu'il laisse sans en user quelque chose de son droit. Ou autrement: "Rachetant le temps, etc.", il arrive que l'on vit longtemps dans l'état du péché, et c'est un temps perdu.

Mais comment racheter ce temps, quand déjà l'homme ne peut suffire à payer sa dette? Il faut dire, que le pécheur doit d'autant plus vaquer aux bonnes oeuvres, qu'il s'est auparavant livré davantage aux mauvaises (I Pierre, iv, I): "Car il doit suffire que dans le temps de votre première vie vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens, vivant dans les impudicités

dans les mauvais désirs, dans les ivrogneries, etc." Mais la première explication est préférable

III° Quand saint Paul dit (verset 17): "Ne soyez donc pas indiscrets etc." il indique le mode de la vigilance. C'est pourquoi, dit-il, c'est-à-dire pour que vous rachetiez le temps, il ne faut pas être indiscrets, remarquez la différence entre la sagesse et la prudence. Celle-ci est une sorte de sagesse, mais ce n'est pas toute la sagesse (Prov. x, 23): "La sagesse est la prudence de l'homme." On est sage dans le sens absolu, quand on règle toutes choses avec ordre; on est sage dans le sens relatif, quand on règle avec ordre celles-là seulement à l'égard desquelles on est sage (I Corinth., III, 10): "J'ai posé le fondement comme un sage architecte," car il est d'un homme sage de disposer les choses avec ordre, comme il est dit au 1er livre de la Métaphysique. Or quiconque veut l'ordre, considère la fin; celui-là donc est sage, dans la justesse du terme, qui connaît la fin, ou qui agit pour la fin universelle, c'est-à-dire, pour Dieu même (Deutér., iv, 6): "C'est en cela que vous ferez paraître votre intelligence et votre sagesse devant les peuples, etc." Car la sagesse, c'est la connaissance des choses divines, comme dit saint Augustin (de la Trinité, IV). Mais la prudence est la prévoyance particulière sur tel ou tel point; c'est pourquoi la sagesse est la prudence de l'homme. Voilà pourquoi aussi l'Apôtre dit (verset 17): "Ne soyez donc pas indiscrets, mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur, etc." De même que la raison spéculative détermine selon l'ordre et juge ce qui est à faire; aussi est-il nécessaire de tirer des conséquences et de juger d'après des principes: de même pour les actes. Or le premier principe d'après lequel nous devons juger de toutes choses et les régler, c'est la volonté de Dieu. Donc l'intellect, dans les choses morales et dans les choses divines, doit avoir pour principe la volonté de Dieu, parce que s'il en est ainsi, l'intellect se détermine par la prudence (Deut., xxxii, 29): "Ah s'ils avaient de la sagesse et s'ils comprenaient, etc."; C'est d'ailleurs ce que le Sauveur a enseigné (S; Matth., vi, 10): "Que votre volonté soit faite."

Ephésiens V, 18 à 21: L'usage du vin

SOMMAIRE: L'Apôtre donne l'avis de s'abstenir de vin d'où naît la dissolution.
- Si les Ephésiens veulent s'enivrer, qu'ils s'enivrent du Saint-Esprit

18. Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions, mais remplissez-vous du Saint Esprit.

19. Vous entretenez de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœur à la gloire du Seigneur,"

20. Rendant grâces en tout temps et pour toutes choses, à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur, Jésus-Christ,

21. Et vous soumettant les uns aux autres dans la crainte du Christ.

L'Apôtre vient d'engager à travailler au renouvellement du vieil homme, quant à la séduction dans les doctrines, il agit ici de même, pour ce qui est de vices de la chair. Ou bien disons qu'il a d'abord réprouvé parmi ces vices la luxure, et qu'il réproouve ici l'intempérance. **I°** Il condamne le vieil homme; **II°** il indique quel doit être l'état de ce renouvellement (verset 18): "Mais remplissez-vous, etc."

I° II dit donc: on ne doit pas même entendre parler parmi vous de fornication ni de quelque impureté que ce soit; or pour l'éviter, vous devez vous abstenir de tout excès de vin, car le manger et le boire pris avec excès, sont une cause de dissolution, et particulièrement s'il s'agit du vin, qui échauffe et excite (Proverbes xx, 1): "Le vin est une source d'intempérance, et l'ivrognerie est pleine de désordres;" (Esther, I, 10): "Lorsque le roi était plus gai, et dans la chaleur du vin qu'il avait bu avec excès, etc."; (Osée iv, 11): "La fornication, le vin et l'énivrement font bel le sens." C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme: "Loth que Sodome n'a pu vaincre, le vin l'a vaincu." Ne vous laissez donc point aller aux excès du vin, etc."

II° (verset 16): "Mais remplissez-vous du Saint-Esprit." Parmi les choses qui multiplient les esprits vitaux, il faut compter le vin; aussi cause-t-il l'excitation de la partie irascible, et fait-il parler inconsidérément les hommes comme il est dit au 2^e liv. d'Esdras. C'est donc avec raison que l'Apôtre recommande aux Ephésiens de se préserver de cet excès, en se remplissant du Saint-Esprit qui produit la ferveur de la dévotion (Rom., xii, 41): "Conservez-vous dans la ferveur de l'Esprit." Le Saint-Esprit produit aussi la joie et l'allégresse spirituelle (Rom., xiv, 17): "Dans la justice, dans la paix, et dans la joie que donne le Saint-Esprit. Il fait de plus parler avec courage (Actes, II, 4): "Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler diverses langues, etc." C'est pour cela que ceux qui les entendaient, les croyaient ivres.

Mais avons-nous donc le Saint-Esprit en notre pouvoir? Il faut répondre qu'on peut entendre de deux manières cette façon de parler: "avoir le Saint-Esprit." Ou quant à sa réception; et dans ce sens, il n'est pas en notre pouvoir de le recevoir: c'est par un don de Dieu que nous le recevons (Rom., V, 5): "L'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit." Ou quant à la disposition avec laquelle on le reçoit, et même dans ce sens nous ne sommes pas capables sans la grâce de Dieu de le recevoir, c'est-à-dire de nous disposer à le recevoir (II Corinth., III, 5): "Car nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune pensée comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous rend capables." Ou bien encore, on dit de quelqu'un qu'il reçoit le Saint-Esprit, mais qu'il n'est pas rempli du Saint-Esprit, quand il a obtenu la

grâce du Saint-Esprit pour certains des actes humains et non pas pour tous. On le dit rempli du Saint-Esprit, quand il l'a reçu pour toutes les circonstances de la vie.

III° Le mode de cette plénitude consiste dans l'amour de Dieu et du prochain; aussi quand saint Paul dit (verset 19): "Vous entretenant de psaumes, etc.", il indique le mode de cette plénitude d'abord par rapport à Dieu, ensuite par rapport au prochain. Sur la première partie, l'Apôtre désigne **I.** la méditation spirituelle; **II.** la joie spirituelle (verset 19): "Chantant et psalmodiant du fond de vos coeurs, etc."; **III.** l'action de grâces, à ces autres (verset 20): "Rendant grâces en tout temps, etc."

I. La première subdivision se partage, car l'Apôtre expose d'abord le mode de méditation; et ensuite sa matière (verset 19): "De psaumes, etc." - Il dit donc: (verset 19): "Vous entretenant ensemble, etc."

1° Il y a deux manières de s'entretenir: l'une extérieure, d'homme à homme; l'autre intérieure, de l'homme à lui-même. Tel doit être le langage de la componction (.Job x, 1): "Je parlerai dans l'amertume de mon âme, etc." Il doit aussi se faire dans le secret (Matth., vi, 6): "Mais pour vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre et après en avoir fermé la porte, priez votre Père en secret;" et (Sagesse viii, 16): "Entrant dans ma maison, je trouverai mon repos avec elle."

2° Saint Paul indique la matière de la méditation, quand il dit (verset 19): "De Psaumes, etc." Psalmodier, c'est se servir de l'instrument, harmonieux destiné aux psaumes. Ainsi donc "dans les psaumes, c'est-à-dire, pendant vos bonnes oeuvres (Psaume cxxx, 2): "Entonnez le cantique, et faits entendre le tambour, l'instrument harmonieux avec la harpe" - (verset 19): "Et d'hymnes," c'est-à-dire des divines louanges (Psaume CXLVIII, 14): "Qu'il soit loué par tous les saints;" (verset 19): "Et de cantiques spirituels, c'est-à-dire des éternelles récompenses (Rom., xii, 12): "Réjouissez-vous dans l'espérance; (Psaume xci, 4): "Sur l'instrument à dix cordes, avec des cantiques sur la harpe;" et (Psaume xcvi, 1): "Chantez au Seigneur un nouveau cantique, etc." Méditons dans les oeuvres de justice ce que nous avons à faire, par les divines louanges, ce que nous avons à imiter; par les joies célestes ce que nous avons à faire comme serviteurs et la manière de le faire. Ainsi donc, le premier effet du Saint-Esprit, c'est la méditation; le second, la joie spirituelle, parce que de la méditation fréquente naît dans le coeur le feu de la charité (Psaume xxxviii, 4): "Mon coeur s'est échauffé au dedans de moi, et tandis que je méditais, un feu s'y est embrasé."

II. Ce feu produit dans le coeur la joie spirituelle; c'est pourquoi saint Paul dit (verset 19): "Chantant et psalmodiant du fond de vos coeurs à la gloire du Seigneur," à savoir, afin que nos affections s'animent d'une joie toute spirituelle pour faire le bien (I Corinth., xiv, 15): "Je chanterai de coeur des cantiques, mais je les chanterai avec intelligence; et (Coloss., III, 16): "Que la parole de Jésus-Christ vous comble de sagesse. Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de coeur avec édification les louanges qui Seigneur." Ce passage confond les hérétiques, qui prétendent " c'est une puérité de chanter au Seigneur des cantiques et que les cantiques spirituels suffisent. Car il y a, dans les chants de l'Eglise, quelque chose à considérer en soi; c'est ce que l'Apôtre donne à entendre lorsqu'il dit: "Du fond de vos coeurs," et cela pour deux raisons: savoir, pour nous d'abord, pour que notre âme soit portée par là à la dévotion intérieure. Que si quelqu'un prend de là occasion de se laisser aller au désordre, ou à la vaine gloire, c'est contre l'intention de l'Eglise. Ensuite pour les autres; car c'est un moyen d'amener à plus de dévotion les natures incultes (IV Rois, III, 15): "Pendant que le joueur de harpe chantait sur son instrument, la main du Seigneur fut sur Elisée."

III. Le troisième effet, c'est l'action de grâces. Car dès que l'affection se porte vers Dieu, on reconnaît qu'on tient tout de lui. En effet, plus on tend vers Dieu plus on le connaît, plus aussi on voit en lui de grandeur, et en soi de faiblesse. Disons mieux, on se voit presque un néant., en comparaison de Dieu (Job, XIII, 5): "Maintenant je vous vois de mes yeux, c'est pourquoi je m'accuse moi-même." saint Paul dit donc (verset 20): "Rendant grâces en tout temps, et pour toutes choses," c'est-à-dire, pour tous les dons, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité (Psaume xxxiii, 2): "Je bénirai le Seigneur en tout temps, etc.", car les adversités, pendant que nous sommes dans la voie, sont aussi des dons (Jacques I, 1): "Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent, etc.", (Act., V, 41): "Alors les Apôtres sortirent du conseil tout remplis de joie, de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir, etc."; (1 Thess., V, 18) Rendez grâces à Dieu en toutes choses, etc." Mais tout "au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ," parce que tous les biens nous viennent par lui (Rom., V, 1): "Ayons la paix avec Dieu, par Notre Seigneur Jésus-Christ, par qui aussi nous avons entrée par la foi, etc." L'Apôtre ajoute (verset 20): "A Dieu," comme notre auteur par la création, "et notre Père," comme nous ayant envoyé Jésus-Christ par lequel il nous a régénérés. Ainsi donc, grâce à Dieu, pour les dons de la nature; à Dieu comme Père, pour les dons de la grâce. Saint Paul dit ensuite comment nous sommes remplis des dons de l'Esprit Saint, par rapport au prochain, quand il ajoute (verset 21): "Et vous soumettant les uns aux autres, dans la crainte de Jésus-Christ, c'est-à-dire, non pour quelque crainte humaine, mais par la crainte de Jésus-Christ.

Ephésiens V, 22 à 28: Analogie du couple et du Christ-Eglise

SOMMAIRE: L'Apôtre recommande aux femmes d'être soumises à leurs maris, qui doivent les aimer comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur;

23. Parce que le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps dont il est aussi le Sauveur,

24. Comme donc l'Eglise est soumise au Christ, les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.

25. Et vous, maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle,

26. Afin de la sanctifier, après l'avoir purifié dans le baptême de l'eau par la parole de vie,

27. Pour la faire paraître devant lui pleine en gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible.

28. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps.

L'Apôtre a donc donné plus haut des préceptes généraux qui s'adressent à tous, il donne ici ceux qui appartiennent spécialement à certaines personnes et à divers états. Et comme suivant le Philosophe, dans son livre de la Politique, une maison a trois liens sans laquelle elle ne peut subsister, à savoir, celui de l'époux et de l'épouse, celui du père et du fils, et celui du maître et du serviteur, saint Paul instruit successivement ces trois classes de personnes. D'abord la femme et le mari; ensuite le père et le fils (vi, 1): "Vous, enfants, obéissez à vos pères et à vos mères; et enfin les serviteurs et les maîtres, à ces autres (vi, 5): "vous serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, etc." La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre fait d'abord une recommandation aux femmes d'être soumises; ensuite aux maris d'aimer leurs femmes (verset 25): "Et vous, maris, aimez vos femmes, etc."

I° La première subdivision se partage encore en deux.**I.** Saint Paul recommande; **II.** il donne la raison de la recommandation (verset 3): Parce que le mari est le chef de la femme, etc."

I. Il dit donc (verset 22): "Que les femmes soient soumises à leurs maris, car sans aucun doute," si la femme a l'autorité

principale, elle s'élève contre son mari, ainsi qu'il est dit (Eccli., xxv, 30) Voilà pourquoi saint Paul avertit, spécialement les femmes d'être soumises; et d'être soumises "comme au Seigneur," parce que les rapports du mari à la femme ont quelque ressemblance avec les rapports du maître au serviteur, en ce que celui-ci doit se conduire par l'ordre du maître; avec cette différence que le maître emploie ses serviteurs pour son utilité propre, au lieu que le mari fait concourir sa femme et ses enfants à l'utilité commune. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 22): "Comme au Seigneur, non pas qu'il en soit véritablement le seigneur, mais comme le Seigneur (I Pierre, III, 5): "Vous aussi, femmes, soyez soumises à vos maris, etc."

II. L'Apôtre donne ensuite la raison de la recommandation. **1°** Il l'énonce; **2°** il cite un exemple (verset 23): "Comme Jésus-Christ;" **3°** il tire de cet exemple sa conclusion, (verset 2): Comme l'Eglise, etc."

1° La raison que donne saint Paul c'est que le mari est le chef de la femme; or c'est dans le chef que réside le sens de la vue (Eccli., II, 14): "Les yeux du sage sont à sa tête, etc."; le mari doit donc gouverner la femme, comme étant son chef (I Corinth., xi, 5): "L'homme est le chef de la femme."

2° L'Apôtre cite un exemple, lorsqu'il dit (verset 25): "Comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps " (ci-dessus, II, 22): "Il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, qui est son corps." Ce n'est point pour son avantage propre, mais pour celui de l'Eglise, car (verset 23): "il en est aussi le Sauveur " (Act., iv, 12): "Il n'y a point de salut par aucun autre; car aucun autre nom n'a été donné aux hommes, sous le Ciel, par lequel nous devons être sauvés" (Isaïe, x, 2): "Voici mon Dieu, qui est mon Sauveur."

3° saint Paul déduit sa conclusion, quand il dit (verset 2): "Donc comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, etc.", en d'autres termes: Il est contre toute convenance qu'un membre soit en désaccord avec son chef, en quoi que ce soit; or de même que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise à sa manière, ainsi le mari est le chef de la femme. La femme ne doit donc pas désobéir à son mari, (verset 24) Mais de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ" (Psaume LXI, 2): "Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, etc." – "Ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris " (Genès., III, 16): "Vous serez sous la puissance de votre mari." - "Et soumises en toutes choses," c'est-à-dire, en tout ce qui n'est pas contre Dieu, car il est dit (Actes V, 29): "Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes."

II° Quand saint Paul ajoute (verset 2h): "Et vous, maris, aimez vos femmes," il recommande aux maris l'attachement pour leurs

femmes. Et d'abord, il fait cette recommandation; ensuite, il en donne la raison (verset 25): "Comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise."

I. Il dit donc (verset 25): "Et vous, maris, aimez vos femmes," car sans aucun doute l'amour que le mari a pour sa femme, le fait vivre davantage dans la chasteté, et ils sont l'un et l'autre en paix. Si au contraire le mari aime un autre femme plus que la sienne, il s'expose lui-même, et expose sa femme au danger (Coloss., III, .19): "Maris, aimez vos femmes, et ne les traitez point avec aigreur." L'Apôtre donne ici une triple raison à sa recommandation. Il déduit la première de l'exemple de Jésus-Christ (verset 25): "Comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise;" la seconde est prise du côté du mari (verset 28): "Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même; et la troisième du précepte divin (verset 34): "C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère, etc." ' Sur la première raison, l'Apôtre fait trois choses, **1°** il propose l'exemple de l'amour de Jésus-Christ; **2°** la marque qu'il en a donnée (verset 25): "Il s'est livré lui-même pour elle, etc."; **3°** il en déduit la proposition (verset 28): "C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, etc."

1° Il dit donc: De même que Jésus-Christ a aimé l'Eglise (ci-dessus, V, 1): "Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme ses enfants bien aimés, et marchez dans la charité, etc."

2° Or la marque de l'amour de Jésus-Christ pour l'Eglise est facile à voir (verset 25): "C'est qu'il s'est livré lui-même pour elle" (Galates III, 20): "Il m'a aimé, et il s'est livré lui-même à la mort pour moi." (Isaïe, LIII, 12): "Il a livré son âme à la mort, etc." Et à quelle fin (verset 26): "Afin de la sanctifier" (Hébr., XIII, 12): "Pour sanctifier son peuple par son propre sang, etc."; (Jean, xvii, 17): "Sanctifiez-les dans la vérité." Tel est le fruit de la mort de Jésus-Christ. Or l'effet de la sanctification, c'est de purifier l'Eglise des taches du péché. Aussi l'Apôtre l'indique, en ajoutant (verset 26): "En la purifiant dans le baptême de l'eau," baptême qui tire son efficacité des souffrances de Jésus-Christ (Rom., VI, 5): "Nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort; car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir; (Ezéch., xxxvi, 25): "Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez purifiés de vos souillures;" (Zach., XIII, 4): "En ce jour-là, il y aura une fontaine ouverte à la maison de David, et aux habitants de Jérusalem, etc." Cet effet est produit (verset 26): "Par la parole de vie," qui reposant sur l'eau, lui donne vertu de purifier (Matth., XXVIII, 19): "Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit." La fin de la sanctification c'est la pureté de l'Eglise; l'Apôtre dit donc (verset 27): "Pour la faire paraître devant lui pleine de gloire," comme s'il voulait dire: L'époux immaculé ne peut

sans inconvenance prendre une épouse souillée; voilà pourquoi il la rend, pour lui-même tout immaculée; dès ici-bas par la grâce, et dans le siècle futur par la gloire. C'est ce qui fait dire à saint Paul: "Pleine de gloire," à savoir par l'éclat de l'âme et du corps (Philipp., III, 21): "Il transformera notre corps, tout vil et abject qu'il soit, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, etc." Aussi l'Apôtre ajoute-t-il (verset 27): "N'ayant ni tache " (Psaume C, 6): "Et je n'avais pour ministre que celui qui marchait dans une voie innocente, etc."; (Psaume CXVIII, 1): "Bien heureux ceux qui se conservent sans tache dans la voie, etc." - (verset 27): "ni ride," c'est-à-dire sans aucune des misères de la nature passible, parce que, ainsi qu'il est dit (Apocal., VII, 16): "Ils n'auront plus ni faim ni soif " - (verset 27): "Ou rien de semblable, mais étant sainte," par la confirmation en grâce "et irrépréhensible," par l'absence de toute souillure. Tout ceci peut s'entendre de l'état du siècle futur par la gloire; que si on l'entend de l'état tel qu'il est par la foi, il faudrait dire, afin de se former, à savoir, par la foi une Eglise glorieuse, car c'est une grande gloire de suivre le Seigneur comme il est dit (Eccli., xxiii, 38); - "Et sans tache," à savoir de faute mortelle (Jérémie III, 22): "Vous demeurez souillée devant moi dans votre iniquité," - "Ni ride," c'est-à-dire de duplicité d'intention, qui ne se trouve point dans ceux qui sont légitimement unis à Jésus-Christ et à l'Eglise (.Job, xvi, 9): "Les rides qui paraissent sur ma peau, rendent témoignage contre moi;" et plus sainte encore par l'intention, et irrépréhensible par une pureté parfaite.

3° L'Apôtre déduit ensuite sa conclusion, en disant (verset 28): "Ainsi les hommes doivent aimer leurs femmes, comme leur propre corps.

Ephésiens V, 28 à 30: Analogie Eglise et corps humain

SOMMAIRE: L'Apôtre établit que les époux doivent se porter un mutuel amour, puisqu'ils ne font presque plus qu'un seul corps.

28, Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même.

29. Car lui ne hait sa propre chair; mais il la nourrit et l'entretient; comme le Christ fait à l'égard de l'Eglise;

30. Parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os.

Saint Paul a exhorté plus haut les maris à aimer leurs femmes, par une raison prise du côté de Jésus-Christ, c'est-à-dire, par l'exemple de l'amour que Jésus-Christ a pour l'Eglise; il établit ici le même

de voir par une autre raison prise du côté du mari lui-même. **I°** Il énonce cette raison; **II°** il la confirme par un exemple (verset 29): "Comme Jésus-Christ fait pour l'Eglise, etc."

I° Voici son raisonnement: Le mari et la femme, dans un certain sens, ne forment plus qu'un même corps; de même donc que le corps est soumis à l'âme, la femme doit être soumise à son mari; or (verset 29), personne n'a jamais eu sa propre chair en haine; donc aucun mari qui puisse haïr sa femme. L'Apôtre dit donc (verset 28): "Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même" (Matth., XIX, 5): "Ils ne seront plus tous deux qu'une même chair. Ainsi si c'est contre la nature que de se haïr soi-même, également il pèche contre nature le mari qui haït son épouse (Eccli., XXV, 1): "Trois choses plaisent à mon Esprit, lesquelles choses sont approuvées de Dieu et des hommes l'union des frères, l'amour des proches, un mari et une femme qui s'accordent ensemble." Que le mari et la femme doivent s'entr'aimer ainsi, l'Apôtre le prouve en disant (verset 29): "Car nul ne hait sa propre chair, ce qui est évident par les effets; car la preuve de l'amour, est l'oeuvre. Nous aimons tout ce que nous conservons de toutes nos forces; or chacun (verset 29): "nourrit et entretient sa chair," afin de la conserver (I Timoth., vi, 8): "Ayant donc de quoi nous couvrir, nous devons être contents,"

On objecte ce qu'on lit en saint Luc (xiv, 26): "Celui qui ne hait pas sa femme, etc.", ne peut être mon disciple. Il faut dire que, comme l'enseigne saint Paul, le mari doit aimer sa femme comme lui-même, et s'aimer lui-même moins que Dieu; il doit donc aimer sa femme moins que Dieu. Le Sauveur a dit: "Celui qui ne hait pas sa femme," non pas qu'il ordonne de la haïr, ce qui serait péché mortel, mais il prescrit de l'aimer comme soi-même. Or un amour moindre est comme une sorte de haine par rapport à ce qu'on aime davantage et souverainement c'est-à-dire par rapport à Dieu; (verset 29): "ainsi personne ne hait sa propre chair.

On objecte de nouveau que celui qui aime un autre, ne désire ni ne veut en être séparé; or les saints veulent être séparés de leur corps (Rom., vii, 24): "Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?" (Philipp., I, 25): "Je désire être I dégagé des liens du corps. De plus, nul n'afflige ce qu'il aime; Or les saints, dans ce monde, affligent leur chair (I Corinth., ix, 27): "Je traite rudement mon corps, etc." Enfin quelques-uns se donnent la mort, ainsi qu'il est souvent rapporté, par exemple Judas. Il faut répondre que la chair peut être considérée en soi, et dans ce sens nul n'a de haine pour elle, mais chacun naturellement, désire sa conservation, et la soigne pour la conserver. On peut ensuite la considérer comme un obstacle à ce que nous voulons et alors la chair devient par accident, et dans un certain sens un objet de haine. Car tout ce que nous voulons est bon, ou mauvais. Si l'objet de notre désir est bon, il est ici comme fin dernière, c'est-à-dire pour la vie éternelle, que la chair nous empêche d'atteindre (II Corinth., V, 6): "Pendant que nous sommes dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur et

hors de notre patrie." Et parce que nous tendons naturellement à notre fin, et à notre bien-être, et que nous ne pouvons l'atteindre, tant que nous habitons dans cette chair, nous voudrions nous en dépouiller, non pas comme d'une chose mauvaise qui serait l'objet de notre haine, mais comme d'une chose moins bonne et moins aimée, qui fait obstacle à un bien plus grand. On doit donc entendre dans ce sens les passages cités: "Malheureux homme que je suis, etc."; "Je désire être dégagé des liens, etc.", et autres semblables. Ce que nous voulons peut encore être bon, non comme fin dernière, mais comme y conduisant. Tel est par exemple, l'habitude de la vertu. Or ce bien trouve un obstacle dans les mauvais penchants de la chair. Les saints châtient donc et macèrent cette chair, afin de la soumettre à l'esprit, et de réprimer ainsi ses convoitises; car la chair, et ses convoitises, devient un empêchement à l'acquisition des vertus, qui nous disposent à posséder le bien suprême. Celui-là donc, qui afflige sa chair, dans le but de la soumettre à l'esprit, ne la hait point, mais procure son bien, car le bien, pour elle, c'est d'être soumise à l'esprit, comme le bien de l'homme, est d'être soumis à Dieu (Psaume LXXII, 28): "Pour moi, mon avantage est de demeurer attaché à Dieu." Ainsi doit-on entendre: "Je châtie mon corps, etc.", et autres passages analogues. Concluez qu'il ne devait point en être ainsi dans l'état d'innocence, tant que l'homme fut soumis à Dieu, et sa chair complètement soumise à l'esprit, mutuelle dépendance qui constituait le don de la justice originelle. Quelquefois ce que nous voulons est mauvais, et alors, de même que tes justes affligent leur chair, et en désirent la délivrance, en tant qu'elle est un empêchement au bien vers lequel ils aspirent, les méchants en tant qu'elle est un obstacle au mal qu'ils convoitent, la détruisent, et se pendent comme fit Judas.

II° Saint Paul établit ensuite, par un exemple, que le mari doit aimer a femme; c'est ce qui lui fait dire (verset 29): "Comme Jésus-Christ le fait pour l'Eglise" c'est-à-dire, ainsi qu'il l'a aimé, comme une autre partie de lui-même, car (verset 30): "nous sommes les membres de son corps" (ci-dessus, iv, 2): Nous sommes membres les uns des autres. L'Apôtre ajoute (verset 30): "De sa chair et de ses os," à cause de la participation à la même nature (Luc xxiv, 39): Un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai, etc."

Ou bien encore, il dit " De sa chair, etc.", Dans un sens mystique quant aux faibles qui sont charnels; et n de ses os," quant au forts qui ont la solidité.

Ephésiens V, 31 à 33: Jésus et l'Eglise: image du mariage

SOMMAIRE: L'Apôtre exhorte le mari à aimer sa femme, par l'autorité de l'Ecriture, qu'il applique, dans un sens mystique, à Jésus-Christ et à l'Eglise.

31. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme; et tous les deux ne seront qu'une seule et même chair.

32. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Eglise.

35. Que chacun de vous donc aime aussi sa femme comme lui-même et que la femme craigne son mari.

Saint Paul, dans ce qui précède, a exhorté les Ephésiens à aimer leurs femmes, par un double motif; d'abord l'exemple de l'amour de Jésus-Christ pour l'Eglise; en second lieu, l'amour de l'homme pour lui-même. Il les y porte ici par l'autorité de l'Ecriture. **I°** Il cite un sage; **II°** il l'explique dans un sens mystique (verset 32): "Ce sacrement est grand, etc."; **III°** il l'applique, dans le sens littéral, à ce qu'il veut établir (verset 33): "Que chacun de vous aime donc aussi sa femme. etc."

I° Le passage cité est tiré du livre de la Genèse (II, 24), c'est la parole proférée par Adam, en voyant la femme formée d'une de ses côtes.

On objecte qu'en Saint Matthieu (xix, 5), il est dit que cette parole fut proférée par Dieu lui-même.

Je réponds qu'Adam a ainsi parlé par l'inspiration de Dieu; c'est donc Dieu lui-même, inspirant et instruisant Adam qui a dit cette parole. Nous répétons nous-mêmes cette parole et beaucoup d'autres dites ainsi par le Seigneur, et que son Esprit nous enseigne (Matth., V, 20): "Parce que ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous, etc."

Remarquez que dans le passage cité, on indique une triple union entre le mari et la femme.

I. La première vient d'un amour affectueux. Il est tel, en effet, des deux côtés, qu'il détermine les époux à se séparer de leurs parents (II Esdras, IX): "L'homme aime sa femme plus que son propre père, et beaucoup, à cause de leurs femmes, ont, perdu le sens." Voyez, au même endroit, plusieurs autres circonstances relatives à cet amour des époux. Or, cette disposition est naturelle, parce que le désir de la nature est d'abord avec les actes permis. Il est, en effet, certain que dans tous les êtres supérieurs, il y a désir d'entrer en communication avec l'être inférieur et de le prévenir, il y a donc dans les premiers une affection naturelle pour les seconds. L'homme, par rapport à son père et à sa mère, étant l'inférieur et non le supérieur, il s'ensuit, qu'il se porte plus naturellement, vers sa femme et ses enfants, dont il est supérieur, que vers ses parents, d'autant plus encore que la femme lui est unie pour acte de la génération.

II. La seconde sorte d'union se fait par la communauté de vie; c'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 31): "Pour s'attacher à sa femme" (Eccli., xxv, 1 et 2): "Trois choses plaisent à mon Esprit: ... Un mari et une femme qui s'accordent bien."

III. La dernière enfin est l'union charnelle (verset 31): "De deux, ils deviendront une seule chair," à savoir, dans l'acte charnel. C'est que dans toute génération il y a une vertu active et une vertu passive, qui dans les plantes se trouvent dans le même sujet, tandis que dans les êtres plus parfaits, ces deux vertus sont distinctes. Dans l'acte générateur, les deux sexes, chez les êtres animés sont donc en même rapport que chez les plantes, en qui la génération s'accomplit dans un seul et même corps.

II° L'Apôtre explique ensuite le sens mystique du passage, lorsqu'il dit (verset 52): "Ce sacrement est grand," c'est-à-dire, il est le signe d'une chose sacrée, à savoir, de l'union de Jésus-Christ et de son Eglise (Sagesse, vi, 24): "Je ne vous cacherai point les secrets de Dieu." Remarquez ici que quatre sacrements portent le nom de grands: d'abord le Baptême, à raison de ses effets, parce qu'il efface la faute, et ouvre la porte du paradis; la Confirmation, à raison du ministre, parce que les Pontifes seuls, et non pas d'autres, peuvent la conférer l'Eucharistie, à raison de ce qu'elle contient, car elle renferme Jésus-Christ tout entier; le Mariage enfin, à raison de sa signification, puisqu'il est l'image de l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise. Si donc on s'attache ici au sens mystique, il faut expliquer alors de cette manière le texte qui précède: "C'est pourquoi l'homme," c'est-à-dire Jésus-Christ., "abandonnera son Père et sa Mère. Il a abandonné son Père, alors qu'il a été envoyé dans le monde et qu'il s'est fait chair (Jean, xvi., 28): "Je suis de mon Père, et je suis venu dans le monde, etc."; et sa Mère, à savoir, la synagogue (Jérémie, xii, 7): "J'ai quitté ma propre maison, j'ai abandonné mon héritage, etc."; - "et il s'attachera à sa femme," c'est-à-dire à l'Eglise (Matth., xxviii, 20): "Assurez-vous que je suis avec, vous jusqu'à la consommation des siècles, sans aucune interruption."

III° Saint Paul argumente ensuite d'après le sens littéral, en proposant cet exemple. Il y a, en effet, dans la sainte Ecriture, certaines choses qui ne peuvent se dire que de Jésus-Christ, comme cette parole du Psaume xxi (verset 17): "Ils ont percé mes pieds et mes mains," et cette autre d'Isaïe (vii, 14): "Une vierge concevra et elle enfantera un fils." D'autres peuvent s'entendre de Jésus-Christ et d'autres personnes, mais principalement de Jésus-Christ, et des autres, en tant que figures de Jésus-Christ, comme l'exemple cité. Il faut donc d'abord expliquer de Jésus-Christ, et des autres ensuite. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 33): "Que chacun de vous aime aussi sa femme;" en d'autres termes ce passage s'applique principalement à Jésus-Christ, mais non exclusivement, parce qu'il revoit son application et son accomplissement dans les autres, comme figure de Jésus-Christ. L'Apôtre ajoute (verset 33):

"Comme lui-même," car de même que chacun s'aime par rapport à Dieu, ainsi le mari doit aimer sa femme, et non en tant qu'elle l'attirerait au péché (Luc, xiv, 2: "Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, sa femme, etc.", et on lit à la suite: "il ne peut être mon disciple."

Mais quel est le devoir de l'époux? (verset 35): "Que la femme craigne son mari," à savoir d'une crainte de respect et de soumission, parce qu'elle doit être à son égard dans la dépendance.

CHAPITRE VI

Ephésiens VI, 1 à 4: parents et enfants

SOMMAIRE. - L'Apôtre explique quelle doit être l'affection des enfants pour leurs parents, et celle des parents pour leurs enfants.

1. Vous, enfants, obéissez à vos pères et à vos mères, en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste.

2. Honorez votre père et votre mère; c'est le premier des commandements auquel Dieu ait promis une récompense;

3. Afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre.

4. Et vous, pères, n'irritez point vos enfants; mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur.

L'Apôtre a tracé les devoirs du mari et de la femme, qui forment le premier élément constitutif de la famille; il instruit ici le père et les enfants qui en forment le second lieu. Et d'abord il établit comment les enfants doivent se conduire à l'égard de leurs parents; en second lieu, comment les parents doivent se conduire réciproquement à l'égard des enfants (verset 4): "Et vous, pères, n'irritez point vos enfants, etc."

I° La première partie se subdivise en deux. L'Apôtre **I.** fait sa recommandation; **II.** il en donne la raison (verset 1): "Car cela est juste."

I. Il dit donc d'abord (verset 1): "Vous, enfants, obéissez à vos père "à vos mères." Il faut observer ici que les parents sont naturellement les premiers instituteurs de leurs enfants, et que ceux-ci sont naturellement tenus d'obéir à leurs parents qui les instruisent, comme le malade obéit au médecin. Le devoir propre des enfants est donc l'obéissance (Coloss., III, 20): "Enfants, obéissez," à savoir, à vos parents, en tout, car cela est agréable au Seigneur." L'Apôtre dit: "Selon le Seigneur, car on n'est tenu

d'obéir ni aux parents, ni à qui que se soit, en tout ce qui est contraire à la loi de Dieu (Actes V, 29): "Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes." Cette explication donne la solution de la difficulté du passage cité plus haut (Luc xiv, 21): "Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, etc.", car cela s'entend, en ce qui est contre Dieu.

II. Saint Paul déduit la raison de qui précède de deux motifs, à savoir, la justice et l'utilité. Que ce soit juste, la chose est de toute évidence, et la preuve est que la loi de Dieu ne prescrit que ce qui est saint. Or la loi divine prescrit cette obéissance. (Exode xx, 12) et (Deut., V, 16): "honorez votre père et votre mère, etc."; et encore (Eccli., III, 7): "Celui qui craint le Seigneur honorera son père et sa mère, etc." Or l'honneur suppose la démonstration du respect à l'égard de ceux qui sont au-dessus de nous; nos parents étant donc au-dessus de nous, l'Apôtre s'est servi de ce terme: *honorez*. Il dit donc: "Puisque cela est juste, honorez votre père et votre mère, etc." (Eccli., III, 7): "Celui qui honore son père jouira d'une longue vie, et celui qui lui obéit, consolera sa mère." Or les enfants sont tenus d'honorer leurs parents, de trois manières ils leur doivent le respect comme à leurs supérieurs, l'obéissance comme à leurs précepteurs, et l'assistance, lorsqu'ils sont dans leur force, comme à leurs nourriciers.

III. L'Apôtre montre ensuite l'excellence de ce précepte, quand il dit (verset 2): "C'est le premier des commandements.

On objecte qu'au contraire le premier commandement est d'honorer un seul Dieu. Il faut répondre que les préceptes sont renfermés dans deux tables. La première contient ceux qui ont rapport à Dieu; la seconde, ceux qui concernent le prochain; or dans celle-ci, le premier précepte est d'honorer les parents. Il y en a deux raisons: d'abord, parce que dans cette table il n'y a aucun autre précepte affirmatif que celui-ci, car c'est chose conforme à notre nature de rendre des devoirs à nos parents, tandis qu'il n'en est pas de même pour le prochain; voilà pourquoi il n'y a pas d'autre précepte affirmatif dans la seconde table. Mais la nature nous dicte de ne point faire de mal à notre prochain, c'est pourquoi Dieu le défend. Le premier commandement étant donc celui qui embrasse le plus grand et le premier devoir, le précepte d'honorer les parents vient en tête de tous les autres. En suite, parce que Dieu doit être honoré comme le principe de notre être; or, nos parents sont aussi le principe de notre être et, comme il est dit au Ive liv. de l'Ethique: Nous leur devons trois choses, à savoir, l'être, la vie et l'éducation; il est donc convenable qu'après les préceptes, qui comprennent nos obligations à l'égard de Dieu, le premier qui suit se rapporte à nos parents. On peut dire encore qu'il est le premier par rapport à la promesse, car il est le seul pour lequel elle ait été faite. Il y en a encore une double raison: la première que l'homme, dans tout le reste de ce qu'il fait, cherche son avantage particulier. Mais de ses parents déjà vieux, il n'attend aucune utilité, si ce n'est ce qui lui

pourra venir de Dieu. La seconde est qu'on ne s'imagine point que l'honneur rendu aux parents n'est point méritoire, parce qu'il est conforme à la nature; aussi le précepte et saint Paul ajoutent (verset 3): "Afin que vous viviez longtemps sur la terre." C'est que dans l'ancien Testament les promesses ne portaient que sur les biens du temps, parce que le peuple Juif, encore enfant, avait besoin d'être instruit avec ménagement, et d'être conduit par un maître, comme on l'est dans le jeune âge. Et toutefois ces petites récompenses, proportionnées à ce peuple enfant, figuraient des biens plus grands, c'est-à-dire les biens spirituels. On peut donc entendre ce passage, au sens littéral, des bienfaits du temps. L'Apôtre dit en ce sens: "Quant à la promesse, afin que vous soyez heureux," c'est-à-dire que vous receviez avec abondance les biens promis. Celui-là en effet qui se montre reconnaissant dans les moindres bienfaits, mérite d'en recevoir de plus grands. Or nous recevons de nos parents de grands bienfaits, à savoir l'être, la nourriture, et l'éducation; quand donc on s'en montre reconnaissant, on devient digne de bienfaits d'un ordre supérieur. C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 3): "Afin que vous soyez à car ainsi qu'il est dit (I Timoth., iv, 8): "La piété est utile à tout, et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis." Aussi l'Apôtre ajoute (verset 3): "Et que vous viviez longtemps sur la terre," c'est-à-dire au de-là du don et du bienfait de la vie que vous avez reçu de vos parents (Proverbes III, 16): "La sagesse a, dans sa droite, la longueur des jours; et dans sa gauche les richesses et la gloire."

On voit que beaucoup d'enfants, dévoués à leurs parents, meurent prématurément. Il faut savoir que ces biens du temps, ne sont point des biens, dans le sens absolu; si ce n'est en tant qu'ils se rapportent aux biens spirituels; et par conséquent ils ne sont des biens pour l'homme, qu'autant qu'ils lui viennent en aide pour atteindre les biens spirituels. C'est ainsi que la fortune ne peut être appelée un bien, dès qu'elle devient un empêchement à la vertu. La longueur de la vie n'est donc elle-même un bien qu'autant qu'elle est dirigée pour le service de Dieu. Aussi est-elle quelquefois enlevée, afin qu'elle n'y soit un obstacle (Sagesse, iv, 11): "Il a été enlevé de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice." On peut encore entendre dans un sens spirituel: "Afin que vous viviez longtemps" dans la terre des vivants (Psaume CXLII, 10): "Votre Esprit qui est bon, me conduira dans une terre droite; vous me ferez vivre, Seigneur, pour votre nom."

II° Après avoir instruit les enfants, l'Apôtre instruit les parents. 1. Il fait une défense; **II.** il fait une recommandation (verset 4): "Mais ayez soin de les bien élever." –

I. Il dit donc (verset 4): "Et vous pères, n'irritez point vos enfants, non pas pourtant que vous donniez en toutes choses votre assentiment à leur volonté. Remarquez ici qu'autre est la puissance d'un père sur son fils, autre celle d'un maître sur son serviteur; car

un maître se sert de son serviteur pour son avantage particulier, tandis qu'un père se sert de son fils pour l'utilité de ce fils. Il est donc nécessaire que les pères dirigent les enfants, dans le but de leur propre utilité, non pas cependant en les harcelant et en les comprimant avec excès. Voilà pourquoi il est dit (Coloss., III, 21): "Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans le découragement," car cette sorte de provocation ne porte pas au bien.

II. Que faut-il donc faire? L'Apôtre le dit (verset 4): "Mais ayez soin de les bien élever, en les redressant, c'est-à-dire en usant de châtiments," et en les reprenant," c'est-à-dire en employant la réprimande; en d'autres termes, corrigez-les et instruisez-les, pour qu'ils servent le Seigneur. Ou par la discipline, "en les portant au bien," et par la correction," en les retirant du mal.

Ephésiens VI, 5 à 9: Maîtres et serviteurs

SOMMAIRE: L'Apôtre exhorte les serviteurs et les maîtres à se porter une affection réciproque.

5. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre coeur, comme au Christ même.

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'oeil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais comme des serviteurs du Christ, faites de bon coeur la volonté de Dieu.

7. Servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes;

8. Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse et avec menaces, sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

Après avoir établi ce qui a rapport aux deux premiers liens de la société, c'est-à-dire, au mari et à la femme, aux pères et aux enfants, l'Apôtre touche ici les rapports du serviteur au maître. Il instruit donc en premier lieu le serviteur; en second lieu le maître (verset 9): Et vous, maîtres, témoignez, etc."

I° La première partie se subdivise en trois. L'Apôtre **I.** fait une recommandation; **II.** il l'explique (verset 6): "Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'oeil sur vous, etc."; **III.** il fait connaître

quelle sera la récompense (verset 8): "Sachant que chacun recevra du Seigneur, la récompense, etc."

I. La première subdivision se partage encore en trois recommandations. L'Apôtre demande en premier lieu l'obéissance; en second lieu, le respect; enfin la simplicité de coeur. Le respect (verset 5): "Avec crainte, etc." la simplicité (verset 5): "Dans la simplicité de votre coeur, etc."

1° Saint Paul recommande aux serviteurs, l'obéissance aux ordres de leur maître. C'est ce qui lui fait dire (verset 5): "Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair."

2° Il recommande le respect (verset 5): "Avec crainte;" c'est la disposition intérieure (Malachie, I, 6): "Si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez, dit le Seigneur des armées " - "et avec respect," c'est la disposition extérieure (Psaume II, 11): "Servez le Seigneur dans la crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement;"

3° (verset 5): "Et dans la simplicité de votre coeur" (Sagesse, I, 1): "Cherchez-le avec un coeur simple;" (Matth., xxiv, 45): "Quel est, à votre avis, le serviteur fidèle et prudent, etc."; (Job, 1, 5): "N'as-tu point considéré mon serviteur Job! Certainement il n'a point d'égal sur la terre ! et à la suite: c'est un homme simple et droit, qui craint Dieu, et se retire du mal." Car c'est ainsi qu'on doit servir Jésus-Christ; ce qui fait dire à saint Paul (verset 5): "Comme à Jésus-Christ même; (Sagesse, I, 1): "Cherchez-le, etc."; (*Paralip.*, xxix, 47): "Mon Dieu, vous aimez la simplicité; c'est pourquoi je vous ai offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur et avec joie. L'Apôtre dit encore: "Comme à Jésus-Christ même," parce que si le maître a quelque pouvoir, c'est de notre Seigneur Jésus-Christ qu'il le tient. (Rom., xiii, 2): "Celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu." On doit donc servir les maîtres, comme on servirait Jésus-Christ dans tout ce qui n'est ni contre la foi, ni contre Jésus-Christ lui-même.

II. Saint Paul explique ensuite ces mots: Dans la simplicité de votre coeur." **1°** Il repousse tout ce qui est opposé à la simplicité;" **2°** il enseigne comme il faut la pratiquer (verset 6): "Faisant de bon coeur la volonté de Dieu."

1° Or, ce qui est opposé à la simplicité, c'est que le serviteur ne fasse attention qu'à l'oeil du maître, et non pas à lui plaire. Un tel serviteur n'a ni la simplicité, ni la droiture d'intention. L'Apôtre condamne donc cette simplicité quand il dit (verset 6): "Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'oeil sur vous," c'est-à-dire seulement pour le bénéfice temporel que vous en recevez," comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes," c'est-à-dire comme si vous ne vouliez pas autre chose (Galates I,

40): "Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ;" (verset 6): "mais comme des serviteurs de Jésus-Christ" (Coloss., III, 24): "Servez le Seigneur Jésus-Christ.

2° Et comment? (verset 6): "En faisant de bon coeur la volonté de Dieu," c'est- en accomplissant ses préceptes par vos oeuvres (Psaume cii, 20): "Faisant ce qu'il vous dit," comme Jésus-Christ l'a fait (Jean VI, 38): "Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé." Or, telle est la volonté de celui qui m'a envoyé, que j'obéisse aux hommes à cause de Dieu. C'est ce qui fait dire à saint Paul: "Comme des serviteurs de Jésus-Christ," en servant le Seigneur et non pas les hommes, c'est-à-dire, non pour eux-mêmes, mais pour le Seigneur. Et comment? "De bon cœur". (Coloss., III, 23): "Faites de bon coeur tout ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur et non pour les hommes." Il répète la même recommandation, en ajoutant (verset 7): "Regardant en eux le Seigneur et non les hommes, servez-le avec affection," c'est-à-dire avec une intention droite (Coloss., iv, 12): "Afin que vous demeuriez fermes et parfaits, et que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous."

III. L'Apôtre rappelle quelle sera la récompense, lorsqu'il dit (verset 8): "Sachant, etc." (I Jean, V, 13): "Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous, etc." - Sachant donc que chacun de vous qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre, "sans acception de personne, car Dieu ne fait pas acception de personne" (Galates III, 28): "il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni esclave, ni libre, ni homme ni femme; mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ;" (Actes x, 34): "En vérité, je vois bien que Dieu ne fait pas acception des personnes: mais qu'en toute nation celui qui le craint et dont les oeuvres sont justes, lui est agréable;" (verset 8): "recevra du Seigneur la récompense de ce qu'il aura fait de bien" (Eccli., ix, 10): "Faites promptement tout ce que votre main pourra faire; (Colos. III, 24): "Sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense."

II° Quand saint Paul ajoute (verset 9): "Et vous, maîtres, agissez de même, etc.," il instruit les maîtres. Et d'abord il fait une recommandation; en second lieu il en donne la raison (verset 9): "Sachant que avez, les uns et les autres, un maître commun, etc."

I. Il dit donc: "Et vous, maîtres, agissez de même à l'égard de vos serviteurs," c'est-à-dire soyez avec eux dans l'identité de rapport, en sorte que vous servant de bon coeur et avec affection, vous leur témoigniez les mêmes sentiments (Eccli., xxxiii, 51): "Si vous avez un serviteur qui vous soit fidèle, qu'il vous soit cher comme votre vie; - (verset 9): " les traitant point avec menaces," et ne laissant pas seulement de côté les paroles et les coups.

II. Saint Paul en donne la raison, quand il dit (verset 9): "Sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel" (Rom., x, 12): "Car tous n'ont qu'un même Seigneur;" en d'autres termes: vous êtes serviteurs comme eux, et par conséquent vous devez les traiter avec bonté (Matth., xviii, 33): "Ne fallait-il pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon?" - (verset 9): "qui n'aura point d'égard à la condition des personnes;" (Rom., II, 11) on retrouve cette même vérité (Luc xx, 21): "Maître, vous n'avez point d'égard aux personnes;" et aux Actes (x, 54).

Ephésiens VI, 10 à 12: se revêtir des armes de Dieu

SOMMAIRE. - L'Apôtre apprend aux Ephésiens à se confier au secours de Dieu, afin de pouvoir accomplir les préceptes qu'il vient d'exposer. - Qu'ils doivent aussi se revêtir des armes de Dieu.

10. Enfin, mes frères, fortifier dans le Seigneur, et dans sa vertu toute puissante.

11. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embûches du diable.

12. Car nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

Saint Paul, dans ce qui précède, a donné plusieurs préceptes soit généraux, soit spéciaux pour détruire la vieille corruption du péché et produire le renouvellement de la grâce. Il indique ici la force dont ils ont besoin pour remplir ces préceptes: c'est la confiance dans le secours divin. **I°** Il fait une recommandation. **II°** il l'explique d'une manière particulière" (verset 12): "Car nous avons à combattre, non contre des hommes, etc.",

I° La première partie se subdivise. L'Apôtre montre d'abord en qui nous devons mettre notre confiance, quant à l'intérieur; ensuite, quant à l'extérieur (verset II): "Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu.

I. Nous devons mettre notre confiance, quant à l'intérieur, dans le secours de Dieu; c'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 10): "Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur." (Jérémie, xvii, 7): "Heureux l'homme qui met sa confiance au Seigneur, et dont le Seigneur est l'espérance. Or on met sa confiance en quelqu'un pour deux motifs. Le premier, parce qu'il lui appartient de nous défendre; le second, parce qu'il a le pouvoir et la volonté de le faire; mais ce deux motifs se trouvent en Dieu, par rapport à la créature. D'abord il prend soin de nous, ainsi qu'il est dit (I Pierre,

V, 7): "Jetant dans son sein toutes vos inquiétudes, parce qu'il a soin de vous." Ensuite il est puissant et disposé à nous porter secours. C'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 10): "Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur;" en d'autres termes après que je vous ai instruits, comme je viens de le faire, des préceptes que vous avez à accomplir, il ne vous reste qu'à vous fortifier, non pas en vous-mêmes, mais dans le Seigneur qui prend soin de vous (Psaume LXII, 2): "Pour moi, c'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu et de mettre mon espérance dans celui qui est le Seigneur Dieu;" (Isaïe xxxv, 4): "Dites à ceux qui ont le coeur abattu: prenez courage, ne craignez point;" (Jérémie, xx, 11): "Le Seigneur est avec moi". Il est avec moi, comme un guerrier invincible; c'est pourquoi ceux qui me persécutent tomberont." Fortifiez-vous dans le Seigneur, et dans sa vertu toute puissante " (Luc, I, 49): "Celui qui est le tout-puissant." Bien qu'en Dieu la vertu et la puissance soient une seule et même chose, comme la vertu est le digne supérieur de la puissance, et en quelque sorte sa perfection, l'Apôtre dit (verset 10): "Dans la puissance pleine de vertu" (Philipp., iv, 13): "Je puis tout en celui qui me fortifie;" (Job xvii, 3): " Mettez-moi auprès de vous, et après cela que la main de qui que ce soit s'arme contre moi."

II. Toutefois comme l'on pourrait dire: si Dieu a le pouvoir et la volonté de nous secourir nous sommes en sécurité," l'Apôtre répond et dit, qu'il n'en est point ainsi, mais que chacun doit, de plus, faire tout ce qui dépend de lui, car si l'on allait au combat sans armes, de quelque protection qu'environne le prince, on serait, en danger. Saint Paul ajoute donc (verset 11): "Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu," c'est-à-dire, de ses dons et des vertus (Rom., xiii, 12): "Quittons donc les oeuvres de ténèbres et revêtons-nous des armes de lumière" (Coloss., III, 12): "Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience," car c'est par les vertus que nous sommes protégés contre les vices.

Mais on dit Le Seigneur est un roi tellement puissant, que nul ne peut l'attaquer. Il faut répondre qu'on ne peut véritablement l'attaquer par la force ouverte, mais le démon l'attaque par ses ruses et les tromperies, non pas en sa personne, mais dans ses membres; car, ainsi qu'il est dit (Eccli., xi, 51): "Le trompeur a beaucoup de pièges." Aussi saint Paul ajoute (verset 11): "Afin de pouvoir vous défendre contre les embûches du diable" (I Pierre, V, 8): "Soyez sobres, et veillez, car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer;" (Psaume ix, 9): "Il dresse des embûches dans le secret, ainsi qu'un lion dans sa caverne."

II° Quand saint Paul dit (verset 12): "Car nous avons à combattre non pas contre la chair et le sang, etc.", il applique spécialement sa recommandation; et d'abord à ce qui a rapport aux

embûches de l'ennemi; en second lieu, aux armes dont il faut se revêtir (verset 15): "C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, etc."; enfin à la confiance qu'il faut mettre en Jésus-Christ (verset 18): "Par toutes sortes de supplications et de prières, etc." L'Apôtre décrit donc les embûches dressées contre nous, parce que quand un ennemi menace, s'il est dépourvu de force, d'intelligence ou d'autres ressources de ce genre, il est peu à craindre, et peu redoutable. Mais s'il est puissant, méchant et rusé, il faut s'en garder. Or le démon possède ces trois avantages.

I. Il n'est point faible; c'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 12): "Car nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, etc." Par ces termes on entend les vices de la chair (I Corinth., xv, 50): "La chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu;" et les hommes charnels (Galates I, 16): "Aussitôt, sans prendre conseil de la chair et du sang," c'est-à-dire des hommes charnels. Saint Paul dit donc (verset 12): "Nous n'avons pas à combattre, etc." Cependant cette manière de parler peut paraître dénuée de vérité, de quelque manière qu'on l'entende, puisqu'il est dit (Galates V, 17): "La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, etc." et (Psaume cxviii, 157): "Il y en a beaucoup qui me persécutent et qui m'accablent d'affliction." On peut répondre de deux manières. D'abord en disant: "Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang," C'est-à-dire: "seulement," mais encore contre le démon. Ou encore, en attribuant à l'agent principal l'action de l'instrument; c'est dans ce sens que l'on explique ce passage (Rom., ix, 16): "Ainsi cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde;" comme si l'Apôtre voulait dire: Lorsque vous voulez, ou lorsque vous agissez, cela ne vient point de vous, mais d'un autre, c'est-à-dire de Dieu. Ainsi l'on peut dire: "Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang," c'est-à-dire que la tentation ne vient pas principalement de la chair et du sang, mais d'un agent supérieur qui les meut, à savoir du démon.

II. Saint Paul fait ensuite connaître l'ennemi par sa puissance car si nous avons à combattre, (verset 12): "c'est, contre les principautés et les puissances, contre les princes de ce monde, c'est-à-dire, de ce siècle ténébreux (Jean. xiv, 30): "Car voilà le prince de ce monde qui vient, etc." On appelle le démon prince de ce monde, non pas qu'il l'ait créé, mais parce que les mondains se forment sur lui (Jean, I, 10): "Et le monde ne l'a point connu," c'est-à-dire, le prince de ce monde. Ou bien encore il est appelé prince du monde, comme pour dire qu'il en prend la primauté. Les princes sont en effet ceux qui sont comme les premiers pour conduire une entreprise (Psaume Lxvii, 26): "Les princes s'unissant à ceux qui chantent des cantiques, etc.;" (Gene., xxiii, 6): "Vous êtes parmi nous comme un grand prince;" or, c'est l'attribut de la puissance d'exercer la justice; les démons donc, en tant qu'ils portent les hommes à se révolter contre Dieu, reçoivent le nom de princes; en tant qu'ils ont pouvoir de punir ceux qui leur sont

soumis, ils s'appellent puissances (Luc, XXII, 55): "C'est ici votre heure, et la puissance des ténèbres."

Cependant comme il y eut des chutes dans tous les ordres célestes, pourquoi saint Paul, en désignant les démons, ne fait allusion que de deux de ces ordres? On répond que dans la dénomination des ordres, il y a trois rapports à observer. Dans les uns, leur rapport avec Dieu; dans les autres, la puissance; dans d'autres enfin, le ministère que Dieu leur confère. Les noms de Chérubins, de Séraphins et de Trônes supposent un rapport particulier avec Dieu; or les démons sont opposés à Dieu: aucun de ces noms ne saurait donc leur convenir. D'autres noms supposent un rapport avec le ministère de Dieu, par exemple, les noms d'anges et d'archanges; ces noms donc ne peuvent non plus convenir aux démons, à moins qu'on y joigne un déterminatif, c'est-à-dire *Satan*. Enfin les noms de Vertus et de Dominations, impliquent le rapport au service de Dieu; ils ne peuvent donc s'appliquer aux démons. Les démons ne peuvent donc recevoir que deux de ces noms, qui sont communs aux bons et aux mauvais, à savoir principautés et puissances. Concluons: les démons sont puissants et pleins de force. Ils forment une innombrable armée; nous avons à combattre contre elle, contre ces princes du monde et de ce siècle de ténèbres, c'est-à-dire du péché (ci-dessus, V, 8): "Car vous étiez autrefois ténèbres, etc." Car tout ce qui est ténèbres, est tout entier de leur ordre, il leur est soumis. Les méchants, dit la Glose, sont les chevaux, les démons sont les cavaliers: frappons les cavaliers, les chevaux sont à nous (Jean I, 5): "Les ténèbres ne l'ont pas compris."

III. Les démons sont aussi pleins de ruses, car dit saint Paul (verset 12): "Nous avons à combattre contre les esprits de malice," c'est-à-dire les malices spirituelles, sorte de locution emphatique qui donne à entendre la plénitude de la malice. L'Apôtre dit: "Les esprits de malice, parce que plus un esprit est élevé par sa nature, plus il est méchant et plein de malignité, quand il se tourne au mal. C'est ce qui a fait dire au Philosophe que l'homme méchant est le père des animaux. Voilà pourquoi saint Paul dit: "Les esprits de malice," parce qu'ils sont des esprits, et des esprits très méchants. Il ajoute (verset 12): "Répandus dans l'air," pour deux raisons: soit pour exprimer la force et l'avantage qu'ils ont pour nous vaincre, puisque nous sommes sur la terre, et eux en haut," dans l'air ténébreux, ce qui les met dans des conditions très favorables (Luc, viii, 5): "Les oiseaux du ciel ont mangé cette semence;" ou bien encore il dit: "Répandus dans l'air," parce que le combat se livre pour les choses du ciel, ce qui doit enflammer notre courage.

Ephésiens VI, 13 à 17: Les armes de Dieu

SOMMAIRE: L'Apôtre montre la nécessité de se revêtir des armes de Dieu, soit pour se défendre, soit pour attaquer. Il indique la diversité de ces armes.

13. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais résister et demeurer fermes.

14. Soyez donc fermes: que la vérité soit la ceinture de vos reins et que la justice soit votre cuirasse;

15. Que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose à suivre l'Évangile de paix.

16. Serrez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir à tous les traits enflammés du malin.

17. Prenez encore le casque du salut, et l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu.

Après avoir expliqué ce qu'il avait dit des embûches du démon. Saint Paul recommande ici de se revêtir d'une armure. Et d'abord il déduit de ce qui précède la nécessité de cette armure; en second lieu. Il décrit la diversité des armes (verset 14): "Soyez donc fermes etc."

I° Il dit donc: vous avez des ennemis méchants, très méchants et redoutables; de plus vous combattez pour de grands intérêts puisqu'il s'agit des choses du ciel, (verset 15): "Prenez donc toutes les armes de Dieu," c'est-à-dire, revêtez-vous d'armes spirituelles (II Corinth., x, 4): "Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu pour renverser les remparts." Armez-vous donc ainsi (verset 15), afin que vous puissiez résister " (I Pierre, V, 9): "Résistez donc au démon, en demeurant fermes dans la foi." (Jacques IV, 7): "Résistez au démon, et il fuira loin de vous." Car plus on lui cède, plus il nous presse. (verset 15): "Au jour mauvais," que l'Apôtre qualifie ainsi à cause des choses mauvaises qui se commettent pendant le jour (ci-dessus, V, 16): "Rachetant le temps parce que les jours sont mauvais (Ecclé., vii., 15): "Tenez-vous prêts pour le jour mauvais." Prenez donc cette armure, non seulement pour résister, mais aussi pour attaquer (verset 15): "et demeurez fermes, sans rien omettre pour votre défense," c'est-à-dire ne vous laissez ébranler, ni dans la prospérité, ni dans l'adversité (Jacques I, 4): "Soyez parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il ne vous manque rien." C'est de cette disposition qu'il est dit (I Pierre, I, 15): "Attendez avec une espérance parfaite, la grâce qui vous sera donnée., etc."

Tous doivent-ils d'être parfaits? On répond qu'il y a trois sortes de perfection. Une première, suffisante, que l'on possède quand on réunit ce qui est nécessaire au salut, suivant cette parole: "Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre coeur," en d'autres termes, "de telle sorte qu'il n'y ait rien dans votre coeur qui soit opposé à Dieu." Cette disposition est de nécessité de salut (Jacques I, 4): "Soyez parfaits et accomplis, en sorte qu'il ne vous manquera

rien." Une seconde, complètement surabondante, c'est la perfection de la Patrie et la consommation de la gloire; elle consiste en ce que l'homme parfait adhère à Dieu de toutes ses puissances (Jean xxii, 50): "Après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais tous seront comme les anges de Dieu dans le ciel." C'est de cette perfection dont parle l'Apôtre aux Philippiens (iii, 12): "Ce n'est pas que j'ai reçu encore cette justice, ou que je sois déjà parfait." et un peu après: "Mes frères, je ne pense pas avoir encore atteint où je tends." Une troisième perfection enfin qui est intermédiaire, à savoir, la perfection de conseil, par laquelle on s'efforce de s'abstenir de telle ou telle chose, et de parvenir à telle ou telle autre.

II° Quand l'Apôtre dit (verset 4): "Soyez donc fermes, etc.", il décrit la diversité des armes spirituelles. Or ces armes sont de trois sortes, à la similitude des armes corporelles, dont les unes servent comme de vêtement pour couvrir, d'autres pour protéger, d'autres enfin pour attaquer.

I. Trois choses sont nécessaires pour le vêtement:

1° qu'il soit soutenu par une ceinture; c'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 14): "Tenez-vous fermes, et prenez pour ceinture de vos reins, etc." Toutefois on se couvre du vêtement avant de se ceindre; mais l'Apôtre suit ici l'ordre des armes spirituelles. Car dans le combat spirituel, il est nécessaire d'abord de comprimer les convoitises de la chair de même qu'à la guerre il faut vaincre d'abord l'ennemi le plus voisin. Or, on y arrive en ceignant ses reins, dans lesquels la luxure a toute sa force, et on en triomphe par la tempérance, opposée à la gourmandise et à la luxure (Luc, xi, 55): "Que vos reins soient ceints, etc."; (Job, xxxvni, 5): "Ceignez vos reins, comme un homme, etc." Mais que cette ceinture soit (verset 14): "la vérité, c'est-à-dire que l'intention soit droite, qu'il n'y ait aucune dissimulation. Une autre version porte: la charité (I Corinth., xvi, 44): "Faites avec amour tout ce que vous faites.

2° L'Apôtre recommande de vaincre la cupidité des biens terrestres. Or il y a contre elle une double armure, d'abord la justice, et ensuite le renoncement à ces biens mêmes. - **A)** L'Apôtre prescrit d'abord de ne point nous emparer injustement des biens de ce monde: c'est la justice. Voilà pourquoi il dit (verset 11): "Que la justice soit votre cuirasse, c'est-à-dire, que pour elle l'homme s'abstienne de ce qui est à autrui. La justice s'appelle cuirasse, parce que, de même que la cuirasse couvre les membres du corps, la justice protège toutes les vertus (Sagesse, V, 19): "Il prendra la justice pour cuirasse, et pour casque l'intégrité de son jugement." - **B)** Il ordonne ensuite de déposer le soin superflu des choses du temps, parce que lorsque nous nous en occupons avec excès, nos pieds ne sont pas préparés pour

vaquer aux choses de Dieu et annoncer ses mystères. C'est ce qui lui fait dire (verset 15): "Que vos pieds aient une chaussure," c'est-à-dire que vos affections soient disposées; ajoutez " pour la préparation de l'Évangile de paix. C'est pour marquer cette disposition que le Sauveur envoya ses Apôtres (Marc, vi, 9): "Chaussés de sandales" qui ayant à leur partie inférieure des semelles, marquent l'élévation de l'âme au-dessus des choses de la terre, et à leur partie supérieure restant ouvertes, indiquent l'empressement pour la divine sagesse. L'Apôtre dit: "L'Évangile de paix," parce que c'est par l'Évangile que la paix nous est annoncée (Matth., x, 12): "En quelque maison que vous entriez, dites: que la paix soit dans cette maison."

II. Il y a en second lieu, des armes qui protègent. Or, il y a en nous deux choses à protéger qui sont les principes de la vie, la poitrine ou est le cœur, et la tête où est le cerveau.

1° On couvre la poitrine d'un bouclier; c'est ce qui fait dire à saint Paul (verset 16): "Servez-vous sur tout du bouclier de la foi," parce que, de même que le bouclier est mis en avant de toute l'armure, ainsi la foi précède toutes les autres vertus. Autres sont, en effet, les armes des vertus morales, à savoir de la tempérance, dont l'armure est la ceinture des reins, et de la justice, dont l'arme est la cuirasse, et cette armure qu'on appelle le bouclier, lequel figure une vertu théologique, c'est-à-dire à la foi. Car de même qu'au moyen du bouclier on repousse les traits, ainsi par la foi peut-on faire face à toutes les attaques, et remporter la victoire (Hébr., xi, 55): "Les saints, par la foi, ont conquis les royaumes," comme par les vertus morales nous triomphons des puissances de la terre. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 16): "Afin de pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin," c'est-à-dire du démon, dont les traits ne sont autre chose que les tentations des mauvais anges. Ces traits sont de feu, parce qu'ils enflamment les mauvaises convoitises (Psaume Lvii, 9): "Un feu est tombé sur eux, et ils n'ont plus vu le soleil." Or tous ces traits sont émoussés par la foi, qui éteint les tentations présentes et passagères, par les biens spirituels et éternels que promet la sainte Écriture. Aussi le Sauveur (Matth., iv, 4) répondait-il au démon qui le tentait, en lui opposant des passages de la sainte Écriture. Ainsi devons-nous faire; s'il nous tente de gourmandise, nous avons cette parole du Deutéronome (viii, 3): "L'homme ne vit pas seulement de pain;" ou cet autre (Hebr., xiv, 17): "Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger." Nous tente-t-il de luxure? "Vous ne commettrez point de fornication;" ou de vol? "Vous ne déroberez point;" et ainsi des autres tentations. L'Apôtre dit: "Le bouclier de la foi," parce que de même que le bouclier couvre toute la poitrine, la foi doit garder le cœur.

2° L'espérance est appelée casque, parce q comme le casque garde la tête, la tête des vertus morales est notre fin; or l'objet de l'espérance est notre fin dernière. C'est pourquoi il est dit (verset 17): "Prenez encore le casque du salut."

III. Troisièmement, certaines armes servent à attaquer, car il ne suffit pas de se défendre, il faut aussi attaquer l'ennemi: or comme on le fait quant au corps par le glaive matériel, ainsi le fait-on spirituellement par la parole de Dieu, qui est le glaive de l'Esprit Saint. C'est aussi ce qui fait dire à saint Paul (verset 47): "Prenez l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu " (Hébr., iv, 42): "Car la parole de Dieu est vivante et efficace, et elle perce plus qu'une épée à deux tranchants; elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit." La prédication est appelée le glaive de l'esprit, parce qu'elle ne saurait pénétrer jusqu'à l'esprit, sans être conduite par l'Esprit Saint (Matth., x, 20): "Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous."

Ainsi donc nous avons des armes pour nous défendre contre nos ennemis charnels, c'est-à-dire, la gourmandise et la luxure, à savoir la tempérance (verset 14): "Savez doue fermes, et ceignez-vous les reins de la ceinture de la vérité, etc."; pour vaincre les cupidités terrestres, à savoir, les armes de justice, qui nous font nous abstenir de tout ce qui est illicite (verset 14): "Que la justice soit votre cuirasse," et avec elle la pureté d'affection et le détachement qui nous porte à nous priver même de ce qui est licite (verset 1: "Que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose à l'Evangile de paix;" des armes pour nous protéger contre l'erreur, à savoir les armes de la foi (verset 16): "Servez-vous surtout du bouclier de la foi, et même contre l'ennemi du genre humain (verset 16): "Afin de pouvoir par lui," c'est-à-dire par ce bouclier," éteindre tous les traits enflammés de l'esprit mauvais." Nous avons de plus des armes pour nous affermir dans les biens spirituels, à savoir, les armes de l'espérance (verset 17): "Prenez encore le casque du salut." Le casque se pose sur la tête, comme l'espérance dans notre fin dernière. Or le point capital des vertus morales, c'est la fin elle-même, qui est l'objet de l'espérance." Prendre le casque du salut, ce n'est donc rien autre chose que conserver l'espérance de sa fin dernière. Enfin nous avons des armes pour combattre les démons eux-mêmes, à savoir (verset 17), "le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu," ce qui a lieu fréquemment dans l'enseignement de la doctrine, par laquelle la parole de Dieu pénétrant le coeur des pécheurs leur fait fuir le péché, quel qu'il soit, et le démon.

Ephésiens VI, 1 à 24: Confiance en Dieu

SOMMAIRE. - L'Apôtre affermit les Ephésiens dans la confiance en Dieu; il leur apprend à s'y fortifier et à se reposer, par la prière, dans sa force toute-puissante. Il termine son épître par ses souhaits accoutumés.

18. Invoquant Dieu en esprit et en tout temps, par toute sorte de supplications et de prières, et vous employant avec une vigilance et une persévérance continuelle à prier pour tous les saints,

19. Et pour moi aussi, afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile,

20. Dont j'exerce la légation, même dans les chaînes; et que j'en parle avec la liberté et la hardiesse que je dois.

21. Quant à ce qui regarde l'état où je suis, et ce que je fais, Tychique notre cher frère, qui est un fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses,

22. Et c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sachiez ce qui se passe à notre égard, et qu'il console vos coeurs.

2 Que Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ donne à nos frères la paix et la charité avec la foi.

24. Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour pur et sans tache. Amen.

I° Saint Paul après avoir expliqué plus haut ce qu'il avait dit des embûches de l'ennemi et des armes spirituelles, développe ce qu'il avait dit aussi de la confiance et de l'assurance dans la puissance de Dieu; ce qui se pratique par la prière que l'on adresse à Dieu pour obtenir son secours. L'Apôtre recommande donc aux Ephésiens de prier **I.** pour eux-mêmes; **II.** pour les autres; **III.** pour lui-même.

I. A l'égard du premier de ces points, il énumère sept conditions de la prière.

1° Elle doit être parfaite; ce qui lui fait dire (verset 18): "Employant toutes sortes de prières." Ce qui a lieu recourt à la prière en toute circonstance, ou lorsqu'on prie pour obtenir n'importe quel don spirituel.

2° Elle doit être humble sans présomption (Psaume ci, 18): "Il a regardé la prière de ceux qui étaient dans l'humiliation, et il n'a point méprisé leurs demandes." On est dans cette disposition, quand on reconnaît que si l'on est exaucé ce n'est point à cause de ses mérites, mais par la miséricorde divine. L'Apôtre dit donc (verset 18): "Et de supplications, à savoir en recevant les choses sacrées (Philip., iv, 7): "En quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications et des prières, accompagnées d'actions de grâce."

3° Continue (verset 18): "En tout temps" (I Thessal., V, 17): "Priez sans cesse. Rendez grâces à Dieu en toutes choses;" (Psaume xxxiii, 2): "Je bénirai le Seigneur en tout temps," c'est-à-dire dans le temps prescrit.

4° Animée par la dévotion, car (verset 18) elle doit être faite "en esprit" (I Corinth., xiv, 15): "Je prierai de coeur; je prierai aussi avec intelligence," c'est-à-dire sans laisser divaguer l'âme.

5° Vigilante (verset 18): "Vous employant avec vigilance " (I Pierre, iv, 7): "Conduisez-vous donc avec sagesse, et soyez vigilants dans la prière."

6° Persévérante (verset 18): "Et une persévérance continue " (Rom. xii, 12): "Soyez persévérants dans la prière."

7° Enfin, animés par la charité, en sorte qu'elle se fasse pour tous les autres saints (verset 18): "A prier pour tous les saints" (I Timoth., II, 4): "Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâce pour tous les hommes."

II. L'Apôtre recommande que l'on prie pour lui-même (verset 19): "Et pour moi-même." Il demande pour lui-même trois choses nécessaires à tous ceux qui prêchent, à savoir, que sa bouche s'ouvre, qu'il se prépare à la prédication autant qu'il est en lui et que la grâce ce lui en soit donnée. Pour obtenir ces biens, il recommande que l'on prie pour lui, en disant (verset 19): "Afin que Dieu m'ouvrant, la bouche." - "Car je ne pourrai parler, si ce n'est autant que le Seigneur me l'aura donné," disait ce Balaam, dont l'histoire est rapportée au livre des Nombres (xxii, 58). Le Sauveur dit lui-même (Matth., x, 20): "Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit, etc.", et on lit au même endroit (verset 19): "Parce que vous devez dire vous sera donné sur l'heure."

1° "C'est aussi ce que l'Apôtre demande tout d'abord: "Afin," dit-il, "que Dieu me donne les paroles qui sortiront de ma bouche" (Coloss., IV, V: 5): "Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée favorable pour sa parole et pour le mystère de Jésus-Christ".

2° Et pourquoi cette demande, ô Paul? Il répond: "Afin que je puisse annoncer librement ce mystère de l'Évangile et accomplir ce ministère pour lequel je suis dans les chaînes." C'est la seconde demande de l'Apôtre, car celui qui prêche, à besoin non seulement de recevoir la doctrine que sa bouche doit proférer, c'est-à-dire la science, mais qu'il prêche hardiment et librement cette doctrine qu'il a reçue. C'est ce qui fait dire à S: Paul (verset 19): "Pour annoncer librement le mystère de l'Évangile." Ainsi prêchaient les Apôtres dont il est dit aux Actes (iv, 27): "Ils annonçaient la parole de Dieu avec une entière liberté,"

saint Paul relève ici le ministère de la prédication à raison de son excellence et de sa sublimité. C'est ce qui lui fait dire (verset 19): "Le mystère de l'Évangile." En second lieu, il déclare que pour ce ministère il a supporté sans hésitation et de bon cœur la tribulation et l'ignominie. C'est pourquoi il ajoute (verset 20): "Dont j'exerce la légation, même dans les chaînes," De l'un et l'autre, il est dit (Colos iv, 5): "Que Dieu nous ouvre une entrée pour sa parole, et pour annoncer le mystère de Jésus pour lequel je suis dans les liens," Et parce qu'il est dit (Eccli., xx, 22): "Une parole sage sera mal reçue de la bouche de l'insensé, parce qu'il l'a dite à contre temps," l'Apôtre demande non seulement que la doctrine, ou la science de ce qu'il faut prêcher, lui soit donnée, mais la grâce de l'annoncer en toute liberté, en d'autres termes qu'il n'abandonne point ce qu'il avait entrepris, à cause des chaînes dont il était chargé, mais qu'il puisse continuer avec confiance et fidélité le ministère qui lui a été confié,"

3° Enfin l'Apôtre demande l'opportunité du temps et de la manière," parce qu'il est un temps de parler et un temps de se taire," ainsi qu'il est dit (Eccli., III, 7). C'est ce qui lui fait dire (verset 20): "Afin que j'en parle avec la liberté et la hardiesse que je dois," I est, en effet, certain qu'en toutes choses la manière et la qualité contribuent à rendre agréable. C'est ce que demandait aussi saint Paul (Coloss., iv, 4): "Afin que je découvre aux hommes, en la manière que je dois le découvrir. Car dit le livre des Proverbes, (xv, 23): "La meilleure parole, c'est celle qui est dite à propos."

II° En terminant cette épître, l'Apôtre rend compte aux Ephésiens, de l'état où il se trouve, quand il dit (verset 21): "Quant à ce qui regarde l'état où je suis, etc." **I.** Il fait ce que nous venons de dire; **II.** il les salue à sa manière accoutumée (verset 23): "y Que la paix, etc."

I. Dans la première partie, il dépeint d'abord son état (verset 21): "Quant à ce qui regarde l'état où je suis, etc." Il recommande en suite à plusieurs reprises le disciple qui leur en rendra compte (verset 21): "Tychique, notre cher frère et fidèle ministre en Jésus Christ." Enfin il leur explique le motif pour lequel il les instruit de l'état, où il est: c'est pour leur propre consolation (verset 22): "Afin que vos cœurs soient consolés, etc." ' il dit donc (verset 21): "Afin donc que vous sachiez tout ce qui me concerne, et ce que je fais, Tychique notre très cher frère, et ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses, etc."; comme s'il disait: quant au mystère de l'Évangile pour lequel je suis dans les chaînes, je veux que vous sachiez que les chaînes, et toutes les tribulations, et tous les supplices dont on m'accable à raison du ministère qui m'est confié, ne m'effrayent point, ne changent point mon cœur, ne m'ébranlent point intérieurement, et ne m'atteignent pas. Oui, certainement, si j'éprouve quelque déchirement pour ce qui se passe autour de moi,

le chagrin ne va point jusqu'à l'intérieur. Et parce que je ne puis aller vous le dire moi-même, puisque je suis dans les chaînes, Tychique, notre cher frère et fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses." Donnez lui donc créance sur tous les points, en toute sécurité (Luc, xii, 42): "Quel est, à votre avis, l'économe fidèle et prudent que le maître établira sur sa famille, etc?" Assurément, Tychique est tel, lui que nous vous avons député, à cette fin que vous connaissiez tout ce qui nous concerne. Telle est la recommandation de saint Paul en faveur de Tychique, et le motif, " c'est de consoler vos coeurs."

II. Quand il ajoute (verset 23): "Que la paix, etc.", l'Apôtre fait sa salutation ordinaire. Il faut ici remarquer que bien que la grâce précède la paix et la charité mutuelle que les hommes doivent avoir les uns tour les autres, et pour Dieu; quant au don, (car "il n'y a point de paix pour l'impie, dit le Seigneur"), toutefois, quant à la correspondance à la grâce, et quant à la conservation de la vérité et de la charité, la paix précède à ce point de vue. Aussi saint Paul souhaite-t-il d'abord aux Ephésiens la paix entre eux, et la charité à l'égard de Dieu, en disant (verset 23): "Que la paix et la charité avec la foi soit donnée à mes frères, etc." Et parce que la paix et la charité contribuent beaucoup à la conservation de la grâce, quoiqu'elles la supposent toujours, car sans elle elles ne peuvent elles-mêmes subsister, l'Apôtre leur souhaite cette grâce; c'est ce qui lui fait dire (verset 24): "Et que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour pur et sans tache. Amen."

source: <http://docteurangelique.free.fr/>

www.JesusMarie.com  Alexis@JesusMarie.com